

Français فرنسي

DJAWÂMI' AL-KALIM 'LES PAROLES EXHAUSTIVES' DU PROPHÈTE MOHAMMAD



Écrit par:

Râchid ibn Mohammed ibn Fatîs Al-Hâdjirî

Traduit par:

Al-Andalus Group pour la traduction islamique

مَعْمَدُ بْنُ جَامِعٍ كَيْسِيُّ بْنُ سُلَيْمَانَ
لِلدِّرَاسَاتِ الْإِسْلَامِيَّةِ



Djawâmi' al-Kalim

Les Paroles Exhaustives
Du Prophète Mohammad

Djawâmi' al-Kalim

'Les Paroles Exhaustives Du Prophète Mohammad'

Écrit par : Râchid ibn Mohammed ibn Fatîs Al-Hâdjirî

Traduit par : Zekrayette Mahmoud

Corrigé par : Michel Galloux

Révisé par : Laila El Hakimi

Sous la supervision de : Al-Andalus Group pour la traduction
islamique

www.alandalusgroup.org

Tous droits réservés

Djawâmi' al-Kalim

Les Paroles Exhaustives
Du Prophète Mohammad

Écrit par :

Celui qui implore le pardon de son Seigneur

Râchid ibn Mohammed ibn Fatîs Al-Hâdjirî

«Qu'Allah lui pardonne ainsi qu'à ses parents»

Traduit par :

Al-Andalus Group

pour la traduction islamique

Préambule

Louanges à Allah Seigneur de l'univers, qu'Allah fasse l'éloge de notre Prophète Mohammed et lui accorde le salut ainsi qu'à sa famille et tous ses Compagnons.

Allah, le Très Haut, a accordé à Son Prophète Mohammed des grâces, des dons et des qualités exclusifs qui conviennent à son statut, et l'a préféré aux autres Prophètes, paix et salut sur eux.

Cela se manifeste, entre autres, dans la sagesse parfaite dont Il le dota dans sa manière de parler et de s'expliquer avec éloquence. Il disait (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) des paroles succinctes qui exprimaient en peu de mots beaucoup de sens. Cela est une forme de soutien de la part d'Allah tel qu'Il le confirme, le Très Haut, dans Sa parole (sens du verset) :

﴿ وَمَا يَطُوقُ عَنِ الْهُوَيِّ ﴿٣﴾ إِنَّهُ هُوَ الْوَاحِيُّ يُوحَىٰ ﴿٤﴾ ﴾ [النجم: 3-4]

«Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée» (Coran 53/3-4)

En effet, il nous a fait part, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), de ce mérite en disant :

« J'ai été privilégié par rapport aux autres Prophètes par six (qualités) : on m'a doté de Djawâmi' al-Kalim (aphorismes), on m'a accordé la victoire (sur l'ennemi) en lui inspirant la terreur, on m'a rendu licite le butin, on a fait de la terre un moyen de purification pour moi ainsi qu'un lieu de prosternation (prière), on m'a envoyé à la création entière et je suis le sceau des Prophètes.»

Il a indiqué (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) qu'il fut envoyé avec *Djawâmi' al-Kalim* en disant :

«Je fus envoyé avec Djawâmi' al-Kalim»

Al-Boukhari, qu'Allah lui fasse miséricorde, a interprété l'expression

Djawâmi' al-Kalim ainsi : «J'ai appris que *Djawâmi' al-Kalim* (aphorisme) consiste à ce qu'Allah regroupe dans un ou deux thèmes beaucoup de sujets que l'on traitait dans les livres précédents».

À ce sujet, Al-Âthârî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a composé un poème (N.d.T. chantant les vertus du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam)).

• **Poème :**

Dans ces vers, le poète fait l'éloge du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dont les mérites innombrables sont immenses et éminents. Il fut doté des clés de l'éloquence et de la rhétorique qui rendent ses paroles à la fois exhaustives et concises. Les paroles du Coran et de la Sunna s'y conjuguent pour éclairer la voie comme le font le soleil et la lune le matin et le soir consécutivement. Il ne cesse d'exhorter sa communauté aussi bien que ses proches à faire le bien avec dévouement. Dans sa personne, s'incarnent la générosité, la beauté, la douceur, la bienfaisance, le zèle ; bref, toutes les vertus se manifestent aussi bien dans ses actions que dans ses paroles.

Allah, le Très Haut, m'a facilité le choix de trente Hadiths parmi les *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam). Je les ai sélectionnés avec soin afin d'en faire une matière à enseigner qui soit convenable comme thème de sermon de sorte que j'en traite un chaque vendredi.

Et cela eut effectivement lieu par la grâce d'Allah Seul, et j'ai prononcé tous ces sermons dans la grande mosquée de Son Excellence, le feu prince cheikh 'Îsa ibn Salmân Âl Khalifa, qu'Allah lui fasse miséricorde, à Al-Rifâ' al-Gharbî, ville du royaume de Bahreïn. Cela s'est étendu sur toute une année, l'an 1437 de l'Hégire.

En effet, je prononçais ces sermons en improvisant et en rappelant ce que j'avais mémorisé, comptant sur l'aide d'Allah,

Exalté soit-Il, Seul ; puis sur les articles, les sermons et les écrits que j'avais consultés.

C'est pourquoi certains de mes meilleurs amis m'ont conseillé de transcrire ces sermons dans un seul livre afin de les préserver et d'y accéder facilement pour en tirer profit.

Ceci dit, je présente cette collection de sermons au sujet de '*Djawâmi' al-Kalim*' en sollicitant Allah, Exalté soit-Il, de faire en sorte que leur rédacteur ainsi que leur lecteur en tirent profit, et qu'Il l'agrée comme aumône continue dont la récompense nous revienne perpétuellement, à mes parents et à moi, aussi bien dans ce bas monde que dans l'Au-delà.

Ecrit par celui qui implore le pardon de son Seigneur

Râchid ibn Mohammed ibn Fatîs al-Hâdjirî

Al-Rifâ' al-Gharbî – Royaume de Bahreïn

1439 de l'Hégire – 2018 (ap.J-C)

1. «Le lignage d'une personne ne lui est d'aucune utilité s'il la retarde dans l'accomplissement des bonnes œuvres »

L'éloquence du Prophète est un des signes les plus saillants de sa grandeur :

Ô serviteurs d'Allah ! L'éloquence du Prophète est un des signes les plus saillants de sa grandeur et un des arguments les plus clairs prouvant sa prophétie. Il fut doté d'une langue éloquente, d'une logique droite, d'une sagesse parfaite, d'une parole sincère et d'un miracle éternel.

Allah, Exalté soit-Il, l'a favorisé au niveau de sa manière de s'exprimer tel qu'Il le confirme par Sa parole (sens du verset) :

﴿ وَمَا يَنْطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۚ (٣) إِنَّ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ (٤) ﴾ [النجم: 3-4]

«Et il y aura pour toi certes, une récompense jamais interrompue. Et tu es certes, d'une moralité éminente» (Coran 53/3-4)

Il s'est loué (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lui-même comme rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari* :

«Je fus envoyé avec Djawâmi' al-Kalim»⁽¹⁾

Et il a indiqué son mérite et ce qui le caractérise par rapport aux autres Prophètes tel que rapporté dans le *Sahih Moslim* :

« J'ai été privilégié par rapport aux autres Prophètes par six (qualités) : on m'a doté de Djawâmi' al-Kalim (...)»

et il a évoqué, par la suite, les cinq autres qualités.⁽²⁾

Une des qualités dont fut doté le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) est *Djawâmi' al-Kalim*. Al-Boukhari, qu'Allah lui fasse miséricorde, a interprété le sens de *Djawâmi' al-Kalim* ainsi : «J'ai appris que *Djawâmi' al-Kalim* consistait à ce qu'Allah regroupe dans un ou deux thèmes beaucoup de sujets que l'on traitait dans les livres précédents»; c'est-à-dire que le Prophète (Salla Allahu

(1) Rapporté par Al-Boukhari

(2) Rapporté par Moslim

Alaihi wa Sallam) pouvait aborder dans une seule phrase plusieurs questions, dispositions, directives, leçons et enseignements.

Bi'idhnillah (avec la permission d'Allah), Exalté soit-Il, nous allons nous attarder sur une seule phrase que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a prononcée ; puis nous allons poursuivre, les vendredis prochains, *Bi'idhnillah*, ces *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Dans ce sermon, notre discours portera sur le Hadith rapporté dans le *Sahih Moslim* et narré par Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, selon lequel le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

« Le lignage d'une personne ne lui est d'aucune utilité s'il la retarde dans l'accomplissement des bonnes œuvres »⁽³⁾

C'est une phrase brève de par sa forme, mais si l'on s'attarde longuement sur son contenu, l'on constatera qu'il est vaste et bien riche.

Elle comprend une multitude d'enseignements :

1^{er} enseignement : Dans le chemin vers Allah tout le monde prend des montures

En s'engageant dans le sentier d'Allah, Exalté soit-Il, et en se dirigeant vers Lui, les gens, tous, enfourchent des montures. Celui-ci choisit comme monture les bonnes œuvres tandis que celui-là, sa monture est son lignage, ses alliances et son origine.

Celui qui prend comme monture les bonnes œuvres se dirige certes vers le bien, et il y aboutira. Quant à celui qui compte sur le fait qu'il est fils d'untel, de la famille d'untel, et que son lignage et ses origines sont tels, sans bonnes œuvres, c'est vers le mal qu'il se dirige, et il y aboutira.

Comme rapporté dans le *Sahih Moslim*, selon Abû Mâlik al-Ach'ar qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

**«Tous les hommes prennent le matin leur chemin,
Certains vendent leur âme (à Allah) et l'ont ainsi affranchie;
D'autres la condamnent à sa damnation éternelle (en la vendant au Diable) »⁽⁴⁾**

(3) Rapporté par Moslim

(4) Rapporté par Moslim

Soit il l'affranchit du châtiment du Feu, soit il l'y condamne.

Chacun prend son chemin le matin ; vérifiez alors, serviteur d'Allah, quelle monture vous choisissez : est-ce celles des bonnes œuvres ? Ou bien celle de la fierté du lignage.

2^{ème} enseignement : Allah créa les hommes et les diversifia

Allah, Exalté soit-Il, a créé les gens et les a diversifiés de telle sorte qu'ils soient issus de différents lignages, d'origines multiples, de races variées, et cela pour qu'ils s'harmonisent ensemble, non pour qu'ils se méconnaissent ; pour qu'ils fassent preuve de clémence les uns envers les autres, non pour qu'ils luttent les uns contre les autres ; pour qu'ils s'accordent, non pour qu'ils s'opposent ; pour qu'ils s'entre-connaissent, non pour qu'ils se séparent. C'est ce à quoi Il appelle, Exalté soit-Il, dans Sa parole (sens du verset) :

﴿يٰٓاَيُّهَا النَّاسُ اِنَّا خَلَقْنٰكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَّاُنْثٰى وَجَعَلْنٰكُمْ شُعُوْبًا وَّقَبَاٖۗٔلَ لِتَعَارَفُوْۤا ۗ اِنَّ اَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللّٰهِ اَتْقٰىكُمْ ۗ اِنَّ اللّٰهَ عَلِيْمٌ خَبِيْرٌ ﴿١٣﴾﴾ [الحجرات: 13]

«Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur» (Coran 49/13)

3^{ème} enseignement Dans cette religion, il n'y a jamais ni favoritisme, ni complaisance, ni différences de classes

Dans cette religion, il n'y a jamais ni favoritisme, ni complaisance, ni différences de classes. Allah, Exalté soit-Il, révéla à Son Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) Sa parole (sens du verset) :

﴿وَأَنْذِرْ عَشِيْرَتَكَ الْأَقْرَبِيْنَ ﴿٢١٤﴾﴾ [الشعراء: 214]

«Et avertis les gens qui te sont les plus proches» (Coran 14/214)

De même, il fut rapporté dans le *Sahih Moslim*, selon Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) escalada le mont Al-Safa et interpella les gens :

«Ô peuple de Qurayche ! Vendez vos âmes à Allah »

C'est-à-dire soumettez-vous à Allah et le prix sera le Paradis tel que l'indique Allah, Exalté soit-Il, par Sa parole (sens du verset) :

﴿إِنَّ اللَّهَ اشْتَرَىٰ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَالَهُمْ بِآبِ لَهُمُ الْجَنَّةَ﴾

[التوبة: 111]

«Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis» (Coran 9/111)

«Ô peuple de Qurayche ! Vendez vos âmes à Allah !

Je ne peux vous être d'aucune utilité contre les desseins d'Allah.

Ô Banû 'Abdel Muttalib !

Je ne peux vous être d'aucune utilité contre les desseins d'Allah.

Ô 'Abbâs ibn 'Abdel Muttalib !

Je ne peux t'être d'aucune utilité contre les desseins d'Allah.

Ô Safiya, tante (paternelle) du Messenger d'Allah !

Je ne peux t'être d'aucune utilité contre les desseins d'Allah.

Ô Fatima, fille du Messenger d'Allah !

Demande-moi ce que tu désires (de ce bas monde),

mais je ne peux t'être d'aucune utilité contre les desseins d'Allah»(5)

Car il n'y a point de favoritisme dans cette religion.

4^{ème} enseignement : Seul celui qui est loué par Allah et Son prophète est digne d'être loué

Celui qui est digne de louanges et d'éloges est celui qu'Allah, Exalté soit-Il, et Son Messenger (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) louent et dont Ils témoignent des mérites.

Seul celui qu'Allah, Exalté soit-Il, loue et dont Il reconnaît les vertus est digne de louanges et d'éloges. En revanche, le blâmable est

(5) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim.

celui qu'Allah, Exalté soit-Il, et Son Messager (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) blâment.

Dans le *Musnad Ahmad*, d'après Abû Nudhra, qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) se leva et dit :

- «Ô hommes ! Certes, votre Seigneur est Unique et votre père est unique ! Il n'y a pas de différence entre un Arabe et un non Arabe, et il n'y a pas de différence non plus entre un Blanc et un Noir, si ce n'est par la piété. Ai-je bien transmis le message ? »

- «Le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a bien transmis le message», répondirent-ils.⁽⁶⁾

Dans son ouvrage *Madjmû' al-Fatâwâ*, le cheikh de l'Islam ibn Taymiya, qu'Allah lui fasse miséricorde, commenta ce sujet par des paroles marquantes : «Par conséquent, il n'existe dans le Livre d'Allah aucun verset où une personne est louée ou blâmée en vertu de son lignage ; c'est en vertu de la foi et de la piété qu'elle est louée ; et c'est à cause de la mécréance, la perversité et la désobéissance qu'elle est blâmée»⁽⁷⁾.

Dans un autre livre, il dit : «Le mérite s'obtient uniquement à travers les noms louables recensés dans le Coran et la Sunna à l'exemple de : l'islam (la soumission à Allah), la foi, la bienveillance, la piété, le savoir, les bonnes œuvres, la bienfaisance, etc. Il ne provient pas du simple fait que l'individu soit arabe ou non arabe, noir ou blanc, villageois ou bédouin»⁽⁸⁾.

La conclusion résumant cet enseignement est énoncée par 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, lorsqu'il dit : «Par Allah ! Si les non Arabes viennent, le Jour de la Résurrection, avec de bonnes œuvres tandis que nous venons sans bonnes œuvres, ils seront plus dignes que nous de notre prophète Mohammed (Salla Allahu Alaihi wa Sallam)»⁽⁹⁾

(6) Rapporté par Ahmad.

(7) Ibn Taymiya, *Madjmû' al-Fatâwâ*

(8) Ibn Taymiya, *Iqtidhâ' al-Sirât al-Mustaqîm*

(9) Rapporté par Ibn Sa'd, *Al-Tabaqât al-Kubrâ*

5^{ème} enseignement : Cette religion garantit la suprématie

C'est par cette religion que les gens acquièrent la suprématie, faute de quoi elle ne leur sera jamais accordée.

Il arriva que le Prince des Croyants, 'Abdel Malik ibn Marwân, reçut Ibn Chihâb al-Zuharî, un ouléma et enseignant de la communauté musulmane, il est en fait l'Imam des Oulémas et Mâlik et Al-Awzâ'î furent, entre autres, parmi ses disciples ; le Prince des Croyants, 'Abdel Malik ibn Marwân, lui demanda :

- «Ô Zuharî ! D'où viens-tu ? »
- «De la Mecque»
- «Qui y gouverne les gens ? »
- «'Atâ' ibn abî Rabâh », répondit Al-Zuharî.
- «Fait-il partie des Arabes ou des *Mawâlis* (N.d.T. non Arabes convertis à l'Islam)?»

Voyez-vous sur quoi le Prince des Croyants l'interroge ? Ce n'est ni au sujet du savoir de ce gouverneur, ni de sa compétence, ni de sa religion qu'il s'enquit. Il a demandé : «Fait-il partie des Arabes ou des *Mawâlis* ? »

- «Il fait partie des *Mawâlis* », répondit Al-Zuharî.
- «Qu'est-ce qui l'a rendu digne de les gouverner ? »
- «Ce sont la religion et le savoir», rétorqua Al-Zuharî.

Le Prince des Croyants répliqua :

- «C'est certes aux gens pieux et savants que le pouvoir doit être accordé. Qui donc gouverne les habitants du Yémen?»
- «Tâwus ibn Kaysân» ; répondit Al-Zuharî.

- «Fait-il partie des Arabes ou des Mawâlis?»
- « des Mawâlis »
- «Qui gouverne alors les habitants de l’Egypte?»
- «Yazîd ibn abî Habîb» ; répondit Al-Zuharî.
- «Fait-il partie des Arabes ou des Mawâlis?»
- « des Mawâlis »
- «Qui gouverne alors les habitants du Châm ?»
- «Mak-hûl» ; répondit Al-Zuharî.
- «Fait-il partie des Arabes ou des Mawâlis ?»
- « des Mawâlis, c’est un esclave qu’une femme de la tribu des Hudhayl a affranchi »
- «Qui gouverne alors les habitants d’Al-Djazîrah ?»
- «Maymûn ibn Mahrân» ; répondit Al-Zuharî.
- «Fait-il partie des Arabes ou des Mawâlis ?»
- «des Mawâlis »
- «Qui gouverne alors les habitants du Khurasân ?»
- «Al-Dahhâk ibn Muzâhim» ; répondit Al-Zuharî.
- «Fait-il partie des Arabes ou des Mawâlis ?»
- « des Mawâlis »
- «Qui gouverne alors les habitants d’Al-Basra ?»
- «Al-Hassan ibn abi-l-Hassan» ; répondit Al-Zuharî.
- «Fait-il partie des Arabes ou des Mawâlis ?»

- « des Mawâlis »
- «Malheur à toi ! Qui gouverne alors les habitants d'Al-Kûfa ?»
- «Ibrâhîm al-Nakh'î» ; répondit Al-Zuharî.
- «Fait-il partie des Arabes ou des Mawâlis ?»
- « des Arabes »
- «Ô Zuharî ! Tu m'as enfin réjoui !»

Là, l'Imam Al-Zuharî, qu'Allah lui fasse miséricorde, répliqua par une parole en or qui résume tout ce que j'ai évoqué ici. Si l'on ne retient que cette parole seulement, ce sera déjà bien suffisant.

Il a dit : «Ô Prince des Croyants ! C'est de l'ordre d'Allah, Exalté soit-Il, et de Sa religion qu'il s'agit : à celui qui les préserve, la suprématie ; et à celui qui les néglige, la chute »⁽¹⁰⁾

Telle est la vie dans ce bas monde en bref : que celui qui désire l'honneur, la puissance, l'éminence et la suprématie, veille à préserver cette religion ; sinon, la chute sera la fin fatale de celui qui la néglige.

● **Poème :**

Certes, l'homme n'a de valeur que par sa religion, il ne faut donc pas compter sur son lignage au détriment de la piété. C'est grâce à l'Islam que Salmân, le Perse, fut honoré et c'est à cause du polythéisme qu'Abû Lahab fut damné.⁽¹¹⁾

(10) Ibn 'Asâkir, *Târikh Dimachq*

(11) Rapporté par Al-Râghib al-Asfahânî, *Muhâdharât al-Udabâ'*

2. «L'aumône ne diminue en rien les biens de celui qui la fait»

• **L'aumône augmente les biens :**

Ô serviteurs d'Allah ! Notre discours porte sur une autre phrase prononcée par le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) qui ne prononce rien sous l'effet de la passion.

Il a dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«L'aumône ne diminue en rien les biens de celui qui la fait»

Une parole qui, en peu de mots, exprime des sens profonds et multiples.

À chaque fois que ce serviteur d'Allah fait aumône de ses biens, ces derniers ne diminuent pas chez Allah, Exalté soit-Il, ni dans ce bas monde, ni à l'Au-delà.

Oui, notre Prophète a dit :

«L'aumône ne diminue en rien les biens de celui qui la fait»

Et la raison en est que lorsque vous, serviteur d'Allah, vous faites une aumône, vous retirez du compte que vous possédez dans ce bas monde pour déposer dans un autre compte que vous possédez, mais dans l'Au-delà. Les deux comptes vous appartiennent et sont à votre nom ; tel est l'enseignement tiré du Hadith.

Lorsqu'un musulman fait une aumône, il retire alors de l'argent de ce compte-ci pour le déposer dans ce compte-là, et donc, cet argent ne diminue pas.

Les pieux prédécesseurs ont bien assimilé ce concept et ont saisi sa réalité. C'est pourquoi lorsque l'un d'eux voyait arriver une personne qui demandait une aumône, il disait :

- «Bienvenue à celui qui est venu transférer notre argent de ce bas monde à l'Au-delà »

Il s'agit donc d'un transfert d'un compte à un autre.

De plus, celui qui médite sur les textes du Coran et de la Sunna constatera qu'ils ne se contentent pas d'évoquer ce sens, mais vont plus loin en disant que l'aumône multiplie l'argent. Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿مَنْ ذَا الَّذِي يُقْرِضُ اللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا فَيُضَعِفَهُ لَهُ أَضْعَافًا كَثِيرَةً وَاللَّهُ يَقْبِضُ وَيَبْصُطُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ﴾ [البقرة: 245]

«Quiconque prête à Allah de bonne grâce, Il le lui rendra multiplié plusieurs fois. Allah restreint ou étend (Ses faveurs.) Et c'est à Lui que vous retournerez» (Coran 2/245)

Dans la même Sourate, celle d'Al-Baqara (La Vache), Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿مَثَلُ الَّذِينَ يُنْفِقُونَ أَمْوَالَهُمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنْبَتَتْ سَبْعَ سَنَابِلٍ فِي كُلِّ سُنْبُلَةٍ مِائَةٌ حَبَّةٌ وَاللَّهُ يُضَعِفُ لِمَنْ يَشَاءُ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ﴾ [البقرة: 261]

«Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient. » (Coran 2/261)

Dans un autre verset encore de la même Sourate, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿لَيْسَ عَلَيْكَ هُدَاهُمْ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَلَا يُنْفِسْكُمْ وَمَا تُنْفِقُونَ إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ اللَّهِ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ يُوَفِّ إِلَيْكُمْ وَأَنْتُمْ لَا تُظْلَمُونَ﴾ [البقرة: 272]

«Et tout ce que vous dépensez de vos biens dans les bonnes œuvres vous sera récompensé pleinement. Et vous ne serez pas lésés». (Coran 2/272)

Et dans la sourate Saba' cette fois, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿قُلْ إِنَّ رَبِّي يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَن يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ، وَيَقْدِرُ لَهُ، وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ، وَهُوَ خَيْرُ الرَّازِقِينَ﴾ [سبأ: 39]

«Et toute dépense que vous faites [dans le bien], Il la remplace, et c'est Lui le Meilleur des donateurs» (Coran 34/39)

Il a donc dit vrai, le Prophète, en affirmant :

«L'aumône ne diminue en rien les biens de celui qui la fait»

Et comment l'argent aurait-il diminué alors qu'il dit, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

«Au matin de chaque jour (chaque jour, tout au long de l'année), deux anges descendent du ciel. L'un dit :

- «Ô Seigneur ! Accorde une compensation à celui qui fait l'aumône»
- «Ô Seigneur ! Inflige une perte à celui qui s'abstient de faire l'aumône», dit l'autre. »⁽¹²⁾

Celui qui dépense et fait l'aumône aura une compensation en vertu de l'invocation de cet ange.

Al-Tirmidhi, qu'Allah lui fasse miséricorde, a rapporté, dans ses Sunane, un Hadith de notre mère 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, au sujet d'une brebis que l'on avait immolée chez le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) pour distribuer sa chair en aumône.

Après la distribution de ces aumônes, le Prophète (Salla Allahu: Alaihi wa Sallam) demanda à 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle.

- « **Qu'est-ce qui en est resté ?** »
- « **Il n'en reste que cette épaule** ».

On l'avait réservée au Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) car il aimait la chair de l'épaule.

(12) Rapporté par Al-Tirmidhî

- « **Tout reste d'elle sauf son épaule !** », répliqua-t-il.⁽¹³⁾

Il comprend et fait comprendre que l'aumône doit être conçue comme suit : ce qui manque est en fait ce qui reste. Quant à ce que nous dépensons pour nous-mêmes comme nourriture, boissons ou vêtements, il finira par s'épuiser, et ce que nous économisons, ce n'est rien d'autre que l'argent des héritiers. C'est ce que nous offrons (en aumône) qui demeure. C'est pourquoi il a dit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam):

« **Tout reste d'elle sauf son épaule !** »

Dans le *Sahih Moslim*, d'après Abû Mass'ûd al-Ansârî, qu'Allah soit satisfait de lui : «Un homme vint voir le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) avec une chamelle bridée et dit :

- "Ô Messenger d'Allah, j'offre cette chamelle pour l'amour d'Allah"
- **“En contrepartie, au Jour de la Résurrection, tu seras rétribué par sept cents chamelles toutes bridées”, répondit-il.»**⁽¹⁴⁾

Lorsque cet homme prit cette chamelle du troupeau de chameaux qu'il possédait, celui-ci a dû diminuer. Qu'il en ait possédé cent ou dix, leur nombre a diminué, mais notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit que rien n'a diminué :

«En contrepartie, au Jour de la Résurrection, tu seras rétribué par sept cents chamelles toutes bridées pour avoir fait ce don»

De même, dans un Hadith Qudsi, rapporté par Al-Boukhari et Moslim, notre Seigneur, Exalté soit-Il, dit :

«Ô fils d'Adam, dépense (en aumônes) et Je te donnerai une compensation»⁽¹⁵⁾

Dans un autre Hadith rapporté par Al-Bayhaqî dans son recueil *Chu'ab al-Îmâne*, d'après Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

(13) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

(14) Rapporté par Moslim

(15) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

«Celui qui fait un don sous forme d'aumône ou pour maintenir un lien de parenté verra Allah le récompenser en multipliant ses biens»

Selon Al-Tabarâni, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) vit chez Bilâl, qu'Allah soit satisfait de lui, un tas de dattes, et lui demanda alors :

- **«Qu'est-ce que c'est, ô Bilâl ? »**

- «Je les ai gardées de côté pour toi, ô Messenger d'Allah »

Il s'agissait juste d'une petite quantité de dattes. Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lui dit :

- **« Dépense Bilal et ne crains pas du détenteur du Trône qu'il ne restreigne (ses largesses) »⁽¹⁶⁾**

Si ce concept est clair dans l'esprit du serviteur d'Allah musulman, il fera l'aumône généreusement, notamment s'il apprend combien le statut de l'aumône est éminent aux yeux d'Allah, Exalté soit-Il, tel que l'indique Omar, qu'Allah soit satisfait de lui.

C'est dans son ouvrage *Al-Mustadrak* qu'Al-Hâkim a rapporté la parole de 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, à cet égard :

«On m'a dit que les œuvres (la prière, le jeûne, l'aumône) se vantent (de leurs mérites) et l'aumône les réduit au silence en déclarant : "Je suis meilleure que vous toutes"»⁽¹⁷⁾

Dans le *Sahih Moslim*, il fut également rapporté que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

**«La main la plus haute vaut mieux que la main la plus basse.
La plus haute c'est celle qui donne, la plus basse c'est celle qui reçoit »**

L'aumône est une principale raison de la purification des péchés :

(16) Al-Tabarâni, *Al-Mu'djam al-Kabîr*, et Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*.

(17) Ibn Khuzayma, Al-Hâkim.

C'est vrai, l'aumône revêt une importance éminente. Nombreux sont les Hadiths qui mettent en relief ce statut, et le plus important de ce qui nous fut transmis à ce sujet est que l'aumône est un moyen essentiel pour effacer les péchés et se purifier des fautes.

N'avez-vous pas lu, ô serviteurs d'Allah, la parole d'Allah, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿إِنْ بُدُوا الصَّدَقَاتِ فَنِعِمَّا هِيَ وَإِنْ تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا الْفُقَرَاءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَكُمْ وَيُكَفِّرُ عَنْكُمْ مِنْ سَيِّئَاتِكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ﴾ [البقرة: 271]

«Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien ; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. (Coran 2/271) »

Al-Tirmidhî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a rapporté dans ses *Sunane* que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit:

«L'aumône éteint les péchés comme l'eau éteint le feu»⁽¹⁸⁾

De plus, ce qui rend le statut de l'aumône si éminent, c'est qu'elle accompagne celui qui la fait dans sa tombe et ne cesse de le protéger (lit. lui couvrir la tête de son ombre) le Jour de la Résurrection.

Selon 'Uqba ibn 'âmir, qu'Allah soit satisfait de lui, il existe un Hadith Sahih remarquable rapporté par Al-Tabarânî dans son ouvrage *Al-Mu'djam al-Kabîr*, et traitant du sujet de l'aumône, petite ou grande. Voilà une promesse éminente du noble Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) qui a dit :

«Certes l'aumône éteint la chaleur des tombes pour ceux qui s'en acquittent et le croyant se protège sous l'ombre de son aumône le Jour de la Résurrection »⁽¹⁹⁾

L'aumône l'accompagne alors dans sa tombe, elle lui insuffle une

(18) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

(19) Al-Tabarânî, *Al-Mu'djam al-Kabîr*

fraîcheur salutare avec les douces brises du bien et des bénédictions, pourvu qu'elle soit vouée exclusivement à Allah, Exalté soit-Il ; et le Jour de la Résurrection, elle viendra le couvrir de son ombre.

L'aumône l'accompagne alors dans sa tombe, elle lui insuffle une fraîcheur salutare avec les douces brises du bien et des bénédictions, pourvu qu'elle soit vouée exclusivement à Allah, Exalté soit-Il ; et le Jour de la Résurrection, elle viendra le couvrir de son ombre. L'aumône est également une clé pour faciliter les choses. Si vous rencontrez une difficulté quelconque dans vos affaires, faites une aumône tout en vous rappelant la parole d'Allah, Exalté soit-Il, (sens du verset):

﴿ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَاتَّقَىٰ ۝٥ وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٦ فَسَنِيَرَهُ لِلْيسْرِى ۝٧ وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَىٰ ۝٨ وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٩ فَسَنِيَرَهُ لِلْعُسْرِى ۝١٠﴾ [الليل: 5-10]

«Celui qui donne et craint (Allah) et déclare véridique la plus belle récompense. Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Et quant à celui qui est avare, se dispense (de l'adoration d'Allah), et traite de mensonge la plus belle récompense, Nous lui faciliterons la voie à la plus grande difficulté» (Coran 92/5-10)

Ces aumônes que les serviteurs d'Allah font sont une vraie voie pour se faciliter les choses. Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a donc dit vrai :

«L'aumône ne diminue en rien les biens de celui qui la fait»

Vous ne faites que les prendre de votre argent sur votre compte dans ce bas monde pour le déposer sur votre compte dans l'Au-delà.

Une des plus belles paroles que j'ai lues au sujet de l'aumône est celle d'Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, dans son livre Al-Wâbil al-Sayyib, en parlant d'un des plus grands avantages de l'aumône. Il a dit :

«L'aumône a un effet extraordinaire sur la dissipation des différents»

genres d'épreuves, même si elle est faite par une personne libertine ou injuste, voire même mécréante.» Par cette aumône, Allah, le Très Haut, la protège contre de nombreuses sortes d'épreuves⁽²⁰⁾.

Lorsque cet homme, si libertin, ou injuste, ou mécréant qu'il soit, fait une aumône, plus il dépense, plus ses épreuves dans ce bas monde seront dissipées ; et c'est justement pourquoi l'aumône revêt cette grande importance.

Toutefois, il reste une seule question: si l'homme croit en ces textes évoqués dans le Livre d'Allah, Exalté soit-Il, et transmis par Son Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), c'est dans la mesure du degré de croyance (en les textes révélés) qu'il a dans son tréfonds qu'il fera preuve de générosité en faisant l'aumône.

C'est ce qu'a exprimé Al-Hassan alBasrî par sa parole «Celui qui» est certain de la rétribution donnera généreusement⁽²¹⁾.

Celui qui croit en ces textes évoqués dans le Livre d'Allah, Exalté soit-Il, et transmis par le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), donnera généreusement car il attend la rétribution d'Allah, Exalté soit-Il.

(20) Ibn al-Qayyim, Al-Wâbil al-Sayyib

(21) Ibn Hibbân, Rawdhat-ul-'Uqalâ

3. « La religion, c'est le bon conseil et la loyauté »

Le bon conseil : un droit du musulman envers le musulman

Ô serviteurs d'Allah ! La fraternité implique l'affection, et celle-ci exige que l'on prête conseil à celui qu'on aime.

Le conseil revêt une grande importance :

Le conseil revêt une grande importance, et c'est justement de ce sujet que nous allons traiter en poursuivant notre série bénie de discours sur les *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Nous allons parler du Hadith du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

« La religion, c'est le bon conseil et la loyauté ».

Ces quelques mots embrassent nombre de leçons, de moralités, d'enseignements et de dispositions.

« La religion, c'est le bon conseil et la loyauté ».

Cette parole fut évoquée, à l'origine, dans le Hadith rapporté dans le *Sahih Moslim*, d'après Tamîm al-Dârî, qu'Allah soit satisfait de lui :

«Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

- “ **La religion, c'est le bon conseil et la loyauté** ”.
- “ Vis-à-vis de qui, ô, Messenger d'Allah ? ”, lui demanda-t-on.
- “ **Vis-à-vis d'Allah, de Son Livre, de Son Messenger, de ceux qui guident la communauté et des Musulmans ordinaires**” répondit-il.
»⁽²²⁾

Le conseil est donc un droit que tout musulman a sur ses coreligionnaires. Selon Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, dans le *Sahih Moslim*, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

(22) Rapporté par Moslim

- « Le musulman a six devoirs envers son coreligionnaire : Si tu le rencontres, salue-le, s'il t'invite, accepte, s'il te demande de le conseiller, fais-le, s'il étérnue et qu'il loue Allah (en disant 'Alhamdulillah'), alors dis-lui : 'Yarhamuk Allah' (qu'Allah t'accorde Sa miséricorde), s'il tombe malade, rends-lui visite et s'il meurt, assiste à ses funérailles »⁽²³⁾

L'argument que l'on tire de ce Hadith figure dans la phrase : *«lui prêter conseil lorsqu'il le demande »*.

En effet, le conseil revêt une grande importance, c'est pourquoi le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), en recevant les serments d'allégeance de ses Compagnons, exigeait que certains d'entre eux lui prêtent serment de prodiguer conseil à tout musulman. Ceci est évoqué dans le *Sahih Al-Boukhari* par Djarîr ibn 'Abdullah, qu'Allah soit satisfait de lui, qui a dit : «J'ai fait serment d'allégeance au Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) d'accomplir la prière, de payer l'aumône légale et de prêter conseil à tout musulman »⁽²⁴⁾.

En fait, les sociétés en général ne sauraient jouir de la sécurité que si l'on s'y conseille mutuellement, que les uns soient bien intentionnés en prêtant conseil et que les autres l'acceptent.

À ce sujet, Ibn Taymiya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «Les fils d'Adam ne vivent qu'en groupe, et si deux ou plus se réunissent, il faudra qu'un fait leur soit prescrit et qu'un autre leur soit proscrit»⁽²⁵⁾. En d'autres termes, ils doivent se conseiller mutuellement.

Le conseil est la mission des prophètes et des messagers :

Le conseil est le fait de s'évertuer à faire le bien à autrui, et telle est d'ailleurs la mission des Prophètes et des Messagers d'Allah. Nul

(23) Rapporté par Moslim

(24) Rapporté par Al-Boukhari

(25) Ibn Taymiya, *Madjmû' al Fatâwâ*

Prophète ne fit face à son peuple sans leur prêter conseil.

Voilà qu'Allah, Exalté soit-Il, nous fait part du cas de Nûh (Noé), Alaihi Assalam, par Sa parole (sens du verset) :

﴿أُبَلِّغُكُمْ رِسَالَاتِ رَبِّي وَأَنْصَحُ لَكُمْ وَأَعْلَمُ مِنَ اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ﴾ [الأعراف: 62]

«Je vous communique les messages de mon Seigneur, et je vous donne conseil sincère, et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas» (Coran 7/62)

Et au sujet de Hûd, Alaihi Assalam, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿أُبَلِّغُكُمْ رِسَالَاتِ رَبِّي وَأَنَا لَكُمْ نَاصِحٌ أَمِينٌ﴾ [الأعراف: 68]

«Je vous communique les messages de mon Seigneur, et je suis pour vous un conseiller digne de confiance» (Coran 7/68)

En ce qui concerne Sâlih, Alaihi Assalam, Allah, Exalté soit-Il, dit de même (sens du verset) :

﴿فَتَوَلَّى عَنْهُمْ وَقَالَ يَاقَوْمِ لَقَدْ أَبْلَغْتُكُمْ رِسَالَاتِ رَبِّي وَنَصَحْتُ لَكُمْ وَلَكِنْ لَا تُحِبُّونَ النَّاصِحِينَ﴾ [الأعراف: 79]

«Alors il se détourna d'eux et dit : “Ô mon peuple, je vous avais communiqué le message de mon Seigneur et vous avais conseillé sincèrement. Mais vous n'aimez pas les conseillers sincères !”» (Coran 7/79)

À propos de Chu'ayb, Alaihi Assalam, Il dit, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿فَتَوَلَّى عَنْهُمْ وَقَالَ يَاقَوْمِ لَقَدْ أَبْلَغْتُكُمْ رِسَالَاتِ رَبِّي وَنَصَحْتُ لَكُمْ فَكَيْفَ آسَأُ عَلَى قَوْمٍ كَافِرِينَ﴾ [الأعراف: 93]

«Il se détourna d'eux et dit : “Ô mon peuple, je vous ai bien communiqué les messages de mon Seigneur et donné des conseils. Comment donc m'attristerais-je sur des gens mécréants?”» (Coran 7/93)

Le conseil revêt donc une grande importance, si grande que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit, d'après Mi'qal ibn Yassâr, qu'Allah soit satisfait de lui, dans *le Sahih Al-Boukhari*:

«Tout serviteur d'Allah à qui Allah confie la gestion des intérêts d'un groupe et qui ne leur prête pas conseil, ne sentira jamais l'odeur du Paradis»⁽²⁶⁾

Je suis responsable de ma famille, elle est pour moi tel un dépôt qui m'a été confié.

«Chacun d'entre vous est un dépositaire et il est responsable du dépôt qu'on lui a confié»

Ce dépositaire est alors tenu de prêter conseil à ses sujets, sinon il aura commis un péché.

Le statut du conseil est donc éminent. À cet égard, le Prince des Croyants 'Omar ibn al-Khattâb, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : «Il n'y a rien de bon dans des gens qui ne prêtent pas conseil ; ni dans d'autres qui n'aiment pas les conseillers »⁽²⁷⁾

Pourquoi le bon conseil ?

En effet, l'on prête conseil pour certaines raisons :

Premièrement : pour réaliser le principe de la servitude à Allah, Exalté soit-Il, sur terre, et que les créatures soient assujetties à leur Créateur, Exalté soit-Il. Le meilleur conseil à donner aux gens est alors de les appeler à l'adoration d'Allah, Exalté soit-Il, et de les inciter à mettre en application le principe de la servitude à Lui, se pliant ainsi à Sa parole, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ﴾ [الذاريات: 56]

«Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent» (Coran 51/56)

En effet, le conseil est une forme d'*Ihtisâb* (contrôle veillant à la bonne application de la Charia), le conseiller étant celui qui s'acquitte

(26) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(27) Al-Hârith al-Muhâsabi, *Risâlat-ul-Mustarchidîn*

de cette tâche. L'*Ihtisâb* est une autorité de contrôle qui, comme toute autre autorité en Islam, a comme objectif d'établir la religion. C'est ce qu'Ibn Taymiya, qu'Allah lui fasse miséricorde, indique par sa parole : «Toutes les autorités en Islam ont comme objectif que la religion soit entièrement à Allah et que la parole d'Allah ait la primauté»⁽²⁸⁾.

Deuxièmement : pour empêcher les pervers de commettre des actes immoraux, afin d'en purifier les communautés, lesquelles ne sauraient vivre en sécurité que si l'on empêche les pervers de faire le mal, et ce, en leur prêtant conseil.

Il est vrai qu'il existe une culture dominante erronée, qui veut qu'on n'interfère pas dans les affaires intimes des gens.

C'est ainsi que quelqu'un dit :

- «Veux-tu ne pas intervenir dans ma vie privée? Ne joue pas le rôle du conseiller ! »

Il s'agit là d'une culture erronée car Allah, Exalté soit-Il, a ordonné à Ses serviteurs de se conseiller mutuellement.

En effet, le conseil, qui est prononcé en arabe *Nasiha*, provient étymologiquement du terme *Mansaha* qui signifie l'aiguille servant à coudre. C'est que ce pervers a transgressé 'déchiré' sa propre religion tandis que vous, le conseiller, vous êtes venu recoudre, par votre conseil, cette déchirure dans les habits de la personne conseillée.

Le calife bien guidé Abû Bakr, qu'Allah soit satisfait de lui, a appelé les gens :

- «Ô gens ! Vous récitez ce verset mais vous l'interprétez mal (sens du verset) :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا عَلَيْكُمْ أَنْفُسَكُمْ لَا يَضُرُّكُمْ مَنْ ضَلَّ إِذَا اهْتَدَيْتُمْ إِلَى اللَّهِ

(28) Ibn Taymiya, *Madjmû' al-Fatâwâ*

مَرَجِعُكُمْ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿١٠٥﴾ [المائدة: 105]

«Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous avez pris la bonne voie»
(Coran 5/105)

De nos jours, si vous désirez prêter conseil à quelqu'un, si vous constatez une erreur que votre frère a commise et que vous le conseillez, ou si vous remarquez que sa femme adopte un mauvais comportement et que vous lui dites en le conseillant : «Ô untel, votre épouse fait telle ou telle chose», vous l'entendrez dire : «**Vous êtes responsables de vous-mêmes ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous avez pris la bonne voie**», n'interférez donc pas dans les affaires intimes des gens».

Eh bien non ! Abû Bakr, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : «Vous récitez ce verset mais vous l'interprétez mal : «**Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous avez pris la bonne voie**» et nous avons entendu le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dire :

«Lorsque les gens voient un mal et ne le corrigent pas, ils ne sont plus loin de voir Allah les frapper tous de Son châtement»

C'est pourquoi le conseil est préconisé.

Lorsque l'homme constate chez un autre une erreur quelconque, il doit lui prêter conseil, c'est une des obligations qui lui incombent.

Ce conseil vise à réformer l'état des sociétés.

Sachez aussi, ô serviteurs d'Allah, que le conseiller doit, en prêtant conseil à autrui, adopter les éthiques propres à cette tâche et se plier à ses règles.

La plus éminente des éthiques relatives au conseil est de ne viser, en le donnant, que l'agrément d'Allah, Exalté soit-Il, et non de le faire juste pour que l'on dise de vous : «C'est lui le conseiller», ni pour que l'on vous désigne du doigt en disant : «Tel est le conseiller honnête», ni pour voir les journaux vous faire de la publicité en

publiant votre parole, ni pour collecter le plus grand nombre de voix. Vous prêtez conseil en public, or cela ne vous nuira en rien si vous le faites en secret. Faites en sorte que votre conseil ne vise que l'agrément d'Allah, et que rien ne détourne votre cœur vers un autre qu'Allah Exalté soit-Il.

La deuxième éthique à ce sujet exige de vous que vos actes ne contredisent pas votre conseil, n'exhortez pas les gens à faire ce que vous êtes loin de faire car Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿أَتَأْمُرُونَ النَّاسَ بِالْبِرِّ وَتَنسَوْنَ أَنْفُسَكُمْ وَأَنْتُمْ نَتْلُونَ الْكِتَابَ أَفَلَا تَعْقِلُونَ﴾ [البقرة: 44]

«Commanderez-vous aux gens de faire le bien, et vous oubliez vous-mêmes de le faire, alors que vous récitez le Livre? Etes-vous donc dépourvus de raison ? » (Coran 2/44)

Ce n'est pas raisonnable d'exhorter autrui à faire le bien tandis que vous faites le contraire. C'est ce qu'a dit cet homme vertueux, le vénérable Prophète, Alaihi Assalam (sens du verset) :

﴿وَمَا أُرِيدُ أَنْ أَمْلِكُمْ إِلَّا أَنْ أَخَالِفَكُمْ إِلَيَّ مَا أَنهَيْتُمْ عَنْهُ إِنْ أُرِيدُ إِلَّا الْإِصْلَاحَ مَا اسْتَطَعْتُ وَمَا تَوْفِيقِي إِلَّا بِاللَّهِ عَلَيْهِ﴾ [هود: 88]

«Je ne veux nullement faire ce que je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis . Et ma réussite ne dépend que d'Allah» (Coran 11/88)

Et rappelez-vous la parole d'Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لِمَ تَقُولُونَ مَا لَا تَفْعَلُونَ ﴿٢﴾ كَبُرَ مَقْتًا عِنْدَ اللَّهِ أَنْ تَقُولُوا مَا لَا تَفْعَلُونَ ﴿٣﴾﴾ [الصف: 2-3]

«Ô vous qui avez cru ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas» (Coran 61/2-3)

• **Poème :**

Dans ces vers, le poète s'adresse à celui qui assume la tâche d'enseigner les autres et l'appelle à tirer lui-même profit de cet enseignement, sinon il serait comme un médecin qui traite les gens alors qu'il est lui-même malade. Pareillement, il ne faut donc pas interdire aux gens un comportement quelconque puis l'adopter car, en l'occurrence, cela sera une grande disgrâce.

Une autre éthique du conseil est de le donner en secret autant que possible. Que votre conseil soit fait confidentiellement autant que vous le pouvez, même si la personne conseillée est un de vos enfants. C'est que l'être humain, par nature, n'aime pas se voir conseillé en public. Même si la personne visée par votre conseil n'est qu'un petit enfant, tâchez de le faire secrètement autant que possible. En effet, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), la plupart du temps, lorsqu'il voulait prêter conseil à quelqu'un, montait sur le Minbar et disait :

«Qu'ont donc certains à faire ceci et cela»⁽²⁹⁾

À ce sujet, Al-Fudhayl ibn 'Yâdh, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit une parole admirable : «Le croyant dissimule (les défauts des autres) et les conseille, le pervers diffame et divulgue (ces défauts)»⁽³⁰⁾

Certains prêtent conseil mais dans l'intention de diffamer. Ils vous conseillent au cours d'une réunion et voilà qu'il attire l'attention d'un autre qui ignorait la faute que vous avez commise. Il vous conseille alors en public en visant à vous diffamer. Seuls les pervers agissent de la sorte, ceux-là visent le scandale et non le conseil.

Voyez-vous où sont donnés aujourd'hui la plupart des conseils aux gens ? C'est sur les sites internet. Sur les réseaux de médias sociaux, les gens se conseillent mutuellement, mais en fait, ils se diffament les uns les autres.

Selon le pieux savant, l'Imam Al-Châfi'î, qu'Allah lui fasse miséricorde

(29) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(30) In Radjab, *Djâmi' al-'Ulûm wal Hikam*

: «Celui qui exhorte son frère en secret, lui a ainsi prêté conseil et l'a embelli ; et celui qui le fait en public l'a ainsi honni et enlaidi»⁽³¹⁾

• **Poème :**

Le poète s'adresse à celui qui prête conseil aux autres et lui demande de le faire confidentiellement et non en public car tout conseil donné devant les gens est une sorte de réprimande qu'il refuse d'écouter ; puis le prévient en lui disant que s'il contrevient à son ordre, qu'il ne s'attende donc pas à être obéi.

Certes, la religion comporte le bon conseil et la loyauté, car la religion entière est fondée sur le conseil donné à autrui.

(31) Abû Na'im, *Hilyat-ul Awliyâ'*

4. «Sois tolérant, on sera tolérant avec toi»

La tolérance est la plus précieuse des qualités louables :

La tolérance est la plus précieuse des qualités louables, c'est une lumière qui brille pour éclairer la voie à ceux qui s'engagent dans le Sentier d'Allah.

La tolérance est une qualité morale honorable propre aux personnes éminentes ; quant aux fainéants et aux menteurs, leur ardeur demeure incapable de les élever à ce rang.

La tolérance est un nuage qui apporte le bien par la pluie bénie qui le remplit.

La tolérance est victoire, force, ardeur, et supériorité face à la tyrannie et à la rébellion de l'âme.

La tolérance est un ombrage épais sous lequel se réfugient les voyageurs dans le désert de la vie.

La tolérance est le sujet que nous allons traiter cette fois en poursuivant notre discours sur la série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* dans les Hadiths du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Le Hadith que nous avons choisi fut rapporté dans le *Musnad Ahmad*, d'après Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, à savoir :

«Sois tolérant, on sera tolérant avec toi»⁽³²⁾

Oui, il fait partie des *Djawâmi' al-Kalim* :

«Sois tolérant, on sera tolérant avec toi»

Une phrase courte, contenant peu de mots mais qui véhicule beaucoup de sens, de leçons et d'enseignements.

(32) Rapporté par Ahmad

Si vous méditez sur le Livre d'Allah, Exalté soit-Il, et les Hadiths de Son Messager (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), vous trouverez que la tolérance revêt une grande importance.

Lorsqu'il fut interrogé, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), sur la religion qu'Allah, Exalté soit-Il, aime le plus, telle fut sa réponse :

- «Le Hanafisme (monothéisme abrahamique), qui est indulgent et facile à pratiquer»

L'on entend par tolérance, la facilité, la flexibilité, la simplicité en traitant avec autrui.

La tolérance consiste à pardonner, à passer sur les méfaits, à fermer les yeux sur les erreurs et à ignorer les méprises d'autrui.

Seuls les pieux et les généreux font preuve de tolérance, c'est pourquoi les gens disent : «Le tolérant est généreux», et ce car il a renoncé à son propre droit et en a fait don aux gens ; c'est qu'il voit d'un œil ce bas monde et de l'autre l'au-delà.

Pourquoi nous montrer tolérant ?

Pourquoi être tolérant ? Pourquoi je m'exhorte et je vous exhorte à accéder au rang des tolérants ?

• **La réponse :**

Premièrement : je suis tolérant car Allah, Exalté soit-Il, nous a ordonné à tous de l'être

Nous lisons dans la Sourate *Al-Nûr*, la parole d'Allah, le Vrai, Exalté soit-Il (sens du verset) :

﴿وَلْيَعْفُوا وَلْيَصْفَحُوا أَلَا يُحِبُّونَ أَنْ يَغْفِرَ اللَّهُ لَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾ [النور: 22]

«Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne?» (Coran 24/22)

Nous lisons dans la Sourate *Al-Taghâbun* (sens du verset) :

﴿وَإِنْ تَعَفَّوْا وَتَصْفَحُوا وَتَغْفِرُوا فَإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾ [التغابن: 14]

«Mais si vous [les] excusez, passez sur [leurs] fautes et

[leur] pardonnez, sachez qu'Allah est Pardonneur, Très Miséricordieux» (Coran 64/14)

Nous lisons dans la Sourate Al-Mâ'ida (sens du verset) :

﴿فَاعْفُ عَنْهُمْ وَأَصْفَحْ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ﴾ [المائدة: 13]

«Pardonne-leur donc et oublie [leurs fautes].» (Coran 5/13)

C'est certes l'ordre d'Allah, Exalté soit-Il !

Je suis tolérant car Allah, Exalté soit-Il, veut que je le sois et que je passe sur les méprises des autres.

Deuxièmement : pour suivre le modèle du Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam)

Vous qui désirez suivre le modèle du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), suivez son exemple en toute chose et donc, entre autres, dans sa tolérance.

L'on interrogea 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait de lui, notre mère, la mère des Croyants, sur la moralité du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), elle répondit, tel que rapporté par Al-Tirmidhî : «Il n'était ni rude, ni acrimonieux, ni bruyant dans les marchés. Il ne rendait pas le mal par le mal mais il pardonnait et tolérait »⁽³³⁾

Tel est notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) !

Troisièmement : je suis tolérant car le règle de base dit : si vous êtes tolérant, vous serez traité avec tolérance

Tel est justement le Hadith que nous traitons :

«Sois tolérant, on sera tolérant avec toi»

Celui qui est tolérant dans ce bas monde, verra Allah faire preuve de tolérance envers lui aussi bien dans ce bas monde que dans l'Au-delà.

Le Hadith est bien clair :

«Sois tolérant, on sera tolérant avec toi»

Mais regardez encore cet admirable Hadith rapporté par Ibn

(33) Rapporté par Ahmad et Al Tirmidhî

Khuzayma dans son livre *Al-Tawhîd*, c'est un long Hadith où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) évoque l'état des habitants du Paradis et de ceux de l'Enfer, puis dit :

«Et Allah, Exalté soit-Il, dit alors :

- **“Cherchez dans le Feu ! Avez-vous rencontré quelqu'un qui ait fait un bien, fût-ce un seul ?**

La miséricorde d'Allah, Exalté soit-Il, s'étend pour embrasser même ceux qui sont déjà dans le Feu.

Il poursuit : «Ils trouvent dans le Feu un homme et ils lui demandent :

- **“As-tu jamais fait une bonne action?”**

- **“Non”, répond-il, “mais j'étais tolérant avec les gens dans la vente et l'achat”.**

Allah, Exalté soit-Il, dit alors :

- **“Soyez tolérants avec Mon serviteur comme il l'était avec Mes serviteurs”**

Et il le fait sortir du Feu»⁽³⁴⁾

Il le fit sortir du Feu rien que pour ce fait : il était souple, flexible, indulgent, tolérant avec les autres, non pas par faiblesse mais par force.

Quatrièmement : je suis tolérant car je recherche une rétribution, non pas de la part de celui à qui je pardonne, mais chez Allah, Exalté soit-Il, qui dit (sens du verset) :

﴿فَمَنْ عَفَا وَأَصْلَحَ فَأَجْرُهُ عَلَى اللَّهِ﴾ [الشورى: 40]

«Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Allah» (Coran 42/40)

N'attendez pas la rétribution de la part de celui à qui vous pardonnez, ne vous attendez même pas à le voir reconnaissant car il se peut qu'il soit ingrat. Non, recherchez la rétribution chez Allah, Exalté

(34) Rapporté par Ahmad et Ibn Khuzayma

soit-II, car Il dit (sens du verset) :

﴿فَمَنْ عَفَا وَأَصْلَحَ فَأَجْرُهُ عَلَى اللَّهِ﴾ [الشورى: 40]

«Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Allah» (Coran 42/40)

Cinquièmement : je suis tolérant car le tolérant est plus proche que les autres de la piété. C'est ce qu'Allah confirme par Sa parole (sens du verset) :

﴿وَأَنْ تَعْفُوا أَقْرَبُ لِلتَّقْوَىٰ وَلَا تَنْسُوا الْفَضْلَ بَيْنَكُمْ إِنَّ اللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ

بَصِيرٌ﴾ [البقرة: 237]

«Le désistement est plus proche de la piété. Et n'oubliez pas votre faveur mutuelle. Car Allah voit parfaitement ce que vous faites» (Coran 2/237)

Sixièmement : je suis tolérant car Allah fera miséricorde au tolérant. Celui qui fait preuve de tolérance vis-à-vis des gens, Allah lui fera miséricorde

Comme rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari*, d'après Djâbir, qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Puisse Allah faire miséricorde à un homme tolérant quand il vend, quand il achète et quand il réclame le paiement de ce qu'on lui doit»⁽³⁵⁾

Septièmement : je suis tolérant car la tolérance est placée à un rang élevé auquel ne sauraient accéder que les personnes éminentes et supérieures. C'est que la personne tolérante n'est point faible ni stupide ni naïve, bien au contraire, elle a une grande âme car renoncer à son droit, pardonner, passer sur les fautes des autres et ne pas rechercher leurs méprises, n'est le fait que des gens éminents et des grandes personnalités.

C'est ce qui a inspiré ces vers à leur auteur :

(35) Rapporté par Al-Boukhari

● **Poème :**

Le poète décrit la relation exceptionnelle qu'il a avec ses neveux et ses cousins en assurant qu'il aurait toléré qu'ils mangent sa chair et détruisent sa gloire, voire il aurait, quant à lui, épargne leur chair et fait leur gloire lui-même, et ce, sans nourrir aucune rancune à leur égard, car le rancunier n'est pas digne de diriger les gens.⁽³⁶⁾

Ils démolissent sa gloire et il œuvre à établir la leur ; ils dévorent sa chair et il épargne la leur. Tel est le fait des gens éminents et des grandes personnalités.

Un homme se dressa face à Al-Chu'abî, qu'Allah lui fasse miséricorde, puis l'insulta et l'injuria. Celui-ci répliqua :

- «Si tu es véridique, qu'Allah me pardonne, et si tu es menteur, qu'Allah te pardonne »(37)

Il ne se donne pas la peine de formuler des insultes pour lui rendre la pareille, mais il trouve dans le silence face aux méprises des autres une puissance et un honneur.

C'est pourquoi Al-Chafêî, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit dans un de ses poèmes :

● **Poème :**

L'on me reproche d'avoir gardé silence lors d'une dispute, je leur ai dit que toute réponse aurait été une clé ouvrant la porte au mal tandis que le silence est un honneur lorsque l'adversaire est ignorant ou stupide ; et de plus, il préserve l'honneur d'autrui. C'est pourquoi les lions sont redoutés même lors de leur silence tandis que le chien est méprisé malgré ses aboiements.⁽³⁸⁾

Huitièmement : je suis tolérant car le tolérant accomplit ainsi le meilleur des actes, et ce en vertu du Hadith rapporté par Al-Bayhaqî dans son livre *Chu'ab al-Imân*, où Djâbir, qu'Allah soit satisfait de lui, interrogea le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

(36) Rawdhat-ul-'Uqalâ'

(37) Abû-l-Dunia, Al-Ichrâf

(38) Al-Châfi'î, *Diwân Al-Châfi'î*

- «**Ô Messager d'Allah ! Quel est le meilleur des actes ?** »

- «**La patience et la tolérance**» ; lui répondit-il.

Et l'homme ne saurait devenir tolérant que s'il fait preuve de patience.

Neuvièmement : je tolère car le tolérant vit en paix, c'est celui qui ne l'est pas qui souffre de l'angoisse et de la tristesse, quant au tolérant, il est paisible. Cela se manifeste dans le Hadith d'Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, qui dit :

«J'ai servi le Prophète pendant neuf ans, jamais il ne m'a dit : "Pourquoi as-tu fait telle ou telle chose?" ni ne m'a reproché d'avoir fait telle chose.»

Celui qui n'est pas tolérant ne vit jamais en paix, il est toujours à reprocher des choses aux autres : il reproche à son épouse d'avoir tardé à lui préparer le repas ; il reproche à son ami d'être arrivé cinq minutes en retard ; il reproche à son collègue d'avoir invité tous leurs autres collègues, sauf lui, au mariage de son fils. Il vit alors dans un état de reproches à l'encontre des gens, recherchant les méprises des autres et vivant comme s'il était, en permanence, victime d'une injustice.

Une parole agréable fut dite par le Prince des Croyants, le Calife bien Guidé, Al-Farûq, «Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, à savoir : «Si tu entends une parole qui te blesse, penche-toi jusqu'à ce qu'elle te dépasse ! »⁽³⁹⁾

Voilà une règle gérant notre comportement avec autrui !

Ne vous mêlez pas des méprises des autres car les gens qui vous entourent sont des humains comme vous, ils peuvent bien commettre des erreurs. Si vous désirez que les autres vous traitent avec tolérance, soyez tolérant avec eux.

• **Poème :**

Quand j'ai fait preuve de tolérance sans nourrir de rancune contre

(39) Ibn 'Abd Rabbu, Al-'Iqd al-Farîd

les autres, j'ai savouré le repos en me libérant du fardeau des hostilités. Par une salutation, je repousse le mal d'un ennemi, et par un visage souriant, j'accueille celui que je déteste.⁽⁴⁰⁾

Toutefois, si vous blâmez les autres et que vous leur faites de multiples reproches :

• **Poème :**

Si vous ne cessez de blâmer votre ami en toute chose, vous ne trouverez personne que vous ne blâmez pas.⁽⁴¹⁾

Où pourrez-vous trouver une personne qui ne commet pas d'erreurs ?

Sois tolérant alors et l'on sera tolérant avec toi.

Dixièmement : je suis tolérant pour mériter la récompense promise pour la tolérance tel que l'indique le Hadith narré par Sahl ibn Mu'âdh, d'après son père, qu'Allah soit satisfait d'eux, et rapporté dans les Sunane d'Abû Dawûd, à savoir que le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui refoule sa colère alors qu'il est capable de l'assouvir, Allah, Exalté soit-Il, l'appellera le Jour de la Résurrection devant toutes les créatures et le laissera choisir parmi les Houris aux beaux yeux noirs celles qu'il désire.»⁽⁴²⁾

Il est bien capable de répondre à chaque mot par une dizaine d'autres, de cesser tout contact non pas une journée mais dix, mais il passe sur les méfaits, ferme les yeux sur les erreurs et ignore les méprises d'autrui, ne visant par cela que cette grande récompense :

«Celui qui refoule sa colère alors qu'il est capable de l'assouvir, Allah, Exalté soit-Il, l'appellera le Jour de la Résurrection devant toutes les créatures et le laissera choisir parmi les Houris aux beaux yeux noirs celles qu'il désire.»

Un homme insulta <Omar ibn Dhar et dit de lui de mauvais propos. <Omar, qu'Allah lui fasse miséricorde, lui dit alors : «Ô mon frère

(40) *Rawdhat-ul- "Uqlâ'*

(41) Bachchâr ibn Burd, *Dîwân Bachchâr ibn Burd*

(42) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd et Ibn Mâdjah

! N'exagère pas dans ton insulte et laisse une occasion pour la réconciliation car nous récompensons celui qui désobéit à Allah en nous portant préjudice, en obéissant à Allah à son sujet »⁽⁴³⁾

Répétez alors cette parole en vous adressant à vous-mêmes :

«Sois tolérant, on sera tolérant avec toi»

(43) Abû Na'im, *Al-Hilya* et Al-Bayhaqî, *Chu'ab al-Imân*

5. «Retiens ta langue»

Notre discours porte sur le Hadith rapporté dans le *Mu'djam Al-Tabarâni al-Kabîr*, à savoir :

«Un homme vint interroger le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

- **“Ô Messager d’Allah ! Quel est le moyen d’obtenir le salut?”**
- **“Retiens ta langue, que ta demeure puisse te contenir et regrette ton péché”»⁽⁴⁴⁾**

Nous allons traiter la première moitié du Hadith, à savoir :

«Retiens ta langue »

Ô Vous qui cherchez la voie du salut ! Le salut dans ce bas monde réside dans le fait de retenir sa langue, et le salut dans l’Au-delà réside également dans le fait de retenir sa langue. Lorsque l’homme vint interroger le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) sur le moyen d’obtenir le salut sans préciser dans ce bas monde ou dans l’Au-delà, et lui dit seulement :

- Quel est le moyen d’obtenir le salut ?

Il lui répondit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

- **«Retiens ta langue »**

En raison de la langue, l’homme trouve le bonheur comme il trouve le malheur, il devient sain comme il devient malsain, il se voit promis aux plus hauts jardins du Paradis comme il se voit précipité au fin fond de l’Enfer.

La langue est l’organe le plus dangereux du corps humain :

La langue est l’organe le plus dangereux du corps humain, c’est elle qui récolte, et le résultat se manifeste le Jour de la Résurrection.

(44) Al-Tabarâni, *Al-Mu'djam al-Kabîr*

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿كَلَّا سَنَكْتُبُ مَا يَقُولُ وَنَمُدُّ لَهُ مِنَ الْعَذَابِ مَدًّا ﴿٧٩﴾ وَنَرِيهِ مَا يَقُولُ وَيَأْتِنَا
فَرْدًا ﴿٨٠﴾﴾ [مريم: 79-80]

«Bien au contraire ! Nous enregistrerons ce qu'il dit et accroîtrons son châtement. C'est Nous qui hériterons ce dont il parle, tandis qu'il viendra à Nous, tout seul» (Coran 19/79-80)

C'est-à-dire : nous enregistrerons ce qu'il dit et tel sera son héritage.

Même si ces paroles sont proférées secrètement derrière des rideaux ; même si elles sont sous couvert d'un pseudonyme, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿أَمْ يَحْسَبُونَ أَنَّا لَا نَسْمَعُ سِرَّهُمْ وَنَجْوَاهُمْ بَلْ وَرُسُلْنَا لَدَيْهِمْ يَكْتُمُونَ﴾ [الزخرف: 80]
«Ou bien escomptent-ils que Nous n'entendons pas leur secret ni leurs délibérations? Mais si ! Nos Anges prennent note auprès d'eux». (Coran 43/80)

Ceux-là sont ceux qui parlent lâchement, qui en face de vous disent des paroles et derrière votre dos, changent de propos. Or, chaque mot que la bouche profère est inscrit tel que le confirme Allah, Exalté soit-Il, par Sa parole (sens du verset) :

﴿مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ﴾ [ق: 18]

«Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire» (Coran 50/18)

Le salut est garanti quand on retient sa langue :

Dans un long Hadith rapporté par Al-Tirmidhî, Mu'âdh, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit à la fin :

«Le Prophète saisit alors sa langue et dit :

- **“Mets un frein à celle-ci”**

- **“Ô, Prophète d'Allah ! Sommes-nous donc punis pour de simples paroles que nous disons?”** dis-je.

- **«Que ta mère te perde, ô, Mu'âdh ! Et qu'est-ce qui précipite les gens sur leur visage – ou sur leur nez – en Enfer si ce n'est la moisson de leur langue ?'»⁽⁴⁵⁾**

À vous donc qui cherchez le salut et la voie qui y mène, sachez qu'il réside dans le fait de retenir la langue.

Pourquoi retenir sa langue garantit-il le salut ?

Si vous demandez : pourquoi ?

Telle est ma première réponse : car la meilleure voie menant au Paradis est de retenir sa langue.

Dans le *Sahih Al-Boukhari*, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui me garantira de préserver ce qu'il a entre ses deux mâchoires (sa langue) et ce qu'il a entre ses deux jambes (son sexe) ; je lui garantirai le Paradis.»⁽⁴⁶⁾

Un jour, le Prince des Croyants, 'Omar, Al-Farûq, qu'Allah soit satisfait de lui, entra chez l'Imam des musulmans et leur calife, Abû Bakr Al-Siddîq, qu'Allah soit satisfait de lui, et le vit tirer la langue. Il lui demanda alors :

- «Que fais-tu, ô successeur du Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) ?»

- «Voilà ce qui cause mes malheurs ! »

C'est Abû Bakr qui parle de lui-même ainsi ! Il dit : «Voilà ce qui cause mes malheurs»

Le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Il n'existe pas d'organe du corps qui ne se plaint pas de l'indécence de la langue»⁽⁴⁷⁾

Une langue indécente est celle qui profère des propos impudiques, mordants, et ne dit que du mal.

(45) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

(46) Rapporté par Al-Boukhari

(47) Rapporté par Al-Bayhaqî, *Chu'ab al-Imân*

Il a dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) : «Il n'existe pas d'organe du corps qui ne se plaint pas de l'indécence de la langue», c'est-à-dire de son mal, de son immoralité et de son acrimonie.

Dans le livre *Al-Adab* d'Ibn Abî Chayba, ibn Mass'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui, dit : «Rien sur terre ne mérite davantage la prison que la langue»⁽⁴⁸⁾, c'est elle qui doit être emprisonnée autant que possible.

Tel est justement le conseil du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«Retiens ta langue »

• **Poème :**

Le poète exhorte le lecteur à se préserver la langue, à tenir garde des propos qu'elle profère car c'est d'elle que dépend le salut de l'homme ou sa perdition, à parler donc avec mesure et à ne pas être bavard. ⁽⁴⁹⁾

Certains ne savent que parler, on les trouve à n'importe quelle réunion, ils viennent prendre la parole, bavarder, parler de tout et à n'importe quel moment.

C'est pourquoi Yûnus ibn 'Ubayd, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «Il y a chez le serviteur d'Allah deux choses qui, en bon état, permettent à toute autre chose dans sa vie d'être également en bon état : sa prière et sa langue»⁽⁵⁰⁾

L'Imam Mâlik, qu'Allah lui fasse miséricorde, dans son livre *Al-Muwatta'* a dit : «L'on raconte que 'Issa, Alaihi Assalam, passa près d'un cochon. Il lui dit alors :

- "Passe en paix !"

- "Ô Prophète d'Allah ! Tu dis cela à un cochon ?!", lui demanda-t-on

- "Je crains de voir ma langue habituée à dire du mal", répondit-il »⁽⁵¹⁾

(48) Ibn Abî Chayba, *Al-Adab*

(49) Sâlih in Abdel Quddûs, *Madjânî Al-Adab fî Hadâ'q al-'Arab*

(50) Abû Na'im, *Al-Hilya*

(51) Mâlik, *Al-Muwatta'*

C'est qu'il veut, Alaihi Assalam, que sa langue prenne l'habitude de ne dire que la vérité et de bonnes paroles.

Le salut n'est obtenu qu'en retenant sa langue car celui dont la langue est débridée et qui s'écarte de la voie de la vérité se verra le plus éloigné du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) le Jour de la Résurrection.

Dans un Hadith rapporté par Al-Tirmidhî, d'après Djâbir, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

- « Ceux d'entre vous que j'aime le plus et qui seront assis le plus près de moi le Jour de la Résurrection sont ceux qui jouissent de la meilleure moralité. Ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui seront assis le plus loin de moi le Jour de la Résurrection sont les bavards »

Les bavards seront donc éloignés du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) et feront partie de ceux qu'il déteste le plus

- « “ Ceux d'entre vous que je déteste le plus et qui seront assis le plus loin de moi le Jour de la Résurrection sont les bavards, les hâbleurs et les grandiloquents ”.

- “Ô Messager d'Allah ! Nous savons qui sont les bavards et les hâbleurs, mais que veut dire ‘grandiloquents’ ? ” ; lui demanda-t-on.

- **“Les orgueilleux et les fanfarons”**»⁽⁵²⁾

En effet, le salut ne sera obtenu que par la droiture de la langue et son abstention de dire le mal ; c'est que la langue conduit le corps entier, si elle se tient sur le droit chemin, il le fera également ; et si elle se montre déformée, il le sera aussi.

Cela est exprimé dans les *Sunane* d'Al-Tirmidhî, par le Hadith d'Abû Sa'îd al-Khudrî, qu'Allah soit satisfait de lui, où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit :

(52) Rapporté par Al-Tirmidhî

«Lorsque le fils d'Adam s'éveille (cela se fait donc chaque matin) tous ses membres mettent en garde sa langue (ils se soumettent alors et se subordonnent à la langue) en ces termes :

- «Crains Allah afin de nous préserver ! Car si tu te tiens sur le chemin droit, nous le ferons également ; mais si tu te montres déformée, nous le serons aussi»⁽⁵³⁾

La langue est la locomotive qui tire les wagons du train, si elle est bien portante, tout le corps le sera.

Dans un autre Hadith narré cette fois par Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Ahmad dans son *Musnad*, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«La foi du serviteur n'atteint la rectitude qui si son cœur devient droit, et son cœur ne devient droit que si sa langue acquiert la droiture»⁽⁵⁴⁾

C'est donc de la droiture de la langue que dépend celle du cœur et de la foi.

Il s'agit donc d'un conseil éternel de ses *Djawâmi' al-Kalim* (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) : Celui qui recherche le salut, qu'il retienne sa langue.

Sufyân ibn 'Abdullah al-Thaqafi rencontra un jour le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam). Il lui demanda :

- «Ô Messenger d'Allah ! Quelle est la chose que tu crains le plus pour moi?»

Le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) saisit sa propre langue puis dit :

- «Celle-ci !»⁽⁵⁵⁾

C'est-à-dire : c'est ce que je redoute le plus, car c'est par le fait de cette langue que l'on risque de voir disparaître tous les bienfaits acquis par la prière, le jeûne, le Hadj, les aumônes. Tous peuvent

(53) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhi

(54) Rapporté par Ahmad

(55) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhi et Ibn Mâdjah

être anéantis par la langue.

L'on cite aussi un autre Hadith narré par Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, au sujet de cette femme mentionnée chez le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

- «Ô Messenger d'Allah ! Une telle prie la nuit, jeûne la journée, fait des aumônes et elle fait du tort à ses voisins par sa langue»

- «Il n'y a pas de bien en elle, elle fera partie des habitants du Feu»

Elle «prie la nuit», c'est-à-dire accomplit la prière nocturne, et «jeûne la journée» outre le mois de Ramadhan, elle jeûne alors les six jours du mois de Chawwâl, le jour de «Arafa, et peut-être les trois jours de pleine lune. Elle a alors à son actif des jeûnes, des prières nocturnes, et une vertu bien manifeste, mais elle s'est trouvée faible devant cet organe qu'est la langue. Elle cause préjudice à ses voisins par sa langue. Il dit : **«Il n'y a pas de bien en elle»**. Où est passé le jeûne ? Où est la prière nocturne ? Où sont les bonnes œuvres ? Où sont passées les aumônes ? Il dit : **«Il n'y a pas de bien en elle, elle fera partie des habitants du Feu»**

Dans le même Hadith, ils dirent :

- «Ô Messenger d'Allah ! Une telle ne fait que les prières obligatoires (elle ne fait même pas les prières surrogatoires, elle se contente des prières obligatoires seulement) et ne donne en aumône que des morceaux de fromage de lait caillé mais elle ne cause pas de tort à ses voisins avec sa langue »

- «Elle fera partie des habitants du Paradis» »⁽⁵⁶⁾

C'est pourquoi il ne faut pas que l'un de nous se vante de sa prière, de son jeûne, de sa vertu et de son application des consignes de la religion et se permette ainsi de dire du mal de telle ou telle personne. En effet, certains parmi nous trouvent dans leur vertu, leur religion et leur observance des pratiques cultuelles un prétexte

(56) Rapporté par Ahmad et Al-Boukhari

qui leur permet de dire du mal d'autrui, ce qui est en soit une erreur fatale. La catastrophe est qu'ils prétendent obéir à Allah en proférant ces paroles et disent :

- «Je parle des gens à cause de la religion, de la Da'wa, de la vertu ! »

Mais en réalité, il ne fait que satisfaire son amour-propre, il ne parle que pour se vanter lui-même !

Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit à cet égard quelques paroles qui m'ont beaucoup plu et par lesquelles je conclus :

«L'étonnant est que l'homme trouve facile de s'abstenir de manger ce qui est illicite, de faire du tort, de forniquer, de voler, de boire de l'alcool, de regarder ce qui est prohibé, etc.» (Tout ceci lui est facile : il ne boit pas alors d'alcool, ne fornique pas, ne vole pas, ne consomme rien d'illicite, ne commet pas d'injustice) «Mais il trouve difficile de retenir sa langue. L'on peut ainsi voir un homme que l'on désigne du doigt à cause de sa religion, de son austérité et de son culte, mais qui profère des paroles provoquant la colère d'Allah sans leur prêter la moindre attention, et voilà qu'elles le font chuter (en Enfer) à une distance plus grande que celle qui sépare L'Orient de l'Occident. Combien d'hommes s'abstiennent par crainte révérencielle de commettre les péchés et les injustices tandis que leur langue ne cesse de violer l'honneur des vivants et des morts sans se soucier de ce qu'ils disent»⁽⁵⁷⁾

Cela est certes un grand malheur.

L'on a demandé au Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

- «Ô Messenger d'Allah ! Quel est le moyen d'obtenir le salut ? »

- **«Retiens ta langue », répondit-il.**

Ô frère béni ! Que l'on te dise lors d'une réunion : « pourquoi n'as-tu pas parlé ? » vaut mieux que l'on te demande : « Pourquoi as-tu parlé ? »

(57) Ibn Al-Qayyim Al-Dâ' wal Dawâ'

6. « Celui qui ne fait pas preuve de douceur est privé de tous les bienfaits »

Ô bien-aimés !

La douceur ou gentillesse est une bonne moralité qu'Allah, Exalté soit-Il, aime.

La douceur est requise dans toute chose et elle embellit toute chose.

La douceur n'apporte que le bien.

Celui qui fait preuve de douceur, sera comblé des bienfaits de ce bas monde et de l'Au-delà.

La douceur est la clé qui ouvre les cœurs.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ فِيمَا رَحِمَةٍ مِنَ اللَّهِ لَئِنْ لَمْ يَنْتَ لَهُمْ وَلَوْ كُنْتَ فَظًّا غَلِيظَ الْقَلْبِ لَانْفَضُّوا مِنْ حَوْلِكَ فَاعْفُ عَنْهُمْ وَاسْتَغْفِرْ لَهُمْ وَشَاوِرْهُمْ فِي الْأَمْرِ فَإِذَا عَزَمْتَ فَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُتَوَكِّلِينَ ﴾ [آل عمران: 159]

«C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Muhammad) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance» (Coran 3/159)

• **La douceur embellit les choses :**

Nous poursuivons notre discours sur l'interprétation des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), et le Hadith

que nous allons traiter aujourd'hui est celui qui fut rapporté dans les *Sunane* d'Abû Dawûd, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

**« Celui qui ne fait pas preuve de douceur
est privé de tous les bienfaits »⁽⁵⁸⁾**

Ce Hadith fait partie de l'ensemble des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam). Il indique que celui qui ne fait pas preuve de douceur est privé de tous les bienfaits. Celui qui ne connaît pas la voie de la douceur, qui ne s'ouvre pas à la douceur se verra privé de tous les bienfaits, car notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a indiqué que la présence de la douceur dans une chose l'embellit. C'est justement ce que notre mère 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a narré dans le Hadith rapporté par Moslim dans son *Sahih* :

«Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

“Quand la douceur est dans quelque chose, sa présence ne peut que l'embellir, et quand elle en est retirée, son absence ne peut que l'enlaidir”».⁽⁵⁹⁾

La présence de la douceur dans toute chose l'embellit alors que son absence la ternit.

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) indique cela également dans un autre Hadith rapporté dans le *Musnad Ahmad*. C'est un Hadith éminent narré également par 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

«Ô 'Aïcha ! Sois douce ! Certes, lorsqu'Allah veut du bien à un foyer, Il guide ses membres vers la voie de la douceur »⁽⁶⁰⁾

C'est pourquoi les foyers où règne la douceur se verront comblés de la miséricorde d'Allah tandis que ceux qui ne connaissent que la

(58) Rapporté par Abû Dawûd et Moslim

(59) Rapporté par Moslim

(60) Rapporté par Ahmad

violence, la sévérité et la dureté, en seront privés. Seul le premier type méritera la miséricorde et l'amour d'Allah, Exalté soit-Il.

Dans le livre intitulé *Dhamm-ul-Ghadab* d'Ibn Abî-l-Dunia, est rapporté un Hadith, d'après Djabir, qu'Allah soit satisfait de lui, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

«Lorsqu'Allah aime les membres d'un foyer, Il y fait entrer la douceur»⁽⁶¹⁾

Cela peut être une institution, une maison, une assemblée de coreligionnaires. Si Allah, Exalté soit-Il, les aime, il leur inspire la douceur. Si vous constatez que la douceur fait défaut dans un lieu donné, sachez alors que ce rassemblement n'est pas aimé d'Allah, Exalté soit-Il.

Les domaines de la douceur :

Ô serviteurs d'Allah ! Nombreux sont les domaines de la douceur, si l'on cherche à les compter, cela nous prendra du temps. Il suffit pour toute personne raisonnable d'en avoir un ou deux exemples. Cependant, nous vous en présentons quatre car nous avons besoin de faire de la douceur un modèle à suivre.

Le premier domaine : la douceur avec celui qui s'oppose à lui

Nous avons besoin de douceur avec celui qui s'oppose à nous. En effet, le désaccord est une réalité. Il se peut que l'on tombe en désaccord avec un proche avant de l'être avec une personne étrangère, avec un bien-aimé avant un ennemi, avec un musulman avant un mécréant. Ce désaccord doit être imprégné de douceur car cette dernière ne fera qu'embellir toute chose dont elle fait partie. Imaginez un désaccord avec votre propre frère mais un désaccord imprégné de douceur et qui a fini par se trouver embelli.

Dans le *Sahih Al-Boukhari*, il est rapporté que la mère des croyants, 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit :

«Les juifs avaient l'habitude de saluer le Prophète (Salla Allahu

(61) *Kanz al-'Ummâl*

Alaihi wa Sallam) en disant :

- “As-Sâm 'alaykum! As-Sâm 'alayk!”

C'est-à-dire : “Que la mort soit sur vous !” »

(N.d.T : Dans la salutation arabe on se sert du mot ‘*salâm*’ qui signifie ‘paix’. Les juifs avaient employé le mot ‘*sâm*’ signifiant «mort» dont l’assonance est presque identique)

(Les juifs ainsi que les chrétiens sont mécréants, et pourtant, regarde la douceur à leur égard)

‘Aïcha, qu’Allah soit satisfait d’elle, poursuivit :

«Ayant compris leurs paroles, je répondis :

- “Que la mort et la malédiction soient plutôt sur vous, ô, frères des singes et des porcs !”

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) me dit alors :

- **“Doucement, ô ‘Aïcha ! Allah préfère la douceur en toute chose”.**

- “Ô Prophète d’Allah ! n’as-tu pas entendu ce qu’ils ont dit ? dit-elle

- **“N’as-tu pas entendu que je leur ai rendu la pareille en disant : ‘Et sur vous ?’ ” ; répliqua-t-il»⁽⁶²⁾**

Ils disent : “*Que la mort soit sur vous !*” et je leur réponds : “*Et sur vous*”. Point final.

Pourquoi donc abandonner cette douceur ?

C’est un appel que j’adresse à vous aussi bien qu’à moi-même, ô serviteurs d’Allah. Lorsque vous tombez en désaccord avec quelqu’un, n’abandonnez pas la douceur. C’est un message que j’adresse aux prêcheurs, aux professionnels des médias, aux écrivains, etc. Renonçons aux insultes, aux jurons, au mépris et à l’humiliation de quiconque s’oppose à vous, même si vous avez la certitude qu’il a tort. Vous n’avez besoin ni de ces expressions

(62) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

ni de cette méthode, notamment à cette époque que nous vivons aujourd'hui, celle de la tentation. Des paroles pareilles ne feront que creuser le fossé entre nous. Nous avons besoin de quelqu'un qui appelle à l'affection et à l'union, non à la guerre à cette époque où nous exhortons les gens à l'intégration, non au conflit.

Il dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) : «**Doucement, ô 'Aïcha !**»

Ce n'est pas aux juifs mais c'est à 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, qu'il s'adressa :

- **“Doucement, ô 'Aïcha ! Allah préfère la douceur en toute chose”.**

Cela suffit. Ils disent : «*Que la mort soit sur vous !*” et je leur réponds : «*Et sur vous*»'. Point final.

Cela doit être vécu, non pas ici en vous y exhortant à partir du Minbar, mais en le mettant tous en application dans notre vie.

La douceur est à pratiquer avec mon épouse quand nous sommes en désaccord, avec mon fils, avec ceux que je rencontre en chemin et qui s'opposent à moi.

Faisons preuve de douceur avec autrui en cas de désaccord.

Le deuxième domaine : la douceur du dirigeant avec son peuple

C'est celui de la douceur du dirigeant avec son peuple, du gouverneur avec le gouverné, du ministre dans son ministère, du commandant dans son unité, du père dans son foyer. Nous avons besoin de la douceur. Les scènes de violence, de dureté et de cruauté que nous observons sont aussi éloignées que possible de ce à quoi nous exhorte le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam).

Allah, Exalté soit-Il, S'adresse à chaque dirigeant et lui dit (sens du verset) :

﴿وَأخْفِضْ جَنَاحَكَ لِمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾ [الشعراء: 215]

«Et abaisse ton aile [sois bienveillant] pour les croyants qui te suivent» (Coran 26/215)

Dans un Hadith rapporté par Abû Dawûd, et je vous invite à regarder

celui qui parle, celui qui nous guide (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) aussi bien par sa parole que par ses actes ; dans ce Hadith, Dj'âbir, qu'Allah soit satisfait de lui, dit :

«Le Messenger d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) se plaçait en arrière (de la caravane), pour inciter la bête faible à accélérer, faire monter celui qui n'avait pas de monture avec celui qui en avait, puis faire des invocations en faveur d'eux tous »⁽⁶³⁾

Il se plaçait à la queue de la caravane pour appeler les montures et les frapper afin de les inciter à accélérer, pour ménager une monture pour celui qui n'en avait pas en le faisant monter avec celui qui en avait, puis faisait des invocations en faveur de tout le monde.

De plus, il sollicitait (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) Allah, Exalté soit-Il, de combler de Sa douceur celui à qui Il avait confié le commandement d'un peuple et qui fit preuve de douceur à son égard. Regardez ce qu'il dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«Ô Allah ! Celui à qui a été confiée la gestion des intérêts de ma communauté et qui a traité ses sujets avec dureté, traite-le avec dureté ; et celui à qui a été confiée la gestion des intérêts de ma communauté et qui a traité ses sujets avec douceur, traite-le avec douceur»⁽⁶⁴⁾

Quelle que soit la nature de cette tutelle ! Vous êtes tuteur de votre foyer, l'imam est le tuteur de son sanctuaire et doit faire preuve de douceur, le prêcheur est le tuteur de son Minbar et il est tenu lui aussi de se parer de douceur. Le responsable, le gouverneur et le commandant, s'ils maltraitent les musulmans, tomberont sous le coup de l'imprécation du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), et s'ils les traitent avec douceur, bénéficieront de son invocation en leur faveur.

Le troisième domaine : la douceur vis-à-vis de soi-même

Cette personne que vous êtes a un droit.

(63) Rapporté par Abû Dawûd

(64) Rapporté par Moslim

«Envers ta personne, tu as des devoirs à remplir»⁽⁶⁵⁾

Traitez-la alors avec douceur. J'adresse ce discours à nos fils, aux jeunes en particulier : il faut être clément à l'égard de soi-même, et une des formes les plus éminentes de cette clémence envers votre personne est de la soumettre à Allah, Exalté soit-Il, et une des formes les plus viles de la violence envers votre personne, est de l'éloigner d'Allah, Exalté soit-Il, de l'habituer à la désobéissance à Allah, Exalté soit-Il.

C'est pourquoi celui qui s'enhardit à se torturer dans sa manière de se conduire, en consommant l'alcool et la drogue, etc., ne fait pas preuve de douceur envers sa propre personne.

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Quiconque se donne la mort en se précipitant du haut d'une montagne»

Cela s'applique à certains de nos jeunes qui escaladent les montagnes avec leurs voitures et risquent de tomber et trouver la mort sans avoir l'intention de se suicider, mais cela est un risque.

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Quiconque se donne la mort en se précipitant du haut d'une montagne sera précipité dans le feu de la Géhenne où il demeurera éternellement»

Cela s'applique aussi à celui qui, par négligence, transgresse le feu rouge et meurt ou est tué par un autre ; ou celui qui dépasse la vitesse permise car il ne fait en réalité que se tuer, ou encore à celui qui s'adonne à la toxicomanie, et nombreux sont ceux dont on entend parler de la mort suite à une overdose.

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Quiconque s'empoisonne, absorbera ce poison dans le feu de la Géhenne où il demeurera éternellement»

(65) Rapporté par Abû Dawûd et Al-Boukhari

● **Et il a dit aussi :**

«Quiconque se suicide avec un morceau de fer, se transpercera le ventre avec dans le feu de la Géhenne où il demeurera éternellement»⁽⁶⁶⁾

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَلَا تَقْتُلُوا أَنْفُسَكُمْ إِنَّ اللَّهَ كَانَ بِكُمْ رَحِيمًا ﴿٢٩﴾ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ عُدْوَانًا وَظُلْمًا

فَسَوْفَ نُصَلِّيهِ نَارًا وَكَانَ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرًا ﴿٣٠﴾﴾ [النساء: 29-30]

«Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. Et quiconque commet cela, par excès et par iniquité, Nous le jetterons au Feu, voilà qui est facile pour Allah» (Coran 4/29-30)

Le quatrième domaine : la douceur vis-à-vis des faibles

Cette personne faible peut être un serviteur chez vous, un employé au travail, une épouse (et toute épouse est faible), un fils... La douceur à l'égard de ceux-ci est requise.

En abordant ce sujet, il me vient à l'esprit, et je vous rappelle également, des scènes de violence auxquelles nous assistons dans nos communautés : un père qui n'a pas la moindre clémence ni pitié et qui bat ses enfants à mort. J'ai lu dans les journaux la nouvelle de l'agression commise par un père et son épouse contre sa propre fille, une agression si violente qu'elle a coûté la vie à cette dernière. Cela ne s'est pas produit dans une société loin de la nôtre, cette scène existe effectivement dans nos pays. Il suffit de visiter certains centres spécialisés dans ce domaine, vous y verrez des exemples flagrants de la violence des parents contre leurs enfants. Ceux-là ne connaissent pas la douceur.

Ou encore la scène d'un groupe de jeunes qui attaquent un ouvrier sur une route et filment cette agression, puis la diffusent pour s'en vanter et montrer que cela témoigne de leur virilité, or cela n'a rien à voir avec la virilité ; voire, c'est lorsqu'ils ont commis cet acte qu'ils ont perdu leur virilité et se sont dépouillés de toute magnanimité.

(66) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Celui qui agresse tellement son épouse qu'elle se plaint en disant : «Je n'ai aucun soutien dans ce pays à part Allah, je n'y ai ni père ni fils, et mon mari me frappe car il sait que je suis faible ».

Ceux-là ignorent ce qu'est la douceur.

Dans le *Sahih Moslim*, il est rapporté que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) tomba sur Abî Mass'ûd al-Ansârî, qu'Allah soit satisfait de lui, qui raconta l'incident suivant :

« Je fouettais un jeune esclave que j'avais quand j'entendis une voix derrière moi disant :

- **“Sache, Abû Mas'ûd...!”** »

Il poursuivit : «Cette voix était tellement en colère que je ne la reconnus pas. Je me tournai alors et voilà que c'était le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam). Le fouet tomba de ma main, et il me dit :

“Sache, Abû Mas'ûd, que le pouvoir d'Allah sur toi est plus grand que ton pouvoir sur lui !”⁽⁶⁷⁾

Le pouvoir d'Allah sur toi est plus grand que ton pouvoir sur lui. Tu es maintenant puissant mais Allah est plus puissant que toi, et un jour, tu seras en état de faiblesse et tu te verras dominé par quelqu'un de plus fort que toi.

Que toute personne forte qui s'enorgueillit de sa force, de son pouvoir, de son statut, de sa langue, de son prestige et de son argent, sache que tout ceci est éphémère. Seul Allah, Exalté soit-Il, restera fort pour restituer à ce faible son droit dans ce bas monde avant l'Au-delà.

Il restitue au faible son droit dans ce bas monde, que ce dernier en témoigne ou pas, mais l'Histoire enregistre ce qui est arrivé à ceux qui tirèrent vanité de leur force et dont les cœurs ne comportaient aucune douceur ni clémence à l'égard de ces faibles.

Certes, il a dit vrai, le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

« Celui qui ne fait pas preuve de douceur est privé de tous les bienfaits »

(67) Rapporté par Moslim

7. «Apprenez de votre lignage comment maintenir vos liens de parenté»

Ô bienfaisants !

Notre discours porte sur le Hadith du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) rapporté dans les *Sunane* d'Al-Tirmidhî, à savoir :

«Apprenez de votre lignage comment maintenir vos liens de parenté»⁽⁶⁸⁾

La piété filiale, une nécessité imposée par la Charia :

La piété filiale revêt une grande importance, c'est une nécessité imposée par la charia et un besoin naturel et social. Allah, Exalté soit-Il, ordonne dans Son noble Livre de maintenir les liens de parenté, incite à le faire et fait l'éloge de celui qui se plie à cet ordre. Il dit, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿وَالَّذِينَ يَصِلُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ وَيَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ وَيَخَافُونَ سُوءَ الْحِسَابِ﴾
[الرعد: 21]

«Qui unissent ce qu'Allah a commandé d'unir, redoutent leur Seigneur et craignent une malheureuse reddition de compte» (Coran 13/21)

Allah, Exalté soit-Il, met aussi en garde contre toute rupture des liens de parenté. Il dit (sens du verset) :

﴿وَالَّذِينَ يَنْقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَئِكَ هُمُ اللَّعَنَةُ وَهُمْ سُوءُ الدَّارِ﴾
[الرعد: 25]

«[Mais] ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir engagé, et rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure» (Coran 13/25)

(68) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit, tel que rapporté dans le *Sahih Moslim* :

«Allah créa les êtres et lorsqu’il eut achevé la Création, le lien de parenté se leva et dit :

- “Voici le séjour de celui qui demande refuge contre la rupture des liens de parenté?”
- “Oui”, répondit Allah, “Ne seras-tu pas satisfait que Je rapproche de Moi celui qui te maintient et que Je rompe avec celui qui te rompt?”
- “Si, Seigneur” ; répondit-il.
- “Eh bien ! Je te l’accorde”, reprit Allah.

Puis, le Messager d’Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) ajouta :

- “Récitez ces versets coraniques si vous voulez :

﴿ فَهَلْ عَسَيْتُمْ إِنْ تَوَلَّيْتُمْ أَنْ تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ وَتُقَطِّعُوا أَرْحَامَكُمْ ﴾ (٢٢) أُولَئِكَ الَّذِينَ لَعَنَهُمُ اللَّهُ فَأَصَمَّهُمْ وَأَعَمَّى أَبْصَرَهُمْ ﴿٢٣﴾ أَفَلَا يَتَذَكَّرُونَ الْقُرْآنَ أَمْ عَلَى قُلُوبٍ أَقْفَالُهَا ﴿٢٤﴾ [محمد: 22-24]

‘Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté? Ce sont ceux-là qu’Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles. Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou y a-t-il des cadenas sur leurs cœurs ?’ (Coran 47/22-24)⁽⁶⁹⁾

D’après Abî Ayyûb al-Ansârî, qu’Allah soit satisfait de lui, tel que rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari*, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Un homme se présenta au Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), puis dit :

- “Ô Messenger d’Allah ! Indique-moi une œuvre me permettant d’entrer au Paradis ”

Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) répondit :

(69) Rapporté par Moslim

- **“Adore Allah, sans rien Lui associer ; observe la prière ; verse l’aumône légale et maintiens tes liens de sang” »⁽⁷⁰⁾**

En effet, le maintien des liens de parenté revêt une grande importance, et celui qui l’observe est doté d’un statut éminent auprès d’Allah Exalté soit-Il. Inversement, la rupture des liens de sang est un péché majeur.

Nous assistons aujourd’hui à des scènes de maintien des liens de parenté qui inspirent la fierté ; et nous voyons, en revanche, d’autres scènes de rupture de ces liens qui provoquent la honte.

En effet, le maintien des liens de parenté ne se traduit pas par cette simple photo que l’on accroche aux murs des maisons et des lieux de rassemblement, illustrant l’arbre généalogique de la famille jusqu’aujourd’hui. Le maintien des liens de sang ne consiste pas à tenir à être présents avec ses enfants sur cet arbre.

Le maintien des liens de sang consiste plutôt à renforcer la relation avec vos proches, et avant cela, à étudier ce lignage, à savoir qui sont vos cousins, qui est à l’origine de telle ou telle branche de la famille, et ce pour maintenir les liens de parenté avec eux et non pas pour vous vanter devant eux. C’est pourquoi il dit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) : **«Apprenez de votre lignage»**, non pas pour vous en enorgueillir, ni pour tirer vanité de votre nombre, ni pour se vanter à leur détriment, mais **«pour maintenir vos liens de parenté »**

Les répercussions de la rupture des liens de parenté :

Chez Allah, Exalté soit-Il, celui qui rompt les liens de parenté a commis un péché énorme dont les répercussions se manifestent réellement dans ce bas monde aussi bien que dans l’Au-delà.

Je vous rappelle quelques-unes de ces répercussions :

Première répercussion : Se voir frappé de malédiction, de surdité et de cécité :

La malédiction étant d’être banni de la miséricorde d’Allah, Exalté soit-Il ; quant à la surdité, c’est le fait de ne pas entendre la vérité, il

(70) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

entend tout ce qui se déroule autour de lui sauf la vérité ; de même pour la cécité, il ne verra pas la vérité.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ فَهَلْ عَسَيْتُمْ إِنْ تَوَلَّيْتُمْ أَنْ تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ وَتُقَطِّعُوا أَرْحَامَكُمْ ﴾ (٢٢) ﴿ أُولَئِكَ الَّذِينَ لَعَنَهُمُ اللَّهُ فَأَصَمَّهُمْ وَأَعَمَّى أَبْصَرَهُمْ ﴾ (٢٣) ﴿ أَفَلَا يَتَذَكَّرُونَ الْفُرْعَانَ أَمْرًا عَلَى قُلُوبٍ أَقْفَالُهَا ﴾ (٢٤) ﴿ [محمد: 22-24]

«Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles» (Coran 47/22-23)

Celui qui rompt ses liens de parenté se verra frappé de ces malédictions. Eh bien quel sera son état si le lien rompu est celui qui le lie à son parent le plus proche, sa mère ou son père ? L'on s'étonne de voir un fils abandonner son père et briser le lien de parenté qui les lie en disant : «Je ne parle plus à mon père, ni à ma mère, ni à mon frère consanguin, ni à mon cousin».

Celui-là vivra en étant banni de la miséricorde d'Allah, Exalté soit-Il.

Deuxième répercussion : voir son œuvre non agréée :

Ce qui est une catastrophe encore plus grande. En effet, telle est la parole du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) tel que rapportée par l'Imam Ahmad dans son *Musnad*, à savoir :

«Les œuvres du fils d'Adam sont présentées chaque jeudi, la veille du vendredi »

Ce Hadith est jugé *Hassan* par Chu'ayb al-Arna'ût dans le *Musnad* de l'Imam Ahmad. Il dit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

«Les œuvres du fils d'Adam sont présentées chaque jeudi, la veille du vendredi. Celui qui rompt les liens de parenté verra ses œuvres rejetées»⁽⁷¹⁾

(71) Rapporté par Ahmad

Quel que soit le degré de cette parenté, qu'il s'agisse d'un proche parent ou d'un parent éloigné. Maintenez alors vos liens de parenté, fût-ce par une simple salutation. Il est vrai que les liens étroits avec certains parents engendrent des problèmes, mais tâchez quand même de maintenir les liens avec eux, ne serait-ce par un salut, cela suffit pour éviter la rupture, et ce afin de voir votre œuvre agréée.

Troisième répercussion : un châtement subi ici-bas et dans l'au-delà :

Celui qui rompt les liens de parenté subira un châtement dans ce bas monde avant l'Au-delà.

Nous ne savons pas comment sera ce châtement : la pauvreté peut être un châtement, l'angoisse et la tristesse peuvent bien être un châtement, les difficultés dans la vie aussi.

Quel sera ce châtement ? Nous n'en avons aucune idée. Ce que nous savons bien c'est que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit, selon Abî Bakrah, qu'Allah soit satisfait de lui, dans un Hadith rapporté par Al-Boukhari dans son livre *Al-Adab al-Mufrad* :

«Nul péché ne mérite qu'Allah hâte le châtement de son auteur dans ce bas monde, outre le châtement qui lui sera réservé dans l'Au-delà, plus que la rupture des liens de parenté et l'injustice »⁽⁷²⁾

Combien de personnes ont rompu des liens de parenté ? Nous sommes tous concernés par ces paroles.

Nous désirons reprendre la bonne voie, sinon, le châtement aura lieu.

Parmi les types de châtements à cet égard, figure, dans le *Sahih Moslim*, le plus grave par excellence. Notre cher Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit, d'après Djubayr ibn Mut'im, qu'Allah soit satisfait de lui :

«Jamais n'entrera au Paradis celui qui rompt ses liens de parenté»⁽⁷³⁾

(72) Rapporté par Al-Boukhari, *Al-Adab al-Mufrad* ; Ahmad, Abû Dawûd, Al-Tirmidhî et bn Mâdjah.

(73) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Nulle personne douée de raison ne peut savoir ces quatre répercussions sans dire : « Ô mon Seigneur ! À Toi, je me repens ! »

C'est qu'il ne s'agit pas de simples péchés, mais de péchés capitaux. Une personne raisonnable qui a commis des péchés doit réfléchir, pendant cette période dans ce bas monde, avant qu'elle ne puisse plus se repentir.

Toutefois, je ne veux pas m'attarder sur ce point, et je préfère en arriver aux bienfaisants comme vous tous qui maintiennent leurs liens de parenté, font preuve de bienveillance à l'égard de leurs parents et les traitent avec générosité. Ceux-là doivent savoir ce qu'Allah leur a réservé. Il est vrai que certains rompent leurs liens de parenté, mais la plupart, louanges à Allah, sont de ceux qui les maintiennent.

Que celui qui fait partie de ces derniers écoute et se réjouisse de cette récompense qu'Allah, Exalté soit-Il, a préparée à ceux qui maintiennent leurs liens de parenté.

Les fruits du maintien des liens de parenté :

Le premier fruit : Allah vous comblera de bénédiction :

C'est ce qui vous est réservé, vous qui maintenez les liens de parenté : Allah, Exalté soit-Il, vous comblera de la bénédiction dans votre travail et de l'épanouissement dans votre foyer. C'est ce que 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a indiqué dans le Hadith rapporté par Al-Bayhaqî dans son livre *Chu'ab al-Imân*, où notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

**«Le maintien des liens de parenté et la bonne moralité
peuplent les foyers et épanouissent les vies»⁽⁷⁴⁾**

Quelle énorme récompense !

Vous qui maintenez vos liens de parenté, méditez sur le sens des «foyers peuplés» car certains pensent que cela signifie la multiplication des propriétés et des maisons ; or il s'agit plutôt de l'apaisement des cœurs en leur inspirant la joie et le bonheur.

Le deuxième fruit : Allah vous liera à Lui :

(74) Rapporté par Al-Bayhaqî, *Chu'ab al-Imân*

Celui qui maintient ses liens de parenté verra Allah le lier à Lui par son secours providentiel, Il le lie à Lui en lui accordant la force, en le comblant de Ses dons, de Sa douceur et de Sa miséricorde. Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit, d'après notre mère 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, toujours dans le *Sahih Al-Boukhari* :

«La parenté est comparable à une branche ramifiée, celui qui la maintient, Je maintiens son lien à Moi (par le secours providentiel), et celui qui la brise, Je brise son lien à Moi »

Celui qui maintient les liens de parenté se verra lié à Allah, Exalté soit-Il.

Le troisième fruit : le maintien des liens de parenté est l'œuvre dont Allah hâte la récompense :

L'œuvre dont Allah hâte le plus la récompense est le maintien des liens de parenté. C'est ce que nous indique notre bien-aimé (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dans un Hadith narré par Abî Bakrah, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Ibn Hibbân dans son *Sahih*. Je vous appelle à méditer sur ce Hadith éminent car il nécessite une certaine méditation et l'on a besoin de le vivre en réalité car il nous apporte un fruit de grande valeur.

Le Messager d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

« Le bienfait dont Allah hâte le plus la récompense est le maintien des liens de parenté, de telle sorte que les membres d'une famille, quoique libertins (ils ne sont ni croyants, ni vertueux, c'est plutôt pour leur libertinage qu'ils sont connus), voient leurs biens prospérer et leur nombre se multiplier s'ils maintiennent leurs liens de parenté. Nulle famille dont les membres maintiennent leurs liens de parenté ne saurait être dans le besoin»⁽⁷⁵⁾

C'est une règle à apprendre :

«Nulle famille dont les membres maintiennent leurs liens de parenté ne saurait être dans le besoin»

C'est ce qui explique pourquoi l'on voit les familles unies jouir du bien, de la prospérité et de la puissance, et si jamais un de leurs

(75) Rapporté par Ibn Hibbân, *Sahih Ibn Hibbân*

membres s'éloigne d'eux, il tombe dans l'égarément et la perdition et connaît des difficultés dans sa vie.

«Nulle famille dont les membres maintiennent leurs liens de parenté ne saurait être dans le besoin»

Voici des fruits importants réservés à ceux qui maintiennent leurs liens de parenté.

Le quatrième fruit : l'expiation des péchés :

C'est le pardon des péchés. Comme nous avons besoin de ce fruit !

Dans les *Sunane* d'Al-Tirmidhî, Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit : «Un homme vint voir le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et lui dit :

- “Ô Messager d'Allah ! J'ai commis un grand péché, Comment puis-je me repentir ?
- “**Ta mère, est-elle en vie?**” ; lui demanda-t-il
- “ Non” ; répondit-il.
- “**As-tu une tante maternelle?**” ; reprit le Prophète
- “ Oui”, répliqua l'homme.
- “**Sois donc bienveillant envers elle**” ; conclut le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam)⁽⁷⁶⁾.

La voie vers le pardon des péchés consiste à être bienveillant à l'égard de votre tante maternelle. Ce qui revient à dire qu'il faut maintenir ce lien de parenté ; le faire également avec votre tante paternelle ; agir de même avec votre frère aîné qui vous a soigné, vous a traité avec clémence et vous a élevé jusqu'à ce jour où vous êtes devenu grand et diplômé de l'université ; et avec toute autre personne de votre famille. C'est ce maintien des liens de parenté qui vous apportera le pardon des péchés.

(76) Rapporté par Al-Tirmidhî

8. «Ce qui me plaît, c'est le bon présage»

Nous avons tant besoin d'optimisme :

Ô serviteurs d'Allah ! Comme nous avons besoin d'un discours à adresser aux misérables, aux désespérés, à ceux qui ont perdu tout espoir en la miséricorde du Seigneur de l'univers !

Comme nous avons besoin d'un discours à adresser à toute personne affligée et angoissée et à quiconque se voit écrasé sous le poids de la détresse et les difficultés de ce bas monde !

Comme nous avons besoin d'un discours apportant la bonne nouvelle de la dissipation de l'angoisse et de la facilité après la difficulté !

Comme nous avons besoin de répéter tous avec certitude (sens du verset) :

﴿فَإِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا ﴿٥﴾ إِنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْرًا ﴿٦﴾﴾ [الشرح: 5-6]

«A côté de la difficulté est, certes, une facilité ! »

A côté de la difficulté est, certes, une facilité (Coran 94/5-6) »

De répéter en toute certitude (sens du verset) :

﴿سَيَجْعَلُ اللَّهُ بَعْدَ عُسْرٍ يُسْرًا﴾ [الطلاق: 7]

«et Allah fera succéder l'aisance à la gêne» (Coran 65/7)

Comme nous avons besoin de dire, à l'instar de nos prédécesseurs:

• **Poème :**

Combien d'épreuves inspirent la gêne à celui qu'elles frappent ; or C'est Allah Seul qui en détient l'issue. Lorsqu'on voit les difficultés atteindre leur paroxysme, et que l'on se livre alors au désespoir, c'est justement là le moment où on les verra se dissiper.⁽⁷⁷⁾

(77) Le poète : Ibrâhîm ibn al-'Abâs al-Sûlî; rapporté par Al-Tanûkhî, *Al-Faradj ba'd-ul-*

Comme nous avons besoin de parler de l'espoir et du bon présage ces jours-ci, où s'élève la voix des désespérés et des courroucés !

Comme nous avons besoin du langage de l'optimisme dans ces jours où c'est celui du pessimisme qui prévaut !

Nous poursuivons, ô serviteurs d'Allah, notre discours dans cette série de *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam). Le Hadith que nous allons traiter cette fois est rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari* :

«Ce qui me plaît, c'est le bon présage»⁽⁷⁸⁾

L'on entend par «bon présage » dans ce contexte : toute bonne parole.

C'est un appel à diffuser l'optimisme résultant de la bonne foi en Allah, Exalté soit-Il, et de la parfaite confiance en Lui.

C'est un appel à l'optimisme car ces âmes dans les corps, tels des métaux, sont influencées par tout ce qui les entoure. Elles se rouillent et se contractent sous l'effet de l'ennui, et se dilatent sous l'effet de l'optimisme et de l'espoir.

Celui qui médite sur la vie de notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) voit comment il voyait d'un œil optimiste ce grand nombre d'épreuves et de préjudices qu'il subissait ; c'est l'œil de celui qui a bonne foi en Allah, Exalté soit-Il.

Décrivant la situation où les polythéistes arrivèrent juste devant l'entrée de la caverne alors qu'il y était avec le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), Abû Bakr, qu'Allah soit satisfait de lui, dit : «Il aurait suffi que l'un d'eux baisse les yeux pour qu'il nous voie».

Il ajouta : «Je dis :

- “Ô Prophète d'Allah ! Si l'un d'eux avait baissé les yeux, il nous aurait vu”
- **“Que penses-tu, ô Abû Bakr, de deux (personnes) qui ont Allah comme troisième Compagnon (N.d.T. qui les enveloppe de Sa protection)” ; me répondit-il»**

Chiddah; Al-Hamawî, *Mu'djam al-Udabâ'*; et Al-Bughdâdî, *Khazânat-ul-Adab*.
(78) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim.

Il ne perd pas espoir alors que les polythéistes sont littéralement au-dessus d'eux. Il fait preuve d'optimisme au moment où celui qui le pourchasse est tout près de lui, et il dit :

“Que penses-tu, ô Abû Bakr, de deux (personnes) qui ont Allah comme troisième Compagnon (N.d.T. qui les enveloppe de Sa protection)”⁽⁷⁹⁾

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿إِلَّا نَضْرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ اللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ الَّذِينَ كَفَرُوا ثَانِيَ اثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِي الْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَاحِبِهِ لَا تَحْزَنْ إِنَّا نَرَى اللَّهَ مَعَنَا فَأَنْزَلَ اللَّهُ سَكِينَتَهُ عَلَيْهِ وَأَيْدِيَهُمْ يَجُودُ لَمْ تَرَوْهَا وَجَعَلَ كَلِمَةَ الَّذِينَ كَفَرُوا السُّفْلَى وَكَلِمَةُ اللَّهِ هِيَ الْعُلْيَا وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ﴾ [التوبة: 40]

«Si vous ne lui portez pas secours... Allah l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécréu l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : “Ne t'afflige pas” »

ô vous qui êtes déprimé et angoissé, ne vous affligez pas !

«“car Allah est avec nous”. Allah fit alors descendre sur Lui Sa sérénité «Sa sakîna» et le soutint de soldats (Ange) que vous ne voyiez pas, et Il abaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allah eut le dessus. Et Allah est Puissant et Sage» (Coran 9/40)

Les piliers de l'optimisme :

La voie à suivre afin que l'optimisme devienne une seconde nature est fondée sur six piliers que je vous indiquerai brièvement :

Premier pilier de l'optimisme : avoir la certitude que ce qui est prédestiné aura lieu inévitablement.

Une fois cette certitude ancrée dans les âmes, elles réaliseront que nulle tristesse ne saurait empêcher ce destin, et que nulle indignation

(79) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim.

ou plainte ne sauraient le repousser.

Allah, Exalté soit-Il, nous dit dans la Sourate d'Al-Hadîd (Le Fer) (sens du verset) :

﴿ مَا أَصَابَ مِنْ مُصِيبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي أَنْفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِنْ قَبْلِ أَنْ نَبْرَأَهَا إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ ﴾ [الحديد: 22]

«Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à Allah» (Coran 57/22)

Que devons-nous donc faire, ô Seigneur ?

﴿ لِكَيْلَا تَأْسَوْا عَلَىٰ مَا فَاتَكُمْ وَلَا تَفْرَحُوا بِمَا آتَاكُمْ وَاللَّهُ لَا يُحِبُّ كُلَّ مُخْتَالٍ فَخُورٍ ﴾ [الحديد: 23]

«Afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime point tout présomptueux plein de gloriole» (Coran 57/23)

La certitude que ce qui est prédestiné aura inévitablement lieu est ce que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) apprit à Ibn «Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, tel que rapporté dans les *Sunane Al-Tirmidhî*. Il s'agit d'un Hadith que nous avons appris, pendant notre enfance ou à l'âge adulte, et que l'on continue à entendre régulièrement :

«Et sache que si la communauté (des musulmans) se mettait d'accord pour te faire profiter d'une chose, elle ne t'en ferait profiter que si Allah l'a déjà inscrite pour toi. Et si elle se mettait d'accord pour te nuire, elle ne pourrait te nuire que si cela a déjà été inscrit à ton encontre. Certes, les plumes (qui inscrivent le destin) sont levées et [l'encre] sur les feuilles a séché »⁽⁸⁰⁾

C'est cette certitude qui sème dans votre âme les graines de l'optimisme.

(80) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî.

Deuxième pilier de l'optimisme : avoir la certitude que ce monde est une demeure de transit :

C'est d'avoir la certitude que ce bas monde est une demeure transitoire non une demeure permanente, et la taxe inévitable du passage par ce bas monde, c'est de subir ses difficultés, ses tourments, ses tracas et ses préjudices.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿الْم ۝ أَحْسِبَ النَّاسُ أَنْ يُتْرَكُوا أَنْ يَقُولُوا ءَامَنَّا وَهُمْ لَا يُفْتَنُونَ ۝ وَلَقَدْ فَتَنَّا

الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ فَلْيَعْلَمَنَّ اللَّهُ الَّذِينَ صَدَقُوا وَلْيَعْلَمَنَّ الْكٰذِبِينَ ۝﴾ [العنكبوت: 1-3]

«Alif, Lâm, Mîm. Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : "Nous croyons !" sans les éprouver? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux ; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent». (Coran 29/1-3)

• Poème :

Les difficultés font partie intégrante de la nature de ce bas monde mais vous voulez le voir exempt de toute gêne et toute difficulté. Chercher à changer la nature de la vie dans ce bas monde est aussi impossible que de vouloir trouver un tison dans l'eau.⁽⁸¹⁾

Troisième pilier de l'optimisme : avoir la certitude qu'à chaque état correspond un acte d'adoration particulier.

Ainsi, l'état d'aisance et de prospérité exige la reconnaissance ; l'état de malheur et de misère, lui, nécessite l'endurance. Chaque état nécessite ainsi un acte d'adoration que vous devez manifester. Si vous voyez les biens de ce bas monde s'offrir à vous, soyez reconnaissant ; et s'ils vous tournent le dos, soyez endurant. Si vous obtenez ce que vous désirez, soyez reconnaissant et si vous voyez ce que vous désirez se détourner de vous, soyez endurant.

Allah, Exalté soit-Il, nous dit (sens du verset) :

(81) Le poète : Ali ibn Mohammed al-Tuhâmi. Réf. *Târîkh Baghdâd* ; Al-Bâkharzî, *Dumiat-ul-Qasr*; et Ibn Khalkân, *Wafiyât-ul-A'yân*

﴿ وَأَصْبِرْ وَمَا صَبْرُكَ إِلَّا بِاللَّهِ وَلَا تَحْزَنْ عَلَيْهِمْ ﴾ [النحل: 127]

«Endure ! Ton endurance [ne viendra] qu'avec (l'aide) d'Allah.
Ne t'afflige pas pour eux (...) »

Ne déprimez pas, ne vous fâchez-pas, ne vous chagrinez pas !

﴿ وَأَصْبِرْ وَمَا صَبْرُكَ إِلَّا بِاللَّهِ وَلَا تَحْزَنْ عَلَيْهِمْ وَلَا تَكُ فِي ضَيْقٍ مِّمَّا يَمْكُرُونَ ﴾
﴿ ١٢٧ ﴾ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الَّذِينَ اتَّقَوْا وَالَّذِينَ هُمْ مُحْسِنُونَ ﴿ ١٢٨ ﴾ [النحل: 127-128]

«Endure ! Ton endurance [ne viendra] qu'avec (l'aide) d'Allah. Ne
t'afflige pas pour eux. Et ne sois pas angoissé à cause de leurs
complots.

**Certes, Allah est avec ceux qui [L'] ont craint avec piété et
ceux qui sont bienfaisants.» (Coran 16/127-128)**

Allah, Exalté soit-Il, dit à Son Prophète (Salla Allahu Alaihi wa
: (Sallam) (sens du verset

﴿ وَلَقَدْ نَعْلَمُ أَنَّكَ يَضِيقُ صَدْرُكَ بِمَا يَقُولُونَ ﴾ ﴿ ١٧ ﴾ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَكُن مِّنَ
السَّاجِدِينَ ﴿ ١٨ ﴾ وَأَعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّىٰ يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ ﴿ ١٩ ﴾ [الحجر: 97-99]

«Et Nous savons certes que ta poitrine se serre, à cause de
ce qu'ils disent. Glorifie donc Ton Seigneur par Sa louange et
sois de ceux qui se prosternent ; et adore ton Seigneur jusqu'à
ce que te vienne la certitude (la mort) » (Coran 15/97-99)

Dans cet état, il y a acte d'adoration, et dans l'autre, de même, tel
que l'indique le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dans le
Hadith narré par Suhayb, qu'Allah soit satisfait de lui :

«L'affaire du croyant est étonnante ! Tout ce qui lui advient
est bénéfique, et cela n'est réservé qu'aux croyants. En effet,
lorsqu'un bonheur l'atteint, il remercie Allah et ceci est un bien
pour lui. Et si un malheur le frappe, il fait preuve de patience et
cela est aussi un bien pour lui»⁽⁸²⁾

Tel est le cas du croyant : pour chaque situation dans laquelle il se

(82) Rapporté par Moslim.

trouve, il adore son Seigneur d'une façon particulière.

Quatrième pilier de l'optimisme : Eloignez-vous autant que possible des désespérés et des personnes totalement abattues.

En effet, ils vous transmettent une énergie négative. Le fait de rester avec eux et de les écouter vous rendra pessimiste. Ne les écoutez donc pas, faites de votre mieux pour éviter de les côtoyer et n'écoutez pas ce qui les concerne.

Les propos pessimistes sont partout ces jours-ci. On les entend dans les rassemblements, on les voit à la télé, on les lit sur le téléphone portable et dans les journaux. Tout est imprégné de pessimisme ; tout invite à voir le présent en noir aussi bien que l'avenir !

Toutefois, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿الَّذِينَ قَالَ لَهُمُ النَّاسُ إِنَّ النَّاسَ قَدْ جَمَعُوا لَكُمْ﴾ [آل عمران: 173]

«Certes ceux auxquels l'on disait :

“Les gens se sont rassemblés contre vous ; (...)”»

Regardez le langage d'intimidation. Cela est révélé dans la Sourate de Âl-'Imrân (la famille d'Imrân). Les polythéistes ainsi que les hypocrites sèment chez les Compagnons l'idée de la peur de l'avenir : votre pays ainsi que l'Islam seront voués au déclin et vous, à la perte.

﴿الَّذِينَ قَالَ لَهُمُ النَّاسُ إِنَّ النَّاسَ قَدْ جَمَعُوا لَكُمْ﴾ [آل عمران: 173]

«Certes ceux auxquels l'on disait :

“Les gens se sont rassemblés contre vous ; (...)”»

Que faire alors ?

Il dit Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿فَاخْشَوْهُمْ﴾

«“craignez-les”»

Ils veulent que nous soyons en proie à la crainte, à l'impuissance et à la lâcheté.

Que firent-ils alors ?

﴿فَزَادَهُمْ إِيمَانًا وَقَالُوا حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ ﴿١٧٣﴾ فَأَنْقَلَبُوا بِنِعْمَةٍ مِّنَ اللَّهِ وَفَضْلٍ لَّمْ يَمَسَّهْمُ سُوءٌ وَاتَّبَعُوا رِضْوَانَ اللَّهِ وَاللَّهُ ذُو فَضْلٍ عَظِيمٍ ﴿١٧٤﴾ إِنَّمَا ذَلِكُمُ الشَّيْطَانُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُ، فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُوا مِنِّي إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾﴾ [آل عمران: 173-175]

«(...) - cela accrut leur foi - et ils dirent : “Allah nous suffit ; Il est notre meilleur garant”. Ils revinrent donc avec un bienfait de la part d’Allah et une grâce. Nul mal ne les toucha et ils suivirent ce qui satisfait Allah. Et Allah est Détenteur d’une grâce immense. C’est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N’ayez donc pas peur d’eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants» (Coran 3/173-175)

Ne les écoutez donc pas, et éloignez-vous d’eux autant que possible.

Allah, Exalté soit-Il, dit dans la Sourate d’Al-Ahzâb (les Coalisés) (sens du verset) :

﴿قَدْ يَعْلَمُ اللَّهُ الْمَعْوِفِينَ مِنْكُمْ﴾ [الأحزاب: 18]

«Certes, Allah connaît ceux d’entre vous qui suscitent des obstacles(...)»

Il s’agit là des personnes timorées et inhibées qui ne se soucient que de susciter les difficultés.

﴿قَدْ يَعْلَمُ اللَّهُ الْمَعْوِفِينَ مِنْكُمْ وَالْقَائِلِينَ لِإِخْوَانِهِمْ هَلُمَّ إِلَيْنَا وَلَا يَأْتُونَ الْبَأْسَ إِلَّا قَلِيلًا﴾ [الأحزاب: 18]

«Certes, Allah connaît ceux d’entre vous qui suscitent des obstacles, ainsi que ceux qui disent à leurs frères : “Venez à nous”, tandis qu’ils ne déploient que peu d’ardeur au combat» (Coran 33/18)

Ceux-là sont absents dans les activités qui visent à faire prospérer la communauté, car ils ont alors peur et rebroussement chemin. C’est pourquoi le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui dit : “les gens sont perdus !” sera davantage perdu »

Ou : **«C'est lui qui sera la cause de leur perdition »** ⁽⁸³⁾

Certains sont vraiment ainsi, on les entend répéter : «les gens sont perdus !», «on a perdu toute chance », «l'avenir est noir», «l'avenir est sombre», «qu'Allah aide nos enfants », «l'occident complote», «l'occident fera ceci ou cela », on ne les entend dire que ces expressions.

Cependant, appliquez le conseil du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) qui appelle à l'optimisme. Il a dit :

«Recherche ardemment ce qui t'est bénéfique, implore l'aide d'Allah et ne faiblis jamais. Si un malheur te touche ne dis pas : “Si j'avais fait telle chose, il ne m'aurait pas touché”, mais dis : “Allah en a décidé ainsi et Il a fait ce qu'Il a voulu', car le mot “si ” ouvre la voie à l'œuvre de Satan»⁽⁸⁴⁾

Cinquième pilier de l'optimisme : Espérez le bien, vous le trouverez

Ce n'est ni un Hadith ni un verset, pourtant les gens répètent cette maxime véridique car Allah, Exalté soit-Il, dit dans un Hadith Qudsî:

«Je suis tel que Mon serviteur M'estime»⁽⁸⁵⁾

S'il estime qu'Allah lui apportera le bien, c'est le bien qu'il trouvera ; et sinon, c'est le mal qu'il trouvera. Espérez donc le bien de la part d'Allah pour le trouver, mais espérez-le en œuvrant pour l'obtenir, non en restant chez vous sans rien faire. Espérez le bien en ayant bonne foi en Allah, en vous en remettant à Lui, Exalté soit-Il.

Lorsque notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) sortait pour quelques affaires, il lui plaisait d'entendre : «Ô Râchid (en arabe: bien guidé)!\», «Ô Nadjîh (en arabe: toi qui as réussi)! »⁽⁸⁶⁾, il lui plaisait d'entendre les gens s'appeler les uns les autres par de tels noms, cela lui inspirait l'optimisme.

(83) Rapporté par Moslim.

(84) Rapporté par Moslim.

(85) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim.

(86) Rapporté par Al-Tirmidhî.

C'est pourquoi lorsque le grand-père de Sa'ïd ibn al-Musayyib vint le voir, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lui demanda :

- «Comment t'appelles-tu ? »

- «Je m'appelle Hazn (N.d.T. en arabe : dur, grossier) »

Ce nom contient une énergie négative qui exercera certes une influence aussi bien sur la personne même que sur sa famille.

«Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lui dit :

- **“Tu t'appelles plutôt Sahl (N.d.T. en arabe : facile)”**»

Il changea son nom, au lieu de «Hazn», il sera appelé «Sahl».

«Il lui dit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

- **“Tu t'appelles plutôt Sahl”**

- “Je ne changerai pas le nom que mon père m'a donné», répondit-il.

Il refusa l'ordre du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Son petit-fils, Sa'ïd ibn al-Musayyab, qu'Allah soit satisfait de lui, dit:

- “C'est pour cette raison que nous avons toujours eu cette dureté de caractère”»⁽⁸⁷⁾

Cette dureté de caractère ne se dissipa jamais chez eux.

Espérez donc le bien, vous le trouverez chez Allah, Exalté soit-Il.

Sixième pilier de l'optimisme : l'invocation :

C'est le pilier qui dans la vie, vous permet de surmonter ses épreuves.

Celui qui vous guide vers ce pilier connaît cette vie par le savoir dont le dota Son Seigneur, Exalté soit-Il : c'est le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Dans le *Musnad Al-Imam Ahmad*, il est rapporté que le Prophète

(87) Rapporté par Al-Boukhari

(Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

« Quiconque a de la peine et de la tristesse et dit :

“Allahumma innî ‘abduka, ibn ‘abdika, ibn amatika, nâsiyatî biyadika, mâdin fiyya hukmuka, ‘adlun fiyya qadâ`uka, as`aluka bikulli ismin huwa laka, sammayta bihi nafsaka, aw ‘allamtahu ahadan min khalqika, aw anzaltahu fi kitâbika, aw ista`tharta bihi fi ‘ilm al-Ghaybi ‘indaka : an tadj`al al-Qur`ân al-‘Azhîma rabî’a qalbî wa nûra sadrî wa djalâ` huznî, wa dhahâba hammî”

(Seigneur, je suis Ton serviteur, le fils de Ton serviteur et de Ta servante, mon toupet est dans Ta Main, je suis soumis à Ta sentence et Ton décret est justice. Je T’implore par tous les Noms que Tu T’es attribués, que Tu as enseignés à l’une de Tes créatures, ou révélés dans ton Livre, ou que Tu as occultés et dont Tu es le Seul connaisseur, de faire du Noble Coran le printemps de mon cœur, la lumière de ma poitrine, un moyen de dissiper ma tristesse et mes soucis) verra Allah dissiper sa tristesse et ses soucis et les remplacer par de la joie»⁽⁸⁸⁾

Celui qui invoque Allah, Exalté soit-Il, par ces paroles :

«verra Allah dissiper ses soucis et sa tristesse et les remplacer par la joie »

Non seulement Il dissipera les soucis et la tristesse, mais Il les remplacera par la joie.

Pratiquons-nous cette invocation ?!

Mémorisez-la bien, accrochez-la au mur chez vous, répétez-la à chaque fois que vous vous trouvez en proie au pessimisme, au courroux, à l’ennui et à l’angoisse, apprenez-la par cœur, inscrivez-la et apprenez-la à autrui, vous verrez vos soucis et votre tristesse se dissiper et seule la joie demeurera.

(88) Rapporté par Ahmad

• **Poème :**

Le poète s'adresse à celui qui a des soucis et lui annonce la bonne nouvelle de voir ses soucis se dissiper prochainement car certes, Allah les dissipera. Il ne faut donc pas se livrer au désespoir car, certes, Allah suffit comme soutien à Son serviteur. Il faut plutôt avoir confiance en Allah, notamment en cas d'épreuve, car, certes, nul ne peut vous permettre de la surmonter en dehors d'Allah.

9. «N'entrera pas au Paradis une chair nourrie à partir de gains illicites»

Ô serviteurs d'Allah ! Nous poursuivons notre discours au sujet de *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam). Le Hadith sélectionné cette fois est rapporté dans le *Musnad Al-Imam Ahmad*, d'après Ka'b in 'Udjrah, qu'Allah soit satisfait de lui, où notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

«N'entrera pas au Paradis une chair nourrie à partir de gains illicites»⁽⁸⁹⁾

C'est un Hadith exhaustif indiquant que quiconque se nourrit ou nourrit ses enfants à partir de gains illicites, se verra interdire l'entrée au Paradis.

Celui qui s'enhardit à manger et boire ce qui est illicite ou entreprendre des transactions illicites, nourrit son corps aussi bien que celui de ses enfants de ce qui est illicite. Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit à cet égard :

«N'entrera pas au Paradis une chair nourrie à partir de gains illicites»

Allah attribue une grande importance à l'argent :

En effet, Allah, Exalté soit-Il, attribue à l'argent une grande importance et incite à acquérir grâce à lui ce qui est licite. Cela se manifeste dans Ses paroles (sens des versets) :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا كُلُوا مِن طَيِّبَاتِ مَا رَزَقْنَاكُمْ وَأَشْكُرُوا لِلَّهِ إِن كُنتُمْ

إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ﴾ [البقرة: 172]

«Ô les croyants ! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez» (Coran 2/172)

(89) Rapporte par Ahmad

﴿يَتَأْتِيهَا النَّاسُ كُلُّوْا مِمَّا فِي الْأَرْضِ حَلَالًا طَيِّبًا وَلَا تَتَّبِعُوا خُطُوَاتِ الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٦٨﴾﴾ [البقرة: 168]

«Ô gens ! De ce qui existe sur la terre, mangez le licite pur ; ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré» (Coran 2/188)

En revanche, Il indique, Exalté soit-Il, le statut de ce qui est illicite et met en garde contre l'argent acquis illicitement. Il dit Exalté soit-Il (sens du verset) :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَأْكُلُونَ أَمْوَالَ الْيَتَامَىٰ ظُلْمًا إِنَّمَا يَأْكُلُونَ فِي بُطُونِهِمْ نَارًا وَسَيَصْلَوْنَ سَعِيرًا ﴿١٠﴾﴾ [النساء: 10]

«Ceux qui mangent [disposent] injustement des biens des orphelins ne font que manger du feu dans leurs ventres. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l'Enfer» (Coran 4/10)

Allah, Exalté soit-Il, le Vrai, dit également dans un autre verset du : (Coran (sens du verset

﴿وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبَطْلِ وَتُدُلُّوْا بِهَا إِلَى الْحُكَّامِ لِتَأْكُلُوا فَرِيقًا مِّنْ أَمْوَالِ النَّاسِ بِالْإِثْمِ وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١٨٨﴾﴾ [البقرة: 188]

«Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens ; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment» (Coran 2/188)

Notre bien aimé, (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit dans un Hadith narré par «Adî al-Kindî, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté dans le *Sahih Moslim* :

«Quiconque nous chargerons d'un travail ...»,

c'est-à-dire une fonction dans un établissement étatique ou une institution nationale, qu'il soit un responsable ou non, **«un travail»** étant n'importe quelle tâche ;

« et qu'il nous dérobe la moindre aiguille ou plus sera fraudeur et il apportera 'ce qu'il a volé' avec lui le Jour de la Résurrection»⁽⁹⁰⁾

«et qu'il nous dérobe la moindre aiguille» indique qu'il a dérobé quelque chose de la valeur d'une aiguille ou plus ; celui-là se verra traité le Jour de la Résurrection comme un fraudeur :

«sera ainsi fraudeur et il apportera 'ce qu'il a volé' avec lui le Jour de la Résurrection ».

De plus, toujours dans le *Sahih Moslim*, dans un autre Hadith narré par Abû Umâma, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

« - “Celui qui prête un serment en vue de s'approprier injustement le bien d'un musulman, verra Allah le faire inévitablement entrer en Enfer et lui interdire le Paradis”

Un homme demanda alors :

- “Même s'il s'agit d'un bien d'une valeur insignifiante ?”

- “Même pour un bâton d'arak”, répondit-il.⁽⁹¹⁾

Ne serait-ce qu'un *Miswâk* !

Les pieux prédécesseurs craignaient l'illicite et s'éloignaient de tout ce qui est douteux :

Allah fera inévitablement entrer en Enfer et interdira le Paradis à celui qui s'approprie un simple *Miswâk* auquel il n'a pas droit et qui appartient à d'autres, qu'il s'agisse d'une propriété publique ou privée. Ainsi, Allah le fera inévitablement entrer en Enfer et lui interdira le Paradis.

C'est pourquoi nos pieux prédécesseurs craignaient toute chose illicite et se méfiaient de toute *chubha* (chose douteuse)⁽⁹²⁾. 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit :

(90) Rapporté par Moslim

(91) Rapporté par Moslim

(92) N.d.T: Chubha: ce qui est de licéité douteuse, sujette à équivoque

«Nous (désignant ainsi sa propre génération) délaissions les neuf dixièmes de ce qui est licite par crainte de tomber dans l'illicite »⁽⁹³⁾

Ils craignaient tellement l'illicite qu'ils se privaient des neuf dixièmes du licite.

Certes, vous pouvez entendre quelqu'un vous justifier l'illicite, vous encourager à le commettre et vous trouver des prétextes en disant : «Prenez de ce qui est illicite puis faites-en une aumône », «Prenez-en et rapprochez-vous d'Allah avec cet argent (par une bonne action) » ; «Maintenez l'équilibre entre les deux plateaux de la balance». Cela est une conception vicieuse. Celui qui vous dit que ce dont vous faites votre aumône est agréé par Allah, qu'il sache qu'Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon.

Comme elle est belle la parole d'Ibn Al-Mubarak, qu'Allah soit satisfait de lui, à ce sujet : «Je préfère rendre un dirham comportant une *chubha* (...)» à cause d'un simple doute sur la licéité de son origine sans parler de la certitude de son illicéité, «que de faire une aumône avec cent-mille puis cent-mille et encore cent-mille (...)» et il poursuivit l'énumération jusqu'à six-cent-mille.⁽⁹⁴⁾

Voilà donc un message à quiconque se nourrit d'argent illicite et dit : «Je vais le purifier avec les bonnes œuvres», sachez que cette conception est vicieuse, faites attention ! Je rappelle à celui qui se nourrit d'argent illicite, qu'il soit d'origine publique ou privée, puis dit : «Je vais en faire une aumône, c'est la saison du *Hadj*, je vais me charger alors des frais du *Hadj* d'une dizaine ou même d'une vingtaine de pèlerins», la parole de Sufyâne al-Thawrî, rapportée dans le livre *Al-Zawâdjir* d'Ibn *Hadjar* al-Haythamî, qu'Allah soit satisfait de lui. Il a dit : «Celui qui dépense l'argent illicite dans une œuvre pie est comparable à celui qui purifie une robe (souillée) avec de l'urine»⁽⁹⁵⁾ ; qu'Allah vous en préserve !

Certains usurpent les biens des autres, alors qu'ils ont des droits et

(93) Abdel Râziq, *Al-Musannaf* et Al-Balâdhurî, *Ansâb al-Achrâf*

(94) Ibn Abî-l-Dunia, *Al-Wara'* ; et Ibn Al-Djawzî, *Sifat-ul-Safwa*

(95) Ibn *Hadjar* al-Haythamî, *Al-Zawâdjir*

aussi des devoirs. Ils viennent alors, à la saison du *Hadj*, et volent de l'argent pour accomplir le *Hadj*. Auparavant, lorsque l'un de nos pères ou de nos ancêtres désirait accomplir le *Hadj*, il faisait le tour de ses connaissances pour se purifier de tout péché qu'il aurait commis à leur encontre. Il frappait à leurs portes, assistait à leurs réunions et leur disait :

- «Je pars pour le *Hadj*, tenez-moi quitte de ce que je vous dois si jamais untel a un droit sur moi »

De nos jours, la personne vole de l'argent pour accomplir le *Hadj*. Lorsque ce magasin lui réclame son dû, le propriétaire de l'appartement où elle habite réclame le loyer, le propriétaire de cet autre magasin qui lui a accordé un délai réclame son argent, et qu'ils lui disent tous :

- «Acquitte-toi d'abord de ce que tu nous dois puis pars pour le *Hadj* », non seulement il s'en abstient, mais il va jusqu'à leur dire :

- «Vous me privez de la Maison d'Allah, je vais faire des imprécations contre vous au sein de la Maison d'Allah ! »

En fait, il ignore ce qui est rapporté dans *Al-Athar*⁽⁹⁶⁾ à cet égard, à savoir :

«Purifie la source de ta nourriture, ta prière sera exaucée»⁽⁹⁷⁾

Etant donné que la source de sa nourriture est illicite, son invocation ne sera donc pas exaucée.

Les gens tombent dans l'illicite pour plusieurs raisons :

Première raison : Le manque de pudeur envers Allah

Le manque de pudeur envers Allah, car si le serviteur d'Allah ne fait pas preuve de pudeur envers Lui, il tombe dans l'illicite.

(96) N.d.T : Al Athar (littéralement : la trace) c'est ce qui est attribué aux Compagnons ou aux successeurs, et il se peut que l'on veuille dire par là, ce qui est attribué au Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) spécifiquement.

(97) Rapporté par Al-Tabarâni, *Al-Awsat*

Dans un Hadith narré par Ibn Mass'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Tirmidhî, notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit :

- **«Faites preuve de pudeur envers Allah tel qu'Il le mérite »**

- «Ô Messager d'Allah ! Nous avons de la pudeur, louanges à Allah »

- **«Ce n'est pas cela ; mais faire preuve de pudeur envers Allah tel qu'Il le mérite consiste à se protéger la tête et ce qu'elle contient, le ventre et ce qu'il renferme, à se rappeler la mort et la putréfaction. Que celui qui désire l'Au-delà abandonne les atours de ce bas monde. Celui qui fait cela a fait preuve de pudeur envers Allah tel qu'Il le mérite»⁽⁹⁸⁾**

Tel est le cas de celui qui est chargé d'une fonction qu'il ne remplit pas comme il se doit, et qui, lorsqu'il se trouve blâmé ou puni, dit à son directeur ou au responsable en charge :

- «Vous me privez ainsi que mes enfants de notre gagne-pain !»

L'autre lui répond :

- «Vous n'avez pas rempli votre fonction comme il faut, par votre négligence dans votre travail, vous vous nourrissez d'argent illicite, vous êtes chargés d'une fonction que vous n'accomplissez pas comme il se doit ». Et tout ceci a pour cause le manque de pudeur envers Allah.

Deuxième raison : Chercher le gain rapide :

Ils se nourrissent à partir d'argent illicite car ils cherchent le gain rapide, et l'environnement favorise cela : les publicités vous incitent à acquérir une richesse rapidement et à doubler votre revenu, certains programmes télévisés sponsorisés par des institutions financières comme les banques, etc. vous incitent à faire fortune promptement, ce qui fait tomber l'homme dans l'illicite afin de se faire une fortune rapidement.

(98) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî.

Dans ce contexte, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) fait une déclaration éminente qu'il conclut par des recommandations, le tout étant rapporté par Al-Hâkim dans son livre *Al-Mustadrak*. D'après Djâbir ibn Abdullah, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit dans un Hadith éminent adressé à ceux qui désirent acquérir un gain rapide comme celui qui pratique l'usure, se livre aux jeux de hasard, dupe les gens, profite de la naïveté de certains d'entre eux pour les amener à croire à des projets illusoires, ne visant dans tout cela que le gain rapide tout en oubliant le Hadith fondamental:

«N'entrera pas au Paradis une chair nourrie à partir de gains illicites»

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

« Ô vous les gens ! (..)»

Voici la déclaration :

«Certes aucune âme ne mourra sans avoir obtenu toute sa subsistance... »

Quant aux recommandations, les voilà :

«Même si cette subsistance tarde à venir, ne vous impatientez pas.

Ô les gens ! Craignez donc Allah et cherchez votre subsistance de la meilleure façon. Prenez ce qui est licite et délaissez ce qui est interdit »⁽⁹⁹⁾

Ce Hadith referme ainsi une déclaration et des recommandations.

Ne craignez donc rien mais ne restez pas sans rien faire. Faites un effort conformément à cette méthode : cherchez votre subsistance en utilisant les meilleurs moyens, prenez ce qui est licite et délaissez ce qui est interdit.

Troisième raison : la négligence :

Ils se nourrissent à partir d'argent illicite par négligence, et cela est

(99) Rapporté par Al-Hâkim, *Al-Mustadrak*; et Ibn Mâdjah

un mal incurable, celui qui rend l'homme indifférent à la source (licite ou illicite) de son argent.

Dans le *Sahih Al-Boukhari*, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

«Une époque arrivera pendant laquelle l'homme ne se souciera pas de la façon dont il gagne son argent : de façon licite ou illicite ?! »⁽¹⁰⁰⁾

Pour conclure cet ordre et cet enseignement, il convient de citer une parole de Sahl, qu'Allah soit satisfait de lui, rapportée dans *Al-Athar* : «Celui qui se nourrit à partir de gains illicites, verra ses organes désobéir à Allah, qu'il le veuille ou non, qu'il le sache ou non »

Cela revient à dire que toute bouchée provenant d'un argent illicite, une fois arrivée au ventre, meut ces organes vers ce qui est prohibé.

«et celui qui se nourrit d'argent licite, verra ses organes lui obéir et être guidés vers le bien »⁽¹⁰¹⁾

(100) Raporé par Al-Boukhari

(101) Ihyâ' 'Ulûm al-dîn

10. «N'a pas la foi celui qui ne sauvegarde pas le dépôt»

Allah, Exalté soit-Il, nous ordonne de rendre les dépôts à leurs propriétaires, et dit (sens du verset) :

﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَنْ تُؤَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَىٰ أَهْلِهَا وَإِذَا حَكَمْتُمْ بَيْنَ النَّاسِ أَنْ تَحْكُمُوا بِالْعَدْلِ إِنَّ اللَّهَ نِعِمَّا يَعِظُكُمْ بِهِ إِنَّ اللَّهَ كَانَ سَمِيعًا بَصِيرًا﴾ [النساء: 58]

«Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait ! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout» (Coran 4/58)

Allah, Exalté soit-Il, fait également l'éloge des croyants en évoquant les qualités dont ils se parent, et mentionne, entre autres, leur sauvegarde des dépôts. Il dit (sens du verset) :

﴿وَالَّذِينَ هُمْ لِأَمَانَاتِهِمْ وَعَهْدِهِمْ رَاعُونَ﴾ [المؤمنون: 8]

«et qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements» (Coran 23/8)

Allah, Exalté soit-Il, met en garde contre la trahison, et dit (sens du verset):

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لَا تَخُونُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ وَتَخُونُوا أَمَانَاتِكُمْ وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ﴾ [الأنفال: 27]

«Ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placée en vous ? » (Coran 8/27)

Le Hadith exhaustif que nous allons traiter est rapporté dans le *Musnad al-Imam Ahmad* et narré par Anas, qu'Allah soit satisfait de lui :

«N'a pas la foi celui qui ne sauvegarde pas le dépôt»⁽¹⁰²⁾

(102) Rapporté par Ahmad

C'est un Hadith exhaustif car le critère pertinent à cet égard est la sauvegarde du dépôt, c'est une preuve indéniable de l'existence de cette foi. Ainsi, il existe un lien étroit entre la foi et la restitution du dépôt, car celui qui rend le dépôt qui lui est confié a ainsi fait preuve d'une foi inébranlable. En revanche, si l'on constate une faiblesse au niveau de la loyauté chez une personne, cela indique que sa foi est aussi faible.

Un lien étroit entre la foi et la loyauté :

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith rapporté par Al-Tirmidhî :

«Le musulman est celui dont les musulmans sont à l'abri du mal de sa langue et de ses mains ; et le croyant est celui auquel les gens confient la sauvegarde de leur vie et leur argent »⁽¹⁰³⁾

L'on constate donc un lien entre la foi et la loyauté, et ce, en raison de l'importance que revêt cette qualité éminente étroitement liée à la foi.

C'est pourquoi 'Omar qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : «Ne jugez pas un homme en fonction de son jeûne et de sa prière, mais vérifiez sa sincérité lorsqu'il parle, sa loyauté lorsqu'on lui confie un dépôt et sa crainte scrupuleuse lorsqu'il détient un pouvoir»⁽¹⁰⁴⁾

C'est-à-dire lorsqu'il accède au pouvoir, que les trésors sont mis à sa disposition et que le droit de les gérer lui est confié, on le voit faire preuve de crainte scrupuleuse.

L'on constate de ce qui suit que la loyauté ne se limite pas à la sauvegarde de l'argent, car celui qui est en charge de cette fonction est appelé «trésorier». Or, nombreuses sont les formes de dépôts à sauvegarder : au gouverneur dans son royaume est confié un dépôt qui est le pouvoir ; au titulaire d'un poste est confié un dépôt qui est ce poste ; au fonctionnaire est confié un dépôt qui est la fonction

(103) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Al-Nasâ'î

(104) Rapporté par Abû Dawûd, *Al-Zuhd*; Ibn Abi-l-Dunia, *Al-Wara'*; Abû Na'im, *Al-Hilya*; et Al-Bayhaqî, *Al-Sunan al-Kubra*.

qu'il exerce ; à l'auteur d'un article est confié un dépôt qui est sa rédaction ; à l'homme dans son foyer est confié un dépôt qui est sa tutelle sur ce foyer.

Abû Dharr, qu'Allah soit satisfait de lui, est allé voir le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et lui a dit, tel que rapporté dans le *Sahih Moslim* :

- «“Ô Messager d'Allah ! Que ne me nommes-tu gouverneur de quelque province?”

Il me tapa sur l'épaule et me dit :

- **“Ô Abû Dharr ! Tu es faible (...)”**

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit cela d'Abû Dharr, le noble compagnon qu'il a lui-même loué ; (puis il poursuivit) :

- **“et il s'agit là d'un dépôt qui vaudra, le jour de la Résurrection, opprobre et remords, sauf à celui qui aura obtenu ce poste par son mérite et en aura rempli toutes les obligations”** »⁽¹⁰⁵⁾

Ne vous réjouissez donc pas, ô croyant, de vous voir nommé gouverneur, car c'est un lourd dépôt. Réjouissez-vous plutôt lorsqu'on vous le retire, car vous aurez, en l'occurrence, déchargé vos épaules d'un énorme fardeau.

La loyauté est une qualité morale divine qui induit un comportement avec les gens que votre Créateur agrée. Ne justifiez pas la trahison sous prétexte qu'untel vous a trahi, que la société est pleine de trahisons, et que vous devez alors être comme les autres ! Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Rends le dépôt à celui qui te l'a confié et ne trahis pas celui qui te trahit »⁽¹⁰⁶⁾

Cela n'est pas digne d'un croyant même si on le trahit. Ne trahissez donc pas :

(105) Rapporté par Moslim

(106) Rapporté par Abu Dawûd et Al-Tirmidhî

«Rends le dépôt à celui qui te l'a confié et ne trahis pas celui qui te trahit »

Les effets de la disparition de la loyauté :

La loyauté est la première anse de la religion appelée à disparaître. Comme vous le savez, les anses de la religion seront rompues l'une après l'autre.

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit dans un Hadith rapporté par Al-Tabarânî dans son *Mu'djam* : **«Certes, la première anse qui disparaîtra de votre religion est la loyauté »**⁽¹⁰⁷⁾

Lorsque la loyauté disparaît, sa disparition laisse ses traces sur les communautés concernées. Les effets de sa disparition sur toute communauté sont concrets et perceptibles.

Le premier effet de la disparition de la loyauté est la faiblesse de la foi.

L'on tire argument à cet égard de sa parole (Salla Allahou Alaihi wa Sallam):

«N'a pas la foi celui qui ne sauvegarde pas le dépôt ; et n'a pas de religion celui qui ne remplit pas ses engagements»

Telle est la propre parole du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) ; lorsque la trahison se propage dans une société, cela prouve que la foi y est faible.

Le deuxième effet de la disparition de la loyauté est la propagation de l'hypocrisie.

La propagation de l'hypocrisie, qui est le fléau le plus grave. Lorsque la loyauté est perdue, les hypocrites se multiplient dans la société. Si alors vous constatez l'existence de ce signe, à savoir la multiplication des hypocrites, sachez que la loyauté a disparu. Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari* :

«Il est quatre défauts qui lorsqu'ils affectent quelqu'un, font de lui un parfait hypocrite. Celui qui en possède un, possède un des

(107) Rapporté par Al-Tabarâni, *Al-Mu'djam al-Kabîr*; Abdel Râziq; Ibn Abî Chayba, et Al-Hâkim

éléments de l'hypocrisie, à moins qu'il ne s'en débarrasse : trahir ses serments ; tenir des propos mensongers ; manquer à ses promesses et être de mauvaise foi au cours des disputes»⁽¹⁰⁸⁾

C'est un vice qui se trouve dans toute communauté lorsque la loyauté fait défaut : le vice de l'hypocrisie.

Le troisième effet de la disparition de la loyauté est le renversement des concepts.

C'est le résultat inévitable et le plus grave de tous qui s'ensuit des deux effets précédents. Lorsque la foi devient faible et que l'hypocrisie se répand, ce troisième effet se manifeste, à savoir : le renversement des concepts.

Lorsque la loyauté disparaît, les concepts sont inversés, les vérités déformées, ce qui est logique devient illogique et vice versa.

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

- « **“Les gens connaîtront des années trompeuses où l'on croira le menteur, où l'on démentira le sincère, où l'on se fierà au traître, où l'on se méfiera du loyal, et où c'est le ‘Ruwaybidhah’ qui prendra la parole”**

- “Que veut dire le ‘Ruwaybidhah’, ô Messenger d’Allah?”, demanda-t-on.

- **“C’est l’homme futile qui se prononce sur les affaires du peuple”, répliqua-t-il. »⁽¹⁰⁹⁾**

Cela est une forme d'inversion des valeurs : l'imposteur connu pour ses propos mensongers est jugé sincère, et le véridique qui prête conseil est considéré comme menteur ; c'est au traître dont la trahison ne cesse de se manifester jour et nuit que l'on confie les dépôts, et le loyal est celui que l'on accuse de trahison ; et celui qui mène les foules est le *Ruwaybidhah*, car c'est lui qui prend la parole.

Dans un autre Hadith, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa

(108) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(109) Rapporté par Ahmad et Ibn Mâdjah

Sallam) a dit :

- «**“Quand le dépôt n’est plus respecté, attends-toi à l’avènement de l’Heure”**».
- “Ô Messager d’Allah ! Comment le dépôt n’est-il pas respecté?», demanda-t-on.
- «**“Quand on place l’autorité entre les mains de ceux qui n’en sont pas dignes, attends-toi à la venue de l’Heure”**».⁽¹¹⁰⁾

Et cela est une forme d’inversion des valeurs.

Ainsi, lorsque notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit dans ce Hadith exhaustif :

«N’a pas la foi celui qui ne sauvegarde pas le dépôt»,

nous savons que dans ces sociétés, lorsque la foi augmente, la loyauté aussi, les deux allant de pair.

Lorsque l’on apporta le butin au Prince des Croyants, (Omar, Al-Farûq, qu’Allah soit satisfait de lui, on le rassembla devant lui, et il y vit la couronne de Chosroês ainsi que ses deux bracelets incrustés d’or et de pierres précieuses. Étonné de voir cela dans le butin, il dit, alors que les compagnons l’écoutaient :

- «Par Allah! Celui qui nous a apporté cela est certes loyal »

En d’autres termes, celui qui nous apporta cette couronne alors qu’il était capable de la cacher, de la voler et de la garder pour lui-même, est certes une personne loyale.

Là, un homme répliqua :

- «Ô Prince des Croyants ! C’est toi qui es chargé de sauvegarder le dépôt d’Allah, ils te restitueront le dépôt tant que tu le restitueras à Allah, mais si jamais tu abuses, ils abuseront aussi»⁽¹¹¹⁾

Telle est la règle générale et sans exception au cours des temps :

«Si tu abuses, ils abuseront aussi »

(110) Rapporté par Al-Boukhari

(111) Rapporté par Al-Châfi’î, *Al-Umm*; et Al-Bayhaqî, *Al-Sunane al-Kubrâ*.

11. «On ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde»

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«On ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde»⁽¹¹²⁾

C'est un Hadith exhaustif qui indique que la miséricorde, toute la miséricorde, est détenue par Allah, Exalté soit-Il. Celui qui veut en bénéficier, qu'il fasse miséricorde aux gens, et Allah lui fera miséricorde en proportion de sa miséricorde à leur égard. Car celui qui fait preuve de clémence envers autrui se verra comblé de la clémence d'Allah. C'est un Hadith exhaustif rapporté par Al-Boukhari dans son *Sahih*.

Allah est Le détenteur de la miséricorde :

Allah, Exalté soit-Il, comme vous devez le savoir, S'est à Lui-même prescrit la miséricorde. C'est ce qu'Il indique dans plusieurs versets de Son Livre. D'abord, dans la Sourate Al-An'âm (les Bestiaux) où Il dit (sens du verset) :

﴿قُلْ لِمَنْ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ ۗ قُلْ لِلَّهِ ۗ كُنِبَ عَلَىٰ نَفْسِهِ الرَّحْمَةَ ۗ لِيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ يَوْمِ الْقِيَامَةِ ۗ لَا رَيْبَ فِيهِ ۗ الَّذِينَ خَسِرُوا أَنفُسَهُمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ﴾ [الأنعام: 12]

«Dis : “A qui appartient ce qui est dans les ciex et la terre?”

Dis : “A Allah !” Il S'est à Lui-même prescrit la miséricorde. Il vous rassemblera, certainement, au Jour de la Résurrection : il n'y a pas de doute là-dessus. Ceux qui font leur propre perte sont ceux qui ne croient pas» (Coran 6/12)

Dans un autre verset, Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

(112) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

﴿وَإِذَا جَاءَكَ الَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِآيَاتِنَا فَقُلْ سَلَامٌ عَلَيْكُمْ كَتَبَ رَبُّكُمْ عَلَى نَفْسِهِ الرَّحْمَةَ أَنَّهُ مَنْ عَمِلَ مِنْكُمْ سُوءًا بِجَهْلَةٍ ثُمَّ تَابَ مِنْ بَعْدِهِ وَأَصْلَحَ فَأَنَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿٥٤﴾﴾ [الأنعام: 54]

«Et lorsque viennent vers toi ceux qui croient à nos versets (le Coran), dis : “Que la paix soit sur vous ! Votre Seigneur S’est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d’entre vous a fait un mal par ignorance, et ensuite s’est repenti et s’est réformé... Il est, alors, Pardonneur et Miséricordieux”» (Coran 6/54)

Allah, Exalté soit-Il, S’est Lui-même qualifié de détenteur de la miséricorde, Il dit alors (sens du verset) :

﴿وَرَبُّكَ الْغَنِيُّ ذُو الرَّحْمَةِ ﴿١٣٣﴾﴾ [الأنعام: 133]

«Ton Seigneur est le Suffisant à Soi-même, le Détenteur de la miséricorde» (Coran 6/133)

Et Il dit également, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿فَإِنْ كَذَّبُوكَ فَقُلْ رَبُّكُمْ ذُو رَحْمَةٍ وَسِعَتْ ﴿١٤٧﴾﴾ [الأنعام: 147]

«Puis, s’ils te traitent de menteur, alors dis : “Votre Seigneur est Détenteur d’une immense miséricorde”» (Coran 6/147)

Allah, Exalté soit-Il, indique que C’est Lui le Détenteur de toutes les miséricordes, c’est Lui qui fait grâce à Ses serviteurs en leur accordant Sa miséricorde, voire Il en comble les gens dans leur totalité. Il dit, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿مَا يَفْتَحُ اللَّهُ لِلنَّاسِ مِنْ رَحْمَةٍ فَلَا مُمْسِكَ لَهَا وَمَا يُمْسِكُ فَلَا مُرْسِلَ لَهُ مِنْ بَعْدِهِ وَهُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿٢﴾﴾ [فاطر: 2]

«Ce qu’Allah accorde en miséricorde aux gens, il n’est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu’Il retient, il n’est personne à le relâcher après Lui. Et c’est Lui le Puissant, le Sage» (Coran 35/2)

Allah, Exalté soit-Il, nous indique également, cette fois dans un Hadith de Son Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), que Sa

Miséricorde l'emporte sur Sa Colère, et, dans une autre version, Sa Miséricorde devance Sa Colère ; les deux versions étant rapportées par Al-Boukhari.

Il a dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

**«Lorsque Allah eut terminé l'œuvre de la Création, Il écrivit sur Son Livre, qui se trouve par-devers Lui, au-dessus du Trône :
“Certes, Ma miséricorde l'emporte sur Ma colère!”»⁽¹¹³⁾**

Selon une variante :

« “Certes, Ma miséricorde devance Ma colère !” »⁽¹¹⁴⁾

Parmi les faits les plus admirables qu'il faut rappeler au sujet de la Miséricorde, est qu'Allah, Exalté soit-Il, garda auprès de Lui la plus grande part de miséricorde avec laquelle Il traite Ses serviteurs, et ne fit descendre qu'une seule part grâce à laquelle ces derniers se font miséricorde les uns aux autres dans ce bas monde.

Il fut rapporté dans le *Sahih Moslim* que le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Allah détient cent (parts de) miséricordes dont Il n'a fait descendre qu'une seule que les Djinns, les hommes, les bestiaux et les insectes se partagent. C'est grâce à elle qu'ils manifestent les uns pour les autres de la tendresse et de la compassion, et c'est par cette miséricorde que la bête sauvage a de la commisération pour son petit»⁽¹¹⁵⁾

Allah, Exalté soit-Il, détient donc cent parts de miséricordes dont il ne fit descendre qu'une seule part, depuis le jour où Il créa les cieux et la terre et jusqu'à l'avènement de l'Heure. Cette clémence que nous voyons chez les humains, les djinns, les animaux, les insectes, dans la création entière, ne représente qu'une seule part de la Miséricorde d'Allah.

Il poursuivit ensuite (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), et c'est là la

(113) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(114) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(115) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

bonne nouvelle, réjouissez-vous-en et tâchez d'en bénéficier :

«Allah a réservé pour la fin quatre-vingt-dix-neuf (parts de) miséricordes par lesquelles Il fera miséricorde à Ses adorateurs le Jour de la Résurrection»

Nous ne voyons dans ce bas monde qu'une seule part de miséricorde, et voilà que nos cœurs palpitent et nos yeux versent des larmes, rien que pour une seule part de cette Miséricorde ; or Allah, Exalté soit-Il, a gardé pour nous auprès de Lui quatre-vingt-dix-neuf autres parts de Sa miséricorde avec lesquelles Il traitera Ses serviteurs le Jour de la Résurrection.

Ô Allah ! Ô Toi qui détiens les Miséricordes ! Comble-nous de Ta Miséricorde aussi bien dans ce bas monde que dans l'Au-delà !

Nombreux sont les actes qui font qu'une personne mérite cette Miséricorde, et la personne raisonnable est celle qui s'évertue à les accomplir pour se voir comblée de ces Miséricordes. À ce sujet, je vous rappelle six actes qui sont considérés comme clés ouvrant les portes de la Miséricorde.

Parmi les actes entraînant la Miséricorde divine :

Premier acte : Réaliser la foi et la piété.

Plus vous ferez preuve de foi et de piété, plus vous bénéficierez de la miséricorde d'Allah.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ وَمِنَ الْأَعْرَابِ مَنْ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَيَتَّخِذُ مَا يُنْفِقُ قُرْبَاتٍ عِنْدَ اللَّهِ وَصَلَوَاتِ الرَّسُولِ أَلَا إِنَّهَا قُرْبَةٌ لَهُمْ سِذْخَلَهُمُ اللَّهُ فِي رَحْمَتِهِ إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَحِيمٌ ﴾ [التوبة: 99]

«(Tel autre,) parmi les Bédouins, croit en Allah et au Jour dernier et prend ce qu'il dépense comme moyen de se rapprocher d'Allah et afin de bénéficier des invocations du Messager. C'est vraiment pour eux (un moyen) de se rapprocher

(d'Allah) et Allah les admettra en Sa miséricorde. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux». (Coran 9/99)

C'est parce qu'ils firent preuve de foi et de piété qu'Allah les combla de Sa Miséricorde, car certes Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Allah, Exalté soit-Il, dit de même (sens du verset) :

﴿فَأَمَّا الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ فَيُدْخِلُهُمْ رَبُّهُمْ فِي رَحْمَتِهِ ؕ ذَٰلِكَ هُوَ الْفَوْزُ
الْمُبِينُ ﴿٣٠﴾﴾ [الجاثية: 30]

**«Ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, leur Seigneur les fera entrer dans Sa miséricorde. Voilà le succès évident»
(Coran 45/30)**

Il dit également, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿يَأَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَءَامِنُوا بِرِسُولِهِ ؕ يُوَكِّمُ كَفَالِينَ مِّن رَّحْمَتِهِ وَيَجْعَل
لَكُمْ نُورًا تَمْشُونَ بِهِ ؕ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ؕ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٨﴾﴾ [الحديد: 28]

«Ô Vous qui avez cru ! Craignez Allah (...)

Il est donc question de foi et de piété

«et croyez en Son messenger pour qu'Il vous accorde deux parts de Sa miséricorde, et qu'Il vous assigne une lumière à l'aide de laquelle vous marcherez, et qu'Il vous pardonne, car Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux» (Coran 57/28)

Deuxième acte : Obéir au prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

C'est d'obéir au Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), de suivre son modèle, et d'observer sa Sunna. Tout ceci entraîne la Miséricorde divine. Si l'on vous dit d'un texte : «C'est une Sunna», saisissez l'occasion pour en bénéficier et ne l'abandonnez pas.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَاطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٣٢﴾﴾ [آل عمران: 132]

«Et obéissez à Allah et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde ! » (Coran 3/132)

Allah, Exalté soit-Il, dit également (sens du verset) :

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ﴾ [النور: 56]

«Accomplissez la Salât, acquittez la Zakât et obéissez au messager, afin que vous ayez la miséricorde» (Coran 24/56)

Obéir au Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et se plier à ses ordres est un des éléments qui favorisent la Miséricorde divine.

Troisième acte : la miséricorde envers la création entière

Ce que le Hadith indiquait explicitement au début de notre discours, à savoir : la miséricorde envers la création entière. Soyez clément envers votre famille, votre épouse, vos enfants, vos serviteurs, vos voisins, les gens dans la rue. Soyez clément en vendant, en achetant et en réclamant le paiement de ce qu'on vous doit. Soyez clément dans votre usine, votre champ, votre travail. Débordez de clémence car plus vous serez cléments, plus Allah vous fera miséricorde. C'est là un des éléments qui entraînent la miséricorde.

Quatrième acte : C'est en fonction de votre degré de miséricorde à l'égard de la création qu'Allah vous fera miséricorde.

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Certes, Allah réserve Sa miséricorde à ceux de Ses serviteurs qui sont miséricordieux»(116)

Il a dit également (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

« Le Tout Miséricordieux fera preuve de miséricorde envers les gens qui sont compatissants et cléments. Soyez miséricordieux envers ceux qui sont sur terre et Celui qui est dans les cieux vous fera Miséricorde »(117)

Tel est le message de l'Islam, ô adeptes de l'Islam, ô jeunes musulmans, tel est l'Islam en bref :

(116) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(117) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd et Al-Tirmidhî

«Soyez miséricordieux envers ceux qui sont sur terre »

Tous ceux qui sont sur terre

«et Celui qui est dans les cieux vous fera Miséricorde »

Plus vous ferez miséricorde aux créatures sur terre, plus vous serez comblés de la Miséricorde de Celui qui est dans les cieux, Exalté soit-Il.

En effet, la miséricorde ne se limite pas aux humains, elle s'applique à la création entière, à ces bêtes qu'Allah nous a assujetties, et qui vont et viennent autour de nous.

Dans un Hadith narré par Mu'âwiya ibn Qurra d'après son père, un homme alla trouver le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) et lui dit :

- «Ô Messenger d'Allah ! Je suis clément à l'égard de la brebis même en l'égorgeant (voyez comment cet homme était si clément qu'il éprouvait une grande gêne et un grand malaise)»

Il ne l'égorge que pour s'en nourrir lui, ses enfants et ses invités.

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) lui dit alors :

- **«Si tu fais preuve de clémence à l'égard d'une brebis, Allah te comblera de Sa clémence »⁽¹¹⁸⁾**

Même en l'égorgeant ! La clémence ne se limite donc pas au soin ou à l'abreuvement de la bête, mais elle se manifeste même lors de l'égorgeant, en faisant passer le couteau sur sa gorge ! Si vous faites preuve de clémence envers elle, Allah vous comblera de Sa clémence.

Quelle religion est plus éminente que celle-ci ?

Lorsque l'Occident mécréant défigure notre religion en prétendant que c'est une religion de terrorisme, sachez donc que cela est, certes, un mensonge car notre religion est une religion de miséricorde.

Une femme pauvre et nécessiteuse se rendit chez le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) – tel que rapporté par Al-Boukhari dans son livre *Al-Adab al-Mufrad*, d'après Anas ibn Mâlik, qu'Allah

(118) Rapporté par Ahmad

soit satisfait de lui – pour mendier car elle n’avait rien à manger. Accompagnée de ses deux enfants affamés, elle se présenta alors devant la porte de la maison du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam). ‘Aïcha, qu’Allah soit satisfait d’elle, sortit à leur rencontre et, ne trouvant chez elle que trois dattes – c’est tout ce qu’il y avait dans la maison du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) : trois dattes – elle les donna alors à la pauvre mendicante. Celle-ci donna à l’un des deux une datte, au second l’autre datte et lorsqu’elle leva la main pour manger la troisième, elle vit les deux enfants la regarder, tout en mangeant les leurs, comme s’ils voulaient dire : “et encore celle que tu as en main”. Le bon cœur de cette mère clémente l’incita alors à diviser la datte en deux, à donner la première moitié à l’un de ses enfants et la seconde à l’autre, et elle partit sans rien manger.

Au retour du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), ‘Aïcha lui fit part de ce que la femme fit avec ses deux enfants, il lui dit alors :

- «Qu’y a-t-il d’étonnant ? »

Car ce qui suscite l’étonnement est plutôt quelque chose d’autre.

- « Allah lui accorda Sa miséricorde à cause de sa miséricorde envers ses deux enfants»⁽¹¹⁹⁾

Cette miséricorde dont vous comblez vos enfants est en soi un des actes qui entraînent la Miséricorde d’Allah. C’est pourquoi lorsqu’un bédouin vit le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) embrasser ses enfants et lui demanda :

- «Embrassez-vous vos enfants? Par Allah, j’ai dix enfants et je n’en ai jamais embrassé aucun ! »

Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) lui dit :

- «Et que pourrais-je faire pour toi si Allah a enlevé de ton cœur la miséricorde ?! »⁽¹²⁰⁾

(119) Rapporté par Al-Boukhari; *Al-Adab al-Mufrad*

(120) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Ce quatrième acte qui entraîne la Miséricorde d'Allah est donc la Miséricorde envers la création entière ; sachant que plus vous ferez preuve de clémence, plus la clémence d'Allah vous sera accordée.

Cinquième acte : se rassembler dans une des maisons d'Allah pour écouter, réciter et étudier le Livre d'Allah.

À ce sujet, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit, tel que rapporté dans le *Sahih Moslim* :

«Toutes les fois que des gens se réunissent dans l'une des maisons d'Allah pour réciter le Livre d'Allah (le Coran) et pour l'étudier ensemble, la sérénité (divine) descend aussitôt sur eux, la miséricorde les voile, les Anges les couvrent de leurs ailes et Allah les mentionne auprès de ceux qui sont près de Lui»(121)

J'implore Allah, le Généreux, par Ses Noms les plus beaux et Ses attributs sublimes de nous combler tous ainsi que nos parents de Sa Miséricorde et de Sa grâce.

Sixième acte : la patience devant l'épreuve

C'est la patience lorsqu'une épreuve nous frappe, en disant : «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons».

Qui d'entre nous ne subit pas d'épreuves ? Qui de nous n'a jamais enduré de malheur, petit ou grand ?

Toutefois, la personne douée de raison qui, une fois frappée par une épreuve, sollicite Allah de la combler d'une part de Sa Miséricorde, est tenue de faire preuve d'endurance et de dire : «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons» en se : (rappelant la parole d'Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, (sens du verset

﴿الَّذِينَ إِذَا أَصَابَتْهُمُ مُصِيبَةٌ قَالُوا إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ﴾ [البقرة: 156-157] ﴿مَنْ رَبِّهِمْ وَرَحْمَةً وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُهْتَدُونَ﴾ [البقرة: 157]

«Qui disent, quand un malheur les atteint : "Certes nous

(121) Rapporté par Moslim

**sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons”
Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi
que la miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés » (Coran
2/157-158)**

Donc, retenons ce Hadith :

**«On ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas
miséricorde»**

Plus vous ferez miséricorde à autrui, plus Allah vous fera miséricorde.

À vous alors qui recherchez la miséricorde divine, tâchez d'abord de faire miséricorde aux autres créatures d'Allah, Exalté soit-Il.

12. «Répétez fréquemment :

“Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah”

(Il n’y a de force ni de puissance qu’en Allah)

car certes cette parole constitue un des trésors du Paradis »

Le statut et l’importance des invocations conformes à la Charia :

Les invocations conformes à la charia possèdent un statut éminent dans la religion et revêtent une grande importance chez les croyants. En effet, elles font partie des œuvres pies et des actes d’obéissance les plus éminents, c’est pourquoi Allah, Exalté soit-Il, nous ordonna de les répéter maintes fois, et ce dans Sa parole (sens du verset) :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اذْكُرُوا اللَّهَ ذِكْرًا كَثِيرًا ﴿٤١﴾ وَسَبِّحُوهُ بُكْرَةً وَأَصِيلًا ﴿٤٢﴾﴾

[الأحزاب: 41-42]

«Ô vous qui croyez ! Evoquez Allah d’une façon abondante, et glorifiez-Le à la pointe et au déclin du jour» (Coran 33/41-42)

Il dit de même, Exalté soit-Il (sens du verset) :

﴿وَالذِّكْرَاتِ أَعَدَّ اللَّهُ لَهُمْ مَغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا ﴿٣٥﴾﴾ [الأحزاب: 35]

«(...) invocateurs souvent d’Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense» (Coran 33/35)

Dans le *Sahih Al-Boukhari*, d’après Abû Mûsa, qu’Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

« La différence entre celui qui invoque son Seigneur et celui qui ne L’invoque pas est comme la différence entre le vivant et le mort. » (122)

(122) Rapporté par Al-Boukhari

Notre discours porte sur une des invocations éminentes que notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) nous a enjoins de répéter et que nous allons ajouter à cette série bénie visant à expliquer ses *Djawâmi' al-Kalim*, (Salla Allahou Alaihi wa Sallam).

La signification de "Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah '(Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah)

Ce *Dhikr* que nous sommes tenus de répéter abondamment fut évoqué dans le *Musnad Ahmad* où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Répétez fréquemment : "Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah"

(Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah)

car certes cette parole constitue un des trésors du Paradis »(123)

«**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» signifie que nul changement n'est possible à moins qu'Allah nous aide, nous accorde le succès et nous guide vers le Droit chemin.

«**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**», tel que l'explique Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, signifie que toute orientation vers l'obéissance à Allah ne se fait que par la force et la puissance d'Allah ; et que toute orientation dans le sens contraire à la désobéissance à Allah ne se fait que par la force et la puissance d'Allah.⁽¹²⁴⁾

Tel est le sens de «*Al-Hawl* (la force)» et «*Al-Quwwa* (la puissance)» «*Billah* (par Allah)», Exalté soit-Il.

«**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» signifie que nul mal ne sera repoussé que par Allah, et nul bienfait ne sera obtenu que par l'aide d'Allah, comme l'a indiqué Ibn Mass'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui.⁽¹²⁵⁾

«**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» est une parole destinée à solliciter l'aide d'Allah, Exalté soit-Il.

(123) Rapporté par Ahmad

(124) Al-Siyûti, *Al-Durr al-Manthûr*

(125) Al-Nawawî, *Charh Sahîh Muslim*

«**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» est mal interprétée par beaucoup de gens, qui estiment que cette parole est proférée lors des calamités, or cela est faux. Les gens, une fois frappés d'une épreuve quelconque disent : «**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**». Le *Dhikr* relatif aux cas d'épreuves est plutôt : «**Innâ lillahi wa Innâ Ilayhi Râdjî'ûn**» (Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons). C'est une parole attestant le retour final à Allah, tandis que la première est une invocation sollicitant l'aide d'Allah.

«**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» est employée donc lors de la sollicitation de l'aide, non en cas de calamités.

Les mérites de “Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah” (Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah)

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous enjoint de répéter fréquemment «**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» en raison des mérites que cette invocation renferme et dont voici quelques-uns.

Le premier mérite : Elle contribue au pardon des péchés.

Dans le Musnad Ahmad, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit, d'après 'Abdullah ibn 'Amr, qu'Allah soit satisfait de lui :

«Aucun homme sur terre ne dira : “Lâ Ilaha Illâ Allah” (Nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah); “Allahu Akbar” (Allah est le plus Grand) ; “Subhân Allah” (Gloire à Allah); “Al-Hamdulillah” (Louanges à Allah), et «Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah» (Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah) sans voir ses fautes effacées, fussent-elles plus nombreuses que l'écume de la mer »(126)

Voyez-vous ce mérite ? Telle est la grâce d'Allah, l'Immense ; Allah, le Grand.

Voici un mérite de cette invocation, celui de voir ses péchés pardonnés.

Le deuxième mérite : elle est un des trésors du Paradis

(126) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

Dans un Hadith rapporté par Al-Boukhari et narré par Abû Mûsa, qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) interpelle ce dernier :

- «Ô 'Abdullah ibn Qays ! »

C'est le nom d'Abû Mûsa al-Ach'arî, qu'Allah soit satisfait de lui.

- «Dis : "Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah", car c'est un des trésors du Paradis»(127)

C'est un trésor gardé pour vous auprès d'Allah au Paradis. À chaque fois que vous dites : "**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**", vous mettez de côté une rétribution et un acte d'obéissance si précieux qu'ils sont comparables à des trésors gardés exclusivement pour vous au Paradis.

Le troisième mérite : Elle fait partie des plants du Paradis.

Dans ce bas monde, lorsque l'un de nous aime cultiver la terre et planter, il cultive les meilleurs fruits et les meilleures graines. Au Paradis, les plants sont l'invocation «**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» ; celui qui se montre avare et négligent à cet égard l'est alors à son détriment.

Il a été rapporté, dans le *Sahih Ibn Hibbân*, d'après Sâlim ibn 'Abdullah ibn 'Omar, selon Abû Ayyûb, qu'Allah soit satisfait d'eux tous, que la nuit de son ascension, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) rencontra Ibrahim, Alaihi Assalam, qui dit :

- «Qui est avec toi, ô, Djibrîl ? »

- «C'est Mohammed (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) » ; répondit Djibrîl, Alaihi Assalam.

- «Ô Mohammed ! Ordonne à ta communauté de répéter fréquemment : "**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**"»

(127) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Lorsque notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous enjoint de répéter fréquemment : «**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**», il s'agit donc d'un conseil que lui donna Ibrahim, Alaihi Assalam, la nuit de son ascension en lui disant :

- «Ô Mohammed ! Ordonne à ta communauté de répéter fréquemment : **“Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah”**»

Et lorsque notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lui demanda :

- «Ô Ibrahim ! Quel est le mérite de “Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah” ? »,

il lui répondit :

- «Elle fait partie des plants du Paradis, car le sol du Paradis est fertile et l'étendue de sa terre est vaste »⁽¹²⁸⁾

Le sol du Paradis est fertile et l'étendue de sa terre est vaste, et plus vous planterez, plus vous récolterez.

Le quatrième mérite : Elle est considérée comme l'une des portes du Paradis.

Le Prophète, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) passa un jour à côté de Qays ibn Sa'd ibn 'Ubâdah, que son père lui avait confié pour qu'il soit à son service. Celui-ci raconte alors : «Le Prophète passa à côté de moi, puis me dit :

- **“Ô Qays ! Veux-tu que je t'indique l'une des portes du Paradis ? Dis : “Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah”**»⁽¹²⁹⁾

Si tels sont les mérites de cette parole, sachant qu'elle en a beaucoup d'autres, nous devons alors la répéter fréquemment, nuit et jour.

Ainsi, lorsqu'on voit ce qui plaît et réjouit l'âme, que cela nous concerne ou concerne autrui, disons : «**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**».

(128) Rapporté par Ibn Hibân, *Sahih Ibn Hibbân*; et Ahmad.

(129) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî.

Allah, Exalté soit-Il, dit dans la Sourate Al-Kahf (la Caverne) (sens du verset) :

﴿وَلَوْلَا إِذْ دَخَلْتَ جَنَّتَكَ﴾ [الكهف: 39]

«En entrant dans ton jardin (...)»

Ton jardin peut être ton verger, ton enclos, ton champ, ton palais

﴿وَلَوْلَا إِذْ دَخَلْتَ جَنَّتَكَ قُلْتَ مَا شَاءَ اللَّهُ لَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ﴾ [الكهف: 39]

«En entrant dans ton jardin, que ne dis-tu : “Telle est la volonté (et la grâce) d’Allah ! Il n’y a de puissance que par Allah”».

Cela est préconisé par la Charia : à chaque fois que vous voyez quelque chose qui vous plaît, dites : «**Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah**» car cette grâce, cette félicité et ce bienfait proviennent d’Allah, Exalté soit-Il. Qu’aucun de nous ne s’enorgueillisse et ne dise : «Cela est le gain que j’ai acquis et que mon père et mon grand-père avaient réalisé » car Allah peut l’en priver en un clin d’œil.

﴿وَلَوْلَا إِذْ دَخَلْتَ جَنَّتَكَ قُلْتَ مَا شَاءَ اللَّهُ لَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ إِن تَرَنَّ أَنَا أَقَلَّ مِنْكَ مَا لَا وَوْلَدًا﴾ [الكهف: 39]

«En entrant dans ton jardin, que ne dis-tu : “Telle est la volonté (et la grâce) d’Allah ! Il n’y a de puissance que par Allah”. Si tu me vois moins pourvu que toi en biens et en enfants, » (Coran 18/39)

Il est également préconisé par la Charia de prononcer ce *Dhikr* lorsqu’on se réveille en sursaut. Et quel est celui à qui cela n’est jamais arrivé ? Le cas échéant, prononcez ce *Dhikr* évoqué dans ce Hadith rapporté par Al-Boukhari dans son Sahih, à savoir :

«Celui qui se réveille la nuit en disant :

“Lâ ilaha Illâ Allah Wahdahu lâ charîka lahu, lahu-l-Mulk wa lahu-l-Hamd, wa huwa ‘ala kulli chay’in Qadîr”

(Il n’y a d’autre divinité qu’Allah, Seul, Il n’a point d’associé. À Lui la Royauté et la Louange ! Il est absolument Omnipotent)

“Al-Hamdulillah, wa Subhân Allah, wa Lâ Ilaha Illâ Allah, wa Allah-u-Akbar, wa Lâ Hawla wa lâ quwwata Illâ billah’

(Louange à Allah, gloire à Allah, nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah, Allah est le plus grand, il n'y a de force ni de puissance que par Allah)

Et s'il dit ensuite : “Ô Allah ! Pardonne-moi !” ou s'il invoque Allah, Il l'exaucera. Enfin, s'il fait les petites ablutions puis accomplit une prière, Allah l'acceptera de lui»(130)

Si donc après avoir prononcé ce *Dhikr*, il dit :

«“Ô Allah ! Pardonne-moi !” ou s'il invoque Allah, Il l'exaucera. Enfin, s'il fait des ablutions mineures puis accomplit une prière, Allah l'acceptera de lui»

Voici un autre *Dhikr* à prononcer à la fin de chaque prière ou encore après avoir consommé une nourriture ou une boisson. Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) n'a-t-il pas dit, tel que rapporté dans les *Sounane Ibn Mâdjah* :

«Celui qui dit à la fin de chaque repas :

“Al-Hamdulillah-i-Iladhî At'amanî hâdhâ-l-Ta'âm wa Razaqanîh min ghayri Hawlin minnî walâ quwwah”

(louange à Allah qui m'a procuré cette nourriture alors que je n'ai ni pouvoir ni force)

se voit pardonner tous ses péchés passés»(131)

Voyez-vous ces bienfaits et ces grâces ?! Telles sont les grâces dont Allah, Exalté soit-Il, nous comble et les dons qu'Il nous octroie.

En effet, lorsque notre Prophète, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) entamait un combat contre les ennemis, il faisait abstraction de sa puissance et de sa force et sollicitait l'aide du Tout Puissant, Exalté soit-Il. Il répétait alors :

«“Allahumma Rabbî, bika Uqâtil, wa bika Usâwil, wa lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah”

(130) Rapporté par Al-Boukhari

(131) Raporté par Ahmad, Abu Dawûd, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

(Ô Seigneur ! C'est par Toi que je combats, et que je fonde sur l'ennemi, et il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah) »(132)

Selon une autre version rapportée dans les *Sûnane Abû Dawûd* :

«Allâhumma anta `Adudî wa Nasîrî ; bika Adjûlu, wa bika Assûlu, wa bika Uqâtil»

(Ô Seigneur ! Tu es mon soutien et mon protecteur ;

C'est par Toi que je me déplace, que je fonde sur l'ennemi et que je le combats) »(133)

“Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah” est une parole éminente :

“Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah” est une parole éminente que le père des Prophètes, Ibrâhîm, Alaihi Assalam, nous a enjoint de répéter fréquemment ; et notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a également ordonné de répéter fréquemment ce *Dhikr*.

De même, ce *Dhikr* est préconisé par la Charia en sortant de chez soi. Lorsque vous sortez de votre maison, niez votre force et votre puissance et recourez au Puissant Suprême, Exalté soit-Il. Si vous prononcez ce *Dhikr*, vous verrez Allah vous octroyer des dons qui vous inciteront à vous en rappeler toujours à chaque fois que vous sortez de la maison.

Dans un Hadith narré par Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Abû Dawûd, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui dit en sortant de chez lui :

“Bismillah ; Tawakkaltu `ala Allah ; Lâ Hawla wa lâ Quwwata illâ billah”

(Au nom d'Allah ; je m'en remets à Allah ; il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah) (...)»

(132) Rapporté par Ahmad

(133) Rapporté par Abû Dawûd, Ahmad et Al-Tirmidhî

(trois phrases) ; il poursuivit :

«On lui dit : “Tu as été bien guidé ; On t’a épargné le mal de tes ennemis ; tu es sous la protection d’Allah ; et les diables s’écartent de son chemin»

Voyez-vous tout ce bien ?!

«On lui dit : “Tu as été bien guidé ; On t’a épargné le mal de tes ennemis ; tu es sous la protection d’Allah ; et les diables s’écartent de son chemin.

Le diable dit alors à un autre diable :

- “Que peux-tu bien faire à un homme qui a été placé sur le droit chemin, qui a été préservé du mal de ses ennemis et qui est sous la protection d’Allah?”»(134)

C’est un *Dhikr* éminent lorsque vous cherchez refuge auprès d’Allah et que vous sollicitez Son aide, Exalté soit-Il.

Ô serviteurs d’Allah ! Lorsque de tels types de *Dhikr* possèdent un statut si éminent auprès d’Allah, Exalté soit-Il, et qu’il nous est préconisé de les répéter fréquemment, il incombe alors au serviteur d’Allah d’observer ces directives tout en souhaitant le pardon de son Seigneur et en sollicitant la rétribution et la récompense.

(134) Rapporté par Abû Dawûd et Al-Tirmidhî

13. «Il est deux bienfaits dont beaucoup de gens ne savent pas tirer profit : la santé et le temps libre»

Le temps est le capital de l'homme :

Sachez que le capital que possède tout homme est son temps, car c'est lui qui constitue l'essence de la vie. Le temps est une des grâces dont Allah, Exalté soit-Il, combla Ses serviteurs. Il Exalté soit-Il les gratifia de ce don, et dit (sens du verset) :

﴿وَهُوَ الَّذِي جَعَلَ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ خِلْفَةً لِّمَنۢ أَرَادَ أَنۢ يَذَّكَّرَ أَوْ أَرَادَ شُكُورًا﴾ [الفرقان: 62]

«Et c'est Lui qui a assigné une alternance à la nuit et au jour pour quiconque veut y réfléchir ou montrer sa reconnaissance» (Coran 25/62)

En raison de la grande importance que le temps revêt, Allah, Exalté soit-Il, dans nombre de versets de Son Noble Livre, jure par le temps. Il dit (sens du verset) :

﴿وَاللَّيْلُ إِذَا يَغْشَىٰ ۝ وَالنَّهَارُ إِذَا تَجَلَّىٰ﴾ [الليل: 1-2]

«Par la nuit quand elle enveloppe tout ! Par le jour quand il éclaire ! » (Coran 92/1-2)

Il dit aussi, Exalté soit-Il (sens du verset) :

﴿وَاللَّيْلُ إِذَا أَدْبَرَ ۝ وَالصُّبْحُ إِذَا أَسْفَرَ﴾ [المدثر: 33-34]

«Et par la nuit quand elle se retire ! Et par l'aurore quand elle se découvre ! » (Coran 74/33-34)

Il dit de même, Exalté soit-Il (sens du verset) :

﴿وَالضُّحَىٰ ۝ وَاللَّيْلُ إِذَا سَجَىٰ﴾ [الضحى: 1-2]

«Par le Jour Montant ! Et par la nuit quand elle couvre tout ! » (Coran 93/1-2)

Il dit également, Exalté soit-Il (sens du verset) :



«Par le Temps ! L'homme est certes, en perdition» (Coran 103/1-2)

D'autres versets montrent la grande importance que revêt le temps.

Notre discours, dans ce contexte, et toujours dans le cadre de notre série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), porte sur le Hadith rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari* où, selon Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Il est deux bienfaits dont beaucoup de gens ne savent pas tirer profit : la santé et le temps libre»(135)

Ce sont deux grands bienfaits qu'il faut exploiter de la meilleure manière possible, sinon l'homme sera voué à l'échec et subira une perte évidente s'il ne tire profit ni de sa santé ni de son temps libre.

En effet, cette santé doit être exploitée dans les actes d'obéissance à Allah, et ce temps libre doit être occupé par les actes d'obéissance à Allah, tel que nous l'a ordonné notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dans son Hadith rapporté par Al-Hâkim dans son *Mustadrak* :

«Tire profit de cinq choses avant que ne surviennent cinq autres : de ta jeunesse avant de vieillir, de ta bonne santé avant de tomber malade, de ta richesse avant de devenir pauvre, de ton temps libre avant d'être occupé et de ta vie avant de mourir. »(136)

Si ce temps libre n'est pas rempli par les bonnes œuvres, il sera inévitablement rempli par d'autres œuvres qui ne rapprochent pas d'Allah, Exalté soit-Il. C'est pourquoi Abû Bakr Al-Siddîq donna à Al-Farûq «Omar, qu'Allah soit satisfait d'eux, le conseil suivant :

«Allah a des droits dont il faut s'acquitter la nuit car Il ne les agrée

(135) Rapporté par Al-Boukhari

(136) Rapporté par Al-Hâkim, *Al-Mustadrak*

pas le jour ; et Il a des droits dont il faut s'acquitter le jour car Il ne les agrée pas la nuit»⁽¹³⁷⁾.

À chaque temps correspondent des droits et des obligations par lesquels il doit être rempli.

C'est pourquoi si vous voyez un homme vivre sans accomplir aucune œuvre utile pour ce bas monde, ni pour l'Au-delà, si vous le voyez vivre sans aucun objectif, et marcher sans aucun but, sachez qu'il est oisif, tel que le décrit 'Omar Al-Fârûq, qu'Allah soit satisfait de lui : «Je déteste voir un homme mener une existence oisive, ne se souciant ni de la vie dans ce bas monde, ni de celle dans l'Au-delà».

Cela est bien dangereux ; que tout ce temps soit dilapidé sans l'investir dans ce qui nous rapproche du Paradis et nous éloigne de l'Enfer.

Pourquoi accorder tant d'importance au temps ?

En effet, il faut accorder une importance au temps et se soucier d'en tirer profit pour quatre raisons :

Première raison : la vie est courte

Car la vie est courte, entre soixante et soixante-dix ans en moyenne, et peu nombreux sont ceux qui les dépassent, tel que l'indique le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam)⁽¹³⁸⁾. Ces soixante ou soixante-dix ans s'écoulent, sans y accomplir la plupart du temps des œuvres d'obéissance à Allah, Exalté soit-Il ; comme c'est le cas des années précédant l'âge de la puberté, ou celles que l'on passe à s'occuper d'activités mondaines, à manger, à boire, à s'amuser, et il n'en reste en fin de compte que très peu (pour les œuvres pies).

Le jour de la Résurrection, Allah, interrogera Ses serviteurs et dira (sens du verset) :

﴿قُلْ كَمْ لَبِئْتُمْ فِي الْأَرْضِ عَدَدَ سِنِينَ﴾ [المؤمنون: 112]

«Il dira : “Combien d'années êtes-vous restés sur terre?”»
(Coran 23/112)

Ils ne se souviennent que d'un jour ou d'une partie d'un jour.

(137) Ibn al-Mubâarak, *Al-Zuhd*; Ibn Abî Chayba, *Al-Musannaf*; et Abû Dawûd, *Al-Zuhd*

(138) Rapporté par Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ قَالُوا لِمَ لَبِثْنَا يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ فَسَلِّ الْعَادِينَ ﴾ ﴿١١٣﴾ قُلْ إِنْ لَبِثْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا لَوْ أَنَّكُمْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١١٤﴾ أَفَحَسِبْتُمْ أَنَّمَا خَلَقْنَاكُمْ عَبَثًا وَأَنَّكُمْ إِلَيْنَا لَا تُرْجَعُونَ ﴿١١٥﴾ ﴿المؤمنون: 112-115﴾

«Ils diront : “Nous y avons demeuré un jour, ou une partie d'un jour. Interroge donc ceux qui comptent”. Il dira : “Vous n'y avez demeuré que peu [de temps], si seulement vous saviez. Pensiez-vous que Nous vous avons créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous?”» (Coran 23/112-115)

Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit de même (sens du verset) :

﴿ وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ يُقْسِمُ الْمُجْرِمُونَ مَا لَبِثُوا غَيْرَ سَاعَةٍ كَذَلِكَ كَانُوا يُؤْفَكُونَ ﴾ ﴿الروم: 55﴾

«Et le jour où l'Heure arrivera, les criminels jureront qu'ils n'ont demeuré qu'une heure. C'est ainsi qu'ils ont été détournés (de la vérité)» (Coran 30/55)

Nous parlons du temps car il est court comme le dit Al-Hassan Al-Basrî, qu'Allah lui fasse miséricorde : «Ô fils d'Adam ! Tu n'es qu'un ensemble de jours, avec chaque jour qui part, une partie de toi part avec lui»⁽¹³⁹⁾

L'homme sensé est celui qui tire profit de son temps, ne remet pas à plus tard, n'ajourne rien, ne dit jamais : «Je vais attendre jusqu'au lendemain pour entamer le travail», mais exploite chaque moment qui passe.

Deuxième raison : le temps écoulé ne revient pas

Car ce qui s'écoule du temps ne revient plus, il est impossible que le jour précédent revienne, non plus que ce qui s'est écoulé d'une journée.

(139) Djâmi' al-'Ulûm wal-Hikam

Selon Al-Hassan Al-Basrî, qu'Allah lui fasse miséricorde : «Il n'y a pas un jour dont l'aube pointe sans qu'il appelle : "Ô fils d'Adam ! Je suis une nouvelle création, et je suis témoin de tes œuvres, prends de moi tes provisions (pour l'au-delà) car si je pars, je ne reviens plus »⁽¹⁴⁰⁾

Chaque matin, ce jour nous appelle :

«Je suis une nouvelle création, et je suis témoin de tes œuvres, prends de moi tes provisions car si je pars, je ne reviens plus »

Un érudit dit de même : «Trois choses s'en vont sans revenir» - aller simple - : «le temps, la beauté et la jeunesse » ; s'ils s'en vont, ils ne reviennent jamais.

C'est pourquoi la personne raisonnable est celle qui ne se montre pas ingrate vis-à-vis de sa journée. Car il y a des gens qui font preuve d'ingratitude à l'égard de leur journée comme l'a indiqué un sage : «Celui qui passe sa journée à faire autre chose que de restituer un dû à son ayant-droit, de s'acquitter d'une obligation, de se distinguer, de mériter une louange, d'établir une œuvre pie, ou d'acquérir un savoir, a fait ainsi preuve d'ingratitude à l'égard de sa journée et d'injustice vis-à-vis de lui-même »⁽¹⁴¹⁾

Troisième raison : Le peu de temps vaut beaucoup auprès d'Allah.

Une seule minute est pour Allah d'une grande valeur car il se peut qu'elle change les balances (des bonnes et mauvaises actions), élève le rang (au Paradis), efface des péchés. Tout cela peut avoir lieu en une seule minute. Et combien de minutes a-t-on gaspillées ?! Voire combien de jours, de mois et d'années ?!

Méditez, ô serviteurs d'Allah ! Quand le serviteur d'Allah se repent, il le fait un instant, cela ne lui coûte qu'un instant, mais lorsqu'il le fait, la balance de ses œuvres change complètement. Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

(140) Ibn Abî-l-Dunia, *Al-Zuhd*

(141) Al-Mâwardî, *Adab al-Dunia*

﴿وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾ يُضْعَفُ لَهُ الْعَذَابُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَيَخْلُدُ فِيهِ مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَالِحًا فَأُولَئِكَ يُبَدِّلُ اللَّهُ سَيِّئَاتِهِمْ حَسَنَاتٍ ۗ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَحِيمًا ﴿٧٠﴾﴾ [الفرقان: 68-70]

«Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition et le châtimeur lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux» (Coran 25/68-70)

Il se repent en un instant, et lorsqu'Allah reconnaît la sincérité de son repentir, Il change ses mauvaises actions en bonnes.

Dans le *Sahih Al-Boukhari*, est rapporté un Hadith qui explique parfaitement ce verset. Selon Al-Barâ', qu'Allah soit satisfait de lui :

«Un homme au visage voilé par un masque de fer (...)

(La bataille est en cours, le commandant est le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et voilà que cet homme arrive ; c'était un polythéiste, qui vouait son culte à un autre qu'Allah et qui adorait les idoles).

«(...) dit au Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

- “Ô Messager d'Allah ! Je combats ou j'embrasse l'Islam ? Par lequel des deux dois-je commencer?” »
- “Embrasse l'Islam d'abord, puis combats”

Il se convertit alors à l'Islam, puis combattit et fut tué. Le Messager

d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit alors :

- **“Celui-ci a accompli peu d'œuvres pies, mais a été considérablement récompensé”**»

Il n'a fait aucune prosternation pour Allah, ce qui l'éloigna de la mécréance est qu'il embrassa l'Islam, combattit et fut tué. C'est pourquoi notre Prophète a dit :

“Celui-ci a accompli peu d'œuvres pies, mais a été considérablement récompensé”» (142)

Peu de minutes valent beaucoup aux yeux d'Allah. Voyez-vous tout ce temps que nous laissons passer (sans œuvres pies) ? Voici un Hadith, rapporté dans le *Musnad Al-Imam Ahmad*, où notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

- **«“Celui qui lit dix fois la Sourate ‘Qul Huwa Allahu ‘Ahad’ (Dis : Il est Allah Unique – Sourate d'Al-Ikhlâs) Allah lui construira un Palais au Paradis (...) »**

Combien d'opportunités (d'œuvres pies) avons-nous ratées depuis le matin jusqu'à maintenant ?

«Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, dit alors :

- “Nous multiplierons donc les récitations, ô Messager d'Allah, pour avoir plus de palais !»

Le Prophète répliqua :

- **“Ce que détient Allah est en nombre plus grand que vos bonnes œuvres et Allah est le plus Bon”** »⁽¹⁴³⁾

Si donc on la récite vingt fois, l'on aura deux palais ; et ainsi de suite.

(142) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(143) Rapporté par Ahmad

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) nous indique également dans un Hadith rapporté dans le *Sahih Moslim*, d'après Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui :

« Celui qui dit après chaque prière : “Subhân Allah” (Gloire à Allah) trente-trois fois, “Al-Hamdulillah” (louanges à Allah) trente-trois fois, “Allahu Akbar” (Allah est le plus Grand) trente-trois fois, ceci fait quatre-vingt-dix-neuf ; puis dit pour arriver à cent : “Lâ ilaha illâ Allah wahdahu lâ charika lah lahu-l-mulk wa lahu-l-hamd wa huwa ‘ala kulli chay’in qadîr” (nul n’est digne d’être adoré en dehors d’Allah, Seul, sans associé, à Lui la Royauté et à Lui les Louanges, et Il est Omnipotent); verra ses péchés pardonnés même s’ils sont en quantité aussi grande que l’écume de la mer » (144)

Le peu de temps vaut donc beaucoup aux yeux d’Allah.

Quatrième raison : le temps s’écoule rapidement

Car le temps s’écoule rapidement, notamment à notre époque où l’année s’écoule aussi rapidement qu’un mois, le mois qu’une semaine, et la semaine qu’un jour, et le jour passe aussi rapidement qu’une palme qui brûle. Les jours s’écoulent rapidement et la personne sensée est celle qui en tire profit à tout moment.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ وَيَوْمَ يُحْشَرُهُمْ كَأَن لَّمْ يَلْبَسُوا إِلَّا سَاعَةً مِّنَ النَّهَارِ يَتَعَارَفُونَ بَيْنَهُمْ ﴾ [يونس: 45]

« Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s’ils n’étaient restés [dans leur tombeau] qu’une heure du jour et ils se reconnaîtront mutuellement » (Coran 10/45)

Allah, Exalté soit-Il, dit aussi (sens du verset) :

﴿ كَأَنَّهُمْ يَوْمَ يَرَوْنَ مَا يُوعَدُونَ لَمْ يَلْبَسُوا إِلَّا سَاعَةً مِّن نَّهَارٍ ﴾ [الأحقاف: 35]

« Le jour où ils verront ce qui leur est promis, il leur semblera qu’ils n’étaient restés [sur terre] qu’une heure d’un jour » (Coran 46/35)

(144) Rapporté par Moslim

Et dans la Sourate d'Al-Nâzi'ât (les Anges qui arrachent les âmes) Allah, Exalté soit-Il, dit également (sens du verset) :

﴿كَانَ يَوْمَ يَرَوْنَهَا لَمْ يَلْبَسُوا إِلَّا عَشِيَّةً أَوْ صُحْحًا﴾ [النازعات: 46]

«Le jour où ils la verront, il leur semblera n'avoir demeuré qu'un soir ou un matin » (Coran 79/46)

La personne raisonnable et gagnante est celle qui sait tirer profit de son temps ; tandis que la personne perdante est, tel que l'indique le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), celle qui ne sait pas tirer pas profit de son temps.

Certes, notre noble Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit vrai :

«Il est deux bienfaits dont beaucoup de gens ne savent pas tirer profit : la santé et le temps libre»

14. «La vertu de la communauté musulmane commence par la certitude»

La certitude est la provision des vertueux :

Ô bienfaisants ! La certitude est la provision des vertueux.

La certitude est le mobile et l'inspiration qui incitent les élus et les pieux à donner généreusement et à faire des sacrifices.

La certitude est le grand secret qui attise la flamme de la générosité dans les cœurs des bienfaisants.

La certitude est ce qui élimine les conjectures, les soupçons et les doutes.

La certitude c'est la foi même, tel que l'indique Ibn Mas'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui.⁽¹⁴⁵⁾

La certitude est le savoir parfait qui n'admet aucun doute et dont découle l'œuvre de la personne, tel que l'explique Al-Sa'dî, qu'Allah lui fasse miséricorde.⁽¹⁴⁶⁾

De la certitude, Ahmad in 'Âsim al-Antâkî, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : «La moindre certitude fait sortir tout le doute qui se trouve dans le cœur ; et le moindre doute fait sortir toute la certitude qui se trouve dans le cœur»⁽¹⁴⁷⁾

Al-Hassan, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit d'elle : «Par la certitude, l'on sollicite le Paradis, l'on fuit l'Enfer, l'on s'acquitte des

(145) Rapporté par Al-Boukhari, Al-Tabarâni, Al-Hâkim et Al-Bayhaqî.

(146) Al-Sa'dî, *Tafsîr Al-Sa'dî*

(147) Al-Bayhaqî, *Al-Zuhd al-Kabîr*

obligations et l'on endure pour défendre la Vérité »⁽¹⁴⁸⁾

La certitude est un acte d'adoration du cœur, elle constitue un des actes d'adoration les plus éminents. Elle a un rôle, une fonction et un effet, et elle a un mérite qui s'ensuit de tout cela.

La certitude est le sujet de notre discours, en poursuivant cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* de notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), lequel a dit :

«La vertu de la communauté musulmane commence par la certitude et l'ascétisme, et sa corruption commence par l'avarice et l'espoir de vivre longtemps»(149)

La certitude est indissociable de la pratique (des œuvres pies). Une certitude sans pratique est inutile. C'est ce qu'Allah, le Vrai, Exalté : (soit-Il, indique par Sa parole (sens du verset

[4] ﴿الَّذِينَ يَقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَهُمْ بِالْآخِرَةِ هُمْ يُوقِنُونَ﴾ [لقمان: 4]

«qui accomplissent la Salât » (œuvre)

«acquittent la Zakât » (œuvre)

«et croient avec certitude en l'au-delà». (Coran 27/3)

Une œuvre pie qui accompagne la certitude mène au Jardin des délices.

Lorsque l'un de nos *Salafs* (pieux prédécesseurs) appelé Hayawa, qu'Allah lui fasse miséricorde, touchait son allocation annuelle de soixante dinars, il la donnait entièrement en aumône avant de rentrer chez lui. Une fois arrivé chez lui, et dès qu'il posait sa tête sur son oreiller, il trouvait dessous toute la somme qu'il avait donnée en aumône et encore plus, et ce, car il dépensait en ayant la certitude de la véridicité de la parole d'Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

(148) Ibn Al-Mubâarak, *Al-Zuhd wal Raqâ'iq*; Ahmad, *Al-Zuhd*; Ibn Abî-l-Dunia, *Al-Yaqîn*

(149) Ahmad, *Al-Zuhd*; Ibn Abî-l-Dunia, *Al-Yaqîn*; Al-Tabarânî, *Al-Awsat*; Al Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ فَهُوَ يُخْلِفُهُ، وَهُوَ خَيْرُ الرَّزَاقِينَ﴾ [سبأ: 39]

«Et toute dépense que vous faites [dans le bien], Il la remplace, et c'est Lui le Meilleur des donateurs» (Coran 34/39)

Son cousin apprit ce que Hayawa faisait, il fit alors de même et donna toute son allocation annuelle en aumône. De retour chez lui, le cousin fouilla sous son oreiller et son lit mais ne trouva rien. Il alla voir Hayawa et lui dit :

- «J'ai fait exactement comme toi mais je n'ai rien trouvé de retour !».
- «Cousin ! J'ai donné à mon Seigneur avec certitude, mais, toi, tu lui as donné par souci de mise à l'épreuve»⁽¹⁵⁰⁾; or la certitude et la mise à l'épreuve ne sont pas au même niveau.

• **Poème :**

Je m'en remets à mon Créateur en toute certitude que C'est Lui qui subviendra à mes besoins ; et que ce qu'Il m'a prescrit me parviendra certes, fût-ce dans les profondeurs de la mer. Il me parviendra par la grâce d'Allah, le Grand, sans même que je ne me donne la peine de Le solliciter. Que l'âme ne se répande donc pas en regrets puisque le Tout Miséricordieux a déjà réparti les substances de toute la Création.⁽¹⁵¹⁾

La certitude implique que l'on acquiert une connaissance parfaite d'Allah, Exalté soit-Il, de ce dont Il a informé, Exalté soit-Il, et de ce qui a été transmis à Son sujet, Exalté soit-Il.

La certitude, comme tout autre acte d'adoration, a des mérites et des fruits, et a également des effets qui en découlent.

(150) *Siyar A'lâm Al-Nubalâ'*

(151) Al-Châfi'i

Les fruits de la certitude :

Notre discours porte sur les mérites et les fruits de la certitude :

Premier fruit : la force de la foi

Celui qui réalise la certitude verra sa foi se raffermir car la certitude constitue une preuve de la foi ferme.

Méditez sur ce Hadith merveilleux narré par nombre de spécialistes des Hadiths, bien que son authenticité soit contestable. Toutefois, Al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde, vers la fin de sa vie et de ses révisions, le jugea Hassan⁽¹⁵²⁾.

Il s'agit du Hadith où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) posa à ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, la question suivante :

- **«“Quelle créature d'Allah a la foi la plus étonnante?”**

- “Les anges”, répondirent-ils.

(les anges, estiment-ils, sont les créatures qui ont la foi la plus étonnante)

- **“Comment pourraient-ils ne pas croire alors qu'ils sont auprès de leur Seigneur ?!”**, répliqua-t-il.

(c'est-à-dire que leur réponse était donc incorrecte)

- “Les Prophètes”, dirent-ils.

- **“Comment pourraient-ils ne pas croire alors qu'ils reçoivent la révélation ?!”**, répliqua-t-il.

- “Nous donc”, répondirent-ils.

(c'est-à-dire les Compagnons)

- **“Comment pourriez-vous ne pas croire alors que je vis parmi vous ?!**

Certes, les gens qui ont la foi la plus étonnante sont plutôt des gens

(152) Mohammed Hassan Al-Cheikh, *Al-Silsila al-Sahîha*

qui vont venir après vous, qui vont trouver des feuilles formant un Livre, et qui vont alors y croire”(153) »

Ceux-là sont les créatures qui ont la foi la plus étonnante. Ils trouvent des feuilles, ils n'ont pas vu leur Seigneur, ils n'ont pas vu leur Messager non plus, mais ils ont vu des feuilles contenant une législation et ils y ont alors cru.

Sur ces feuilles, il est écrit (sens du verset) :

﴿وَأَحَلَّ اللَّهُ الْبَيْعَ وَحَرَّمَ الرِّبَا﴾ [البقرة: 275]

«Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt» (Coran 2/275)

Ils abandonnèrent alors l'intérêt usuraire.

Sur ces feuilles, il est écrit (sens du verset) :

﴿وَلَا تَقْرَبُوا الزِّنَى﴾ [الإسراء: 32]

«Et n'approchez point la fornication» (Coran 17/32)

Ils abandonnèrent alors la fornication.

Sur ces feuilles, il est écrit (sens du verset) :

﴿وَلَا يَغْتَبَ بَعْضُكُم بَعْضًا﴾ [الحجرات: 12]

«et ne médisez pas les uns des autres» (Coran 49/12)

Ils abandonnèrent alors la médisance.

Sur ces feuilles, il est écrit (sens du verset) :

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ﴾ [البقرة: 43]

«Et accomplissez la Salât» (Coran 2/43)

Ils accomplirent alors la Salât.

(153) Rapporté par Al-Bazâr, Al-Lakâ'î et Al-Bayhaqî.

Leurs oreilles n'ont entendu aucune parole d'un Messager vivant parmi eux. Ils n'avaient que des feuilles entre les mains. Ils les ont lues, ils ont eu la certitude de leur véracité, ils y ont cru et ont appliqué ce qu'elles les enjoignaient de faire.

Deuxième fruit : La certitude est une preuve de l'accomplissement des meilleures œuvres.

L'on interrogea le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), tel que rapporté par Al-Nasâ'î :

- «Ô Messager d'Allah ! Quelles sont les meilleures œuvres?»

- **«Une foi qui n'est entachée par aucun doute ; un Djihad sans Ghulûl (vol du butin), et un Hadj Mabru' (accepté) »**⁽¹⁵⁴⁾

Une foi sans aucun défaut, sans aucun doute ;

Un Djihad sans aucun défaut, sans *Ghulûl* ; et

Un Hadj sans aucun défaut, sans *Rafath*⁽¹⁵⁵⁾

C'est pourquoi c'est une grave erreur de dire, fût-ce en plaisantant : «Par Allah ! On ne sait pas si c'est nous qui avons raison ou non ». Certains disent cela : «Par Allah ! On ne sait pas si c'est nous qui avons raison ou ces gens ! ». Ceux-là n'ont aucune certitude concernant ce en quoi ils croient, ce en quoi ils ont foi !

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : **«La meilleure œuvre est une foi qui n'admet aucun doute»**, plus solide que les montagnes immobiles, une foi mêlée de certitude.

Troisième fruit : Celui qui acquiert la certitude acquiert la suprématie, l'hégémonie, le pouvoir sur terre.

(154) Rapporté par Ahmad et Al-Nassâ'î

(155) N.d.T: Ce terme signifie les rapports sexuels et tout ce qui peut y mener durant la période de sacralisation

J'ai trouvé cela sur ces feuilles que nous avons entre les mains, dans le Livre d'Allah, où Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَجَعَلْنَا مِنْهُمْ أَيْمَةً يَهْتَدُونَ يَا أُمَّرِنَا﴾ [السجدة: 24]

«Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre (...)»

Quand, ô notre Seigneur ?

Il répondit (sens du verset) :

﴿لَمَّا صَبَرُوا وَكَانُوا بِآيَاتِنَا يُوقِنُونَ﴾ [السجدة: 24]

«aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets» (Coran 32/24)

Quatrième fruit : La certitude est un des moyens qui favorisent l'exaucement des invocations.

La certitude est un des moyens qui favorisent l'exaucement des invocations. Plus l'invocation est faite avec certitude (du résultat), plus elle mérite d'être exaucée. Sollicitez Allah tout en ayant la certitude que ce que vous sollicitez se réalisera. Un des *Salafs* (pieux prédécesseurs) en invoquant Allah, éprouvait la pleine certitude que sa demande serait exaucée.

Selon Al-Tirmidhî, notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Sollicitez Allah tout en ayant la certitude que vous serez exaucés»

Ayez la certitude, nous ne L'invoquons pas pour vérifier s'Il nous exaucera ou non, c'est avec certitude de l'exaucement que nous L'invoquons.

«Et sachez qu'Allah n'exauce pas d'invocation provenant d'un cœur insouciant et distrait »⁽¹⁵⁶⁾

(156) Rapporté par Al-Tirmidhî

Cinquième fruit : L'endurance et l'Ihtisâb⁽¹⁵⁷⁾.

L'endurance et l'*Ihtisâb* Celui dont le cœur est rempli de certitude est celui qui témoigne, parmi les gens, de plus d'endurance et de sincérité dans l'espoir de la récompense d'Allah. En effet, il a la certitude qu'il sera rétribué pour avoir subi telle épreuve ou tel malheur.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ مَا أَصَابَ مِنْ مُصِيبَةٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ وَمَنْ يُؤْمِنْ بِاللَّهِ يَهْدِ اللَّهُ قَلْبَهُ، وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴾ [التغابن: 11]

«Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah,

(c'est-à-dire quiconque a une foi absolue en Allah)

[Allah] guide son cœur. Allah est Omniscient» (Coran 64/11)

Telle est la certitude : plus elle remplit le cœur et s'y ancre, plus la personne ressent le bonheur.

Sixième fruit : la certitude garantit la réussite de l'épreuve de la tombe :

Contemplez ce fruit ! Celui qui fait preuve de certitude dans ce bas monde se verra réussir l'épreuve de la tombe. Ô Allah ! Fais des tombes des endroits spacieux pour leurs habitants !

Lorsqu'on fait descendre le serviteur d'Allah dans sa tombe, musulman ou mécréant, lui sont posées des questions qui sont les mêmes pour tous, mais ce sont les réponses qui varient d'une personne à l'autre. Celui qui a la certitude de sa réponse diffère de celui qui a des doutes.

Dans le *Sahih Al-Boukhari*, il est rapporté que le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

(157) N.d.T : L'Ihtisâb: c'est la sincérité dans l'espoir d'une rétribution divine.

«**Vous serez éprouvés** (vous allez passer une épreuve, vous serez interrogés) **dans vos tombeaux, de la même façon ou presque, que vous serez éprouvés par l'Antéchrist** (c'est-à-dire une épreuve aussi périlleuse). **On demandera à chacun de vous :**

- **“Que sais-tu de cet homme ?”** (notre Prophète Mohammed). **Le Croyant qui a la certitude de la réponse répondra :**
- **“C'est le Messager d'Allah. Il nous a apporté les preuves (de sa mission) et la bonne orientation. Nous avons cru en lui et l'avons suivi”.**
- **“Dors en paix, car nous sommes assurés que tu crois au Prophète”, lui dira-t-on alors.**

Quant à l'hypocrite ou à l'hésitant, il dira :

- **“Je ne sais pas qui c'est ; j'ai seulement répété ce que j'ai entendu les gens dire”** »⁽¹⁵⁸⁾

Il dit : «Par Allah ! Je ne sais pas... j'ai entendu les gens dire des choses alors que j'étais avec eux, en train de répéter avec la langue, sans certitude, ni conviction du cœur... je ne faisais que répéter seulement sans certitude aucune... j'ai entendu les gens dire une chose, je l'ai répétée.»

Celui qui réalise donc la certitude dans ce bas monde, se verra fournir la bonne réponse durant l'épreuve de la tombe.

Septième fruit : Les gens parvenus à la certitude sont les habitants du Paradis.

Dans un Hadith rapporté par Moslim, notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit lorsqu'il envoya Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui :

(158) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

«Quiconque tu rencontres à l'extérieur de ce verger qui atteste que nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah avec pleine certitude dans le cœur, annonce-lui la bonne nouvelle qu'il entrera au Paradis »⁽¹⁵⁹⁾

Si vous entendez quelqu'un répéter «**Lâ Ilaha Ilâ Allah**», avec certitude, sachant que cette dernière constitue une des sept conditions *sine qua non* de la validité de l'attestation «**Lâ Ilaha Ilâ Allah**», annoncez-lui la bonne nouvelle d'être élu pour le Paradis.

Certes, tel est le fruit de la certitude, un des actes d'adoration du cœur les plus éminents.

Je sollicite Allah, Exalté soit-Il, de nous faire la grâce, à vous ainsi qu'à moi-même, d'en être comblés.

(159) Rapporté par Moslim

15. «Certes la subsistance attend le serviteur d'Allah comme la mort l'attend»

La subsistance est une des questions qui préoccupent l'homme

La subsistance est une des questions qui préoccupent l'homme et à laquelle il consacre une grande partie de sa réflexion, de ses efforts et de son temps.

La question de la subsistance est importante non seulement pour l'homme mais pour toute la création. La subsistance sous ses multiples formes et genres est une des questions primordiales pour les gens. Elle peut même inciter certains à enfreindre les normes : il se peut qu'ils volent, tuent ou commettent tout autre péché pour acquérir leur subsistance, et il se peut même que la recherche de cette subsistance les détourne de l'objectif pour lequel ils furent créés.

C'est pourquoi Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَفِي السَّمَاءِ رِزْقُكُمْ وَمَا تُوعَدُونَ﴾ [الذاريات: 22]

**«Et il y a dans le ciel votre subsistance et ce qui vous a été promis»
(Coran 51/22)**

Il dit que cette subsistance que vous recherchez est chez Lui, dans le ciel (sens du verset) :

﴿وَفِي السَّمَاءِ رِزْقُكُمْ وَمَا تُوعَدُونَ﴾ [الذاريات: 22-23]

﴿وَفِي السَّمَاءِ رِزْقُكُمْ وَمَا تُوعَدُونَ﴾ [الذاريات: 22-23]

«Et il y a dans le ciel votre subsistance et ce qui vous a été promis. Par le Seigneur du ciel et de la terre ! Ceci est tout aussi vrai que le fait que vous parliez» (Coran 51/22 - 23)

Et cela s'applique à toute forme de subsistance (sens du verset) :

﴿وَأِنْ مِنْ شَيْءٍ إِلَّا عِنْدَنَا خَزَائِنُهُ وَمَا نُنزِلُهُ إِلَّا بِإِقْدَارٍ مَعْلُومٍ﴾ [الحجر: 21]

«Et il n'est rien dont Nous n'ayons les réserves et Nous ne le faisons descendre que dans une mesure déterminée» (Coran 15/21)

Il dit : Ô fils d'Adam ! Consacre-toi à M'adorer et Je te garantis la subsistance (sens du verset) :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ مَا أُرِيدُ مِنْهُمْ مِنْ رِزْقٍ وَمَا أُرِيدُ أَنْ يُطْعَمُوا ﴿٥٧﴾ إِنَّ اللَّهَ هُوَ الرَّزَّاقُ ذُو الْقُوَّةِ الْمَتِينُ ﴿٥٨﴾﴾ [الذاريات: 56-58]

«Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance ; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la force, l'Inébranlable» (Coran 51/56-58)

Cela ne se limite pas à la subsistance de l'homme uniquement, mais s'étend pour embrasser celle de toute la création (sens du verset) :

﴿وَكَايْنٍ مِّنْ دَابَّةٍ لَّا تَحْمِلُ رِزْقَهَا اللَّهُ يَرْزُقُهَا وَإِيَّاكُمْ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ﴾ [العنكبوت: 60]

«Que de bêtes ne se chargent point de leur propre nourriture ! C'est Allah qui les nourrit ainsi que vous. Et c'est Lui l'Audient, l'Omniscient» (Coran 29/60)

Il octroie Sa subsistance à qui Il veut quand Il veut (sens du verset) :

﴿قُلْ إِنْ رَبِّي يَبْسُطُ الرِّزْقَ لِمَنْ يَشَاءُ وَيَقْدِرُ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٦﴾﴾ [سبأ: 36]

« Dis : "Mon Seigneur dispense avec largesse ou restreint Ses dons à qui Il veut. Mais la plupart des gens ne savent pas"» (Coran 34/36)

C'est le sens du Hadith que nous allons traiter et ajouter à cette

série bénie de *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) car la plupart des gens ignorent cette question relative à la subsistance, que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) évoqua dans son Hadith :

«Certes la subsistance attend le serviteur d'Allah comme la mort l'attend»

C'est un Hadith *Sahih* rapporté par Ibn Hibbân dans son *Sahih* d'après Aboû al-Daradâ', qu'Allah soit satisfait de lui.⁽¹⁶⁰⁾

Cette subsistance que nous recherchons et œuvrons avec zèle à acquérir, nous attend tout comme la mort.

«Certes la subsistance attend le serviteur d'Allah comme la mort l'attend»

Comme cette heure où notre vie arrivera à son terme nous attend, nos subsistances nous attendent de même. Vous ne rendrez pas l'âme tant qu'il restera encore auprès d'Allah une subsistance qui vous est destinée.

Les clés de la subsistance :

Comme déjà indiqué, la subsistance est une question importante. La porte qui donne accès à la subsistance est immense, et Allah, Exalté soit-Il, lui a attribué des clés multiples, que je tâcherai de résumer ainsi :

Première clé : l'obéissance

C'est la clé de l'obéissance à Allah. En fait, l'obéissance amène la subsistance. Dans son ouvrage *Madâridj al-Sâlikîn*, Ibn al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, évoque une parole édifiante de l'érudit de notre communauté et exégète du Coran, 'Abdullah ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père :

(160) Al-Bazâr, Ibn Hibbân, et Al-Bayhaqî.

« La bonne action (c'est-à-dire : l'obéissance à Allah) engendre une lumière dans le cœur, une clarté dans le visage, une force du corps, un accroissement de la subsistance, et un amour dans le cœur des hommes. La mauvaise action cause l'assombrissement du visage, une obscurité dans le cœur, une faiblesse du corps, une diminution de la subsistance, et une haine dans le cœur des hommes. »⁽¹⁶¹⁾

Les bonnes actions et les actes d'obéissance constituent donc une des portes donnant accès à la subsistance. Certes, c'est Allah, Exalté soit-Il, qui dit la vérité (sens du verset) :

﴿وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا لَا نَسْأَلُكَ رِزْقًا نَحْنُ نَرْزُقُكَ وَالْعَاقِبَةُ لِلتَّقْوَىٰ﴾
[طه: 132]

«Et commande à ta famille la Salât, et fais-la avec persévérance. Nous ne te demandons point de nourriture : c'est à Nous de te nourrir. La bonne fin est réservée à la piété» (Coran 20/132)

Un des actes d'obéissance les plus éminents qui amènent la subsistance est la prière et son observance, aussi bien les prières obligatoires que surrogatoires.

﴿وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا لَا نَسْأَلُكَ رِزْقًا نَحْنُ نَرْزُقُكَ وَالْعَاقِبَةُ لِلتَّقْوَىٰ﴾
[طه: 132]

«Et commande à ta famille la Salât, et fais-la avec persévérance. Nous ne te demandons point de nourriture : c'est à Nous de te nourrir. La bonne fin est réservée à la piété» (Coran 20/132)

L'obéissance est donc une des clés essentielles de la subsistance.

Deuxième clé : le don

C'est la clé du don. Lorsque vous faites un don, un don vous sera octroyé en contrepartie ; lorsque vous faites une aumône, une

(161) Ibn al-Qayyim, *Madâridj al-Sâlikîn*

aumône vous sera versée ; et lorsque vous tendez la main pour faire un acte de charité, on vous tendra aussi la main.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِنْ شَيْءٍ﴾ [سبأ: 39]

«Et toute dépense que vous faites [dans le bien] (...).»

Même si ce que vous donnez est modeste :

﴿فَهُوَ يَخْلِفُهُ، وَهُوَ خَيْرُ الرِّزْقِ﴾ [سبأ: 39]

Il la remplace, et c'est Lui le Meilleur des donateurs» (Coran 34/39)

Dans un Hadith Qudsi, mon Seigneur, Exalté soit-Il, dit :

«Ô fils d'Adam, donne (en aumônes) et Je te donnerai »⁽¹⁶²⁾

Et dans un autre Hadith, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

«Chaque matin, deux anges descendent du ciel. L'un dit :

- “Ô Seigneur ! Accorde une compensation à celui qui fait l'aumône”.

Et l'autre dit :

- “Ô Seigneur ! Inflige une perte à celui qui s'abstient de faire l'aumône”. »⁽¹⁶³⁾

Troisième clé : s'en remettre totalement à Allah

S'en remettre totalement à Allah, Exalté soit-Il. Dans les versets concernant le divorce, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا ﴿٢﴾ وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ إِنَّ اللَّهَ بَلِغٌ أَمْرِهِ قَدْ جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا ﴿٣﴾﴾

(162) Rapporté par Al-Boukhari

(163) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

«Et quiconque craint Allah, Il Lui donnera une issue favorable, et lui accordera Ses dons par [des moyens] sur lesquels il ne comptait pas. Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu’Il Se propose, et Allah a assigné une mesure à chaque chose » (Coran 65/2-3)

Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿فَهُوَ حَسْبُهُ﴾ [الطلاق: 3]

Signifie : Allah lui suffit, Allah vous épargnera affliction et angoisse.

C’est pourquoi ‘Omar, Al-Farûq, le Prince des Croyants et le Calife bien guidé, qu’Allah soit satisfait de lui, affirme avoir entendu le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dire :

« Si vous vous en remettiez à Allah comme il convient, Il vous accorderait votre subsistance comme Il l’accorde aux oiseaux qui quittent le matin leur nid le ventre creux pour y rentrer le soir le ventre plein.»⁽¹⁶⁴⁾

• **Poème :**

Je m’en remets à mon Créateur en toute certitude que C’est Lui Qui subviendra à mes besoins ; et que ce qu’Il m’a prescrit me parviendra certes, fût-ce dans les profondeurs de la mer. Il me parviendra par la grâce d’Allah, le Grand, sans même que je ne me donne la peine de Le solliciter. Que l’âme ne se répande donc pas en regrets puisque le Tout Miséricordieux a déjà réparti les subsistances de toute la Création.⁽¹⁶⁵⁾

Quatrième clé : le Pardon

C’est la clé de la demande du pardon d’Allah. Multipliez vos implorations du pardon d’Allah et regardez comment les portes de

(164) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah.

(165) Al-Châfi’î

la subsistance vous seront ouvertes. Je ne vous dis pas : «Tentez cela», mais je vous dis : «Dites avec certitude : *Astaghfirullah* (j'implore le pardon d'Allah), *Astaghfirullah*, *Astaghfirullah* »

Par Allah, nul serviteur d'Allah n'a imploré le pardon d'Allah sans voir une porte donnant accès à la subsistance s'ouvrir devant lui, car Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَيَقَوْمٍ أَسْتَغْفِرُوا رَبَّهُمْ ثُمَّ تُوبُوا إِلَيْهِ يُرْسِلِ السَّمَاءَ عَلَيْكُمْ مِدْرَارًا وَيَزِدْكُمْ قُوَّةً إِلَى قُوَّتِكُمْ وَلَا تَتَوَلَّوْا مُجْرِمِينَ﴾ [هود: 52]

«Ô mon peuple, implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui pour qu'Il envoie sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'Il ajoute force à votre force. Et ne vous détourniez pas [de Lui] en devenant coupables» (Coran 11/52)

Un homme alla trouver Al-Hassan, qu'Allah lui fasse miséricorde, pour se plaindre de sécheresse et de la pénurie, car il ne pleuvait plus, les eaux souterraines s'étaient épuisées, les femelles ne donnaient plus de lait, et les cultures avaient été détruites. Il vint alors déplorer cette situation. Al-Hassan, qu'Allah lui fasse miséricorde, lui dit alors :

- «Implore le pardon d'Allah ! »

Un autre vint se plaindre de sa pauvreté. Al Hassan lui dit :

- «Implore le pardon d'Allah ! »

Un troisième vint se plaindre du manque de progéniture, il lui dit :

- «Implore le pardon d'Allah ! »

Un quatrième vint se plaindre de la médiocrité des récoltes, il lui dit :

- «Implore le pardon d'Allah ! »

Lorsque les quatre partirent, ceux qui l'entouraient lui demandèrent :

- «Chacun d'eux s'est plaint de sa propre condition et tu leur as donné à tous le même conseil !»
- « Et pourquoi pas, si Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿فَقُلْتُ اسْتَغْفِرُوا رَبَّكُمْ إِنَّهُ كَانَ غَفَّارًا ﴿١٠﴾ يُرْسِلِ السَّمَاءَ عَلَيْكُمْ مِدْرَارًا ﴿١١﴾ وَيُمِدُّكُمْ بِأَمْوَالٍ وَبَنِينَ وَيَجْعَلْ لَكُمْ جَنَّاتٍ وَيَجْعَلْ لَكُمْ أَنْهَارًا ﴿١٢﴾﴾ [نوح: 10-12]

«J'ai donc dit : “Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur, pour qu'Il vous envoie du ciel, des pluies abondantes, et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants, et vous donne des jardins et vous donne des rivières”» (Coran 71/10-12)

Cinquième clé : C'est la clé de la prise en charge des faibles, des pauvres et des nécessiteux.

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Recevez-vous d'Allah Son soutien et votre subsistance pour une autre raison que votre souci pour les faibles d'entre vous ?»⁽¹⁶⁶⁾

C'est-à-dire en subvenant à leurs besoins.

A l'époque du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), vivaient deux frères dont l'un était artisan et l'autre se rendait chez le Prophète pour acquérir le savoir religieux. Le temps passa jusqu'au jour où le frère artisan alla trouver le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) pour se plaindre auprès de lui de son frère. Il a dit :

- «Ô Messenger d'Allah ! Je travaille et je subviens à ses besoins alors qu'il vient acquérir le savoir religieux chez toi ! »

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) répliqua :

(166) Rapporté par Al-Boukhari

- «Il se peut que tu reçoives ta subsistance grâce à lui (à ce que tu fais pour lui)»⁽¹⁶⁷⁾

Lorsque vous prenez en charge les frais des études de l'un de vos frères, la subsistance vous sera octroyée grâce à lui. Lorsque vous subvenez aux besoins d'un orphelin, la subsistance vous sera octroyée grâce à lui. Cela n'est pas un encouragement à l'oisiveté. Celui qui se consacre à la quête du savoir vise à être utile à sa communauté, et ce type d'utilité s'étend à tous et la communauté en tirera profit à l'avenir.

Sixième clé : l'invocation

C'est la clé de l'invocation. Puisque nos subsistances sont détenues par Allah, Exalté soit-Il, frappons à la porte du Ciel sans nous lasser et disons : «Ô Allah ! Ô Allah !»

En effet, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) répétait fréquemment :

«“Allahumma innî a'ûdhu bika min Al-Faqr, wal Qillav; wal-Dhillah; wa a'ûdhu bika min an Adhlim aw Udhlam”

(Ô Allah ! Je cherche refuge auprès de Toi contre la pauvreté, le manque et l'humiliation ; et je cherche refuge auprès de Toi contre le fait d'opprimer ou d'être opprimé) »⁽¹⁶⁸⁾

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) cherchait refuge auprès d'Allah contre la pauvreté.

Un homme chargé de dettes alla se plaindre de son état auprès du Prince des Croyants, le Calife bien guidé, Ali ibn Abî Tâlib, qu'Allah soit satisfait de lui. Celui-ci lui dit alors :

(167) Rapporté par Al-Tirmidhî

(168) Rapporté par Ahmad, Abou Dawûd, Al-Nasâ'î et Ibn Mâdjah

- «Veux-tu que je t'apprenne des paroles que m'a enseignées le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et telles que, une fois prononcées, Allah t'aidera à rembourser ta dette même si elle a le volume de la montagne de *Sabîr*, ou : *Sabr* (une des plus hautes montagnes de la péninsule arabe)? Dis :

«Allahumm-a-Kfini bi-halâilika 'an harâmik, wa-ghninî bi fadlika amman siwâk»

(Ô Allah ! Permets-moi, grâce à Tes biens licites, d'éviter Tes interdits, et dispense-moi par Ta générosité de recourir à tout autre que Toi)»⁽¹⁶⁹⁾

Ô vous qui souffrez des dettes qui vous accablent, combien de fois avez-vous répété cette invocation?! Par le biais de laquelle vous frappez à la porte du Ciel :

«Ô Allah ! Donne-moi de Tes biens licites de quoi m'éviter de rechercher Tes interdits, et dispense-moi par Ta générosité de recourir à tout autre que Toi»

Répétez-la en toute certitude qu'elle sera exaucée, ne la prononcez pas dans l'intention de l'essayer. Ayez la certitude, en la prononçant, que si vos dettes sont aussi énormes que la montagne de *Sabîr*, Allah, certes, vous en acquittera.

«Ô Allah ! Permets-moi grâce à Tes biens licites d'éviter Tes interdits, et dispense-moi par Ta générosité de recourir à tout autre que Toi»

Certes, ô serviteurs d'Allah, la subsistance attend l'homme tout comme la mort l'attend. Nos subsistances sont déjà réparties et inscrites. Elles exigent de nous un effort à fournir pour les acquérir, et ces six clés constituent des aspects de cet effort.

(169) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

16. «Certes, Allah n'agrée que l'œuvre vouée exclusivement à Lui et visant Son agrément »

Vouer son œuvre exclusivement à Allah est une exigence essentielle.

Vouer son œuvre exclusivement à Allah est une exigence essentielle. En effet, les textes du Coran et de la Sunna le prouvent et cela constitue un fondement du credo de tout musulman : il doit vouer son œuvre exclusivement à Allah.

Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ فَاعْبُدِ اللَّهَ مُخْلِصًا لَهُ الدِّينَ ۗ أَلَا لِلَّهِ الدِّينُ الْخَالِصُ ۗ ﴾ [الزمر: 2-3]

«Nous t'avons fait descendre le Livre en toute vérité. Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure » (Coran 39/2-3)

De même, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a narré la parole de Son Seigneur dans ce Hadith Qudsi rapporté dans le *Sahih Moslim* :

«Je Me suffis à Moi-même de telle sorte que Je n'ai aucunement besoin d'un associé. Ainsi, celui qui voue son œuvre à un autre en même temps que Moi, Je l'abandonnerai avec celui qu'Il M'a donné comme associé »⁽¹⁷⁰⁾

L'*ikhlas* (fait de vouer un culte exclusif à Allah) est un mérite éminent qui dépouille l'œuvre de toute ostentation, il la purifie et la raffine

(170) Rapporté par Moslim

pour élever son statut afin de la voir agréée.

C'est ce qu'appuie un de nos *Salafs* par sa parole : «Combien d'œuvres pies modestes deviennent, par l'intention de leur auteur, importantes ! Et combien d'œuvres pies importantes deviennent, par l'intention de leur auteur, modestes »⁽¹⁷¹⁾

L'*Ikhlâs* est un effort spirituel, une lutte pour détourner l'âme de son désir d'obtenir quelque chose d'un autre qu'Allah comme l'a dit Sufiâne, qu'Allah lui fasse miséricorde : «Je n'ai jamais traité avec une chose plus difficile que ma propre âme»⁽¹⁷²⁾, tantôt elle m'obéit, tantôt elle se dresse contre moi.

L'*Ikhlâs* est le sujet de notre discours aujourd'hui, et le Hadith sélectionné de cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* est narré par Umâmah al-Bâhilî, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Nasâ'î. Notre Prophète, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit dans ce Hadith :

«Certes, Allah n'a agréé que l'œuvre vouée exclusivement à Lui et visant Son agrément »⁽¹⁷³⁾

C'est un Hadith éminent qui vous épargne du temps et des efforts en vous orientant dans une seule direction.

Il vous dit : «Allah n'a agréé que l'œuvre qui Lui est vouée exclusivement»

Si vous avez, ô serviteur d'Allah, des œuvres qui ne sont pas vouées à Allah, ne vous donnez pas la peine de les accomplir, tâchez de ne pas y gaspiller votre temps, car Allah n'a agréé que l'œuvre qui Lui est vouée exclusivement et qui ne vise que Son agrément.

(171) Al-Ghazâlî, *Ihyâ' 'Ulûm al-Dîn*; Al-Dhahabî, *Tarîkh al-Islam*

(172) Abou Na'im, *Al-Hilya*

(173) Rapporté par Al-Nasâ'î

Ce Hadith a un contexte :

Un homme alla trouver le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et lui dit :

- «Ô Messenger d'Allah ! Que penses-tu d'un homme qui prend part au combat en visant la récompense et la notoriété – la récompense de ta part, et la notoriété parmi les gens, il veut donc une rétribution dans ce bas monde, et une dans l'Au-delà – qu'est-ce qu'il aura?»

- **«Il n'aura rien» », répondit le Messenger d'Allah, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam)**

L'homme répéta sa question :

- **«Que penses-tu d'un homme qui prend part au combat en visant la récompense et la notoriété ; qu'est-ce qu'il aura?»**

- **«Il n'aura rien» », répliqua-t-il.**

L'homme passa de l'autre côté du Prophète et réitéra :

- **«Que penses-tu d'un homme qui prend part au combat en visant la récompense et la notoriété : qu'est-ce qu'il aura?»**

- **«Il n'aura rien ; certes, Allah n'agrée que l'œuvre vouée exclusivement à Lui et visant Son agrément », répondit le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).**

Les démarches pour atteindre l'Ikhlâs :

L'Ikhlâs est un rang élevé et un acte d'adoration éminent. Si vous voulez accéder à ce rang et pratiquer cet acte d'adoration, je vous indiquerai des démarches à entreprendre, celui qui les suit aura accès à ce rang et se livrera à la pratique de cet acte d'adoration :

Première démarche : solliciter l'aide d'Allah

Sollicitez l'aide d'Allah, Exalté soit-Il, dans votre recherche de *l'ikhlas*. Dites : «Ô mon Seigneur ! Je Te demande de m'aider à Te vouer exclusivement mes œuvres pies».

En effet, le cœur est le siège de *l'ikhlas*, mais il est versatile, comme cela sera évoqué plus tard, et Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴾ [غافر: 60]

«Et votre Seigneur dit : “Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M’adorer entreront bientôt dans l’Enfer, humiliés” » (Coran 40/60)

Dans les *Sunane Al-Tirmidhi*, selon Anas, qu’Allah soit satisfait de lui, le Messenger d’Allah, (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) multipliait cette invocation :

«“Yâ Muqallib al-Qulûb, Thabbit Qalbi ‘ala Dînik”

(Ô Toi qui tournes et retournes les cœurs, affermis le mien dans Ta religion) »⁽¹⁷⁴⁾

Lorsque le cœur change d'état, cela n'implique pas nécessairement que la personne qui s'acquittait de la prière l'abandonne, ni que celle qui observait le jeûne le néglige. Le changement du cœur se produit plutôt lorsque celui qui priait en vouant son culte exclusivement à Allah continue à prier mais en visant l'agrément d'un autre qu'Allah. Ou bien il visait l'agrément d'Allah par l'aumône qu'il faisait, mais le cœur a changé, et il recherche maintenant chez un autre qu'Allah les louanges et l'éloge pour avoir fait cette aumône.

Selon un Hadith narré par Aboû Musa al-Ach'arî, qu'Allah soit

(174) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhi et Ibn Mâdjah

satisfait de lui, dans le *Musannaf Ibn Abî Chayba* : «Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) prononça un sermon où il dit :

- **« Ô gens ! Craignez ce (type de) polythéisme, car il est plus imperceptible que la marche lente d'une fourmi »**

Il entend par cela «*Al-Riyâ'*» ou «l'ostentation», un acte qui représente l'antipode de *l'Ikhlâs* et qui est plus imperceptible que la marche lente d'une fourmi.

- **«Comment l'éviter, ô Messager d'Allah, alors qu'il est plus imperceptible que le mouvement d'une fourmi ?, lui demanda-t-on**

Il leur indiqua alors cette démarche, à savoir : la sollicitation de l'aide d'Allah. Il dit, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

«Dites : “Allahumma Innâ Na'ûdhu bika min an nuchrik bika chay'an na'lamuh, wa nastaghfiruka limâ lâ na'lam”

(Ô Allah ! Nous cherchons refuge auprès de Toi contre le fait de T'associer quelque chose que nous connaissons, et nous implorons Ton pardon pour ce que nous T'avons associé sans le savoir) »⁽¹⁷⁵⁾

Il les attache ainsi à Allah.

Donc, la première démarche pour s'engager dans la voie de ceux qui vouent un culte exclusif à Allah et réaliser ainsi *l'Ikhlâs* consiste à solliciter l'aide d'Allah.

Deuxième démarche : Accomplissez les obligations religieuses

Telle est la démarche suivante car lorsque satan vous voit préoccupé par des sujets tels l'ostentation et *l'Ikhlâs*, il peut vous inciter à renoncer à l'œuvre en question et vous dire : «Abandonnez cette œuvre-ci, elle est entachée d'ostentation ! Renoncez à cette œuvre-là, *l'Ikhlâs* y

(175) Rapporté par Ahmad et Ibn Abî Chayba

fait lacune !». Le cas échéant, le remède consiste à accomplir ces obligations religieuses, car Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿لَا خَيْرَ فِي كَثِيرٍ مِّنْ نَّجْوَاهُمْ إِلَّا مَنْ أَمَرَ بِصَدَقَةٍ أَوْ مَعْرُوفٍ أَوْ إِصْلَاحٍ بَيْنَ النَّاسِ ۗ وَمَن يَفْعَلْ ذَلِكَ ابْتِغَاءَ مَرْضَاتِ اللَّهِ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا﴾ [النساء: 114]

«Il n'y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf si l'un d'eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens. Et quiconque le fait, cherchant l'agrément d'Allah, à celui-là Nous donnerons bientôt une récompense énorme » (Coran 4/114)

Il dit de même, Exalté soit-Il (sens du verset) :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ وَذَلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ﴾ [البينة: 5]

«Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture.» (Coran 98/5)

Troisième démarche : purifier le cœur et lutter contre ses mauvais penchants

Œuvrez à purifier votre cœur et à lutter contre ses mauvais penchants. Cela nécessite un traitement permanent, jour et nuit, l'homme ne doit jamais être inattentif à l'état de son cœur car celui-ci change en permanence, et c'est sur le cœur que le Seigneur pose Son regard. D'ailleurs, selon le *Sahih Moslim*, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Certes, Allah ne regarde pas vos apparences ni vos biens, mais en revanche Il regarde vos œuvres et vos cœurs»⁽¹⁷⁶⁾

(176) Rapporté par Moslim

Le cœur est ce que le Seigneur regarde, et non pas les habits, les biens ou les montures. Ce que le Seigneur vise par Son regard est nos cœurs et ce qu'ils recèlent. Une personne raisonnable est celle qui œuvre à assainir et à purifier ce cœur. C'est que ce dernier ne cesse de changer d'état, non seulement votre cœur, le mien le fait de même que ceux de tous les serviteurs d'Allah. Les cœurs oscillent entre la vertu et le vice, le bien et le mal, et c'est le serviteur d'Allah qui traite avec ces oscillations.

Notre bien-aimé, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), dit :

«Certes, le cœur du fils d'Adam (chaque fils d'Adam) s'agite plus que ne le fait l'eau bouillonnant dans une marmite»⁽¹⁷⁷⁾

Lorsque l'eau bouillonne, elle s'agite sous l'effet de la chaleur, et c'est ainsi que font les cœurs, ils s'agitent de même. L'homme est, en l'occurrence, tenu de purifier son cœur de toutes ces impuretés.

Quatrième démarche : lutter contre les penchants de l'âme

J'estime que cette démarche est la plus importante après celle de la sollicitation de l'aide d'Allah, Exalté soit-Il.

Il s'agit de l'effort spirituel fourni pour lutter contre les penchants de l'âme. C'est le fait de ne pas se laisser distraire par les biens de ce bas monde. Si vous vous trouvez en train d'accomplir une œuvre qui ne doit être vouée qu'à Allah, et qu'en revanche, votre âme aspire à ce bas monde, renoncez-y, car vous allez gaspiller votre temps et votre effort en vain.

Selon 'Amr ibn 'Absa, qu'Allah soit satisfait de lui : «Le Jour de la Résurrection, l'on fera venir ce bas monde, et l'on en distinguera ce qui a été voué exclusivement à Allah ; quant à ce qui visait un autre que Lui, il sera jeté dans le feu de l'Enfer »⁽¹⁷⁸⁾

(177) Rapporté par Ahmad

(178) Rapporté par Ibn Abî 'Âssim, *Al-Zuhd*; Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

Cela s'applique à n'importe quel acte d'adoration :

Si vous êtes un prêcheur, ne vous laissez pas distraire par ce bas monde !

Si vous êtes un Imam ou un Muezzin, ne vous laissez pas distraire par ce bas monde !

Si vous vous consacrez à prescrire le bien, à proscrire le mal et à réformer votre peuple, ne vous laissez pas distraire par ce bas monde !

Si vous désirez faire une aumône, ne vous laissez pas distraire par ce bas monde !

Sinon, tout ceci aura été vain et ne sera pas agréé par le Créateur, Exalté soit-Il.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا﴾ [هود: 15]

« **Ceux qui veulent la vie présente (...)** »

Celui qui vise par ses bonnes œuvres : prière, Zakat, aumône, bienveillance, à acquérir les biens de ce bas monde (la vie présente)

﴿وَزَيْنَهَا نَوْفٍ إِلَيْهِمْ أَعْمَلْتُمْ فِيهَا وَهُمْ فِيهَا لَا يُبْخَسُونَ﴾ [هود: 15]

« (...) avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien leur en soit diminué » (Coran 11/15)

Il les obtiendra, mais :

﴿أُولَئِكَ الَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِي الْآخِرَةِ إِلَّا النَّارُ وَحِطَّ مَا صَنَعُوا فِيهَا وَبَدِّلَ مَا

كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾ [هود: 16]

«**Ceux-là qui n'ont rien, dans l'au-delà, que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront œuvré** » (Coran 11/16)

Allah, Exalté soit-Il, dit également (sens du verset) :

﴿مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْعَاجِلَةَ﴾ [الإسراء: 18]

«Quiconque désire [la vie] immédiate(...)»

C'est-à-dire ce bas monde ;

﴿عَجَلْنَا لَهُ فِيهَا مَا نَشَاءُ لِمَنْ نُرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُ جَهَنَّمَ يَصْلَاهَا مَذْمُومًا مَدْحُورًا ﴿١٨﴾ وَمَنْ أَرَادَ الْآخِرَةَ وَسَعَىٰ لَهَا سَعْيَهَا وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُولَٰئِكَ كَانَ سَعْيُهُمْ مَشْكُورًا ﴿١٩﴾﴾ [الإسراء: 18-19]

« (...) Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé. Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants... alors l'effort de ceux-là sera reconnu» (Coran 17/18-19)

Allah, Exalté soit-Il, dit de même (sens du verset) :

﴿إِنَّمَا نُنْطِقُكُمْ بِلُوحِيهِ اللَّهِ لَا نُرِيدُ مِنْكُمْ جَزَاءً وَلَا شُكْرًا ﴿٩﴾﴾ [الانسان: 9]

«C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude» (Coran 76/9)

Il se peut que ce à quoi l'on aspire ou vers quoi l'on tend soit un simple éloge fait par les gens. Si l'on dit au prêcheur : «Ô, comme vous êtes distingué ! Comme vous êtes éloquent ! Comme vous êtes disert », et qu'il désire que lui soient adressées de telles paroles, il sera privé de récompense. C'est pourquoi l'homme ne doit pas écouter cette âme qui vise les biens de ce bas monde, qu'ils soient matériels ou moraux.

Dans son commentaire sur le verset (sens du verset) :

﴿إِنَّمَا نُنْطِقُكُمْ بِلُوحِيهِ اللَّهِ لَا نُرِيدُ مِنْكُمْ جَزَاءً وَلَا شُكْرًا ﴿٩﴾﴾ [الانسان: 9]

«C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude» (Coran 76/9)

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «Celui qui demande aux pauvres une invocation en sa faveur ou un éloge (en contrepartie de son don) est exclu de ce verset»⁽¹⁷⁹⁾

Celui qui fait une aumône à un nécessiteux puis lui demande :

- «Ne nous oubliez pas en faisant vos invocations ! »,

en d'autres termes : ceci en contrepartie de cela, est, d'après Ibn Taymiya, «exclu de ce verset », car Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ إِنَّمَا نَطْعِمُكُمْ لَوَجْهِ اللَّهِ لَا نُرِيدُ مِنْكُمْ جَزَاءً وَلَا شُكْرًا ﴾ [الانسان: 9]

«C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude» (Coran 76/9)

Notre mère, «Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, mettait parfaitement en application ce verset dans sa vie. Lorsqu'elle envoyait un cadeau à sa voisine, elle disait à son messager :

- «Reste à la porte et écoute ce qu'ils disent. S'ils disent : "Qu'Allah lui accorde une bonne récompense", fais la même invocation en leur faveur. Ainsi, les (deux) récompenses seront égales, et il nous restera celle de notre aumône»⁽¹⁸⁰⁾

Dans le livre *Ihyâ' 'Ulûm-ed-Dîne*, Al-Ghazâlî, qu'Allah lui fasse miséricorde, évoque une histoire admirable d'un homme qui dit :

- «J'ai refait les prières de trente ans passés»

Imaginez-vous la catastrophe !

- «J'ai refait les prières de trente passés que je faisais à la mosquée

(179) Ibn Taymiya, *Madjmû' al-Fatâwâ*

(180) An-Nasâ'î, Ibn al-Sunnî et Ibn Taymiya

au premier rang. Un jour, arrivé en retard, j'ai dû faire la prière au deuxième rang, et, en la faisant, j'ai éprouvé un sentiment de honte à cause des regards des gens qui disaient : - "Untel prie au deuxième rang !"; c'est justement à ce moment-là que j'ai réalisé que, pendant les trente ans passés, je faisais la prière pour mériter l'admiration des gens».

Il se trouva gêné de prier au deuxième rang, non pas parce qu'Allah le voyait, mais parce que les gens le voyaient. C'est là qu'il réalisa qu'il se souciait de prier au premier rang pour qu'on fasse son éloge et qu'on le flatte pour cela. Il dit alors : «J'ai refait les prières de trente ans passés ! »⁽¹⁸¹⁾

Tel est l'*ikhâlâs* dont les Oulémas de notre communauté dirent : «Sans l'*ikhâlâs*, il n'y aura pas de salut ».

Cinquième démarche : cacher ses bienfaits

Pour accéder au rang de l'*ikhâlâs*, la cinquième démarche à entreprendre est de cacher ses mérites. Dissimulez-les comme vous dissimulez vos péchés.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿فَلَا تَرْكُؤْاْ اَنْفُسَكُمْ هُوَ اَعْلَمُ بِمَنْ اَتَّقَى﴾ [النجم: 32]

«Ne vantez pas vous-mêmes votre pureté ; c'est Lui qui connaît mieux ceux qui [Le] craignent» (Coran 53/32)

Allah, Exalté soit-Il, connaît celui qui le craint parmi nous. Nous n'avons donc pas besoin de dire aux gens : nous sommes pieux, nous sommes discrets, voici nos œuvres, nos aumônes, nos bonnes actions et nos prières.

﴿فَلَا تَرْكُؤْاْ اَنْفُسَكُمْ هُوَ اَعْلَمُ بِمَنْ اَتَّقَى﴾ [النجم: 32]

(181) Al-Ghazâli, *Ihyâ' 'Ulûm-ed-Dîne*

«C'est Lui qui connaît mieux ceux qui [Le] craignent»

Un sage fut interrogé :

- «Qui est le *Mukhlis* (N.d.T : qui fait preuve d'*Ikhlâs*) ? »
- «Le *Mukhlis* est celui qui dissimule ses bonnes actions comme il dissimule ses péchés »⁽¹⁸²⁾

Comme il dérobe ses péchés et sa désobéissance aux gens, il leur dérobe également ses bonnes actions.

Un des Hadiths éminents à ce sujet est celui où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit, d'après le *Musnad Ahmad* :

«Lorsqu'Allah jugera les gens le Jour de la Résurrection, Il dira à certains d'entre eux :

- **“Allez chez ceux dont vous recherchez l'agrément par vos bonnes actions dans le bas monde, et regardez si vous trouvez chez eux une récompense”»**

C'est justement là que réside le danger : lorsque l'on dira à celui qui montrait de l'ostentation et ne faisait pas preuve d'*Ikhlâs* : «Va chez ceux dont tu cherchais l'agrément avec tes actions, trouves-tu chez eux une récompense quelconque ? »

Il s'agit donc de démarches à entreprendre en s'engageant dans la voie de *Ikhlâs*. Celui qui les suivra sera bien guidé et celui qui s'en abstiendra ne nuira qu'à lui-même et sera aussi éloigné que possible de la voie de ceux qui vouent un culte exclusif à Allah

(182) Al-Samarqandî, *Tanbih-ul-Ghâfilîne*; et Al-Ghazâlî, *Ihyâ' 'Ulûm-ed-Dîne*

17. «Celui qui se tait sera sauvé»

Le silence est une vertu absente et une qualité morale rare à une époque de bavardage et de bavards.

Le silence est une vertu absente et une qualité morale rare à une époque de bavardage et de bavards.

Le silence est une parure sans bijoux, un prestige sans pouvoir et une citadelle sans murailles.

Le silence est un honneur tel que l'indique Al-Chafé'î, qu'Allah lui fasse miséricorde, dans ces vers :

• **Poème :**

Le silence est un honneur lorsque l'adversaire est ignorant ou stupide ; et de plus, il préserve l'honneur d'autrui.⁽¹⁸³⁾

Le silence est une sagesse, selon Luqmâne, Alaihi Assalam : «Le silence est une sagesse mais rares sont ceux qui le pratiquent».

Le silence mène au salut tel que l'indique notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dans son Hadith rapporté par Al-Imam Al-Tirmidhî, qu'Allah lui fasse miséricorde, à savoir :

«Celui qui se tait sera sauvé»⁽¹⁸⁴⁾

C'est le Hadith que nous allons ajouter à cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam).

Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

(183) Al-Châfi'î, *Diwân Al-Châfi'î*

(184) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

«Celui qui se tait sera sauvé»⁽¹⁸⁵⁾

Ces trois mots formés de huit lettres (en arabe) véhiculent une multitude de sens éminents indiquant, en bref, que celui qui fait preuve de cette qualité morale qu'est le silence se verra sauvé. C'est ce que chanta un de nos prédécesseurs dans ces vers :

• **Poème :**

Si un jeune brille par son éloquence, sachez que le silence vaut mieux pour celui qui l'observe car combien de paroles ont été fatales et combien de gens ont regretté d'avoir parlé.⁽¹⁸⁶⁾

Le silence est la plus belle qualité morale :

Le silence est un bienfait qui entraîne le salut. Ainsi, s'abstenir de parler de choses mauvaises ou comportant un péché est un bien et entraîne le salut.

Certes, toute parole utile est un bienfait, toute parole de *Dhikr* (évocation d'Allah) est un bienfait, toute parole destinée à prescrire un bien et proscrire un mal est un bienfait, et de même, s'abstenir de parler de mauvaises choses et d'immoralités entraîne le salut.

Comment donc penser autrement alors que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui se tait sera sauvé » ?!

Il a dit cela à une époque où les gens connaissaient la valeur de la parole et la pesaient comme ils pesaient l'or et l'argent. À notre époque, nous avons besoin, à fortiori, de pratiquer cette qualité morale qu'est le silence.

La raison en est que le silence est la plus belle qualité morale dont

(185) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhi

(186) *Al-Risâla al-Quchayriyya*.

une créature puisse se parer. C'est ce que le Messager d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a indiqué dans le Hadith rapporté par Al-Bayhaqî dans son livre *Chu'ab al-Imâne*. Selon Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) rencontra Abou Dharr et lui dit :

- «Ô Abou Dharr ! Ne veux-tu pas que je t'indique deux qualités plus faciles à pratiquer et qui pèsent plus lourd dans la balance des mérites plus que toute autre qualité ? »

C'est-à-dire deux qualités qui ne lui coûteront ni effort, ni peine ni sacrifice.

• **Abou Dharr a dit :**

- «Si, ô Messager d'Allah »

- «Le long silence et la bonne moralité. Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, aucune créature ne saurait avoir une qualité aussi louable», lui dit-il. ⁽¹⁸⁷⁾

Telle est la version rapportée par Al-Bayhaqî. Dans son livre *Al-Zuhd*, Ibn Abî 'Âsim évoque une autre version, à savoir :

«Par Celui qui détient mon âme dans Sa main, aucune créature ne saurait se parer d'une qualité aussi louable»⁽¹⁸⁸⁾

C'est une parure. Le silence est une parure sans ornement, vous ne vous fatiguez pas en gardant le silence, vous ne serez pas peiné si vous retenez votre langue. Celui qui souffre est celui qui parle de ce qui le concerne et de ce qui ne le concerne pas, quant à celui qui se tait, le fardeau qu'il porte sur le dos est léger.

Le silence est lié à la foi.

(187) Al-Bayhaqî, *Chu'ab al-Imân*

(188) Ibn Abî 'Âsim, *Al-Zuhd*

Nous mémorisons tous le Hadith rapporté par Al-Boukhari où notre Prophète, (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit, selon Abou Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui :

«Celui qui croit en Allah et au jour dernier, qu'il dise de bonnes choses ou qu'il se taise »⁽¹⁸⁹⁾

En effet, il existe une corrélation directe entre la foi et le silence, celui qui consiste à s'abstenir de dire de mauvaises choses ou des obscénités. Certains Oulémas sont allés jusqu'à ajouter à cette liste le fait de s'abstenir de paroles licites.

Qu'il se taise et ne parle que de ce qui le concerne, et qu'il ne profère aucune parole qui entraîne un mal pour lui-même ou pour autrui, car :

«Celui qui croit en Allah et au jour dernier, qu'il dise de bonnes choses ou qu'il se taise »

De plus, le silence met à l'abri des reproches. À ce sujet, Al-Bayhaqî, dans son livre *Chu'ab al-Imâne*, a rapporté un Hadith narré par Anas, qu'Allah soit satisfait de lui :

«Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) répétait fréquemment cette parole :

“Qu'Allah fasse miséricorde à un homme qui, lorsqu'il parle, est gagnant, et lorsqu'il se tait, est sauvé»⁽¹⁹⁰⁾

Lorsqu'il parle, il pèse ses mots. Un de nos *Salafs* est allé jusqu'à compter les paroles qu'il avait proférées au cours d'une semaine. Il a dit : «Si j'avais voulu faire le compte des paroles que j'ai proférées au cours d'une semaine, je serais parvenu à les dénombrer », car ses paroles étaient tellement peu nombreuses.

(189) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(190) Al-Bayhaqî, *Chu'ab al-Imâne*

“Qu’Allah fasse miséricorde à un homme qui, lorsqu’il parle, est gagnant, ou lorsqu’il se tait, est sauvé»⁽¹⁹¹⁾

Considérons Al-Farûq, l’inspiré, le Prince des Croyants, ‘Omar, qu’Allah soit satisfait de lui, dont les paroles ressemblent à une révélation. Il dit, qu’Allah soit satisfait de lui :

«Celui qui rit beaucoup verra son charisme diminuer. Celui qui manque de sérieux se verra méprisé. Celui qui se livre à des excès se verra connu pour ces excès. Celui qui parle beaucoup verra ses fautes abonder. Celui dont les fautes abondent verra sa pudeur diminuer. Celui dont la pudeur diminue verra sa dévotion s’affaiblir. Celui dont la dévotion s’affaiblit verra son cœur mourir (il n’évoquera plus Allah ni ne Le craindra) et celui dont le cœur est mort, l’Enfer sera la demeure qu’il mérite»⁽¹⁹²⁾.

Un résultat fatal : cela commence par «celui qui parle beaucoup verra ses fautes abonder», et finit par «l’Enfer sera la demeure qu’il mérite».

Selon Ibn Radjab, qu’Allah lui fasse miséricorde : «Certains se rendirent chez un Compagnon qui était à l’article de la mort, et voilà que son visage resplendissait de joie. Lorsqu’ils s’enquirent de la raison de cette joie, il leur répondit :

- “Aucune œuvre que j’ai accomplie n’est plus sûre (...) » c’est-à-dire : à cette heure-ci, aucune œuvre que j’ai accomplie au cours de toutes ces années révolues n’est plus sûre : “(...) que deux œuvres : Je ne parlais pas de ce qui ne me concernait pas, et j’avais un cœur dénué de toute rancœur vis-à-vis des musulmans”»⁽¹⁹³⁾

Qui peut alors bénéficier de ces deux grâces ?!

(191) Al-Bayhaqî, *Chu’ab al-Imâne*

(192) In Abî-l-Dunia, *Al-Hilm*; Al-Tabarânî, *Al-Awsat* et Al-Bayhaqî, *Al-Chu’ab*

(193) Ibn Radjab, *Djâmi’ al-Ulûm wal Hikam*

Il parlait, mais que de choses qui le concernaient, et son cœur était dénué de rancœur à l'égard des musulmans.

Selon Al-Hassan, qu'Allah lui fasse miséricorde - et comme elles sont admirables ses paroles qui ressemblent à des maximes ! - :

- «Lorsque vous êtes avec quelqu'un, soyez plus soucieux d'écouter que de parler, et apprenez à bien écouter comme vous apprenez à bien parler»⁽¹⁹⁴⁾

Comment acquérir la vertu du silence ?

L'art de parler n'est-il pas enseigné ? L'art de communiquer ne l'est-il pas aussi ? De même, il faut enseigner à l'étudiant l'art de se taire, car celui qui ne maîtrise pas l'art d'écouter ne saurait jamais maîtriser l'art de parler.

Lorsque nous parlons de cette vertu et qualité, celle du silence, les gens songent à une même question : comment acquérir cette valeur ? Comment accéder à cette qualité morale ? Cela est bien facile pour celui qui le désire.

Voici des moyens à mettre en œuvre :

Premier moyen : Lisez les biographies de nos pieux prédécesseurs

Lisez les biographies de nos pieux prédécesseurs, les *Salafs* de cette communauté pour savoir comment ils pratiquaient cette vertu ; lisez la *Sîra* de leur maître, le Messenger d'Allah, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Simâk, qu'Allah lui fasse miséricorde, a narré ce Hadith rapporté par Ahmad dans son *Musnad* :

«J'ai demandé à Djâbir ibn Samrah, qu'Allah soit satisfait de lui :

- "Assistais-tu aux réunions tenues chez le Messenger d'Allah, (Salla

(194) Al-Kharâ'tî, Makârim al-Akhlâq

Allahou Alaihi wa Sallam) ?”

- “Oui, il gardait longuement le silence, et riait peu »⁽¹⁹⁵⁾

Ô vous qui suivez le modèle de votre Messenger ! Voici le Messenger d’Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) : «Il gardait longuement le silence, et riait peu» ; telle est la vie du Messenger d’Allah.

Si vous considérez maintenant ses disciples, voici le calife bien guidé, Abou Bakr, chez qui entra un jour le Prince des Croyants, «Omar, qu’Allah soit satisfait d’eux. Le voyant tirer la langue, il lui demanda alors :

- «Que fais-tu, ô successeur du Messenger d’Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) ?»

- «Ô Omar ! Voilà ce qui cause mes malheurs ! J’ai entendu le Messenger d’Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dire :

“Il n’existe pas d’organe du corps qui ne se plaigne de l’indécence de la langue”»⁽¹⁹⁶⁾

Tous les organes du corps se plaignent de l’indécence de la langue. Une langue indécente est celle qui profère des propos acrimonieux et mordants.

Il a dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) : **«Il n’existe pas d’organe du corps qui ne se plaigne de l’indécence de la langue»**.

Vient à l’appui de ce Hadith un autre narré par Abou Sa’îd Al-Khudrî, qu’Allah soit satisfait de lui, et rapporté dans les *Sunane Al-Tirmidhî*, où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Lorsque s’éveille le fils d’Adam, tous ses membres mettent en garde sa langue (ils la supplient en toute humilité et soumission) en ces termes :

- “Crains Allah afin de nous préserver ! Car si tu te tiens sur le droit

(195) Ahmad ibn hanbal, *Musnad Ahmad*

(196) Rapporté par Al-Bayhaqî, *Chu’ab al-Imân*

chemin, nous le ferons également ; mais si tu te montres déformée, nous le serons aussi»⁽¹⁹⁷⁾

Cette langue doit se taire et être emprisonnée autant que possible.

Par conséquent, l'homme doit méditer sur la vie des *Salafs* de notre communauté s'il désire obtenir le salut et acquérir cette qualité morale.

Second moyen : méditer sur le danger de la parole

Afin de se parer de cette qualité morale, il incombe au serviteur d'Allah de méditer sur le danger que représente le contraire du silence, qui est la parole. Qu'il médite sur cette langue qui risque de l'entraîner vers sa destruction. Allah, Exalté soit-Il, dit dans la Sourate d'Al-Nisâ' (sens du verset) :

﴿لَا خَيْرَ فِي كَثِيرٍ مِّن نَّجْوَاهُمْ﴾ [النساء: 114]

«Il n'y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes » (Coran 4/114)

Nous voyons un type de gens qui ne cessent de parler jour et nuit. Ils parlent de tout, à peine un papier s'envole-t-il qu'ils font des commentaires, soit pour critiquer, soit pour exprimer leur irritation, ou leur colère, ou pour médire d'untel. Du matin jusqu'au soir, ils parlent, et avec les réseaux de médias sociaux disponibles de nos jours, les voilà qui parlent et les gens les voient et les entendent au même moment. Ils envoient à qui ils veulent leurs messages, et leur discours circule partout, or ces paroles peuvent entraîner des conséquences néfastes. Cela n'était pas le comportement des *Salafs*. Au contraire, ils parlaient peu et ne proféraient que la parole qu'ils pensaient leur apporter des bienfaits, et jamais pour se vanter.

C'est pourquoi il vous est préconisé de mettre en œuvre ce moyen, réfléchissez sur les conséquences de vos paroles, car le Prophète (Salla

(197) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

Allahou Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith rapporté par Al-Tabarâni dans son *Mu'djam*, selon Ibn Mass'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui :

«La plupart des péchés du fils d'Adam proviennent de sa langue »⁽¹⁹⁸⁾

Voici un autre Hadith sur lequel je vous appelle à méditer, ô serviteurs d'Allah :

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) sortit rendre visite à un malade parmi ses Compagnons. Il entra chez lui et dit :

- «Réjouis-toi, ô Ka'b, de la bonne nouvelle ! » ou «Félicitations, ô Ka'b ! »

Assise à côté de lui, la mère de Ka'b dit alors avec enthousiasme :

[Ka'b était un des Compagnons qui fréquentaient le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) et qui combattirent avec lui dans le sentier d'Allah]

Sous l'effet d'une émotion intense, comme si elle lui faisait ses derniers adieux, elle dit :

- «Ô Ka'b ! Félicitations, tu as gagné le Paradis ! »

- « **Qui est-ce?** », demanda le Prophète, (Salla Allahou Alaihi wa Sallam).

- «C'est ma mère, ô Messenger d'Allah ! », répondit Ka'b.

Ka'b répondit alors qu'il était malade : «C'est ma mère, ô Messenger d'Allah ! »

S'adressant à la mère, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit :

- «Qu'en sais-tu, ô Umm Ka'b? Il se peut que Ka'b ait parlé de

(198) Al-Tabarâni, *Al-Mu'djam al-Kabîr*; Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

ce qui ne le concernait pas ou interdit ce qui ne lui nuisait pas »⁽¹⁹⁹⁾

C'est-à-dire : qui te dit qu'il fera partie des habitants du Paradis ? La simple parole qu'il aurait proférée à propos de ce qui ne le concerne pas peut bien l'empêcher d'entrer au Paradis.

Voici un Compagnon vénérable qui a fréquenté le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), et pourtant l'on craint que le Paradis lui soit interdit car «**Il se peut que Ka'b ait parlé de ce qui ne le concernait pas** », dit-il.

Que dire alors de nous, qui parlons jour et nuit de ce qui ne concerne pas ?!

Il incombe alors à tout croyant de se parer de cette qualité morale, et de s'évertuer à diffuser cette culture, celle du silence, à une époque de bavardage.

(199) Ibn Abî-l-Dunia, *Al-Samt*; et Al-Bayhaqî, *Al-Awsat*.

18. « Cette religion est ferme ; pratiquez-la donc avec modération »

Ô communauté des nobles !

Al-Ghuluw (l'excès), c'est le fait d'exagérer dans les paroles et les actes.

Al-Ghuluw, c'est le fait de quitter la voie du juste milieu et de la modération.

Al-Ghuluw : une ancienne maladie dont ont souffert les nations

Al-Ghuluw est une ancienne maladie qui affecta les nations par ses répercussions néfastes et ceux qui l'ont contractée sont des gens dominés par leurs passions (qui ne se conforment pas à la Sunna).

Allah, Exalté soit-Il, nous a mis en garde contre *Al-Ghuluw* et ceux qui y appellent. Il dit Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لَا تَغْلُوا فِي دِينِكُمْ وَلَا تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا الْحَقَّ﴾
[النساء: 171]

« Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité » (Coran 4/171)

Il dit aussi Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿قُلْ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لَا تَغْلُوا فِي دِينِكُمْ غَيْرَ الْحَقِّ وَلَا تَتَّبِعُوا أَهْوَاءَ قَوْمٍ
فَدَضَلُوا مِنْ قَبْلُ وَأَضَلُّوا كَثِيرًا وَضَلُّوا عَنْ سَوَاءِ السَّبِيلِ﴾ [المائدة: 77]

« Dis : “ Ô gens du Livre, n'exagérez pas en votre religion, s'opposant à la vérité. Ne suivez pas les passions des gens qui se sont égarés avant cela, qui ont égaré beaucoup de monde et qui se sont égarés du chemin droit » (Coran 5/77)

C'est d'*Al-Ghuluw* que nous allons parler dans cette série bénie de

ces *Djawâmi' al-Kalim* (Salla Allahou Alaihi wa Sallam).

Notre Hadith exhaustif cette fois est rapporté par l'Imam Ahmad dans son *Musnad* où, d'après Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

« Cette religion est ferme ; pratiquez-la donc avec modération »⁽²⁰⁰⁾

Cette religion est éminente et s'étend pour embrasser tout le monde. Hâtez-vous donc de la pratiquer mais avec modération. L'on entend par modération dans ce contexte que celui qui s'engage dans sa pratique adopte la méthode du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) sans exagération, ni négligence, ni rudesse, ni excès.

Nombreux sont les versets et les Hadiths qui interdisent *Al-Ghuluw* en matière de religion, et telle est la méthode en vertu de laquelle notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a éduqué sa communauté.

Le voici qui dit à Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, pendant son Hadj, lorsqu'il voulut entreprendre la lapidation des *Djamarâtes* :

- « Ô Ibn 'Abbâs ! Ramasse-moi les cailloux ! » lui dit-il afin de lapider les *Djamarâtes*.

De retour, Ibn 'Abbâs lui déposa les cailloux dans la main. Sept petits cailloux tous rassemblés dans la paume du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) qui, à son tour, leva la main pour les montrer aux Compagnons et ceux qui l'accompagnaient et dit :

- **« Avec des cailloux semblables, faites la lapidation (des Djamarâtes) »**

(200) Ahmad ibn Hanbal, *Musnad Ahmad*

• **Puis il réitéra :**

«Ô gens ! Prenez garde à l'excès (Al-Ghuluw) dans la pratique de la religion, car c'est ce qui provoqua la perte de ceux qui vous ont précédés»⁽²⁰¹⁾

C'est-à-dire que le serviteur d'Allah qui aura dépassé la norme en ce qui concerne la taille d'un caillou avec lequel il effectuera la lapidation des *Djamarâtes*, sera ainsi tombé dans l'excès et se trouvera dans une situation qui risque de provoquer sa perte et celle de la nation entière.

Dans un autre Hadith narré par Ibn Mass'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Moslim, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«“Malheur aux rigoristes ! Malheur aux rigoristes ! Malheur aux rigoristes !” ; il répéta cela trois fois »⁽²⁰²⁾

Selon l'Imam Al-Nawawî (dans son interprétation du *Sahih Moslim*) : «Les rigoristes sont ceux qui exagèrent et dépassent les limites aussi bien par leurs actes que par leurs paroles »⁽²⁰³⁾

Ces rigoristes qui ont dépassé une limite établie par le Législateur, le Sage, Exalté soit-Il, et qui contreviennent à la méthode du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) soit par l'excès ou la négligence, sont ceux qui pratiquent le *Ghuluw*.

Dans un Hadith narré par Sahl ibn Hunayf, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Tabarânî dans son *Al-Mu'djam al-Kabîr*, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Ne vous imposez pas des austérités exagérées, car ce qui provoqua la perte de ceux qui vous ont précédés fut les austérités exagérées qu'ils s'imposèrent à eux-mêmes »⁽²⁰⁴⁾

(201) Ahmad et Ibn Mâdjah

(202) Rapporté par Moslim

(203) Al-Nawawî, *Charh Sahih Moslim*

(204) Al-Tabarânî, *Al-Mu'djam al-Kabîr*

Dans ce préambule, j'ai mentionné trois Hadiths qui traitent tous de la mise en garde contre *Al-Ghuluw* en matière de religion. Le facteur commun entre les trois est que ceux qui pratiquent le *Ghuluw* connaîtront la perte :

«car ce qui provoqua la perte de ceux qui vous ont précédés»

«Malheur aux rigoristes»

«car ce qui provoqua la perte de ceux qui vous ont précédés fut les austérités exagérées qu'ils s'imposèrent à eux-mêmes
»

Celui qui s'engage dans cette voie, celle du *Ghuluw*, qu'il sache qu'elle ne débouchera que sur la perte.

Les aspects du *Ghuluw* :

Ô serviteurs d'Allah ! Ô fils ! C'est à vous en particulier que j'adresse ce discours car la majorité des gens visés par *Al-Ghuluw* sont les jeunes de cette communauté, c'est pourquoi ils sont tenus de connaître les aspects du *Ghuluw*.

Premier aspect : s'imposer ou imposer aux autres des adorations ne relevant pas de la religion

Le fait de s'imposer à soi-même ou d'imposer aux autres des actes d'adoration qui ne relèvent pas de la religion sous prétexte de se rapprocher du Seigneur de l'univers.

Lorsque vous trouvez alors une personne, ou une tendance en vous-même, qui vous impose un acte d'adoration pour vous rapprocher d'Allah alors qu'il ne relève pas de la religion, sachez que c'est là un des aspects de *Ghuluw*, lequel se manifeste sous plusieurs formes :

• Première forme

Dans un Hadith narré par Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père – et rapporté dans le Sahih Al-Boukhari - notre Prophète

(Salla Allahu Alaihi wa Sallam) se leva pour prononcer un sermon, et voilà qu'il aperçoit de loin un homme debout sous la chaleur du soleil. Il interrogea (les gens) :

- **«Qui est-ce ? »**

- « C'est Abou Isrâ'îl, il a fait vœu de demeurer debout sous le soleil sans jamais s'asseoir ni se mettre à l'ombre. Il a fait vœu également de ne pas parler et de jeûner », lui dit-on.

Il fit un vœu par lequel il voulut se rapprocher d'Allah mais par un acte d'adoration illégitime : il fit un vœu de rester debout et ne pas s'asseoir, de ne jamais se mettre à l'ombre, de ne jamais parler, et de jeûner.

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit alors :

- **«Ordonnez-lui de parler, de se protéger du soleil, de s'asseoir et de poursuivre son jeûne »⁽²⁰⁵⁾**

Ce quatrième acte d'adoration est le seul qui soit légitime, qu'il poursuive alors son jeûne. Quant aux trois autres, ils relèvent du Ghuluw, de la déviance et de la transgression des normes de la religion.

• **Deuxième forme :**

Dans un Hadith narré par Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, toujours dans le Sahih Al-Boukhari : notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) vit un homme qui marchait en s'appuyant sur ses deux fils – il était tellement fatigué qu'il ne pouvait pas marcher, et ses fils se chargèrent de le soutenir – il dit alors :

- **«Qu'en est-il de cet homme ? »**

(205) Rapporté par Al-Boukhari

- «Ô Messager d'Allah ! Il a fait le vœu d'aller à pied (N.d.T : à la Ka'ba)», répondit-on.

Il s'est imposé alors de marcher et de n'enfourcher aucune monture. Il s'est imposé ce qui dépasse ses capacités et s'est imposé un acte d'adoration qu'Allah, Exalté soit-Il, ne lui a pas prescrit.

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit alors :

- **«Allah n'a nul besoin de la mortification que s'impose cet homme ; ordonnez-lui d'enfourcher une monture ! »**⁽²⁰⁶⁾

● **Troisième forme :**

Entrant dans sa mosquée (où il y avait des colonnes), le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), aperçut une corde tendue entre deux colonnes. Il s'enquit de ce à quoi servait cette corde, et on lui dit :

- «C'est la corde de Zaynab – la mère des croyants, son épouse (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) - elle s'y accroche quand (en priant) elle sent quelque paresse ou éprouve quelque fatigue »

C'est-à-dire lorsqu'elle se sent lasse ou fatiguée en faisant sa prière nocturne, elle s'y accroche. Elle voue un acte d'adoration à Allah, une prière nocturne visant l'agrément d'Allah, mais si jamais elle éprouve une certaine lassitude ou fatigue, elle s'y accroche.

- **«Non ! Détachez-la ! Que chacun prie autant qu'il peut ; et quand il se sent las ou fatigué, qu'il s'assoie ! », ordonna le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).**

Cela est aussi une forme d'excès.

(206) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Quatrième forme :

Dans un Hadith narré par Djâbir, qu'Allah soit satisfait de lui, celui-ci dit : «Nous sommes sortis en voyage lorsqu'une pierre atteignit un homme parmi nous à la tête et le blessa. L'homme tomba malade et, durant son sommeil, il fit un rêve érotique (et éjacula) ce qui exigeait de lui d'effectuer le Ghusl (ablutions majeures). Il demanda alors à ses compagnons s'il pouvait effectuer le Tayammum (ablutions sèches) car il ne pouvait pas effectuer le Ghusl. Ils lui répondirent :

- «Nous ne pensons pas que tu sois autorisé à faire le Tayammum tant que tu es capable d'effectuer le Ghusl »

Il fit donc le Ghusl mais l'eau parvint à sa plaie et il mourut aussitôt !

De retour à Médine, ils firent part au Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) de cet incident. Il dit alors :

- **«Ils l'ont tué, qu'Allah les tue ! Ne peuvent-ils pas demander quand ils ne savent pas ?! La question est le remède à l'ignorance »**⁽²⁰⁷⁾

Ainsi, lorsqu'ils tombèrent dans l'excès, en donnant un simple avis religieux pour guider quelqu'un, et en lui imposant ainsi ce qui dépassait ses capacités, il dit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) :

- **«Ils l'ont tué qu'Allah les tue ! Ne peuvent-ils pas demander quand ils ne savent pas ?! la question est le remède de l'ignorance »**

C'est là une forme de Ghuluw. Si vous voyez un homme dépasser les limites dans le culte qu'il voue à Allah, Exalté soit-Il, sachez qu'il fait partie de ceux qui pratiquent le Ghuluw.

(207) Rapporté par Aboû Dawûd

Deuxième et troisième aspects du *Ghuluw* :

C'est l'excès dans l'éloge ou dans le dénigrement. Lorsque vous voyez quelqu'un louer une personne à tel point qu'il l'élève à un rang supérieur au sien, sachez que cela relève du *Ghuluw*. Tel est le fait des juifs et des chrétiens au sujet desquels fut révélé le verset suivant que j'ai mentionné dans le préambule (sens du verset) :

﴿ وَقَالَتِ الْيَهُودُ عُزَيْرٌ ابْنُ اللَّهِ وَقَالَتِ النَّصَارَى الْمَسِيحُ ابْنُ اللَّهِ ذَلِكَ قَوْلُهُمْ بِأَفْوَاهِهِمْ يُضَاهِئُونَ قَوْلَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ قَبْلُ قَاتَلَهُمُ اللَّهُ أَذْنَ يُوَفِّكُونَ ﴿٣٠﴾ [التوبة: 30]

«Les Juifs disent : “Uzayr est fils d'Allah” et les Chrétiens disent : “Le Christ est fils d'Allah” (Coran 9/30)

Cela est une forme de *Ghuluw*, car ils leur ont ainsi octroyé un statut autre que le leur en tant que serviteurs d'Allah, comme dans le verset déjà mentionné (sens du verset) :

﴿ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لَا تَغْلُوا فِي دِينِكُمْ وَلَا تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا الْحَقَّ ﴾ [النساء: 171]

« Ô gens du Livre (Chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité » (Coran 4/171)

C'est pourquoi nous voyons le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) mettre ses Compagnons en garde contre *Al-Ghuluw*, et contre le fait de nourrir les pensées de ceux qui sont dominés par leurs passions. Il leur dit alors :

«Ne me flattez pas ! (...)»

C'est-à-dire ne faites pas mon éloge, ne me glorifiez pas

«(...) comme les chrétiens l'ont fait pour Jésus fils de Marie, je ne suis qu'un serviteur d'Allah, dites alors : “serviteur d'Allah et Son Messager” »⁽²⁰⁸⁾

(208) Rapporté par Al-Boukhari

Le contraire de l'éloge est le dénigrement, et c'est là ce que les gens d'*Al-Ghuluw* commettent le plus. Ceux qui s'opposent à eux sont taxés, dans les pires des cas, de mécréance (*kufr*), de perversion (*Fusûq*) et d'impiété (*Zandaqa*). Vous verrez les adeptes du *Ghuluw* accuser de mécréance et de perversion quiconque s'oppose à eux et ne s'engage pas dans leur voie, même si c'est un savant.

C'est pourquoi les adeptes du *Ghuluw* sont connus pour leur audace vis-à-vis des Oulémas et de ceux qui se consacrent à la quête du savoir religieux car ceux-ci s'opposent à leur méthode. Si alors vous voyez une personne qui, dans chaque réunion, ou forum, ou livre, ne fait qu'attaquer les Oulémas, sachez qu'elle appartient aux adeptes d'*Al-Ghuluw*.

Dans le *Sahih Al-Boukhari*, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Quiconque accuse un autre de perversion (Fusûq) ou de mécréance (Kufr), verra cette accusation se retourner contre lui si l'accusé est innocent »⁽²⁰⁹⁾

Cela est une catastrophe chez nombre de nos jeunes qui, victimes de cette déviance, taxent de mécréance les sociétés qui les entourent, et peut-être même leurs parents, leurs frères, l'environnement où ils vivent. La raison en est que chacun d'eux est égocentrique, et ce à cause du *Ghuluw* dans lequel il est tombé.

Quatrième Aspect du Ghuluw : Mépriser les autres et s'estimer mieux qu'eux

Ils s'estiment supérieurs aux autres, ils les méprisent, c'est pourquoi lorsqu'ils les accusèrent de mécréance comme déjà mentionné, cela provenait du fait qu'ils s'estimaient être les vrais croyants, les seuls à être sur le Droit chemin.

(209) Rapporté par Al-Boukhari

Notre Prophète, comme rapporté dans le *Sahih Moslim*, a dit :

«Il suffit à quelqu'un, pour être malfaisant, de mépriser son frère musulman»⁽²¹⁰⁾

Ayant taxé les sociétés de mécréance, ceux-ci, s'estimant supérieurs aux autres, n'assistent pas à leurs réunions, ne prient pas avec eux dans une même mosquée, ils se retirent dans certaines petites mosquées, dans des maisons abandonnées, dans des lieux de réunion que personne ne fréquente, et ce car ils s'estiment les seuls à être sur la bonne voie.

Toutefois, notre bien aimé, ce Prophète éminent (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), nous a guidés, nous a indiqué la bonne voie dans le Hadith suivant. Où sont donc les personnes raisonnables qui peuvent méditer sur ces paroles ? Il a dit :

«Le croyant qui se mêle aux gens et endure les torts qu'ils lui font (quel que soit ce tort) aura une récompense plus grande que celle du croyant qui ne se mêle pas aux gens et qui n'endure pas leurs torts»⁽²¹¹⁾

Certes, le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit vrai :

«Cette religion est ferme ; pratiquez-la donc avec modération»

Cinquième aspect du Ghuluw : se permettre de tuer les musulmans

Se permettre de tuer les musulmans. Ceux-ci font preuve d'une audace étonnante ! Ils rendent licite le fait de verser le sang du musulman ! Et pourquoi pas, alors qu'ils l'ont taxé de mécréance, l'ont méprisé et l'ont traité avec arrogance ! C'est pourquoi ils rendent licite le fait de verser son sang. Non seulement cela, mais ils vont jusqu'à prétendre se rapprocher d'Allah en versant le sang de leur coreligionnaire !

(210) Rapporté par Moslim

(211) Rapporé par Ahmad, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

D'ailleurs, cela existe effectivement dans notre communauté aujourd'hui !

Lorsque notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) apprit à ses Compagnons qu'une époque viendrait où le musulman tuerait son coreligionnaire et où les meurtres se multiplieraient, ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, lui demandèrent :

- «Ô Messager d'Allah ! Ils tueront les polythéistes ? »

- **«Non, vous vous entretuez ! »**, affirma-t-il.

- «Aurons-nous toute notre raison à ce moment, ô Messager d'Allah ?», demandèrent-ils.

- **«Certes, la raison vous sera ôtée à cette époque, et il ne restera que des gens méprisables (sans raison)»⁽²¹²⁾**;

D'ailleurs, que pensez-vous d'un homme qui s'infiltré parmi les musulmans, dans une mosquée, un marché ou n'importe quel endroit, et les tue en se faisant exploser, en prétendant se rapprocher ainsi d'Allah ?! Quelle raison est celle-ci ! Quel homme raisonnable est-il ?

Lorsqu'un jeune homme - et je ne dirai pas de lui comme le disent les autres : «on lui a lavé le cerveau », mais plutôt : «on lui a pollué le cerveau » - a l'audace de tuer son père ou sa mère en croyant qu'il se rapproche ainsi d'Allah, la raison est, en l'occurrence, qu'il a subi cette pollution mentale, qui l'incite à considérer comme licite le versement du sang et à en jouir.

C'est pourquoi, dans n'importe quel endroit au monde, là où se trouvent les adeptes du *Ghuluw*, vous ne trouverez que la ruine et la destruction et jamais ni prospérité, ni développement, ni progrès. Tel est leur cas, depuis l'aube des temps, lorsque la voix du *Ghuluw* domine un pays ou une communauté, il subit ruine et destruction. C'est pourquoi Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

(212) Rapporté par Ahmad et Ibn Mâdjah

﴿ وَمَنْ يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُتَعَمِّدًا فَجَزَاؤُهُ جَهَنَّمُ خَالِدًا فِيهَا وَعَظِيبَ
 اللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعْنَةُ وَأَعَدَّ لَهُ عَذَابًا عَظِيمًا ﴾ [النساء: 93]

«Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment » (Coran 4/93)

A ce sujet, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit – faites attention, cher frère béni, car nous sommes tous, vous ainsi que moi-même, exposés à cette tentation, et nos enfants plus que nous-mêmes – je reprends : faites attention à ce Hadith car vous en aurez besoin lorsque quelqu'un viendra vous dire :

- «Tue un musulman ! »

Et qu'il te dira si tu refuses, en t'amenant à une autre étape :

- «Tue-le, sinon tu seras tué ! »

C'est qu'ils rendent licite le versement du sang : «Tue, sinon tu seras tué ! »

C'est pour cette raison que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui a été tué viendra le jour de la Résurrection en tenant son meurtrier, son toupet et sa tête à la main, le sang coulant de sa veine jugulaire, et il dira : “Ô Seigneur ! Celui-là m'a tué”», puis il ajouta : «jusqu'à ce qu'il le rapproche du Trône»⁽²¹³⁾

Sa tête et son toupet dans une main, et tenant son meurtrier avec l'autre, et il dira : «Ô Seigneur ! Celui-là m'a tué ! », puis il dit : «jusqu'à ce qu'il le rapproche du Trône»

Oui, livrez-vous à la pratique de la religion d'Allah, engagez-vous dans la voie d'Allah, suivez la méthode du Messager d'Allah, mais faites preuve de douceur, car quand la douceur est dans quelque chose, sa présence ne peut que l'embellir, et quand elle en est retirée, son absence ne peut que l'enlaidir.

(213) Rapporté par Al-Tirmidhî et Al-Nasâ'î

19. «Rappelez-vous constamment le destructeur des plaisirs (la mort)»

La mort est l'événement le plus horrible, le breuvage dont le goût est le plus détestable.

La mort est le destructeur des plaisirs, elle divise ceux qui sont unis, trouble le repos et entraîne des choses fâcheuses.

Toutefois, la mort n'est pas la fin du chemin, elle n'est qu'un pont qui permet de passer d'une demeure à une autre, soit le Paradis, soit l'Enfer.

• Poème :

Si lorsque nous mourons, nous étions laissés tranquilles, la mort aurait été un repos pour tout vivant ; mais après la mort, nous serons ressuscités et interrogés ensuite sur tous nos faits.⁽²¹⁴⁾

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ زَعَمَ الَّذِينَ كَفَرُوا أَنْ لَنْ يُبْعَثُوا قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّي لَتُبْعَثُنَّ ثُمَّ لَتُنَبَّؤُنَّ بِمَا عَمِلْتُمْ وَذَٰلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ ﴾ [التغابن: 7]

« **Ceux qui ont mécré prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis : "Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités ; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah"** » (Coran 64/7)

Dans cette série bénie de ces *Djawâmi' al-Kalim*, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), le Hadith que nous allons traiter cette fois est :

«Rappelez-vous constamment le destructeur des plaisirs»

Il s'agit de la mort. C'est un Hadith narré par Aboû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Tirmidhî.⁽²¹⁵⁾

(214) Al-Mubarrid, *Al-Fâdhil*; Al-Mâwardî, *Adab al-Dunia wal-Dîne*

(215) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et In Mâdjah.

Dans ce Hadith à la fois exhaustif et succinct, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) exhorte la communauté à se rappeler constamment ce destructeur des plaisirs, à multiplier son évocation par la langue, et à le garder à l'esprit, car c'est un signe de supériorité chez le croyant.

Dans les *Sounane Ibn Mâdjah*, d'après Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, il est rapporté qu'un homme des Ansârs alla trouver le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et lui demanda :

- «Ô Messenger d'Allah ! Quel est le meilleur croyant ? »
- **«Celui qui a les meilleures qualités morales»**, répondit le Prophète.
- «Et quel est le croyant le plus intelligent ? », demanda l'homme.
- **«Le plus intelligent d'entre eux est celui qui se rappelle le plus souvent la mort et celui qui se prépare le mieux à ce qui la suivra. Ceux-là sont vraiment intelligents»**, répliqua-t-il.⁽²¹⁶⁾

Chaque jour, nous entendons la nouvelle de la mort d'untel ou d'unetelle. Nous sortons pour faire la prière funéraire pour une personne, et voilà qu'il s'agit de plusieurs funérailles.

La mort suffit comme exhortation.

À chaque fois que vous voyez un convoi funèbre passer, cela doit être comme une exhortation douloureuse, car cela nous rappelle à tous, ô serviteur d'Allah, la fin à laquelle nous allons aboutir.

Des vérités que nous devons toujours garder à l'esprit

Le discours sur la mort tourne autour de cinq vérités qui doivent être présentes dans nos esprits :

Première vérité : la mort est une vérité qui s'impose à tous

(216) Rapporté par Ibn Mâdjah

La mort est une vérité qui s'impose à toute la création, sans exception aucune, toute créature subira la mort.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ لَهُ الْحُكْمُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ﴾ [الفصص: 88]

«**Tout doit périr, sauf Son Visage. A Lui appartient le jugement ; et vers Lui vous serez ramenés** »(Coran 28/88)

Il dit aussi, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ وَيَبْقَى وَجْهَ رَبِّكَ ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ﴾ [الرحمن: 26-27]

«**Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître,[Seule] subsistera La Face [Wajh] de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse** ». (Coran 55/26-27)

Parmi ses invocations (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), notons :

«**A'ûdhu bi-'Izzatika, Alladhî Lâ Ilâha Illâ anta, Alladhî Lâ Yamûtu, wal-Insu wal-Djinnu Yamûtûne**»

(**Je me réfugie auprès de Ta Puissance, nul ne mérite d'être adoré en dehors de Toi, Toi qui ne meurs jamais tandis que les humains et les djinns meurent**)»⁽²¹⁷⁾

Il y a un verset que nous répétons sans y réfléchir et à chaque fois que je vois un convoi funèbre, je m'en souviens. En effet, si une personne méritait de vivre éternellement sur cette terre, cela aurait été le Messager d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam). C'est qu'il est le plus honorable de toute la création et le plus aimé d'Allah. Cependant. Allah, Exalté soit-Il, lui dit (sens du verset) :

﴿إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُمْ مَيِّتُونَ﴾ [الزمر: 30]

«**En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi**» (Coran 39/30)

(217) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

C'est une vérité dont il faut se rappeler en permanence :

﴿إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُمْ مَيِّتُونَ﴾ [الزمر: 30]

«En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi» (Coran 39/30)

Djibrîl, Alaihi Assalam, alla trouver le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) pour lui rappeler davantage cette vérité. Il lui dit :

**«Ô Muhammad vis autant que tu veux, tu mourras ;
Aime qui tu veux, tu en seras séparé ;
Et fais ce que tu veux, tu en seras rétribué (le jour de la
Résurrection)»(218)**

La mort est une vérité inéluctable, la séparation des biens aimés est une sentence irrévocable, de même pour la juste rétribution que les actes du serviteur d'Allah attirent sur lui.

Il dit, Alaihi Assalam :

**«Ô Muhammad vis autant que tu veux, tu mourras ;
Aime qui tu veux, tu en seras séparé ;
Et fais ce que tu veux, tu en seras rétribué»**

Allah, le Vrai, dit (sens du verset) :

﴿كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ الْمَوْتِ وَإِنَّمَا تُوَفَّوْنَ أُجُورَكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فَمَنْ زُحْجَ عَنِ النَّارِ وَأُدْخِلَ الْجَنَّةَ فَقَدْ فَازَ وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا لَمْتَعٌ الْغُرُورِ﴾ [آل عمران: 185]

«Toute âme goûtera la mort. Mais c'est seulement au Jour de la Résurrection que vous recevrez votre entière rétribution. Quiconque donc est écarté du Feu et introduit au Paradis, a certes réussi. Et la vie présente n'est qu'un objet de jouissance trompeuse » (Coran 3/185)

Allah, le Vrai, dit également (sens du verset) :

﴿كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ الْمَوْتِ وَنَبَلُوكُم بِالشَّرِّ وَالْخَيْرِ فِتْنَةً وَإِلَيْنَا تُرْجَعُونَ﴾ [الأنبياء: 35]

«Toute âme doit goûter la mort. Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation. Et c'est à Nous que vous serez ramenés» (Coran 21/35)

Deuxième vérité : la mort a un terme fixe ni avancé ni reculé

La mort a un terme fixe qui n'est jamais ni avancé ni reculé, quels que soient les moyens dont nous faisons usage. Rien de ce qui fut prédestiné par Allah, Exalté soit-Il, ne saurait être ni hâté ni retardé, car Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَمَا كَانَ لِنَفْسٍ أَنْ تَمُوتَ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ كَتَبْنَا مُوَجَلًّا ۗ﴾ [آل عمران: 145]

«Personne ne peut mourir que par la permission d'Allah, et au moment prédéterminé» (Coran 3/145)

Allah, Exalté soit-Il, dit également (sens du verset) :

﴿وَلَنْ يُؤَخِّرَ اللَّهُ نَفْسًا إِذَا جَاءَ أَجَلُهَا وَاللَّهُ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ﴾ [المنافقون: 11]

«Allah cependant n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé» (Coran 63/11)

On ne saurait jamais le retarder, quels que soient les moyens auxquels nous recourons, les bâtiments que nous édifions, les citadelles que nous érigeons, les voyages de par le monde que nous effectuons, lorsque la vie arrive à son terme, la mort ne sera ni avancée ni retardée.

C'est pourquoi lorsqu'Umm Habîba, qu'Allah soit satisfait d'elle, l'épouse du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) se leva pour faire des invocations et qu'il l'écoutait, la voilà qui dit :

- «Ô Allah ! Fais-moi jouir aussi longtemps que possible de la compagnie de mon mari, le Messenger d'Allah, de mon père Abou Sufiâne et de mon frère Mu'âwiya»

Le Messenger d'Allah, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lui dit alors :

« Tu as adressé là une demande à Allah au sujet de vies dont

les termes sont déjà déterminés, de nombres de jours fixés et de subsistances déjà réparties ; Allah ne fera pas se réaliser quelque chose avant son échéance, ni ne la retardera après son échéance ! Si tu avais demandé à Allah de te préserver d'un châtement dans le Feu ou dans la Tombe, cela aurait été mieux»(219)

Troisième vérité : Il est impossible de fuir la mort.

Quelle que soit la force dont l'homme est doté, quelle que soit l'intelligence dont il est doué, quels que soient le prestige et le pouvoir dont il est comblé, quelle que soit la fortune dont il est pourvu, il ne saurait jamais fuir la mort.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿قُلْ إِنَّ الْمَوْتَ الَّذِي تَفِرُونَ مِنْهُ فَإِنَّهُ مُلَاقِيكُمْ﴾ [الجمعة: 8]

«Dis : “La mort que vous fuyez va certes vous rencontrer”»

Plus vous vous hâtez de fuir (la mort), plus vous vous précipitez à sa rencontre ; plus vous la fuyez, plus elle s'approche de vous.

﴿قُلْ إِنَّ الْمَوْتَ الَّذِي تَفِرُونَ مِنْهُ فَإِنَّهُ مُلَاقِيكُمْ ثُمَّ تُرَدُّونَ إِلَىٰ عِلْمِ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ فَيُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ﴾ [الجمعة: 8]

«Dis : “La mort que vous fuyez va certes vous rencontrer Ensuite vous serez ramenés à Celui qui connaît parfaitement le monde Invisible et le monde visible et qui vous informera alors de ce que vous faisiez”» (Coran 62/8)

Allah, Exalté soit-Il, dit également (sens du verset) :

﴿قُلْ لَنْ يَنْفَعَكُمْ الْفِرَارُ إِنْ فَرَرْتُمْ مِنَ الْمَوْتِ أَوِ الْقَتْلِ وَإِذًا لَا تَمْنَعُونَ إِلَّا قَلِيلًا﴾ [الأحزاب: 16]

« Dis : “Jamais la fuite ne vous sera utile si c'est la mort (sans combat) ou le meurtre (dans le combat) que vous fuyez ; dans ce cas, vous ne jouirez (de la vie) que peu (de temps)”» (Coran 33/16)

C'est pourquoi quelle que soit la direction que prend l'homme pour fuir la mort, il la trouvera en face de lui.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَجَاءَتْ سَكْرَةُ الْمَوْتِ بِالْحَقِّ ذَلِكَ مَا كُنْتَ مِنْهُ تَحِيدُ﴾ [ق: 19]

«L'agonie de la mort fait apparaître la vérité : “Voilà ce dont tu t'écartais”». (Coran 50/19)

Quatrième vérité : Seul Allah connaît l'heure et le lieu de la mort

Nul en dehors d'Allah ne sait comment ni quand ni où la mort surviendra. Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿إِنَّ اللَّهَ عِنْدَهُ عِلْمُ السَّاعَةِ وَيُنزِلُ الْغَيْثَ وَيَعْلَمُ مَا فِي الْأَرْحَامِ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ مَّاذَا تَكْسِبُ غَدًا وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ بِأَيِّ أَرْضٍ تَمُوتُ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ﴾ [لقمان: 34]

«La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah ; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice ; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes, Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur » (Coran 31/34)

À celui qui vous dit alors : «Vous allez mourir demain, ou dans un mois, ou au bout d'un an », dites-lui : «Cette connaissance appartient exclusivement à Allah, le seul qui connaisse cela est Allah, Exalté soit-Il, cette vérité, je l'ai apprise du Livre d'Allah ».

Cinquième vérité : La mort peut être un repos pour le croyant.

Il est vrai que celui qui meurt avant vous, sa mort vous afflige, et vous éprouvez de la peine pour sa perte. Mais qui sait, s'il fait partie des croyants vertueux et véridiques, la mort sera pour lui une délivrance de la fatigue, des maux et des épreuves de ce bas monde.

Selon Abou Qatâda ibn Rab'î, qu'Allah soit satisfait de lui – c'est un Hadith rapporté par Al-Boukhari - notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) était assis lorsqu'un convoi funèbre passa. Il dit alors :

- «Il y a certaines personnes pour lesquelles la mort est une délivrance, et d'autres dont la mort est une délivrance pour ceux qui restent ».

- «Ô Messenger d'Allah ! Quel est celui pour lequel la mort est une délivrance et celui dont la mort est une délivrance pour ceux qui restent ?», lui demanda-t-on.

- «Le Serviteur Croyant, répondit-il, est délivré des peines de ce monde pour bénéficiaire de la miséricorde d'Allah ; quant au serviteur pervers, tout le monde en sera délivré : hommes, pays, arbres et animaux»(220)

Certains n'aiment pas se rappeler la mort, et ne désirent pas écouter un sermon ni un prêche ni un Hadith traitant de ce sujet. Toutefois, lorsque vous lisez le Coran, vous trouvez que la mort y est évoquée, de même si vous lisez une Sîra, on y parle de la mort. Pourquoi n'aimons-nous pas évoquer la mort alors que c'est elle qui nous arrache à notre sommeil et nous tire de notre négligence ?!

Donc, lorsque j'évoque la mort et ses vérités déjà mentionnées, je le fais pour que nous nous réveillions, que nous mettions fin à notre négligence.

Celui qui entend ce sermon et ne prie pas et réalise parfaitement qu'un jour il va mourir, ne va-t-il pas se réveiller ?

Celui qui est ingrat à l'égard de ses parents tout en sachant que la mort est devant lui, ne va-t-il pas se réveiller ?

Celui qui usurpe les biens des gens, dérobe de l'argent public, vole l'argent des faibles et des nécessiteux, tout en sachant que la mort est proche de lui, ne va-t-il pas se réveiller ?

(220) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Celui qui se livre aux turpitudes, à la fornication et aux péchés qui l'entraînent vers la perte tout en sachant que la mort est devant lui, ne va-t-il pas se réveiller ?

Celui qui s'adonne aux boissons alcoolisées et à la drogue tout en sachant que la mort est devant lui, ne va-t-il pas se réveiller ?

Il se peut que dans quelques moments, nous suivions un convoi funèbre ou présentions nos condoléances à une personne quelconque. N'oubliez pas, ô serviteur d'Allah, qu'un jour, l'on sera, vous et moi, portés et suivis par un convoi funèbre, et ce sera notre famille qui recevra les condoléances ?

Ce discours que je vous adresse n'est pas du superflu, ce n'est pas non plus pour faire étalage de mes connaissances. J'ai voulu par ce discours faire un rappel à vous ainsi qu'à moi-même, car si on ne rappelle pas à l'âme ce qui l'attend, elle va s'insurger.

C'est pourquoi nos prédécesseurs ont dit de l'âme :

• **Poème :**

Ô âme ! Repens-toi à Allah, la mort est certes imminente. Ne te livre pas à tes passions car celles-ci ne cesseront jamais de te tenter. Ne vois-tu pas que la mort n'épargne personne ? Ne vois-tu pas, en enterrant des morts chaque jour, que notre propre mort est proche et inéluctable ? Où sont passés les rois, leurs fils, et ceux qui, par leur pouvoir, faisaient se prosterner les gens ? Les revers de fortune les ont obligés à changer de résidence : ils quittèrent les cités qui témoignaient de leur puissance et leurs richesses pour être enterrés dans des fosses. Le temps s'est écoulé et la vie a été perdue dans l'amusement, en voilà assez !

20. «La tombe est la première étape de l’Au-delà»

Dans cette série bénie des *Djawâmi’ al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), figure un Hadith narré par ‘Othmân ibn ‘Affân, qu’Allah soit satisfait de lui, d’après lequel le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«La tombe est la première étape de l’Au-delà, si l’on franchit cette étape avec succès, les autres seront plus faciles, et si l’on y échoue, le reste sera plus difficile»(221)

C’est un Hadith éminent et exhaustif, et il est lié au Hadith précédent.

C’est un Hadith relatif à la tombe, indiquant que le salut dans la tombe annonce le salut dans les étapes qui la suivront, et que l’échec et la perte dans cette étape signifie que le reste sera plus dur et plus horrible.

La mort est le rappel le plus majestueux :

En effet, la tombe est le meilleur rappel, c’est le rappel muet, sa voix n’est perçue que lorsque nous nous arrêtons devant une tombe, celle-ci commence alors à nous rappeler l’Au-delà. C’est pourquoi le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a enjoins de visiter les tombes car elles nous rappellent l’Au-delà.⁽²²²⁾

La tombe est une station entre la demeure provisoire et la demeure éternelle, tel que nous l’indique le Vrai, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿حَقٌّ إِذَا جَاءَ أَحَدَهُمُ الْمَوْتُ قَالَ رَبِّ ارْجِعُونِ ﴿٩١﴾ لَعَلِّي أَعْمَلُ صَالِحًا فِيمَا تَرَكْتُ كَلَّا إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَائِلُهَا وَمِنْ وَرَائِهِمْ بَرْزَخٌ إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ ﴿٩٠﴾﴾ [المؤمنون: 99-100]

(221) Rapporté par Al-Tirmidhî

(222) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Moslim

«..Puis, lorsque la mort vient à l'un deux, il dit : «Mon Seigneur ! Fais-moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais». Non, c'est simplement une parole qu'il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu'au jour où ils seront ressuscités» (Coran 23/99-100)

Selon Mudjâhid et Al-Dhahhâk, qu'Allah leur fasse miséricorde : «*Al-Barzakh* (la vie dans la tombe) est une barrière entre la mort et la résurrection »⁽²²³⁾

La tombe est la première étape par laquelle le serviteur d'Allah passe après avoir quitté ce bas monde.

La tombe est la caisse qui contient les œuvres du serviteur d'Allah, ce qu'il a présenté dans sa vie ici-bas, il le trouvera dans sa tombe ; c'est pourquoi l'on a dit :

• **Poème :**

Toi qui t'es préoccupé de ta vie dans ce bas monde et t'es laissé tromper par des rêves chimériques, sache que la mort est subite et que la tombe est la caisse qui contient tes œuvres.⁽²²⁴⁾

La tombe est le lieu de la récolte de ce que nous avons semé. Elle est soit un paradis, soit des gouffres et des flammes. Je sollicite Allah, Exalté soit-Il, de faire de nos tombes et de celles de nos parents des jardins du Paradis.

La différence entre le croyant vertueux et le mécréant pervers dans la tombe :

En effet, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a indiqué la différence entre le croyant vertueux et le mécréant pervers ou l'hypocrite et comment sera la tombe de celui-ci et celle de celui-

(223) *Tafsîr Al-Tabarî, Tafsîr Al-Qurtubî*

(224) Ibn Al-Djawzî, *Bustâne al-Wâ'idhîne*

là. Notre Prophète, (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous fit part d'événements que seul celui qui reçoit la révélation peut connaître, et Allah, Exalté soit-Il, dit au sujet de Son Prophète (sens du verset) :

﴿ وَمَا يَنْطِقُ عَنِ الْهَوَىٰ ۚ (٣) إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ (٤) ﴾ [النجم: 3-4]

«et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée » (Coran 53/3-4)

Cette tombe devant laquelle nous nous tenons ne nous permet pas de voir ni d'entendre quoi que ce soit, mais elle est le lieu d'affres aussi bien que de joies que Seul Allah connaît. C'est le résultat et la récolte de nos œuvres.

De la tombe du croyant vertueux et obéissant, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Lorsque l'on enterre le serviteur d'Allah et après avoir subi l'interrogatoire (des deux anges) et réussi à fournir les bonnes réponses, voilà qu'une voix que seul le défunt entend»

Il ajouta :

«Une clameur dira depuis le ciel :

- **“Mon serviteur a dit vrai. Préparez-lui un lit et des vêtements au Paradis. Ouvrez-lui une porte débouchant sur le Paradis de sorte qu'il pourra en recevoir l'avant-goût et la fraîcheur”.**

Sa tombe sera élargie à perte de vue et un homme au beau visage et au parfum agréable se présentera à lui pour lui dire :

- **“Sois assuré que ce jour est le jour heureux qui t'était promis”**

- **“Qui es-tu car ton visage présage du bien ?! ”**

- **“Je suis tes bonnes œuvres !” »**

Tel est le cas du croyant vertueux.

Qu'en est-il de l'autre tombe, celle du pervers, mécréant et hypocrite?!

Après avoir décrit l'état de cette personne lors de l'interrogatoire, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Puis Une clameur dira depuis le ciel : "Il a menti. Préparez-lui un lit et des vêtements en enfer. Ouvrez-lui une porte débouchant sur l'enfer." Chaleur et vent brûlant lui viendront de là et sa tombe sera tellement rétrécie que ses côtes se croiseront. Puis un homme au visage désagréable et à l'odeur nauséabonde lui dira :

- **"Sois assuré que ce jour est le mauvais jour qui t'était promis"**

- **"Qui es-tu ?"**

- **"Je suis tes mauvaises œuvres"**

Il dira alors :

- **"Ô Seigneur ! Ne fais pas venir l'Heure" »(225)**

L'habitant de la première tombe dit : **« Ô Seigneur ! Fais venir l'Heure ! Ô Seigneur ! Fais venir l'Heure ! », car il savait déjà que s'il était délivré dans la tombe, il serait délivré dans les étapes suivantes qui seront plus faciles, tandis que l'autre savait aussi que son échec à l'étape de la tombe annonçait son échec dans les étapes suivantes, lesquelles seront certes plus difficiles.**

La tombe est le spectacle le plus horrible à voir. Selon ḲOthmân, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

« Je n'ai pas vu de spectacle plus affreux que la tombe »(226)

Donc, la leçon à tirer n'est pas d'avoir peur de la tombe car certaines sont des jardins du paradis. La leçon est de se rappeler que nous serons conduits un jour vers cette tombe, et que ce sera soit des jardins du paradis, soit un des gouffres de l'Enfer. La personne raisonnable est celle qui œuvre en pensant à cette caisse dans laquelle elle sera déposée.

(225) Raporé par Ahmad et Abou Dawûd

(226) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

Exemples d'œuvres entraînant le supplice de la tombe :

À ce stade, je vous rappelle, ô serviteurs d'Allah, et me rappelle à moi-même, certaines erreurs que nous commettons et qui risquent d'entraîner le supplice de la tombe. Nombreuses sont ces erreurs, j'en citerai seulement trois exemples :

Premier exemple : le mensonge et la calomnie :

Le mensonge et la calomnie constituent une des causes du supplice de la tombe.

Il est rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari*, ce Hadith narré par Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père : «Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) passa par deux tombes, il dit :

«Ces deux morts sont soumis au tourment et pourtant ce n'est pas pour des péchés capitaux ! En effet, le premier ne se prémunissait pas contre son urine. Quant au second, il avait coutume de colporter des calomnies».(227)

Celui qui colporte des calomnies parmi les gens, entre quelqu'un et son ami, un homme et son épouse, qu'il sache qu'il commet ainsi un péché énorme bien qu'il l'estime insignifiant, et qui est une des causes du supplice de la tombe.

Deuxième exemple : le vol :

Le fait de voler, de s'appropriier l'argent d'autrui ou l'argent public, fût-ce une somme insignifiante, constitue une des causes du tourment de la tombe.

Dans un Hadith rapporté également dans le *Sahih Al-Boukhari*, Aboû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit :

«Nous sommes sortis le jour de (la bataille de) Khaybar en compagnie

(227) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

du Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) (...)» ; après avoir raconté des événements de ce jour, il dit : «(...) un esclave nommé Mid'am fut offert au Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) qui lui confia la garde de ses bagages. Pendant que Mid'am s'occupait des bagages du Prophète, une flèche meurtrière lancée par un inconnu le frappa et il tomba raide mort. Les gens s'exclamèrent :

- "Félicitations à lui pour avoir gagné le Paradis !"

(Un esclave, au service du Messenger d'Allah, est tué lors d'une bataille bénie)

Là, notre Messenger (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

- "Non ! Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains, la pièce d'étoffe qu'il a dérobée du butin de guerre avant sa distribution le jour de Khaybar, brûle maintenant sur lui"»(228)

Il s'est emparé d'une pièce d'étoffe d'une robe ou autre, il l'a dérobée furtivement et se l'est appropriée avant que le butin ne soit distribué. Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit alors lorsqu'il entendit des gens faire son éloge et le féliciter d'avoir gagné le Paradis :

- "Non ! Par Celui qui détient mon âme entre Ses mains, le drap qu'il a dérobé du butin de guerre avant sa distribution le jour de Khaybar, brûle maintenant sur lui" »

Que chaque personne douée de raison qui a dérobé de l'argent d'autrui le rende maintenant avant qu'elle ne se voie introduite dans cette caisse et qu'elle n'y soit brûlée, même si sa valeur était insignifiante comme dans le cas de cette pièce d'étoffe.

Troisième exemple : Ne pas s'acquitter de sa dette :

(228) Rapporté par Al-Boukhari

C'est lorsqu'un homme emprunte à un autre de l'argent sans avoir l'intention de s'acquitter de sa dette, dupant ainsi son prêteur.

À ce sujet, Sa'd bn Al-Atwal, un honorable compagnon, qu'Allah soit satisfait de lui, a narré ce Hadith :

«Mon frère décéda, laissant derrière lui trois cents dinars pour trois petits enfants. Je voulus utiliser l'argent pour les entretenir, mais le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) me dit :

- **“Ton frère (dans sa tombe) est détenu à cause de sa dette ; va la régler à sa place” »(229)**

Avant de procéder au partage de la succession, Allah, Exalté soit-Il, donne la priorité à l'exécution du testament et au paiement des dettes, ils viennent en premier lieu avant le droit des héritiers.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿مَنْ بَعْدَ وَصِيَّةٍ يُوصِي بِهَا أَوْ دَيْنٍ﴾ [النساء: 12]

«après exécution du testament qu'il aurait fait ou paiement d'une dette » (Coran 4/11)

Il s'agit de celui qui s'est emparé de l'argent des gens et ne l'a pas remboursé et n'a même pas l'intention de le faire car il l'a pris pour le dilapider, en estimant que c'est une preuve d'habileté de sa part ; à celui-là, l'on dit : c'est un argent qui vous coûtera une longue détention dans cette caisse qu'est la tombe.

Par conséquent, la personne douée de raison, ô serviteurs d'Allah, est celle qui tire profit de ces discours, et ne les prend pas pour des paroles creuses que l'on entend sans rien changer dans notre comportement, mais les considère comme des exhortations qui la guide vers les plus hauts jardins du Paradis.

Etre sauvé du supplice de la tombe par les bonnes actions :

L'affranchissement du tourment de la tombe se fait par les bonnes

(229) Rapporté par Ahmad et Ibn Mâdjah

œuvres vouées exclusivement à Allah, Exalté soit-Il.

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a raconté, d'après Aboû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, dans un Hadith rapporté par Ibn Hibbân, des incidents qui se déroulent dans la tombe à travers lesquels il nous a indiqué comment s'affranchir des supplices de la tombe. Il a dit :

«Lorsque la dépouille est introduite dans sa tombe (...)»

Je vous le demande, ô serviteur d'Allah, à chaque fois que vous vous trouvez devant une tombe, ou que vous enterrez un mort, ou que vous assistez à son enterrement, rappelez-vous ce Hadith et appliquez-le à vous-mêmes.

• **Il a dit :**

«Lorsque la dépouille est introduite dans sa tombe, elle entend le bruit des pas des personnes (venues assister à son enterrement) qui s'éloignent. Si cette personne était croyante la prière sera au niveau de sa tête (...)»

Voyez-vous où réside le salut ? Écoutez, vous qui priez ! L'on entend par «la prière» celle observée par celui qui l'accomplit régulièrement, non celui qui l'accomplit le vendredi sans le reste de la semaine, ni celui qui accomplit une prière et en délaisse une autre, et prie à sa guise.

• **Il a dit :**

«Si cette personne était croyante la prière sera au niveau de sa tête, le jeûne à sa droite, la Zakât à sa gauche, et les bonnes œuvres comme l'aumône, la piété filiale, la bonté et la bienfaisance envers les gens à ses pieds.

Ensuite, le supplice viendra près de sa tête, et la prière lui dira:

- " Il n'y a aucune entrée auprès de moi"

(elle vous défendra dans votre tombe);

le supplice viendra alors à sa droite et le jeûne lui dira :

- "Il n'y a aucune entrée auprès de moi";

le supplice viendra ensuite à sa gauche, et la Zakât lui dira :

- "Il n'y a aucune entrée auprès de moi";
le supplice viendra enfin au niveau de ses pieds, et l'aumône, la piété filiale, la bonté et la bienfaisance envers les gens lui diront :
- "Il n'y a aucune entrée auprès de nous"
Et il finira ainsi par être sauvé»(230)

Par conséquent, il incombe au serviteur d'Allah de préserver ces éminentes forteresses et de se fortifier en y recourant : prière, jeûne, Zakât, bonté, bienfaisance à l'égard des gens, tout ceci le protégera dans sa tombe.

Mâlik ibn Dinâr, qu'Allah lui fasse miséricorde, passant une fois par des tombes, composa ces vers qui nous furent rapportés :

• **Poème :**

Le poète s'adresse aux tombes et leur demande de distinguer parmi leurs habitants celui qui était jadis glorifié de celui que l'on méprisait, et d'indiquer où se trouvait celui qui se vantait de son pouvoir et où est passée la Zakat dont il était redevable pour purifier les richesses dont il se targuait.

Il entendit alors une voix émanant d'une tombe dire :

Ils ont disparu, la mort les a tous fauchés. Il ne reste que les vers qui grouillent sur leurs cadavres et effacent, en rongant leur chair, toutes leurs beautés. À celui qui m'interroge sur les trépassés, c'est moi qui vous demande : n'y a-t-il pas dans ce que vous voyez une leçon à tirer ?⁽²³¹⁾

C'est là que réside la leçon à tirer de ces paroles :

«N'y a-t-il pas dans ce que vous voyez une leçon à tirer ? »

A savoir que le serviteur d'Allah doit tirer un enseignement de ce qu'il voit et trouver dans la vie de ses prédécesseurs un sujet de réflexion.

(230) Rapporté par Adel Râziq, Ibn Abî Chayba, Ibn Hibbân et Al-Hâkim

(231) Al-Ghazâlî, *Ihyâ' 'Ulûm Al-Dîne*

**21. «Aucun serviteur d'Allah ne sera croyant tant
qu'il ne croira pas au destin,
qu'il soit favorable ou défavorable »**

Nous poursuivons notre discours dans cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), et le Hadith exhaustif que nous allons traiter ici est celui qui est rapporté par l'Imam Al-Tirmidhî et narré par Djâbir ibn Abdullah, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, selon lequel le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Aucun serviteur d'Allah ne sera croyant tant qu'il ne croira pas au destin, qu'il soit favorable ou défavorable, et au fait qu'il ne pouvait échapper à ce qui lui avait été prédestiné, ni être atteint par ce qui ne lui avait pas été prédestiné»(232)

C'est un Hadith qui traite du sujet du destin et de la foi en cet éminent pilier de l'islam :

«Aucun serviteur d'Allah ne sera croyant tant qu'il ne croira pas au destin, qu'il soit favorable ou défavorable»

C'est un Hadith qui traite de l'un des fondements de la foi, qui ne sera parfaite que si ce pilier fondamental est parfaitement réalisé.

L'importance de la croyance au destin :

En effet, Allah, Exalté soit-Il, indique en détail, dans de nombreux versets, l'importance du destin :

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿سُنَّةَ اللَّهِ فِي الَّذِينَ خَلَوْا مِنْ قَبْلُ وَكَانَ أَمْرُ اللَّهِ قَدَرًا مَقْدُورًا﴾ [الأحزاب: 38]

(232) Rapporté par Al-Tirmidhî

«Conformément aux lois établies pour ceux qui vécurent antérieurement. Le commandement d'Allah est un décret inéluctable.» (Coran 33/38)

Il dit aussi, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿إِنَّا كُلَّ شَيْءٍ خَلَقْتَهُ بِقَدَرٍ﴾ [القمر: 49]

«Nous avons créé toute chose avec mesure » (Coran 54/49)

Dans un Hadith rapporté dans les *Sunane Al-Tirmidhî*, Ali ibn Abî Tâlib, le calife bien guidé, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : «J'ai entendu le Messenger d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dire :

“Aucun serviteur d'Allah ne sera croyant sans la réalisation de quatre conditions : qu'il atteste que nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah et que je suis le Messenger d'Allah qu'Il a envoyé avec la Vérité, et qu'il croie à la mort, à la résurrection après la mort, et au destin” »(233)

Si donc la condition de la croyance au destin n'est pas remplie comme étant l'un des fondements de la foi du croyant, cette dernière demeurera incomplète.

Il est rapporté dans le *Sahih Moslim* qu'Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, jurait en disant : «Par Celui par Lequel jure Abdullah ibn 'Omar, si quelqu'un possédait un tas d'or aussi grand que la montagne d'Uhud et qu'il le dépensait (dans le sentier d'Allah), Allah n'agrèerait pas de lui cette œuvre pie jusqu'à ce qu'il croie au destin».

Il mentionna ensuite le Hadith du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) avec Djibrîl, Alaihi Assalam, lorsque ce dernier lui dit :

«Informe-moi sur la foi», et qu'il répondit :

« La foi consiste à croire en Allah, en Ses Anges, à Ses livres, en Ses

(233) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah.

Messagers et au Jour Dernier. Elle consiste aussi à croire au destin».⁽²³⁴⁾

Dans un autre Hadith rapporté par Ahmad dans son Musnad, d'après Abû Al-Dardâ', qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«N'entrera au Paradis ni celui qui est ingrat envers ses parents, ni celui qui est alcoolique, ni celui qui nie le destin»(235)

Ces Hadiths aussi bien que les versets qui les précèdent constituent un argument prouvant l'importance que revêt la méditation sur ce pilier éminent de la foi, celui de la croyance au destin.

La croyance au destin repose sur quatre fondements indispensables, sans lesquels elle ne sera pas parfaite :

- croire qu'Allah cerne tout par Son Omniscience ;
- croire qu'Allah a inscrit dans *Al-Lawh al Mahfûdh* (la Tablette bien gardée) les destins des créatures jusqu'à l'avènement de l'Heure ;
- croire en la Volonté d'Allah ; et
- croire qu'Allah est le Créateur de toute chose.

Croire en le destin repose sur quatre fondements :

Premier fondement : Croire qu'Allah cerne tout :

Croire qu'Allah cerne tout par Son Omniscience

Ce fondement est indiqué par les versets du Coran et les textes de la Sunna : Allah, Exalté soit-Il, cerne par Son Omniscience ce qui a été, ce qui est et ce qui sera. Il sait également, Exalté soit-Il, comment aurait été ce qui n'a pas été. Tout cela est cerné par l'Omniscience d'Allah, Exalté soit-Il, qui dit (sens du verset) :

(234) Rapporté par Moslim

(235) Rapporté par Ahmad, *Musnad Ahmad*

﴿ وَهُوَ الَّذِي خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ بِالْحَقِّ وَيَوْمَ يَقُولُ كُن فَيَكُونُ قَوْلَهُ الْحَقُّ وَلَهُ الْمُلْكُ يَوْمَ يُنْفَخُ فِي الْأُصُورِ عَنَّا الْعَيْبِ وَالشَّهَادَةِ وَهُوَ الْحَكِيمُ الْخَبِيرُ ﴾ [الأنعام: 73]

«Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre, en toute vérité. Et le jour où Il dit : «Sois !» Cela est, Sa parole est la vérité. A Lui, [seul,] la royauté, le jour où l'on soufflera dans la Trompe. C'est Lui le Connaisseur de ce qui est voilé et de ce qui est manifeste. Et c'est Lui le Sage et le Parfaitement Connaisseur» (Coran 6/73)

Il dit aussi, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿ اللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَحْمِلُ كُلُّ أُنْثَىٰ وَمَا تَغِيصُ الْأَرْحَامُ وَمَا تَزِدَّادُ وَكُلُّ شَيْءٍ عِنْدَهُ بِمِقْدَارٍ ﴾ [الرعد: 8]

«Allah sait ce que porte chaque femelle, et de combien la période de gestation dans la matrice est écourtée ou prolongée. Et toute chose a auprès de Lui sa mesure » (Coran 13/8)

(Ce que porte) chaque femelle dans ce bas monde, qu'elle fasse partie des humains, des djinns, des oiseaux volant dans le ciel, des bêtes marchant sur terre, ou des créatures vivant au fond de la mer, est cerné par l'Omniscience d'Allah, Exalté soit-Il.

Donc, un des fondements de la croyance au destin est de savoir qu'Allah, Exalté soit-Il, cerne tout par Son Omniscience.

En effet, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a indiqué dans des Hadiths - que nous allons citer plus tard - ce fondement éminent, celui de l'Omniscience d'Allah qui cerne tout, ce qui inspire ensuite à l'âme du croyant une sérénité émanant de sa croyance que tout ce qui se passe dans cet univers qui l'entoure, Allah, Exalté soit-Il, le sait.

Deuxième fondement : Croire qu'Allah a inscrit dans Al-Lawh al Mahfûdh (la Tablette bien gardée) les destins des créatures jusqu'à l'avènement de l'Heure.

Ces événements qui se déroulent autour de vous, ô serviteur d'Allah, ceux qui sont passés et ceux qui auront lieu, tout cela est inscrit et enregistré dans *Al-Lawh al-Mahfûdh* auprès de Lui, Exalté soit-Il, et nombreux sont les versets et les Hadiths qui l'étayent. Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ وَمَا تَكُونُ فِي شَأْنٍ وَمَا تَتْلُوا مِنْهُ مِنْ قُرْآنٍ وَلَا تَعْمَلُونَ مِنْ عَمَلٍ إِلَّا كُنَّا عَلَيْكُمْ شُهُودًا إِذْ تُفِيضُونَ فِيهِ وَمَا يَعْزُبُ عَنْ رَبِّكَ مِنْ مِثْقَالِ ذَرَّةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ وَلَا أَصْغَرَ مِنْ ذَلِكَ وَلَا أَكْبَرَ إِلَّا فِي كِتَابٍ مُبِينٍ ﴾ [يونس: 61]

« Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez. Il n'échappe à ton Seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans un livre évident. » (Coran 10/61)

Avez-vous vu les feuilles des arbres lorsqu'elles tombent ? Elles sont inscrites auprès d'Allah dans *Al-Lawh Al-Mahfûdh* !

Avez-vous vu ces matrices qui engendrent et cette terre qui engloutit (les morts) ? Tout ce qui s'y passe est inscrit auprès d'Allah dans *Al-Lawh Al-Mahfûdh* !

Avez-vous vu ces êtres vivants qui marchent sur la terre, et ces morts qui rendent compte de leurs actes sous la terre ? Tout cela est inscrit auprès d'Allah dans *Al-Lawh Al-Mahfûdh* !

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ مَا أَصَابَ مِنْ مُصِيبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي أَنْفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِنْ قَبْلِ أَنْ نَبْرَأَهَا إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ ﴾ [الحديد: 22]

«Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à Allah» (Coran 57/22)

Toute chose, avant qu'Allah, Exalté soit-Il, ne la fasse exister, fut inscrite au préalable dans *Al-Lawh Al-Mahfûdh*.

C'est ce qui explique le Hadith narré par Abdullah ibn 'Amr ibn Al-'Âss, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père – dans le *Sahih Moslim* – où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

«Allah a déterminé les destins des créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre»(236)

Ne ressentez-vous pas un réconfort en écoutant ce Hadith ? Lorsque vous savez que ces événements qui vous arrivent ainsi qu'à ceux qui vous entourent sont déjà inscrits et cernés par l'Omniscience d'Allah. Cela inspire à votre âme la quiétude et la sérénité, elle n'éprouve alors aucun courroux, aucune aigreur, et aucun regret.

En conseillant son fils, 'Ubâdah ibn al-Sâmit, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit dans un Hadith rapporté par Abû Dawûd dans ses *Sunane* : «Ô mon fils ! Sache que tu ne savoureras la véritable foi que si tu réalises que tu ne peux échapper à ce qui t'a été prédestiné ni être atteint par ce qui ne t'a pas été prédestiné. Ô mon fils ! J'ai entendu le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dire :

“La première chose qu'Allah a créée est le Calame (la plume). Il lui dit :

- 'Ecris !'

- ' Ô Seigneur ! Qu'est-ce que je dois écrire ?', demanda-t-il.

Allah répondit :

- 'Ecris les destinées de toutes les créatures jusqu'à l'avènement de l'Heure' ”

Ô mon fils ! J'ai entendu le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dire :

“Quiconque meurt en ayant une foi autre que celle-ci n'est pas des miens” »(237)

(236) Rapporté par Moslim

(237) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd et Al-Tirmidhî

Il s'agit de la foi en l'Omniscience d'Allah qui cerne tout et en le fait que tout est inscrit dans *Al-Lawh al-Mahfûdh*.

Troisième fondement : Croire en la Volonté suprême d'Allah

Tout ce qui arrive, Allah l'a voulu, et tout ce qu'Il n'a pas voulu n'a pas existé, et ce, quels que soient les moyens que le serviteur d'Allah met en œuvre ou délaisse par négligence. Tout ce qu'Allah veut se réalise, et tout ce qu'Il ne veut pas ne se réalise pas.

Nous récitons tous la parole d'Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿ قُلِ اللَّهُمَّ مَلِكُ الْمَلِكِ تُؤْتِي الْمُلْكَ مَنْ تَشَاءُ وَتَنْزِعُ الْمُلْكَ مِمَّنْ تَشَاءُ وَتُعِزُّ مَنْ

تَشَاءُ وَتُذِلُّ مَنْ تَشَاءُ بِيدِكَ الْخَيْرُ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٦﴾ [آل عمران: 26]

« Dis : Ô Allah, Maître de l'autorité absolue. Tu donnes l'autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l'autorité à qui Tu veux ; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent" » (Coran 3/26)

Et nous récitons tous également la parole d'Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿ قُلِ اللَّهُمَّ مَلِكُ الْمَلِكِ تُؤْتِي الْمُلْكَ مَنْ تَشَاءُ وَتَنْزِعُ الْمُلْكَ مِمَّنْ تَشَاءُ وَتُعِزُّ مَنْ

تَشَاءُ وَتُذِلُّ مَنْ تَشَاءُ بِيدِكَ الْخَيْرُ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٦﴾ [آل عمران: 26]

« Dis : Ô Allah, Maître de l'autorité absolue. Tu donnes l'autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l'autorité à qui Tu veux ; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent" » (Coran 3/26)

Allah, Exalté soit-Il, dit de même (sens du verset) :

﴿ نَحْنُ خَلَقْنَاهُمْ وَشَدَدْنَا أَسْرَهُمْ وَإِذَا شِئْنَا بَدَلْنَا أَمَلَهُمْ تَبْدِيلًا ﴿٢٨﴾ إِنَّ هَذِهِ تَذَكِرَةٌ ﴿٢٩﴾ فَمَنْ شَاءَ اتَّخَذْ إِلَىٰ رَبِّهِ سَبِيلًا ﴿٣٠﴾ وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿٣٠﴾ يَدْخُلُ مَنْ يَشَاءُ فِي رَحْمَتِهِ وَالظَّالِمِينَ أَعَدَّ لَهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا ﴿٣١﴾

«C'est Nous qui les avons créés et avons fortifié leur constitution. Quand Nous voulons, cependant, Nous les remplaçons [facilement] par leurs semblables. Ceci est un rappel. Que celui qui veut prenne donc le chemin vers son Seigneur ! Cependant, vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allah veuille. Et Allah est Omniscient et Sage. Il fait entrer qui Il veut dans Sa miséricorde. Et quant aux injustes, Il leur a préparé un châtiment douloureux» (Coran 76/28-31)

Notre bien aimé, (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Les cœurs des fils d'Adam se trouvent entre deux des doigts du Miséricordieux, comme un seul cœur qu'Il oriente dans la direction qu'Il souhaite», puis il a dit : «Ô Allah! Toi qui orientes les cœurs, oriente nos cœurs vers Ton obéissance»(238)

Quatrième fondement : Croire qu'Allah est le Créateur de toute chose

Croire qu'Allah est le Créateur de toute chose: ce que vous voyez en vous-mêmes, dans tout ce qui vous entoure, dans cet univers, tout ce que vous pouvez sentir et percevoir sur cette planète, dans cette galaxie, dans la création entière, tout est la création d'Allah, Exalté soit-Il, qui dit (sens du verset) :

﴿ذَٰلِكُمْ اللَّهُ رَبُّكُمْ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ ۚ لَآ إِلَهَ إِلَّا هُوَ ۚ فَإَنَّى تُؤْفَكُونَ﴾ [١٦٢] ﴿[عافر: 62]

«Tel est votre Seigneur, Créateur de toute chose. Point de divinité à part Lui. Comment se fait-il que vous vous détourniez (du chemin droit) ? » (Coran 40/62)

﴿ذَٰلِكُمْ اللَّهُ رَبُّكُمْ ۚ لَآ إِلَهَ إِلَّا هُوَ ۚ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ ۚ فَاعْبُدُوهُ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ﴾ [١٠٢] ﴿[الأنعام: 102]

«Voilà Allah, votre Seigneur ! Il n'y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc. C'est Lui qui a charge de tout ». (Coran 6/102)

Cependant, croire au destin ne signifie jamais se résigner à l'échec,

ni à la défaite, ni à la maladie, ni au pessimisme, ni à la dépression, ni à la gêne, ni au regret.

Croire au destin signifie que vous fuyez d'une prédestination vers une autre, et que vous passez ainsi de l'échec à la réussite, de la défaite à la victoire, de la maladie à la guérison, du pessimisme, de la dépression et du regret à l'optimisme et la plénitude du cœur et de l'âme.

'Omar Al-Fârûq, qu'Allah soit satisfait de lui, était parti pour la Grande Syrie (Ach-Châm), lorsque les commandants des troupes (dans les régions de la Grande Syrie) avec à leur tête Abû 'Ubayda, qu'Allah soit satisfait de lui, vinrent le mettre en garde :

– **«Ô Omar ! N'avance plus ! La peste s'est propagée en Syrie. Y entreras-tu ou pas ? »**

– **«Amenez-moi les Muhâjirûn, les Ansârs et les personnes sensées pour les consulter et décider si j'entrerai ou non»**

Certains lui conseillèrent d'entrer, d'autres le lui déconseillèrent. Il décida alors de ne pas y entrer, retourna et donna l'ordre de rebrousser chemin. Abû 'Ubayda, qu'Allah soit satisfait de lui, se leva et s'écria :

– **«Ô Prince des Croyants ! Voudrais-tu fuir ainsi la destinée fixée par Allah?! »**

– «Si un autre que toi, répliqua 'Omar, s'était permis de dire une chose pareille, ô Abou 'Ubayda ! Oui, nous fuyons la destinée fixée par Allah vers une autre destinée fixée par Allah»⁽²³⁹⁾

Telle est la conception correcte de la croyance au destin en fonction de laquelle il faut agir, vous fuyez d'une destinée vers une autre destinée, et tout cela s'inscrit dans le cadre du destin fixé par Allah,

(239) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Exalté soit-Il.

La croyance au destin ne signifie donc pas la résignation, et n'implique pas que l'on reste chez soi sans rien changer. Au contraire, la croyance au destin vous amène à développer vos capacités, à augmenter votre valeur, à rejoindre ceux qui connaissent le succès, à vous soigner tout en sollicitant la guérison. La croyance au destin n'empêche pas de regretter qu'un malheur vous frappe, mais elle vous amène à implorer l'aide d'Allah, Exalté soit-Il, puis à vous mettre debout (pour œuvrer), car cela est la destinée fixée par Allah : votre chute aussi bien que votre redressement, les deux s'inscrivent dans le cadre de la destinée fixée par Allah.

La croyance au destin est un des piliers de cette foi éminente par laquelle nous servons Allah, Exalté soit-Il.

22. «Que celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier traite son voisin avec égards »

Dans cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), notre Hadith est celui qui est rapporté dans le *Sahih Moslim* et narré par Abu Churayh al-Khuzâ'î, qu'Allah soit satisfait de lui, selon lequel le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

**«Que celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier
traite son voisin avec égards »(240)**

Insister sur la bienveillance envers son voisin :

Si vous méditez sur les versets du Coran et les textes de la Sunna, vous trouverez qu'ils abondent en enseignements incitant à traiter le voisin avec bienveillance au niveau des paroles et des actes ; toutes ces formes de bienveillance se trouvent ainsi dans le Livre d'Allah Exalté soit-Il, et les paroles de Son Messager (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَأَعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا ۚ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَبِذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ
وَالْمَسْكِينِ وَالْجَارِ ذِي الْقُرْبَىٰ وَالْجَارِ الْجُنُبِ وَالصَّاحِبِ بِالْجَنبِ وَابْنِ السَّبِيلِ وَمَا
مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ مَن كَانَ مُخْتَالًا فَخُورًا﴾ [النساء: 36]

«Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant » (Coran 4/36)

Voyez comment Allah, Exalté soit-Il, conjugue l'ordre de L'adorer et de faire preuve de piété filiale avec la bienveillance à l'égard des proches et des voisins.

Quant à la Sunna du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), vous y trouverez des exhortations à la bienveillance à l'égard du voisin qui suscitent l'étonnement.

Une brebis fut égorgée un jour chez Abdullah ibn 'Amr, qu'Allah soit satisfait de lui – tel que rapporté dans les *Sunane Al-Tirmidhi* – pour sa famille, et il demanda :

- “Avez-vous offert une part à notre voisin juif? Avez-vous offert une part à notre voisin juif ?”»

Il répéta la question tellement de fois que son épouse fut agacée par son insistance. Il dit alors : “J'ai entendu le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dire :

‘Djibrîl n’a cessé de me recommander de prendre soin du voisin au point que j’ai cru qu’il allait lui donner droit à mon héritage ’ ” »(241)

En effet, la bienveillance à l'égard du voisin a un effet direct sur la prospérité des demeures et la longévité. Selon 'Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, dans le Hadith rapporté par l'Imam Ahmad dans son *Musnad*, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Le maintien des liens de parenté, les bonnes mœurs et le bon voisinage font prospérer les demeures et prolongent les vies»(242)

Les plus grands antagonistes le Jour de la Résurrection seront les voisins. Comme rapporté par Ahmad dans son *Musnad*, d'après 'Uqba ibn 'Âmir, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

(241) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd et Al-Tirmidhi

(242) Rapporté par Ahmad, *Musnad Ahmad*

«Les deux premiers antagonistes le Jour de la Résurrection seront deux voisins »(243)

De plus, le bon voisinage est une des voies et un des moyens essentiels pour entrer au Paradis. Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui raconte dans un hadith rapporté par Al-Hâkim dans son *Mustadrak* :

«Un homme alla trouver le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et lui demanda :

- “Ô Messager d'Allah ! Indique-moi une œuvre qui me fera entrer au Paradis si je l'accomplis”

- **“Sois bienfaisant”, répondit-il.**

- “Ô Messager d'Allah ! Comment savoir si je suis bienfaisant ou non ?”, demanda l'homme.

- **“Demande à tes voisins : s'ils disent que tu es bienfaisant, alors tu l'es, et s'ils disent que tu es malfaisant, alors tu l'es” »(244)**

Oui, le meilleur des voisins aux yeux d'Allah est le plus bienfaisant à l'égard de son voisin. C'est ce qui est rapporté dans le Hadith narré par 'Abdullah ibn 'Amr, qu'Allah soit satisfait de lui, selon Al-Tirmidhî, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

«Le meilleur compagnon aux yeux d'Allah est le meilleur envers son compagnon, et le meilleur voisin auprès d'Allah est le meilleur envers son voisin »(245)

Il a même dit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), tel que rapporté dans le *Sahih Moslim* :

«Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, aucun de vous n'aura vraiment la foi avant de désirer pour son voisin ce qu'il désire pour lui-même » ou il a dit : «pour son coreligionnaire ce qu'il désire pour lui-même»(246)

(243) Rapporté par Ahmad, *Musnad Ahmad*

(244) Rapporté par Al-Hâkim, *Al-Mustadrak*

(245) Rapporté par Al-Tirmidhî

(246) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Si donc vous êtes comblé d'un voisin vertueux qui vous traite avec bienfaisance, sachez que vous avez gagné le quart du bonheur ! Oui, le quart du bonheur réside dans le voisin vertueux. Telle est la parole du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) qui dit dans un Hadith narré par Sa'd ibn Abî Waqqâs, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Ibn Hibbân dans son *Sahih* :

« Quatre choses apportent le bonheur : une épouse vertueuse, une maison spacieuse, un voisin pieux et une monture confortable »

Et il a dit aussi :

« Quatre choses apportent le malheur : un mauvais voisin, une mauvaise épouse, une maison étroite, et une mauvaise monture »(247)

Si le serviteur d'Allah est comblé d'un voisin vertueux, il a alors acquis le quart du bonheur, et s'il est éprouvé par un mauvais voisin, il est alors frappé par le quart du malheur.

Les devoirs vis-à-vis du voisin :

Après ce préambule, il est à noter que les devoirs d'un homme vis-à-vis de son voisin sont nombreux, mais je vais vous en citer quelques-uns :

Premier devoir de voisinage : Faire preuve de bienfaisance à son égard sous toutes ses formes

Faire preuve de bienfaisance à son égard sous toutes ses formes : par la parole, par les actes, par le fait de penser du bien de lui, etc. Sachant que les oulémas considèrent comme voisins tous ceux qui habitent les quarante maisons autour de chez vous : dans chaque direction, vous comptez quarante maisons, et chacune a sur vous un droit de voisinage.

(247) Rapporté par Ibn Hibbân, *Sahih Ibn Hibbân*

Nombreux sont les arguments qui viennent à l'appui de la bienfaisance envers le voisin, avec à leur tête notre Hadith :

«Que celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier traite ses voisins avec égards »

À ce sujet, dans un Hadith rapporté par Al-Tabarânî dans son *Al-Mu'djam al-Awsat*, Abû Qurâd al-Sulamî, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit :

«Le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) demanda de l'eau pour faire ses ablutions. Lorsqu'il termina, les Compagnons recueillirent le reste d'eau de ses ablutions pour en tirer bénédiction et passer les mains mouillées sur leur corps. Il leur demanda :

- **“Qu'est-ce qui vous a poussés à agir ainsi ?”**

- “La volonté d'être aimés d'Allah et de Son Messenger”, répondirent-ils.

- **“Si vous voulez qu'Allah et son Messenger vous aiment, alors respectez le dépôt lorsqu'il vous est confié, soyez véridiques lorsque vous parlez et comportez-vous de la meilleure manière avec vos voisins” »(248)**

L'amour d'Allah et de Son Messenger est donc acquis par la bienfaisance à l'égard du voisin en toute chose.

Deuxième devoir de voisinage : lui offrir des cadeaux

Etre attentionné avec le voisin en lui offrant des cadeaux, même modestes. C'est pourquoi notre Prophète disait à Abû Dharr, qu'Allah soit satisfait de lui, tel que rapporté dans le *Sahih Moslim* :

«Ô Abû Dharr ! Chaque fois que tu prépares un bouillon, mets-y beaucoup d'eau et donnes-en une part à tes voisins»(249)

C'est-à-dire sois attentionné à leur égard en leur offrant des cadeaux.

(248) Rapporté par Al-Tabarânî, *Al-Mu'djam al-Awsat*

(249) Rapporté par Moslim

Dans un Hadith narré par Ibn Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«N'est pas croyant celui qui mange à satiété alors que son voisin est affamé »(250)

Dans une autre version chez Al-Tabarânî, d'après Anas, qu'Allah soit satisfait de lui :

«N'a pas cru en moi celui qui mange à satiété alors que son voisin à côté de lui est affamé et qu'il le sait »(251)

Il faut alors faire preuve de courtoisie à son égard en lui offrant des cadeaux, notamment s'il est pauvre et nécessiteux.

Troisième devoir de voisinage : Préserver son honneur et ses biens

Il se peut que le voisin meure et qu'il subisse, comme tout serviteur d'Allah, les revers de la vie, laissant dans sa demeure les femmes dont il a la charge et ses biens. Le cas échéant, il faut protéger les femmes de sa maison. Il est extrêmement pénible d'entendre dire qu'un homme a trahi son voisin et a violé son honneur et ses biens. Cela représente une des trahisons les plus ignobles et il est rapporté dans le *Musnad Ahmad* un Hadith où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) indiqua que celui qui porte atteinte à l'honneur de son voisin est plus dangereux et plus abominable que celui qui attaque dix maisons, et que celui qui cambriole la maison de son voisin commet un péché plus grave que celui qui cambriole dix maisons.⁽²⁵²⁾

Les Arabes, à l'époque préislamique, respectaient le droit de voisinage, et leur histoire le prouve depuis des milliers d'années. 'Antara, un homme de la tribu des 'Abs, a écrit un vers que tout le

(250) Rapporté par Al-Boukhari, Abû Ya'îla, Al-Tabarânî et Al-Bayhaqî

(251) Rapporté par Al-Tabarânî, *Al-Mu'djam al-Kabîr*

(252) Rapporté par Ahmad, *Musnad Ahmad*

monde mémorise jusqu'aujourd'hui :

Je baisse le regard lorsque ma voisine apparaît jusqu'à ce que son gîte la cache de nouveau.⁽²⁵³⁾

Il préserve et protège l'honneur de son voisin

Quant à Hâtim, un homme de la tribu des Tayyi', il récitait cet admirable vers :

Quel dommage subira mon voisin à laisser sa porte sans rideau ? Je baisse le regard si jamais ma voisine apparaît jusqu'à ce qu'elle disparaisse dans son gynécée.⁽²⁵⁴⁾

Quatrième devoir de voisinage : Ne pas lui faire du tort

En effet, celui qui est en contact avec les postes de police entendra des histoires étonnantes, de même pour celui qui fréquente les tribunaux vu le grand nombre de plaintes déposées par des gens contre leurs voisins pour des faits qui ne devraient jamais se produire entre voisins. Les exemples de cela sont nombreux et vous devez certes les connaître.

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui croit en Allah et au Jour dernier, qu'il ne fasse pas de tort à son voisin »(255)

Et il lui incombe, à fortiori, de lui venir en aide.

Par Allah, si un homme augmente le son de la récitation du Coran dans son propre foyer et que son voisin en est gêné, cela est considéré comme une désobéissance à Allah, car le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a interdit aux croyants d'élever la voix en

(253) 'Antara ibn Chaddâd, *Diwân 'Antara*

(254) Rapporté par Al-Kharâ'itî, Al-Dâramî, Al-Zaakhcari, Yâqût al-Hamawî et Al-Bughdâdî

(255) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

récitant le Coran⁽²⁵⁶⁾ dans la mosquée pour ne pas déranger celui qui est à côté de lui.

Je saisis cette occasion pour adresser un message aux Imams des mosquées et leur dire : lorsque votre voix est amplifiée par le haut-parleur extérieur en récitant le Coran pendant les prières, vous contrenez ainsi à l'ordre du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) car votre récitation du Coran est pour ceux qui se trouvent dans la mosquée non pour ceux qui sont à l'extérieur. Et il se peut que vous commettiez ainsi un péché en dérangeant les voisins, et vous pouvez consulter les Fatwas des Oulémas à cet égard.

Cinquième devoir de voisinage : Faire preuve d'endurance face à son tort

Vous serez peut-être étonné de ce devoir ! Il s'agit de faire preuve d'endurance face au tort que votre voisin vous fait car cela est son droit sur vous ! Oui, le droit de votre voisin sur vous exige de vous de faire preuve de patience lorsqu'il vous fait du tort, et cela est bien étrange.

Dans un Hadith narré par Abû Dharr, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté dans le *Musnad Ahmad*, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Allah aime trois hommes, et en déteste trois autres»

Et il a mentionné parmi ceux qu'Allah aime :

«Un homme qui a un voisin qui lui fait subir des préjudices et qui les endure, et s'en remet à Allah jusqu'à ce qu'Il y mette fin par la mort ou le départ de l'un d'eux »(257)

Il a sur moi le droit de m'obliger à endurer ses préjudices, c'est pourquoi Al-Hassan Al-Basrî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit – et comme elles sont belles les paroles d'Al-Hassan Al-Basrî! : «Faire preuve d'un bon

(256) Rapporté par Ahmad et Abû Dawûd

(257) Rapporté par Ahmad, *Musnad Ahmad*

comportement avec son voisin, ce n'est pas lui épargner vos préjugés, mais c'est plutôt endurer ses préjugés à votre rencontre»⁽²⁵⁸⁾.

Un homme alla trouver Ibn Mas'ûd, qu'Allah soit satisfait de lui, et lui dit :

- **«Ô Ibn Mas'ûd ! J'ai un voisin qui me cause des préjugés : il m'insulte, m'injurie et m'opprime ! »**

- **«Va-t'en, s'il désobéit à Allah dans son comportement avec toi, obéis à Allah dans ton comportement avec lui », répondit Ibn Mas'ûd.**

Ô Messager d'Allah ! Certes, tu as dit vrai :

«Que celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier traite ses voisins avec égards »

Le bon voisinage est un acte d'adoration éminent par lequel les serviteurs d'Allah se rapprochent de Lui. Prenons garde de voir notre voisin déménager à cause de nos préjugés. Ne laissez jamais votre voisin vous quitter en étant contrarié à cause de vous. L'on raconte qu'un homme avait construit une belle maison dans une belle région. Une fois les travaux terminés, il voulut en jouir mais il fut éprouvé par un voisin désagréable. Il mit alors sa maison en vente, et lorsque les gens le blâmèrent en disant : «Comment peux-tu vendre cette jolie maison bâtie sur ce beau terrain?», il composa ces vers :

• **Poème :**

L'on me reproche d'avoir vendu à bas prix une maison, mais l'on ignore combien mon voisin me contrariait. Cessez de me blâmer donc car c'est à cause des voisins que la valeur des

(258) Al-Samarqandî, *Tanbih al-Ghâfilîne*

demeures augmente ou baisse.⁽²⁵⁹⁾

Le voisin est donc le critère essentiel à prendre en considération.

À ce sujet, l'on raconte qu'un voisin de Sa'îd ibn al-'Âss mit sa maison en vente. Lorsque les gens intéressés lui demandèrent :

- «À quel prix veux-tu vendre ta maison ? »
- «À cent mille », répondit-il.
- «Ça y est, nous avons acheté», affirmèrent-ils.
- «Mais vous n'avez pas négocié avec moi le prix de mon voisin », ajouta-t-il.
- «Est-ce qu'on vend le voisin ? »
- «Un voisin comme Sa'îd ibn al-'Âss doit certes avoir un prix »

(La maison a un prix de vente et le voisinage de Sa'îd ibn al-'Âss a un autre prix)

- «Comment cela est-il possible ?! », demandèrent-ils.
- «C'est Sa'îd ibn al-'Âss qui prend de vos nouvelles lorsque vous vous absentez, qui vous accueille avec affabilité lorsqu'il vous voit, qui préserve (vos biens et votre honneur) en votre absence, qui vous honore lorsque vous le voyez, qui vous donne si vous lui demandez, qui prend l'initiative de vous proposer son aide même si vous ne la lui demandez pas et qui vous reconforte si un malheur vous frappe », répondit le voisin.

Lorsque Sa'îd ibn al-'Âss apprit ce qui se déroula entre son voisin et les gens intéressés à l'achat de sa maison, il lui envoya cent mille dirhams et leur dit :

- «J'ai acheté pour vous la maison, et j'ai acheté (pour moi-même)

(259) Rapporé par Ibn Muflih, *Al-Âdâb al-Char'iyya*

votre voisinage » ⁽²⁶⁰⁾

(260) Al-Zamakhcharî, *Rabî' al-Abrâr*; Ibn Khalkân, *Wafîyyât al-A'yân*

23. «La première chose à être enlevée de cette communauté sera le recueillement (dans la prière) »

Allah, Exalté soit-Il, a accordé à la prière un statut éminent et a fait du recueillement son essence même.

C'est vrai, car, en fait, le serviteur d'Allah doit non seulement accomplir la prière mais il doit faire preuve de recueillement en l'accomplissant car une prière sans recueillement n'a aucune vertu. Si donc l'homme accomplit sa prière, fût-ce pendant des dizaines d'années, en négligeant le recueillement, il sera comme un cadavre sans vie.

Le Hadith que nous ajoutons aux précédents dans la série des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) est celui qui fut narré par Abû Al-Dardâ', qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Tabarânî dans son *Musnad Al-Châmiyîne*, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«La première chose à être enlevée de cette communauté sera le recueillement jusqu'à ce que l'on n'y trouve plus une seule personne faisant preuve de recueillement »(261)

Vous, ô serviteur d'Allah, si vous lisez les qualités des croyants telles que décrites dans la Sourate Al-Mu'minûne, vous trouverez qu'Allah, Exalté soit-Il, a placé le recueillement dans la prière en tête des autres qualités. Il dit, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿قَدْ أَفْلَحَ الْمُؤْمِنُونَ ﴿١﴾ الَّذِينَ هُمْ فِي صَلَاتِهِمْ خَاشِعُونَ ﴿٢﴾﴾ [المؤمنون: 1-2]

«Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles (recueillis) dans leur Salât» (Coran 23/1-2)

(261) Rapporté par Al-Tabarânî, *Musnad Al-Châmiyîne*,

Il énumère ensuite les autres qualités et les achève par Sa parole, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿ وَالَّذِينَ هُمْ عَلَىٰ صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ ﴿٩﴾ أُولَٰئِكَ هُمُ الْوَارِثُونَ ﴿١٠﴾ الَّذِينَ ﴿١١﴾ يَرِثُونَ الْفِرْدَوْسَ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴾ [المؤمنون: 9-11]

«Et qui observent strictement leur Salât. Ce sont eux les héritiers, qui hériteront le Paradis pour y demeurer éternellement» (Coran 23/9-11)

Oui, ils observent régulièrement la prière mais le critère de base est la première qualité :

﴿ وَالَّذِينَ هُمْ فِي صَلَاتِهِمْ خَاشِعُونَ ﴿٢﴾ ﴾ [المؤمنون: 1-2]

«ceux qui sont humbles (recueillis) dans leur Salât»

laquelle prime sur les autres qualités.

C'est ce qui explique la parole de Hudhayfa ibn al-Yamân, qu'Allah soit satisfait de lui, rapportée par Ibn al-Qayyim dans son ouvrage *Madâridj al-Sâlikîn* : «La première chose que vous perdrez de votre religion sera le recueillement, et la dernière sera la prière, et il se peut que l'on trouve quelqu'un prier sans qu'il n'y ait rien de bon en lui. Le temps est proche où l'on entrera dans une mosquée où l'on accomplit la prière collective et où l'on ne pourra trouver une seule personne faisant preuve de recueillement.»⁽²⁶²⁾

C'est cela qui aura lieu à la fin des temps lorsque le recueillement disparaîtra : la prière demeurera longtemps mais elle sera dépourvue de tout recueillement.

L'exhortation au recueillement dans la prière :

C'est pour cela que l'exhortation au recueillement dans la prière

(262) Rapporté par Ibn Al-Qayyim, *Madâridj al-Sâlikîn*; Ibn Abî Chayba, *Al-Hâkim et Abû Na'im, Al-Hilya*

est fréquente. Voyez ce que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit à la fin d'un long Hadith narré par 'Amr ibn 'Abasa al-Sulamî, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté dans le *Sahih Moslim* :

«Puis, quand il se lève pour prier, loue Allah et Le glorifie comme il se doit en n'ayant de pensée que pour Allah (...) »

Cela est le recueillement. Voyez quel sera le résultat :

«Il sort alors libéré de tous ses péchés tel le jour où sa mère l'a mis au monde»(263)

Telle est la vertu du recueillement.

Combien de fois avons-nous négligé cette vertu, et manqué sa récompense éminente ?!

Dans un autre hadith, narré dans le *Sahih Moslim* par 'Uthmân ibn 'Affân, qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Tout musulman qui, une fois l'heure de la prière arrivée, parfait ses ablutions, son recueillement et ses inclinaisons, verra expiés les péchés commis avant elle en dehors des péchés majeurs, et ceci pendant toute sa vie».(264)

Il nous exhorte (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) à faire preuve de recueillement pendant la prière, et en même temps, il nous met en garde dans d'autres hadiths contre le délaissement du recueillement:

• **Premier Hadith :**

Lorsque le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) vit un homme prier sans parachever l'inclinaison et se prosterner à la hâte, il le désigna du doigt et dit :

(263) Rapporté par Moslim

(264) Rapporté par Moslim

«Si celui-ci meurt dans cet état, il ne mourra pas dans la religion de Mohammad»

Celui-ci prie mais ne parachève ni l'inclinaison ni la prosternation.

Il reprit ensuite (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«Celui qui ne parfait pas son inclinaison et picore dans sa prosternation (bâcle sa prosternation) ressemble à une personne affamée qui mange une ou deux dattes qui ne lui serviront à rien »(265)

Second Hadith :

C'est celui narré par Hudhayfa, qu'Allah soit satisfait de lui, que nous venons de mentionner où il a dit :

«La première chose que vous perdrez de votre religion sera le recueillement »

Il vit un homme prier sans parfaire l'inclinaison et la prosternation. Il lui demanda :

- «Depuis quand pries-tu de cette manière ? »
- «Depuis quarante ans », répondit l'homme.
- «Cela fait alors quarante ans que tu ne pries pas, et si tu meurs dans cet état, tu mourras dans une autre religion que celle de Muhammad (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) »⁽²⁶⁶⁾

Le recueillement pendant la prière est donc une vertu que nous devons acquérir et ne pas délaïsser.

C'est pourquoi, ô serviteurs d'Allah, la question qui vient maintenant à l'esprit est :

(265) Rapporté par Abû Ya'lâ, Ibn Khuzayma, Al-Tabarâni et Al-Bayhaqi

(266) Rapporté par Al-Nasâ'i et Al-Boukhari

Comment acquérir le recueillement dans ma prière ?

Étant donné que ce recueillement sera enlevé de notre communauté, comment faire partie de ces gens qui resteront et continueront à faire preuve de recueillement dans la prière ?

Je vous dis : si vous voulez faire preuve de recueillement dans votre prière, recourez à ces moyens :

Premier moyen : Préparez-vous à la prière.

Soyez prêt à l'accomplir. Faites en sorte qu'elle soit présente dans votre cœur tout le temps, que vous soyez toujours disposé à la faire. Faites vos ablutions de la meilleure manière possible, allez à la prière en toute sérénité et décence, comme le décrit le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«Quand on lance le second appel à la prière collective, allez-y en marchant sereinement et ne vous rendez pas encourant»(267)

Il faut donc s'y rendre en toute tranquillité et sérénité.

Deuxième moyen : Soyez serein en accomplissant la prière

Marquez des pauses en accomplissant la prière. Lorsque le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) priait, il faisait des pauses jusqu'à ce que chaque os se remette en place. Lorsqu'il s'inclinait, il faisait une pause, et de même lorsqu'il se redressait, et lorsqu'il se prosternait, et lorsqu'il récitait, il le faisait avec méditation.

Troisième moyen : Rappelez-vous la mort avant le takbîr

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) nous a indiqué ce moyen, à savoir se rappeler la mort lorsqu'on se lève pour faire la prière et avant de prononcer le *Takbîr*.

(267) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

C'est ce vers quoi notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) nous guida lorsqu'il dit :

«Rappelle-toi la mort dans ta prière car, certes, celui qui se la rappelle en priant doit nécessairement parfaire sa prière. Que ta prière soit pareille à celle d'un homme qui ne pense pas pouvoir (vivre jusqu'à) accomplir une autre prière»(268)

Existe-t-il un conseil plus clair ? Une indication plus explicite ? Un avertissement plus précis ?

Rappelez-vous la mort en priant et faites une prière semblable à celle d'un homme qui ne pense pas pouvoir vivre assez longtemps pour en accomplir une autre. Cela l'obligera alors à «parfaire sa prière» comme indiqué au milieu du Hadith.

Un homme alla trouver le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) – tel que rapporté dans les *Sunane Ibn Mâdjah* d'après Abû Ayûb, qu'Allah soit satisfait de lui – et lui dit :

- «Ô Messenger d'Allah ! Enseigne-moi quelque chose de façon concise !»

- «Lorsque tu entames la prière, accomlis-la comme celui qui fait ses derniers adieux»(269)

Telle est l'éloquence exhaustive.

Quatrième moyen : Méditez sur ce que vous récitez et ce qui est récité devant vous.

Méditez sur ce que vous récitez dans votre prière si vous priez seul, et sur ce que l'Imam récite si vous priez derrière lui. Si vous méditez sur ce qui est récité, vous obtiendrez le recueillement comme le dit Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

(268) Rapporté par Al-Bayhaqî, *Al-Zuhd al-Kabîr*, et Al-Daylamî, *Al-Firdaws*

(269) Rapporté par Ahmad et Ibn Mâdjah

﴿قُلْ ءَامِنُوا بِهِ ءَٔوَلَا تُؤْمِنُوٓا۟ اِنَّ الَّذِيْنَ اُوْتُوْا الْعِلْمَ مِنْ قَبْلِهٖؕ اِذَا يَتْلٰى عَلَيْهِمْ يَخِرُّوْنَ لِلْاَذْقَانِ سَجْدًا ﴿١٠٧﴾ وَيَقُوْلُوْنَ سُبْحٰنَ رَبِّنَا اِنْ كٰنَ وَعْدَ رَبِّنَا لِمَفْعُوْلًا ﴿١٠٨﴾ وَيَخِرُّوْنَ لِلْاَذْقَانِ يَبْكُوْنَ وَيَزِيْدُهُمْ خُشُوْعًا ﴿١٠٩﴾﴾ [الإسراء: 107-109]

«Dis : “Croyez-y ou n’y croyez pas. Ceux à qui la connaissance a été donnée avant cela, lorsqu’on le leur récite, tombent, prosternés, le menton contre terre et disent : ‘Gloire à notre Seigneur ! La promesse de notre Seigneur est assurément accomplie’. Et ils tombent sur leur menton, pleurant, et cela augmente leur humilité» (Coran 17/107-109)

Cela est aussi un moyen de se voir doté de cette grâce éminente qu’est le recueillement dans la prière.

Cinquième moyen : Diversifier les types d’évocations et de verset récités

Diversifiez les types de *Dhikr* que vous faites ainsi que les Sourates que vous récitez. Certains disent : «Cela fait des années que je ne récite pendant la prière que telles sourates et tels versets».

Mais la Sunna préconise de diversifier ce que vous récitez pour acquérir le recueillement. Par exemple, pendant l’inclinaison, dites tantôt :

«Subhâna Rabbi-al-’Adhîm»

(Gloire à mon Seigneur, l’Immense) ;

• **Tantôt :**

«Subhâna Rabbi-al-’Adhîm wa bi-Hamdih»

(Gloire à mon Seigneur, l’Immense, et Louanges à Lui) ;

• **Dites une troisième fois :**

«Subbûhun Quddûsun Rabbu-l-Malâ’ikati wal-Rûh»

(Très digne de glorification et très digne de sanctification, Seigneur des Anges et du Saint-Esprit (Djibrîl) ;

Et dans une quatrième prière, dites :

**«Allâhumma laka raka'tu, wa bika âmantu, wa laka 'aslamtu.
Khasha'a laka sam'î, wa basarî, wa mukhkhî, wa 'adhmî,
wa 'assabî»**

(Ô Seigneur ! C'est pour Toi que je m'incline, c'est en Toi que j'ai cru et à Toi que je me suis entièrement soumis. Mon ouïe, ma vue, mon cerveau, mes os et mes nerfs sont humbles devant Toi)

Ces invocations sont, entre autres, préconisées pendant l'inclinaison.

Lorsque notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«La première chose à être enlevée de cette communauté sera le recueillement au point où l'on n'y verra aucune personne faisant preuve de recueillement »,

Il voulut ainsi nous exhorter tous à faire preuve de recueillement pendant la prière.

Sixième moyen : Rappelez-vous de la rétribution que vous aurez grâce à votre recueillement

Si vous ne faites usage que de ce moyen, soyez totalement sûr que vous allez obtenir le recueillement avec la permission d'Allah.

Ce moyen consiste seulement à ce que vous vous rappeliez la récompense qui résultera de votre recueillement dans la prière. Prenez conscience de la récompense que je viens de mentionner ou que je vais mentionner dans le Hadith suivant où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit - saisissez bien ce qu'il a dit, concentrez-vous dessus pour que vos organes s'en imprègnent : il a dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«Lorsque le serviteur d'Allah se lève pour prier, ses péchés sont apportés et placés sur sa tête et ses épaules, et à chaque fois qu'il s'incline ou se prosterne, ils tombent l'un après l'autre»

«Lorsque le serviteur d'Allah» : n'importe quel serviteur ;

«ses péchés sont apportés» : tous ses péchés ;

«et placés sur la tête et ses épaules, et à chaque fois qu'il s'incline ou se prosterne, ils tombent l'un après l'autre»(270) : à chaque fois que vous prolongez l'inclinaison et la prosternation, ces péchés tombent de votre tête et de vos épaules et se dispersent.

Voilà ce que vous devez faire si vous voulez acquérir le recueillement et faire partie des personnes humbles (recueillies) que le Seigneur de l'univers loue dans Sa parole (sens du verset) :

﴿قَدْ أَفْلَحَ الْمُؤْمِنُونَ ﴿١﴾ الَّذِينَ هُمْ فِي صَلَاتِهِمْ خَاشِعُونَ ﴿٢﴾﴾ [المؤمنون: 1-2]

«Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles (recueillis) dans leur Salât» (Coran 23/1-2)

(270) Rapporté par Al-Marwazî, *Ta'dhîm Qadr al-Salât*, Ibn Hibbân et Al-Bayhaqî

24. «Celui qui fait ses ablutions chez lui comme il se doit puis se rend à la mosquée est un visiteur d'Allah. Et le devoir de l'hôte est d'honorer son visiteur»

Ô serviteur d'Allah ! Savez-vous que si vous vous rendez à la mosquée, vous êtes un visiteur d'Allah dans Sa maison ?!

Ô serviteur d'Allah ! Savez-vous que si vous vous rendez à la mosquée, vous jouissez de l'hospitalité d'Allah dans Sa maison ?!

Ô serviteur d'Allah ! Savez-vous que si vous vous rendez à la mosquée, Allah Se réjouit de vous et vous accueille avec affabilité comme le font les parents de celui qui les retrouve après s'être absenté ?!

Ô serviteur d'Allah ! Savez-vous ce qu'Allah vous a préparé comme festin, dons et cadeaux pour vous honorer si vous venez à la mosquée ?!

C'est ce que vous indique notre Hadith dans le contexte de cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Il a été narré par Salmân, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Tabarânî dans son *Al-Mu'djam al-Kabîr*. Dans ce Hadith, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui fait ses ablutions chez lui comme il se doit puis se rend à la mosquée est un visiteur d'Allah

Et le devoir de l'hôte est d'honorer son visiteur»(271)

(271) Rapporté par Al-Tabarânî, *Al-Mu'djam al-Kabîr*, Ibn Abi Chayba, et Hannâd, *Al-Zuhd*

L'hôte est Allah, Exalté soit-Il, le visiteur est vous, ô, serviteur d'Allah, le lieu de visite est la mosquée, l'endroit le plus pur et le plus aimé d'Allah, Exalté soit-Il.

C'est pourquoi 'Amr ibn Maymûn, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : «Les Compagnons du Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) disaient : "Les maisons d'Allah sur terre sont les mosquées, et Allah S'est imposé comme devoir d'honorer celui qui L'y visite"»⁽²⁷²⁾

Les festins d'hospitalité divine préparés pour ceux qui se rendent aux mosquées
Ceux qui se rendent dans les mosquées bénéficient de l'hospitalité d'Allah, et nombreux sont les types de dons et de cadeaux ainsi que les festins du Tout Miséricordieux préparés pour celui qui se rend à la mosquée, et c'est ce que nous allons voir maintenant.

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui se rend à la mosquée au petit matin ou le soir, Allah lui réservera au Paradis un lieu de séjour en récompense de chaque visite du matin ou du soir»⁽²⁷³⁾

Les festins offerts par Allah sont les suivants :

Premier festin : La lumière complète le Jour de la Résurrection

Le serviteur d'Allah aura besoin de cette lumière en ce jour car il y aura une obscurité intense, notamment sur Al-Sirât. Le serviteur d'Allah aura besoin de lumière pour voir son chemin. Ainsi, ceux qui ont marché dans l'obscurité dans ce bas monde (pour se rendre à la mosquée), Allah les dotera d'une lumière complète le Jour de la Résurrection.

Dans un Hadith rapporté dans les *Sunane Ibn Mâdjah*, d'après Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

(272) Rapporté par Ibn al-Mubâarak, *Al-Zuhd wal Raqâ'iq*, et Al-Bayaqî, *Al-Chu'ab*

(273) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

« Annonce à ceux qui marchent vers la mosquée dans l'obscurité la bonne nouvelle d'une lumière complète le jour du jugement »(274)

Ceux qui marchent dans l'obscurité, ce sont les gens qui font la prière d'Al-Fadjr et d'Al-'Ichâ' à la mosquée. Ils peuvent ne pas s'y rendre et personne ne le saura. Mais Allah, Exalté soit-Il, les gratifie des festins de Son hospitalité, de Ses grâces et de Son affabilité : Il leur donne la lumière.

Deuxième festin : Le pardon des péchés

Dans la maison d'Allah, les péchés sont effacés. Dans la maison d'Allah, sont effacés les péchés qui mènent à la perte. C'est le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) qui nous apprend cela dans son Hadith rapporté dans le *Sahih Moslim* où il a dit :

« Quiconque fait ses ablutions dans sa demeure, puis se dirige vers une des maisons d'Allah pour y accomplir une prière obligatoire, aura pour l'un de deux pas un péché effacé, et pour l'autre une élévation d'un degré (au Paradis) »(275)

L'un de ses pas lui vaut l'effacement d'un péché, et l'autre l'élève d'un degré. C'est pourquoi les Compagnons, lorsqu'ils comprirent cela, rapprochaient les pas afin d'en tirer profit dans l'élévation en degrés et le pardon des fautes et des péchés.

De plus, il y a un autre Hadith rapporté par Al-Tirmidhî dans ses *Sunane* et narré par Ibn 'Abbâs qu'Allah soit satisfait de lui et de son père. C'est un long Hadith, appelé le Hadith du rêve prémoniteur, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit à la fin :

« Celui qui marche pour aller accomplir les prières collectives à la mosquée, fait les ablutions correctement malgré les désagrèments, et attend après chaque prière dans la mosquée

(274) Rapporté par Ibn Mâdjah, *Sunane Ibn Mâdjah*

(275) Rapporté par Moslim

jusqu'à la prière suivante vivra et mourra en paix, et sera purifié de ses péchés comme le jour où sa mère le mit au monde »(276)

Telle est la récompense de celui qui fréquente les mosquées et y attend après la prière celle qui suivra, il bénéficiera de la lumière complète et du pardon des péchés.

Troisième festin : Les anges seront soumis à vous

Ô vous qui répétez : «Je ressens la solitude», car certains disent : «Je me sens seul, j'éprouve de l'angoisse, j'ai l'impression que tout le monde est contre moi », à vous je dis : « Si vous vous rendez à la mosquée, vous trouverez parmi les festins offerts par le Miséricordieux, que vous n'êtes plus seul car les anges seront soumis à vous. Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), a dit dans un Hadith narré par Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui :

«Lorsque l'un de vous entre dans la mosquée, il ne cesse d'être en prière tant qu'il y reste dans l'attente de la prière suivante ; et les anges invoquent Allah pour lui tant qu'il reste à l'endroit où il a prié, et disent :

- « Ô Allah, fais-lui miséricorde ! Ô Allah, pardonne-lui ! Ô Allah, accepte son repentir !»(277)

Si alors vous êtes assis dans la mosquée dans l'attente de la prière suivante, ce sont ces créatures éminentes d'Allah qui ne Lui ont jamais désobéi qui disent : «Ô Allah, pardonne à untel ! Ô Allah, fais miséricorde à untel ! Ô Allah, accepte le repentir d'untel !» jusqu'à ce que la prière soit entamée. Il a dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«et les anges invoquent Allah pour l'un de vous tant qu'il reste à l'endroit où il a prié, et disent :

- « Ô Allah, fais-lui miséricorde ! Ô Allah, pardonne-lui ! Ô Allah, accepte son repentir !»

(276) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhi

(277) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

De plus, il y a un autre Hadith rapporté dans le *Musnad Ahmad* où il a dit (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

«Certes, les mosquées ont des piquets (il entend par “piquets” les musulmans qui fréquentent ces mosquées) que les anges accompagnent. Ils les recherchent s'ils s'absentent, leur rendent visite s'ils tombent malades, et leur viennent en aide s'ils en ont besoin»(278)

Donc, vous n'êtes plus seul. Tel est un des festins offerts par Allah.

Quatrième festin : Une rétribution équivalente à celle du pèlerin sacralisé ou de celui qui se accomplit la Omrah

Comme il est somptueux ce festin ! Par Allah, à chaque fois que le serviteur d'Allah entend ce Hadith, il se sent transporté de joie et sa langue ne cesse d'évoquer Allah et de Le louer. Dans les *Sunane Abî Dawûd*, d'après Abû Umâma, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui sort de sa maison pour accomplir une prière obligatoire en étant purifié (par les ablutions), sa récompense est équivalente à celle du pèlerin en état de sacralisation (cela s'applique à chaque prière obligatoire) ; et celui qui sort pour la prière d'Al-Doha en ne visant qu'elle, sa récompense est équivalente à la récompense de celui qui fait la 'Omra »(279)

Pour chaque prière obligatoire qu'il va accomplir dans la mosquée, il obtiendra une récompense équivalente à celle d'un pèlerin ; et à chaque fois qu'il sort pour accomplir la prière d'Al-Doha à la mosquée, il obtiendra une récompense équivalente à celle d'un pèlerin qui effectue une 'Omra.

Voici quatre festins du Tout Miséricordieux qu'Il a préparés, Exalté soit-Il, pour remplir Sa maison de *Dhikr* et de prières. Oui, ce sont les

(278) Rapporté par Ahmad, *Musnad Ahmad*

(279) Rapporté par Abû Dawûd, *Sunane Abî Dawûd*; et Ahmad

festins du Tout Miséricordieux : lumière complète, pardon des péchés et des fautes, soumission des anges, et récompense équivalente à celle du pèlerin en état *d'Ihrâm* et de celui qui effectue la *'Omra*.

Cinquième festin : La rétribution de la prière en commun pour celui qui se rend à la mosquée et manque celle-ci

Peut-être celui-ci ne vous viendra-t-il pas à l'esprit, mais il provient du Généreux, Exalté soit-Il.

Peut-être la raison n'arrivera-t-elle pas à l'imaginer, mais il vient s'ajouter aux autres festins que le Tout Miséricordieux offre à celui qui vient Le visiter dans Sa maison, Exalté soit-Il.

C'est un festin dont notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a parlé dans un Hadith rapporté par Abû Dawûd dans ses *Sunane* et narré par Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, à savoir :

«Celui qui fait ses ablutions comme il se doit puis se rend à la mosquée mais trouve que les gens ont déjà terminé la prière, (à son arrivée, la prière était déjà terminée) Allah, Exalté soit-Il, lui accordera la récompense de ceux qui ont participé à la prière collective sans que cela ne diminue en rien la récompense de ces derniers»(280)

Comme Tu es généreux, ô notre Seigneur !

Il est venu à la mosquée car il a l'habitude de prier dans la mosquée. Il est arrivé à la mosquée après avoir pressé le pas et fait usage de tous les moyens disponibles mais il a raté la prière, Allah lui accorde alors la récompense de celui qui a fait la prière collective, celui qui y a assisté, qui l'a accomplie, qui a dit *Amin* derrière son *Imam*, qui a suivi ses *Takbîrs* aussi bien que son *Taslîm*. Telle est certes une grâce d'Allah, Exalté soit-Il,

(280) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd et Al-Nassâ'i

Donc, lorsque notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit:

« (...) Et le devoir de l'hôte est d'honorer son visiteur »,

Cela est une des formes par lesquelles *Al-Rahman* (le Tout Miséricordieux), *Al-Rahîm* (le Très Miséricordieux) honore cette délégation qui vient lui rendre visite dans Sa maison ou dans l'une de Ses maisons.

25. «La meilleure aumône est de réconcilier les gens»

La Charia islamique est venue unir les cœurs et les rapprocher, elle a incité à œuvrer pour réconcilier les gens et a accordé une grande récompense à cette œuvre, et l'a même comptée parmi les aumônes les plus méritoires et les meilleurs actes d'obéissance à Allah.

Le mérite de la réconciliation des gens :

En effet, la réconciliation des gens est un acte d'adoration éminent, et elle renferme beaucoup de bienfaits. Allah, Exalté soit-Il, dit à cet égard (sens du verset) :

﴿وَالصُّلْحُ خَيْرٌ﴾ [النساء: 128]

«Et la réconciliation est meilleure» (Coran 4/128)

Réconcilier les gens signifie éliminer les raisons de litige, d'hostilité et de discorde, et apporter tout ce qui favorise l'amour, l'harmonie et l'affection.

Cela vient en tête des qualités morales comme l'ont dit nos prédécesseurs :

• **Poème :**

Si vous acquérez toutes les qualités morales, vous réaliseriez qu'elles résident essentiellement en deux choses : la glorification d'Allah, Exalté soit-Il, et le fait de réconcilier les gens⁽²⁸¹⁾.

Le Hadith suivant de cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) est :

«La meilleure aumône est le fait de réconcilier les gens »

(281) Poète : Mohammed in Ahmad al-Rahâwî; rapporté par Al-Safadî, *Al-Wâfi bil Waf-fiyât*

Ce Hadith fut rapporté par Al-Tabarâni dans son *Al-Mu'djam al-Kabîr* et narré par 'Abdullah ibn Amr, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père.⁽²⁸²⁾

En effet, cet acte d'adoration constitue une vertu morale éminente qui n'est possédée que par celui dont le cœur est sain et dépourvu de rancœur, d'envie, d'égoïsme et de vanité.

Réconcilier les gens est un acte d'adoration que le Législateur Suprême, le Sage, Exalté soit-Il, a préconisé. Nombreux sont les versets qui viennent à l'appui de cela comme Sa parole, Exalté soit-Il, dans la Sourate d'Al-Nisâ' (sens du verset) :

﴿مَنْ يَشْفَعْ شَفَعَةً حَسَنَةً يَكُنْ لَهُ نَصِيبٌ مِّنْهَا وَمَنْ يَشْفَعْ شَفَعَةً سَيِّئَةً يَكُنْ لَهُ كِفْلٌ مِّنْهَا وَكَانَ اللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ مُّقِيمًا﴾ [النساء: 85]

«Quiconque intercède d'une bonne intercession, en aura une part ; et quiconque intercède d'une mauvaise intercession en portera une part de responsabilité. Et Allah est Puissant sur toute chose» (Coran 4/85)

Au sujet de l'exégèse de ce verset, Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit, tel que rapporté dans le *Tafsîr Al-Baghawî*:

«La bonne intercession est le fait de réconcilier les gens et la mauvaise intercession est la médisance colportée parmi eux»⁽²⁸³⁾

Dans la Sourate Al-Nisâ' également, Allah, la Vérité, Exalté soit-Il, dit dans un verset éminent (sens du verset) :

﴿لَا خَيْرَ فِي كَثِيرٍ مِّن نَّجْوَاهُمْ﴾ [النساء: 114]

«Il n'y a rien de bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes»

(282) Al-Tabarâni, *Al-Mu'djam al-Kabîr*

(283) *Tafsîr al-Baghawî*

Il s'agit de ces discussions entre les gens ;

﴿إِلَّا مَنْ أَمَرَ بِصَدَقَةٍ أَوْ مَعْرُوفٍ أَوْ إِصْلَاحٍ بَيْنَ النَّاسِ ۗ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ
 ابْتِغَاءَ مَرْضَاتِ اللَّهِ فَسَوْفَ نُؤْتِيهِ أَجْرًا عَظِيمًا﴾ [النساء: 114]

«sauf si l'un d'eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens. Et quiconque le fait, cherchant l'agrément d'Allah, à celui-là Nous donnerons bientôt une récompense énorme» (Coran 4/114)

Toujours dans la Sourate Al-Nisâ', Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَإِنْ تُصِلِحُوا وَتَتَّقُوا فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ عَفُورًا رَحِيمًا﴾ [النساء: 129]

«Mais si vous vous réconciliez et vous êtes pieux... donc Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux» (Coran 4/129)

C'est un des actes d'adoration les plus éminents auxquels Allah, Exalté soit-Il, a réservé une énorme récompense. Allah la Vérité, Exalté soit-Il, dit dans la Sourate Al-A'râf (sens du verset) :

﴿وَالَّذِينَ يَمْسُكُونَ بِالْكَذِبِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ إِنَّا لَا نَضِيعُ أَجْرَ الْمُصْلِحِينَ﴾ [الأعراف: 170]

«Et ceux qui se conforment au Livre et accomplissent la Salât, [en vérité], Nous ne laissons pas perdre la récompense de ceux qui s'amendent» (Coran 7/170)

Si l'on se tourne vers la Sunna du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), nous allons constater qu'elle incite également à la pratique de cet acte d'adoration.

Il suffit de mentionner à ce sujet ce qu'il a dit (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) à ses Compagnons, dans le Hadith narré par Abû al-Dardâ', qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Abû Dawûd, à savoir :

- «Voulez-vous que je vous informe de ce qui est meilleur que le jeûne, la prière et l'aumône (surrogatoires) ? », leur demanda-t-il.

- « Certes », répondirent-ils.

- « **Réconcilier les gens** », affirma-t-il.⁽²⁸⁴⁾

Réconcilier les gens est, aux yeux d'Allah, Exalté soit-Il, meilleur, au niveau de la récompense et du rang, que le jeûne, la prière et l'aumône surérogatoires.

Il est aussi rapporté dans *Chu'ab al-Îmâne*, d'après Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Le fils d'Adam ne peut accomplir de meilleures œuvres pies que la prière, le fait de réconcilier les gens et la pratique d'un bon comportement»(285)

Dans un troisième Hadith – et ils sont nombreux – Abû Umâmah, qu'Allah soit satisfait de lui, affirme : «Le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit à Abû Ayyûb, qu'Allah soit satisfait de lui :

- “**Ô Abû Ayyûb ! Ne veux-tu pas que je t'indique un acte qu'Allah et Son Messenger agréent ?**”

- “Si”, répliqua-t-il.

- “**Réconcilie les gens lorsqu'ils sont en conflit et rapproche-les lorsqu'ils se sont éloignés les uns des autres**”»(286)

C'est un des actes d'adoration les plus éminents, et la société en a besoin car sa vie dépend de la nature humaine, ce qui donne lieu aux litiges entre père et fils, entre deux frères, entre mari et femme, entre deux familles. C'est ainsi que cet acte d'adoration vient mettre fin aux causes de ces conflits.

(284) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd et Al-Tirmidhî

(285) *Chu'ab al-Îmâne*

(286) Rapporté par Al-Tabarâni, *Al-Mu'djam al-Kabîr*; Al-Tayâlsî, *Musnad al-Tayâlsî*; Al-Kharâ'itî, *Makârîm al-Akhlâq*

Les domaines de la réconciliation des gens :

Si vous méditez sur les domaines où l'on a besoin de mettre en pratique cet acte d'adoration, vous les trouverez bien nombreux.

La réconciliation entre le gouverneur et les gouvernés :

C'est-à-dire que le serviteur d'Allah contribue à une relation harmonieuse entre le responsable et les sujets, entre le gouverneur et les gouvernés, et ne soit pas un outil de discorde entre les deux. Vous savez bien ce que la discorde entre le gouvernant et son peuple peut générer. La réalité en témoigne.

Dans ce même Hadith, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a dit :

«car certes la discorde entre les gens est comme un rasoir. Je ne dis pas qu'elle rase les cheveux, mais la religion» (287)

Regardez les sociétés où la discorde a été semée de manière intentionnelle entre le responsable et ses sujets, entre le gouverneur et les gouvernés ; regardez comment la société a été privée de la chose la plus importante dont elle a besoin : la religion, et les séditions qui ont été ainsi provoquées.

C'est pourquoi l'on s'étonne de voir certains de nos frères mal intentionnés parmi les écrivains ou même les prêcheurs et les prédicateurs attiser cette flamme sans cesse : en suscitant la révolte du gouverné contre son gouvernant, ou du peuple contre son chef, et en parlant abondamment des vices dans la société sans jamais y voir le moindre bienfait. Cette attitude n'a rien à voir avec le fait de réconcilier les gens.

En effet, la réconciliation consiste à éliminer tout ce qui provoque la tension, le litige et la discorde entre les gens en conflit. Celui qui

(287) Rapporté par Al-Tirmidhî

attise la haine du gouverneur vis-à-vis du gouverné ou vice-versa ne fait qu'œuvrer à semer la discorde, et le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) l'a qualifié de corrupteur.

La réconciliation entre deux personnes en conflit :

Combien connaissez-vous d'hommes en conflit avec leur frère ? Ou avec leur ami ? Intervenir dans ce conflit pour réconcilier les deux parties du litige est l'un des actes d'adoration les plus éminents.

Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit une parole admirable, à savoir :

«Pour chaque mot que celui qui réconcilie deux personnes prononce, Allah lui donnera la récompense de l'affranchissement d'un esclave»⁽²⁸⁸⁾.

Pour chaque mot prononcé pour réconcilier les deux, il aura la récompense de l'affranchissement d'un esclave.

En effet, il n'appartient pas à Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, de dire cela de son propre chef, c'est impossible. La raison est donc que si ces deux personnes en litige meurent en étant en conflit, la situation sera très grave.

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit à cet égard :

«Il n'est pas permis de rompre avec un frère au-delà de trois jours»

Attention mon frère béni : si vous êtes encore en litige avec votre coreligionnaire, votre père, votre fils, votre épouse, sachez alors que :

«Il n'est pas permis de rompre avec son frère au-delà de trois jours.

Si les deux personnes en litige se rencontrent, que l'une commence par saluer l'autre et que celle-ci lui répond, elles partageront la récompense ; mais si elle refuse de lui répondre,

(288) Rapporté par Al-amarqandî, *Tanbîh al-Ghâfilîne*

la première sera quitte de ce péché et c'est l'autre qui subira seule (ses répercussions). Si les deux meurent alors que les liens sont rompus, elles ne se réuniront jamais au Paradis.»(289)

C'est à vous alors, le réconciliateur, qu'incombe une tâche éminente, celle de sauver ces deux personnes en litige et d'éliminer les raisons du conflit qui les sépare, et vous serez doté d'une énorme récompense.

La réconciliation entre un mari et sa femme :

Le serviteur d'Allah sera réconciliateur s'il intervient pour rétablir l'entente au sein de cette famille, et Allah, Exalté soit-Il, préconise cela dans plusieurs versets de Son noble Livre.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَابْعَثُوا حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِ وَحَكَمًا مِّنْ أَهْلِهَا إِنْ يُرِيدَا إِصْلَاحًا يُوَفِّقِ اللَّهُ بَيْنَهُمَا إِنْ اللَّهُ كَانَ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴾ [النساء: 35]

«Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur» (Coran 4/35)

Il dit également, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿ وَإِنْ أَمْرَةٌ خَافَتْ مِنْ بَعْلِهَا نُشُوزًا أَوْ إِعْرَاضًا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَنْ يُصْلِحَا بَيْنَهُمَا صُلْحًا وَالصُّلْحُ خَيْرٌ وَأُحْضِرَتِ الْأَنفُسُ الشُّحَّ وَإِنْ تُحْسِنُوا وَتَتَّقُوا فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرًا ﴾ [النساء: 128]

«Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure» (Coran 4/128)

(289) Rapporté par Al-Tabarâni, *Al-Mu'djam al-Awsat*; et Al-Hâkim, *Al-Mustadrak*

Il dit de même, Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿وَأِنْ نُّصَلِّحُوا وَتَتَّقُوا فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ عَفُورًا رَحِيمًا﴾ [النساء: 129]

«Mais si vous vous réconciliez et vous êtes pieux... donc Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux» (Coran 4/129)

La réconciliation des héritiers en cas de litige lié au partage de la succession

À ce niveau, la raison peut être le testament fait par le défunt lui-même. Combien de fois a-t-on assisté à des querelles qui se déclenchent au sujet de la succession avant même que le défunt ne soit enterré ? Le défunt est encore devant eux et les voilà qui se disputent au sujet des parts d'héritage. Allah, Exalté soit-Il, dit à cet égard (sens du verset) :

﴿فَمَنْ خَافَ مِنْ مَوْصٍ جَنَفًا أَوْ إِثْمًا فَأَصْلَحَ بَيْنَهُمْ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ ۗ إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَحِيمٌ﴾ [البقرة: 182]

«Mais quiconque craint d'un testateur quelque partialité (volontaire ou involontaire), et les réconcilie, alors, pas de péché sur lui car Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux !» (Coran 2/182)

Dans un Hadith rapporté par Ibn Mâdjah dans ses *Sunane*, d'après Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

« Il y a certes des gens qui sont des clefs ouvrant les portes du bien et des cadenas fermant les portes du mal, et des gens qui sont des clefs ouvrant les portes du mal et des cadenas fermant les portes du bien. Ainsi, bienheureux ceux dont Allah a fait des clefs ouvrant les portes du bien et malheureux ceux dont Il a fait des clefs ouvrant les portes du mal»(290)

Dans ce Hadith, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam)

(290) Rapporté par Ibn Mâdjah, *Sunane Ibn Mâdjah*

nous annonce une bonne nouvelle, celle d'une grande récompense pour celui qui sera une clé ouvrant les portes du bien et fermant celles du mal.

À ce stade, j'appelle mes frères, individus comme institutions civiles ou officielles, à établir dans nos sociétés des sortes d'associations destinées à réconcilier les gens. Je souhaite voir dans chaque province un établissement chargé de réconcilier les gens afin de diminuer le nombre de procès devant les tribunaux religieux ou autres. Je souhaite voir ces canaux de réconciliation arriver jusqu'au serviteur d'Allah avant qu'il n'y recoure, et devenir un moyen pour réconcilier les gens en litige. Sans doute, celui qui prendra l'initiative, au niveau individuel ou officiel, de lancer ce projet, sera certes de ceux à qui notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) annonça la bonne nouvelle de cette récompense qu'il leur a promise.

26. « Certes, ce bas monde est comparable à un fruit tendre et délicieux »

Nous poursuivons notre discours dans cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam).

Dans un Hadith rapporté par Ahmad dans son Musnad, Abû Sa'îd al-Khudrî, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit :

« Certes, ce bas monde est comparable à un fruit tendre et délicieux, et certes Allah vous y a envoyé pour voir comment vous agissez »(291)

La réalité de ce monde :

Ce bas monde est un lieu de passage, non de résidence.

Ne se repose sur ce bas monde, ne s'en réjouit, et ne se laisse séduire par lui que celui qui ignore sa réalité.

Ce bas monde est un tremplin vers l'Au-delà. Si vous voulez le connaître et découvrir sa réalité, référez-vous au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Messager (Salla Allahou Alaihi wa Sallam). En effet, nombreux sont les versets et les Hadiths qui indiquent la réalité de ce bas monde.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ وَمَا الْحَيَاةُ الدُّنْيَا إِلَّا لَعِبٌ وَلَهْوٌ وَلَلدَّارُ الْآخِرَةُ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ يَذُكَّرُونَ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٣٢﴾ ﴾

[الأنعام: 32]

«La présente vie n'est que jeu et amusement. La demeure dans l'au-delà sera meilleure pour ceux qui sont pieux. Eh bien, ne comprenez-vous pas ? » (Coran 6/32)

(291) Rapporté par Ahmad et Moslim

Allah, Exalté soit-Il, dit également (sens du verset) :

﴿ إِنَّمَا مَثَلُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا كَمَاءٍ أَنْزَلْنَاهُ مِنَ السَّمَاءِ فَاخْتَلَطَ بِهِ نَبَاتُ الْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ النَّاسُ وَالْأَنْعَامُ حَتَّى إِذَا أَخَذَتِ الْأَرْضُ زُخْرُفَهَا وَازَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَا أَنَّهُمْ قَادِرُونَ عَلَيْهَا أَتْنَاهَا أَمْرًا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا فَجَعَلْنَاهَا حَصِيدًا كَأَن لَّمْ تَغْنَبْ بِالْأَمْسِ ۚ كَذَلِكَ نُفَصِّلُ الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾ وَاللَّهُ يَدْعُوا إِلَى دَارِ السَّلَامِ وَيَهْدِي مَنْ يَشَاءُ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ ﴿٢٥﴾ ﴾ [يونس: 24-25]

«La vie présente est comparable à une eau que Nous faisons descendre du ciel et qui se mélange à la végétation de la terre dont se nourrissent les hommes et les bêtes. Puis, lorsque la terre prend sa parure et s'embellit, et que ses habitants pensent qu'elle est à leur entière disposition, Notre Ordre lui vient, de nuit ou de jour, c'est alors que Nous la rendons toute moissonnée, comme si elle n'avait pas été florissante la veille. Ainsi exposons-Nous les preuves pour des gens qui réfléchissent. Allah appelle à la demeure de la paix et guide qui Il veut vers un droit chemin» (Coran 10/24-25)

Certains ont connu la réalité de ce bas monde et ils ne se sont pas laissé séduire par sa parure, comme l'ont dit nos prédécesseurs :

• **Poème :**

Allah a des serviteurs doués d'intelligence qui répudièrent ce bas monde de peur de succomber à ses tentations, et lorsqu'ils réalisèrent qu'il ne saurait leur servir de demeure éternelle, ils le considérèrent comme une mer en faisant des bonnes œuvres des navires (pour la traverser).⁽²⁹²⁾

Selon 'Abdullah ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père : «Le Messager d'Allah (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) me saisit par l'épaule et me dit :

(292) Poète (selon certains) : Mohammed ibn Al-Walid Al-Tartuchi. Al-Samarqandi, *Tanbih al-Ghafiline* ; In Bachkuwâl, *Al-Sila*; Ibn Khalkân, *Waffiyât Al-A'yan*

“Sois dans ce monde comme un étranger ou quelqu'un de passage”

Ibn 'Umar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, disait : “Si tu vis jusqu'au soir, n'attends pas le matin et si tu vis jusqu'au matin, n'attends pas le soir. Profite de ta santé pour faire face à ta maladie et de ta vie pour faire face à ta mort” »⁽²⁹³⁾

Tel est ce bas monde, avec ses planètes, ses étoiles, ses galaxies aussi bien que ce que nous percevons comme fleuves, arbres, fleurs et cités, tout ce bas monde ne sera jamais comparable à l'Au-delà.

Notre bien-aimé (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit : « Par Allah ! La vie d'ici-bas par rapport à celle de l'Au-delà est comme si l'un d'entre vous trempait son doigt dans la mer, et qu'il l'en sorte : qu'en a-t-il pris ?!»⁽²⁹⁴⁾; c'est-à-dire: en quoi cet acte a-t-il pu diminuer le volume de l'eau de la mer?

Ce bas monde est un lieu de passage, et tout ce que nous voyons de nos jours comme litiges, ruptures et acharnement à son propos ne vise que cette chose insignifiante qui ne saurait jamais être comparable à ce qu'Allah réserve dans l'Au-delà.

Et ces regrets que l'on constate chez certains pour avoir manqué une part des biens de ce bas monde ne trahissent qu'une ignorance de sa réalité. C'est pourquoi l'on a dit :

• **Poème :**

L'âme pleure ce bas monde bien qu'elle sache que le salut réside dans l'abandon de ce qu'il renferme. En fait, la seule demeure où l'homme résidera après sa mort est celle qu'il aura bâtie avant de mourir. S'il la construit avec les œuvres pies, il en jouira, et si c'est avec les mauvaises actions qu'il la construit, il échouera.⁽²⁹⁵⁾

(293) Rapporté par Al-Boukhari

(294) Rapporté par Ahmad et Moslim

(295) Poète : Sâbiq ibn Abdullah al-Barbarî, d'après Ibn al-'Adîm, *Bughyat al-Talab* ; ou Ali ibn Abî Tâlib, d'après Bahâ' al-Dîne al-'Âmilî, *Al-Kachklûl*

Le calife bien guidé Ali Ibn Abî Tâlib, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : «Voilà ce bas monde qui nous tourne le dos et s'en va, et l'Au-delà qui arrive, et à chacun ses fils, soyez donc des fils de l'Au-delà et non de ce bas monde, car aujourd'hui, vous oeuvrez sans être jugés, mais demain, vous serez jugés sans pouvoir œuvrer »⁽²⁹⁶⁾.

Le calife bien guidé Omar ibn 'Abd-ul-'Azîz, qu'Allah lui fasse miséricorde, nous indique la réalité de ce bas monde en disant : «Sachez que rien dans ce bas monde ne dure longtemps, le puissant sera humilié, le riche deviendra pauvre, le jeune vieillira, le vivant mourra. Ne vous leurrez donc pas si vous voyez ce bas monde s'offrir à vous puisque vous savez qu'il ne tardera pas à vous tourner le dos, et le dupé est celui qui s'est laissé séduire par sa parure et dit : "Où sont passés ses habitants qui avaient édifié ses cités, creusé ses fleuves et planté ses arbres ?!"»⁽²⁹⁷⁾

• **Poème :**

Ce bas monde est éphémère et ne connaît pas la stabilité. Il est aussi fragile que la toile de l'araignée. Et toi qui te consacres à sa quête, tu pourrais te contenter de ta subsistance.

Celui qui aime ce bas monde se verra torturé par ce bas monde même. En effet, le type d'amour de ce bas monde réprouvé est celui qui est au détriment de l'Au-delà.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَابْتَغِ فِيمَا آتَاكَ اللَّهُ الدَّارَ الْآخِرَةَ وَلَا تَنْسَ نَصِيبَكَ مِنَ الدُّنْيَا وَأَحْسِنْ كَمَا أَحْسَنَ اللَّهُ إِلَيْكَ وَلَا تَبْغِ الْفُسَادَ فِي الْأَرْضِ إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْمُسْفِينِ﴾ [الفصص: 77]

(296) Rapporté par Al-Boukhari ; Ibn al-Mubâarak, *Al-Zuhd* ; Ibn Abî Chaybah, *Al-Mu-sannaaf* ; Abû Dawûd, *Al-Zuhd*

(297) Rapporté par Abû Na'im, *Al-Hilya*

«Et recherche à travers ce qu'Allah t'a donné, la Demeure dernière. Et n'oublie pas ta part en cette vie. Et sois bienfaisant comme Allah a été bienfaisant envers toi. Et ne recherche pas la corruption sur terre. Car Allah n'aime point les corrupteurs» (Coran 28/77)

Il n'y aucun inconvénient dans l'amour de ce bas monde qui n'entraîne pas la perte de l'Au-delà. Vous pouvez bien y aimer vos parents, ou votre épouse ou vos enfants, et vous pouvez y jouir des vêtements, des boissons, et de la nourriture pourvu que tout cela soit acquis d'une manière licite et non au détriment de l'Au-delà. Si même vous désirez assouvir vos désirs, mariez-vous car c'est un besoin naturel.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ زَيْنَ لِلنَّاسِ حُبُّ الشَّهَوَاتِ مِنَ النِّسَاءِ وَالْبَنِينَ وَالْقَنَاطِيرِ الْمُقَنْطَرَةِ مِنَ الذَّهَبِ وَالْفِضَّةِ وَالْخَيْلِ الْمُسَوَّمَةِ وَالْأَنْعَامِ وَالْحَرْثِ ۗ ذَلِكَ مَتَاعُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا ۗ وَاللَّهُ عِنْدَهُ حُسْنُ الْمَقَابِلِ ﴿١٤﴾ قُلْ أُوْنِيْكُمْ بِخَيْرٍ مِّنْ ذٰلِكُمْ ۖ لِلَّذِيْنَ اٰتَقَوْا عِنْدَ رَبِّهِمْ جَنَّٰتٌ تَجْرٰى مِنْ تَحْتِهَا الْاَنْهٰرُ خٰلِدِيْنَ فِيْهَا ۗ وَاَزْوَاجٌ مُّطَهَّرَةٌ ۗ وَرِضْوَانٌ مِّنَ اللّٰهِ ۗ وَاللَّهُ بَصِيْرٌ بِالْعٰبِدِ ﴿١٥﴾ [آل عمران: 14-15]

«On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près d'Allah qu'il y a bon retour. Dis : “Puis-je vous apprendre quelque chose de meilleur que tout cela? Pour les pieux, il y a, auprès de leur Seigneur, des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement, et aussi, des épouses purifiées, et l'agrément d'Allah” Et Allah est Clairvoyant sur [Ses] serviteurs » (Coran 3/14-15)

Certes, celui qui aime ce bas monde au détriment de l'Au-delà en sera tellement épris commettra la fornication, s'habillera, boira, mangera et travaillera avec de l'argent illicite.

Celui qui aime ce bas monde connaîtra le malheur dans ce bas monde comme dans l’Au-delà. Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit (sens du verset):

﴿وَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَالُهُمْ﴾ [التوبة: 85]

«Et que ni leurs biens»

ces biens que vous voyez et dont ils jouissent :

﴿وَلَا تُعْجِبْكَ أَمْوَالُهُمْ وَأَوْلَادُهُمْ إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ أَنْ يُعَذِّبَهُمْ بِهَا فِي الدُّنْيَا وَتَزْهَقَ أَنْفُسُهُمْ وَهُمْ كَافِرُونَ﴾ [التوبة: 85]

«Et que ni leurs biens ni leurs enfants ne t’émerveillent !
Allah ne veut par-là, que les châtier ici-bas, et qu’ils rendent péniblement l’âme en mécréants» (Coran 9/85)

Celui qui aime ce bas monde, c’est par ce dernier qu’il sera torturé : par son souci d’acquérir ses biens et son regret pour ceux qu’il n’aura pu acquérir. Il se verra aussi torturé aussi bien dans sa tombe qu’au jour où il rencontrera son Seigneur et rendra compte de ce qu’il y aura fait.

Trois dangers que rencontre celui qui aime ce bas monde et s’y attache :

A ce stade, il y a trois dangers dont vous devez vous méfier. Je vous mets en garde ainsi que moi-même contre ces trois dangers car celui qui aime ce bas monde et s’y attache au détriment de l’Au-delà devra y faire face :

Premier danger à redouter : Une angoisse permanente, une pauvreté dont il ne peut se débarrasser et un regret incessant

C’est ce que nous indique le Messenger d’Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dans son Hadith narré par Anas, qu’Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Tirmidhî :

«Celui qui se préoccupe de ce bas monde verra Allah placer sa pauvreté devant lui et nuire à ses affaires ; et il ne recevra d’autre part de ce bas monde que celle qui lui a été prédestinée»

Et au contraire du premier :

« Celui qui se préoccupe de l’Au-delà, verra Allah placer sa richesse dans son cœur et favoriser ses affaires, et ce bas monde lui sera offert contraint et forcé »(298)

Que le serviteur d’Allah prenne garde, car lorsqu’il cherche ce bas monde au détriment de l’Au-delà, il se verra frappé par cet énorme malheur : une angoisse permanente, une pauvreté dont il ne peut se débarrasser et un regret incessant.

Deuxième danger à redouter : Aimer ce bas monde au détriment de sa religion

Celui qui aime ce bas monde de cette manière interdite et répréhensible, le fera au détriment de sa religion. L’on verra les valeurs morales auxquelles il appelait disparaître, et les principes et les fondements qu’il prônait s’écrouler, et si ce bas monde s’offre à lui et s’embellit pour lui, on le verra sacrifier sa religion en contrepartie de quelques biens éphémères.

C’est ce dont le Messager d’Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a parlé dans son Hadith rapporté dans le *Sahih Moslim* d’après Abû Hurayra, qu’Allah soit satisfait de lui, à savoir :

«Hâtez-vous d’accomplir de bonnes œuvres avant que ne surviennent des périodes de troubles et de tentations telles les parties de la nuit sombre. L’homme s’y trouvera croyant le matin et mécréant le soir, ou croyant le soir et mécréant le matin. Il vendra sa religion en contrepartie des biens éphémères de ce bas monde»(299)

Il vendra sa religion et ses principes. Auparavant, on le voyait dire que tel acte était interdit et que telle chose n’était pas permise. Maintenant, il a abandonné tout cela, et la raison est cette parure de ce bas monde qui s’offre à lui. Il vend alors sa religion en contrepartie

(298) Rapporté par Al-Tirmidhi

(299) Rapporté par Moslim

de ce bas monde médiocre. Ou peut-être se met-il à duper les gens au nom de la religion, et en revêtant ses apparences, et ceux-ci sont dupés car ils aiment la religion et ceux qui la pratiquent.

C'est pour cette raison qu'Al-Fudhayl ibn 'Iyâdh, qu'Allah lui fasse miséricorde, prononça cette merveilleuse parole :

«Je préfère me nourrir dans ce bas monde en jouant du tambour et de la flûte qu'en faisant commerce de ma religion »⁽³⁰⁰⁾

C'est qu'il a réalisé la réalité de cette affaire et le danger qu'elle revêt.

A ce sujet, lorsque l'Imam Mâlik, qu'Allah lui fasse miséricorde, se mit debout devant son professeur Rabî'a al-Ra'y, qu'Allah lui fasse miséricorde, et que celui-ci l'interrogea :

- «Ô Mâlik ! Qu'est-ce qu'une personne abjecte ? »

Il répondit :

- «C'est celle qui se nourrit en faisant commerce de sa religion»

- «Et qu'en est-il de la plus abjecte des personnes abjectes ? », lui demanda-t-il.

- «C'est celle qui veut réformer la vie d'un autre malgré la corruption de ses conceptions religieuses »⁽³⁰¹⁾

Une personne raisonnable est donc celle qui relit ce qui a été évoqué dans les versets et les Hadiths traitant de la réalité de ce bas monde pour qu'elle prenne la part correcte de ce dernier sans tomber dans ses tentations.

Troisième danger à redouter : faire de ce bas monde un objectif en soi

Méfiez-vous de faire de ce bas monde un objectif à atteindre,

(300) Rapporté par Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

(301) Rapporté par In al-Muqri', *Mu'djam Ibn al-Muqri'* ; et Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

notamment au niveau des actes qui sont censés rapprocher d'Allah. Lorsque vous faites une aumône ou que vous vous acquittez de la *Zakât*, que ce bas monde ne soit pas votre objectif (ne visez pas un bénéfice éphémère). Lorsque vous assumez votre tâche de prêcheur, ou de Muezzin, ou d'Imam, ou de prédicateur, ou d'enseignant, ne vous fixez pas comme objectif ce bas monde. Lorsque vous souriez à untel, ne visez pas par votre sourire ce bas monde. C'est que ce bas monde ne mérite pas d'être un objectif à atteindre, il n'est qu'un simple moyen pour parvenir à l'objectif lointain, celui de l'Au-delà.

Allah, la Vérité, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْعَاجِلَةَ﴾ [الإسراء: 18]

«Quiconque désire [la vie] immédiate »

C'est-à-dire ce bas monde. Celui qui vise alors par son œuvre, ses bienfaits, ses bonnes actions et ses dons ce bas monde :

﴿عَجَلْنَا لَهُ، فِيهَا مَا نَشَاءُ لِمَنْ نُرِيدُ ثُمَّ جَعَلْنَا لَهُ جَهَنَّمَ يَصْلَاهَا مَذْمُومًا مَدْحُورًا﴾

﴿١٨﴾ وَمَنْ أَرَادَ ﴿[الإسراء: 18-19]

Nous nous hâtons de donner ce que Nous voulons, à qui Nous voulons. Puis, Nous lui assignons l'Enfer où il brûlera méprisé et repoussé. Et ceux qui recherchent (...)»

C'est-à-dire ceux qui se fixent comme objectif à atteindre :

﴿وَمَنْ أَرَادَ الْآخِرَةَ وَسَعَىٰ لَهَا سَعِيهَا وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُولَٰئِكَ كَانَ سَعِيهِمْ

مَشْكُورًا ﴿[الإسراء: 19]

«Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants... alors l'effort de ceux-là sera reconnu» (Coran 17/18-19)

Le serviteur d'Allah est donc tenu de voir avec clairvoyance la réalité de ce bas monde et de connaître ces trois dangers redoutables.

27. «Certes, le mensonge mène à la débauche»

Nous poursuivons notre discours dans cette série bénie des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam), et notre Hadith cette fois est celui que l'Imam Al-Boukhari a rapporté dans son *Sahih*, et où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Certes le mensonge mène à la débauche et celle-ci conduit à l'Enfer ; et certes l'homme qui ne cesse de mentir finira par être inscrit comme menteur auprès d'Allah.»(302)

Le mensonge est un acte répréhensible et un défaut blâmable

Le mensonge est un acte répréhensible et un défaut blâmable ; c'est un des aspects de l'hypocrisie et de la mécréance.

Le mensonge, c'est le fait d'apporter une information qui contredit la réalité, que ce soit par une parole, un acte, un signe, une écriture, etc.

Le mensonge est une fonction, c'est la fonction du menteur, lequel se charge de falsifier les vérités, altérer les réalités et vendre des illusions.

Seul celui qui lui ressemble sympathise avec le menteur et le fréquente, car, les âmes fières, les natures saines et les hommes véridiques n'aiment pas le menteur. Les anciens Arabes disaient : «Celui qui a peu de véracité, aura peu d'amis», seuls ceux qui lui ressemblent seront ses amis. Ils ont dit également : «Qui se ressemble s'assemble (littéralement : Chaque oiseau vole avec les oiseaux de son espèce)».

Le menteur est une des plus grandes catastrophes qui puissent

(302) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

frapper une nation, notamment si les besoins et les intérêts de celle-ci sont sous son autorité. C'est pourquoi l'on dit dans les proverbes et les maximes : «Ne demandez jamais à un menteur de vous aider, il vous donnera l'impression que votre besoin peut être satisfait lorsque ce n'est pas le cas, et qu'il ne peut être satisfait alors qu'il peut l'être».

'Omar ibn Abdel 'Azîz, qu'Allah lui fasse miséricorde, écrivait aux responsables et aux fonctionnaires sous son autorité des lettres préservées jusqu'à aujourd'hui, où il disait à l'un d'eux : «Gare à vous si vous demandez l'aide d'un menteur, et si vous lui obéissez, vous courrez à votre perte »⁽³⁰³⁾

Les formes de mensonge :

Le mensonge revêt des formes multiples dans notre réalité, nos sociétés et nos relations avec les autres, en voici quelques-unes :

Première forme : forger un mensonge contre Allah et Son Messager (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) :

Celui qui dit de ce qui est licite : «c'est illicite» a forgé un mensonge contre Allah, Exalté soit-Il. De même, celui qui dit de ce qui est illicite : «c'est licite», a forgé un mensonge contre Allah, Exalté soit-Il. L'on tire argument à cet égard du verset que nous récitons tous dans la Sourate *Al-Nahl* (sens du verset) :

﴿وَلَا تَقُولُوا لِمَا تَصِفُ أَلْسِنَتِكُمُ الْكُذِبَ هَذَا حَلَلٌ وَهَذَا حَرَامٌ لِنُفَرِّقُوا عَلَى

اللَّهِ الْكُذِبَ إِنَّ الَّذِينَ يَفْتَرُونَ عَلَى اللَّهِ الْكُذِبَ لَا يُفْلِحُونَ ﴿١١٦﴾ [النحل: 116]

«Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : “Ceci est licite, et cela est illicite”, pour forger le mensonge contre Allah. Certes, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas » (Coran 16/116)

(303) Rapporté par Al-Kharâ'itû, *Masâwi' al-Akhlâq*

C'est aussi le cas de celui qui altère la Charia et la manipule pour plaire à telle ou telle personne afin de tirer un bénéfice dérisoire de ce bas monde ; celui qui, pour se voir favorisé par untel, altère les sentences de la Charia et dit : «ceci est permis », «cela est possible» et «ceci est licite», tout en ayant la certitude que tout ceci est prohibé, forge ainsi un mensonge contre Allah, Exalté soit-Il.

Au sujet de ceux qui mentent au sujet d'Allah, Il dit Exalté soit-Il, (sens du verset) :

﴿وَيَوْمَ الْقِيَامَةِ تَرَى الَّذِينَ كَذَبُوا عَلَى اللَّهِ وُجُوهُهُم مُّسْوَدَّةٌ أَلَيْسَ فِي جَهَنَّمَ مَثْوًى لِّلْمُتَكَبِّرِينَ﴾ [الزمر: 60]

«Et au Jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris. N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux » (Coran 39/60)

Cela s'applique de même à celui qui ment au sujet du Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et dit : «Le Messenger d'Allah a dit ceci», consciemment ou inconsciemment.

Au cours de ces dernières époques, nous sommes éprouvés par ces moyens (de communication) qui sont en soi un bienfait mais nous en avons fait un méfait.

Quelqu'un reçoit un message et l'émetteur lui dit : «Diffuse-le, c'est un Hadith du Messenger d'Allah !» bien que ce soit un mensonge, ou un Hadith *Mawdû'* ou *Munkar*, et le voilà qui le diffuse à son tour ; notamment si l'émetteur écrit : «La diffusion de ce message est un dépôt qui vous est confié jusqu'au Jour de la Résurrection !»

Notre bien aimé (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), dans un Hadith narré par Al-Mughîra, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Boukhari, a dit :

«Un mensonge à mon sujet n'est pas comme un mensonge au sujet d'une autre personne. Celui qui ment sciemment à mon détriment, qu'il occupe dès maintenant sa place en Enfer»(304)

Ne dites jamais : «Le Messenger d'Allah a dit » sans le savoir, n'envoyez pas un Hadith si vous n'êtes pas sûr qu'il est authentique et cela ne vous nuira en rien ; mais l'envoyer alors que c'est un mensonge forgé au détriment du Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), vous nuira beaucoup.

Certains promoteurs de *Bid'as* (hérésies) – et comme ils sont nombreux – savent que tel Hadith est forgé mais ils disent : «Nous voulons réformer l'état de la communauté ».

Subhân Allah !

Certains disent : «Nous savons bien que ces propos ne sont pas authentiques, et nous savons bien que tout cela relève des hérésies, et que le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) ne l'a pas fait ! Cependant, (nous le faisons) afin de réformer l'état de la communauté et la sauver de son égarement ! »

Je dis : «*Subhân Allah !* Vous voulez réformer la communauté en forgeant des mensonges au détriment du Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) qui a dit :

“Un mensonge à mon sujet n'est pas comme un mensonge au sujet d'une autre personne. Celui qui ment sciemment à mon détriment, qu'il occupe dès maintenant sa place en Enfer” ?!»

Telle est la première forme de mensonge contre Allah et Son Messenger.

Deuxième forme : forger un mensonge en matière de vente et d'achat :

Il s'agit là du mensonge forgé par le vendeur ou l'acheteur.

(304) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Nombreux sont les Hadiths qui traitent de ce sujet, entre autres, celui qui fut rapporté par l'Imam Ahmad dans son *Musnad*, où, selon Abû Hurayra qu'Allah soit satisfait de lui, le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Le faux serment (...)»

C'est-à-dire que la personne jure en disant : «Par Allah, l'Immense, on ne m'a donné comme prix pour cette marchandise que telle somme ! » ; «Par Allah, l'Immense, elle est en bon état! » ; «Par Allah, l'Immense, je l'ai achetée à tel prix! », alors qu'en réalité, il ne fait que mentir.

Le Messenger d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit à ce sujet:

«Le faux serment aide à écouler la marchandise mais empêchera d'en tirer profit»

La marchandise sera vendue, ce bien immobilier que vous avez juré être en bon état sera vendu, il sera acheté par ce malheureux, ce «faux serment» vous a donc aidé à «écouler la marchandise», mais «il empêchera d'en tirer profit», et dans une autre version : «il empêchera d'en tirer bénédiction». (305)

Notre bien aimé (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith narré par Abû Umâma, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Moslim :

«Celui qui prête un (faux) serment en vue de s'approprier injustement le bien d'un musulman (...)»

C'est-à-dire qui fait un faux témoignage en jurant. On lui dit, par exemple : «Nous voulons que tu témoignes qu'untel n'avait qu'une seule épouse avant de mourir», alors que le défunt en avait deux lorsqu'il mourut. On lui dit alors : «Fais un faux témoignage », et il le fait.

(305) Rapporté par Ahmad, Al-Boukhari et Moslim

A ce sujet, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui fait un (faux) serment en vue de s'approprier injustement le bien d'un musulman, verra Allah le faire inévitablement entrer en Enfer et lui interdire le Paradis»

Un homme demanda alors :

- "Même s'il s'agit d'un bien d'une valeur insignifiante ?"

- "Même pour un bâton d'arak", répondit-il »(306)

Même s'il s'agit d'un bâton d'arak, Allah le fera inévitablement entrer en Enfer et lui interdira le Paradis.

Notre bien aimé (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit aussi dans un Hadith narré par Hakîm ibn Hizâm, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Boukhari :

«Les parties impliquées dans une opération de vente ont le choix de la conclure ou pas (c'est-à-dire le vendeur et l'acheteur) tant qu'elles ne se seront pas séparées. Si elles sont véridiques et ne cachent rien, leur transaction sera bénie, et si elles mentent et dissimulent des faits, la bénédiction disparaîtra »(307)

Dans le *Sahih Moslim*, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit :

- «Il est trois individus à qui Allah n'adressera pas la parole le Jour de la Résurrection, qu'il ne regardera pas, ni ne purifiera ; et auxquels Il a réservé un châtimement douloureux»

Abû Dharr, qu'Allah soit satisfait de lui, dit alors :

- "Quelle perte et quelle déception pour eux ! Ô Messager d'Allah, qui sont-ils ?"

- "Celui qui laisse traîner ses vêtements (par orgueil), celui qui rappelle sans cesse à quelqu'un les bienfaits dont il l'a comblé et celui qui écoule sa marchandise par des faux serments» (308)

(306) Rapporté par Moslim

(307) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(308) Rapporté par Moslim

Les Hadiths traitant de ce sujet sont nombreux.

Troisième forme : forger un mensonge pour faire rire les gens :

Auparavant, les auditoires étaient limités, et quelqu'un ne faisait rire (par ses mensonges) que la dizaine de gens qui l'entouraient. Or, de nos jours, on peut forger un mensonge qui parviendra au bout du monde, et fera rire deux cent ou trois cent mille fans à travers les réseaux des médias sociaux. Il ment alors en parlant, et peut-être en intervenant sur *Twitter*, ou encore en jouant une scène, rien que pour amuser les gens.

Notre bien aimé (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit à cet égard :

«Malheur (Wayl) à celui qui raconte quelque chose en mentant pour faire rire l'assistance. Malheur à lui ! Malheur à lui !»(309)

À trois reprises, il menace celui qui dit : «Nous voulons rire et nous détendre!»

À celui-ci, nous disons : «Riez et amusez-vous mais ne mentez pas ! Car le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

“Malheur (Wayl) à celui qui raconte quelque chose en mentant pour faire rire l'assistance. Malheur à lui ! Malheur à lui !” »

Selon certains Oulémas : «“*Wayl*” est une vallée dans la Géhenne (l'Enfer). Si l'on y mettait les montagnes de ce bas monde, on les verrait fondre sous l'effet de sa chaleur intense».

Tel est le châtimeut réservé à cet homme qui ment pour faire rire, que ce soit dans un rassemblement ou dans n'importe quelle autre situation.

Quatrième forme : rapporter tout ce que l'on entend et tout ce qu'on lit :

Tout ce qu'il voit, il le raconte sans s'assurer de son authenticité, ni même réfléchir à la question de savoir s'il en découle ou non un

(309) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd et Al-Tirmidhî

intérêt à le rapporter, même s'il s'avère que c'est authentique.

Notre bien aimé (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Il suffit à l'homme comme mensonge (il l'a qualifié de mensonge) de propager tout ce qu'il entend »(310)

Ne racontez donc pas tout ce que vous entendez, et ne pensez pas que signaler au début de votre message : «Tel qu'il me fut parvenu» vous évite de commettre un péché et vous excuse. Ce que nous recevons puis diffusons peut porter atteinte à l'honneur d'autrui, toucher à la sécurité du pays, et nuire à la société. Pourquoi donc l'envoyer ? Pourquoi tenez-vous à être le premier à le diffuser ?!

Notamment à cette époque, certains veulent accabler davantage les gens, les perturber et provoquer chez eux la confusion, et ce en forgeant des messages mensongers de telle sorte que la personne visée les reçoive et les diffuse à son tour. A cette dernière je dis : «Ne les envoyez pas ! Laissez-les s'arrêter et mourir chez vous ! Car : "Il suffit à l'homme comme mensonge de propager tout ce qu'il entend"».

Cinquième forme : forger un mensonge en s'attribuant un autre père que le sien :

Voilà une autre forme de mensonge, celui de dire : «Je suis le fils d'untel », ou «C'est mon fils », ou «Je suis de telle tribu», ou «Celui-ci est originaire de ma tribu».

Prétendre avoir pour père ou pour famille d'autres que les siens est une forme de mensonge par laquelle nous sommes éprouvés à cette époque, et ce, au vu et au su des responsables, qui se réjouissent de ce chaos provoqué par les manipulations généalogiques, de telle sorte que l'on finit par avoir, au bout de deux ou trois générations, des généalogies perdues. Cela est une catastrophe, et le fait de se taire aujourd'hui est une autre catastrophe, et les responsables, s'ils

(310) Rapporté par Moslim

se taisent, devront en assumer le péché.

Vous allez me demander : «Quel est ce péché ? »

Je vous dirai : Nombreux sont les Hadiths qui traitent de ce sujet et ils donnent tous à réfléchir :

● **Premier Hadith :**

Dans le *Musnad Al-Imam Ahmad*, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui prétend descendre d'un autre homme que son père ne sentira pas l'odeur du Paradis (cela concerne également le responsable qui autorise ce fait) bien que, certes, son odeur se sente à une distance de soixante-dix ans de marche»(311)

Ainsi, celui qui s'approprie des enfants inconnus et établit un lien de filiation entre eux et lui en disant : «untel fils d'untel», ou prétend descendre d'une tribu autre que la sienne, est visé par ce Hadith.

● **Deuxième Hadith :**

Dans le *Sahih Al-Boukhari* est mentionné un Hadith qui revêt une grande importance, notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui prétend avoir un autre père que le sien, tout en sachant qu'il n'est pas son père, le Paradis lui sera interdit»(312)
Voyez le danger : «Celui qui prétend avoir un autre père que le sien », en témoignant ou en disant, par exemple : «Celui-ci est des nôtres » : il s'ensuit que les généalogies se mêlent et se perdent.

● **Troisième Hadith :**

C'est un Hadith important. Il est rapporté dans les *Sunane Ibn Mâdjah* et narré par Ibn 'Abbâs, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, selon lequel le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui prétend avoir pour père un autre que le sien (...)

(311) Rapporté par Ahmad, *Musnad Ahmad*

(312) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

Quelqu'un peut contourner les lois du pays et y entrer en se donnant comme nom celui de son oncle paternel ou maternel à la place de celui de son père.

À cet égard, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui prétend avoir pour père un autre que le sien ou pour maîtres d'autres que les siens, sera maudit par Allah, Ses Anges et tous les hommes»(313)

Il vivra sous le joug de cette malédiction d'Allah, Exalté soit-Il, de Ses Anges et de tous les humains.

L'on conclut alors que le mensonge a diverses formes, et la personne douée de raison est celle qui évite toutes ces formes et implore Allah, Exalté soit-Il, de l'aider à faire partie des véridiques.

(313) Rapporté par Ahmad et Ibn Mâdjah

28. «L’invocation, c’est l’adoration par excellence»

Appel à chaque angoissé, à chaque victime d'une calamité, à chaque affligé !

Appel à tout malade, à tout souffrant, à tout éprouvé, aux gens nécessaires, affligés et abattus !

Appel à ceux qui sont aux abois et désespérés !

À tous ceux-ci, je dis :

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ﴾ [البقرة: 186]

«Et quand Mes serviteurs t’interrogent sur Moi. alors Je suis tout proche : Je réponds à l’appel de celui qui Me prie quand il Me prie» (Coran 2/186)

À tous ceux-ci, je dis :

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمْ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ﴾ [غافر: 60]

«Et votre Seigneur dit : “Appelez-Moi, Je vous répondrai”».
(Coran 40/60)

À tous ceux-ci, je dis :

Le Messager de la bonne orientation, qui ne profère rien sous l’effet de la passion (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui a un besoin et se tourne vers les gens pour le satisfaire, ne verra pas celui-ci satisfait. Et celui qui a un besoin et se tourne vers Allah pour le satisfaire, Allah lui enverra une subsistance tôt ou tard » (314)

(314) Rapporté par Al-Tirmidhî, Ahmad et Abû Dawûd

Nous poursuivons notre discours sur les *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), et notre Hadith cette fois est rapporté dans les *Sunane Abû Dawûd* d'après Al-Nu'mân ibn Bachîr, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père :

«L'invocation, c'est l'adoration par excellence»(315)

L'invocation est un acte d'adoration par lequel vous vous rapprochez d'Allah, Exalté soit-Il.

Tant que vous dites : «Ô Allah ! », puis que vous Lui demandez ce dont vous avez besoin, vous accomplissez un acte d'adoration voué à Allah, Exalté soit-Il.

Les raisons qui incitent à faire des invocations :

- **Le fait que l'invocation repousse les épreuves qui sont prédestinées:**

En effet, le Messager d'Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

« Seule l'invocation permet de repousser le destin (l'épreuve) »(316)

Il a dit aussi :

«L'invocation est utile pour ce qui est survenu aussi bien que pour ce qui n'est pas survenu. Tâchez donc, ô serviteurs d'Allah, de faire des invocations»(317)

- **Le fait que l'invocation est un acte éminent aux yeux d'Allah, Exalté soit-Il :**

En fait, lorsqu'Allah entend votre voix L'invoquer d'une manière repentante, cela a une valeur énorme pour Lui, c'est pour cela que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Il n'y a rien de plus noble auprès d'Allah que l'invocation»(318)

(315) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd Al-Tirmidhî, et Ibn Mâdjah

(316) Rapporté par Al-Tirmidhî

(317) Rapporté par Al-Tirmidhî

(318) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî, et Ibn Mâdjah

Allah aime entendre nos voix et nos gémissements, et voir notre faiblesse et notre besoin, car rien n'est plus noble auprès de Lui que l'invocation.

• **Le fait que le serviteur d'Allah peut provoquer la colère d'Allah contre lui s'il se détourne et s'abstient de L'invoquer :**

En effet, celui qui, par orgueil, dédaigne de faire des invocations et estime qu'il peut s'en dispenser, suscite la colère d'Allah, Exalté soit-Il, contre lui.

Allah, la Vérité, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ﴾ [غافر : 60]

«Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer (c'est-à-dire : à M'invoquer) entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés» (Coran 40/60)

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Celui qui n'invoque pas Allah suscite Sa colère contre lui» (319)

Si vous demandez à quiconque un service une fois, puis une autre, puis une troisième, il finira par se lasser et se mettre en colère contre vous ; or Allah, Exalté soit-Il, Se réjouit à chaque fois qu'Il entend votre voix L'invoquer.

• **Poème :**

Allah sera courroucé si vous vous abstenez de Le solliciter, mais le fils d'Adam le sera lorsqu'il est sollicité.⁽³²⁰⁾

Des conseils relatifs aux invocations :

Premier conseil : Invoquez Allah dans toutes vos affaires :

Invoquez donc Allah à haute voix et dites : «Ô Allah !» dans toutes

(319) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

(320) Rapporté par Al-Khatâbî, *Al-'Uzla* ; Al-Bayhaqî, *Shu'ab al-Imân* ; Al-Qurtubî, *Tafsîr al-Qurtubî*; et Al-Manâwî, *Faydh al-Qadîr*

vos affaires, aussi bien ce qui concerne ce bas monde que ce qui concerne l'Au-delà. Dites toujours : «Ô Allah !» lors des événements graves, et dites-le également dans ce qui est de moindre importance.

Regardez le conseil de notre mère 'Âïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, par lequel elle nous instruit sur la meilleure modalité, dont nous avons tous besoin, pour faire des invocations. Elle dit, qu'Allah soit satisfait d'elle : «Sollicitez Allah de vous faciliter toute chose, fût-ce le fait de nouer les lacets de vos chaussures, car seul Allah peut le faciliter»⁽³²¹⁾.

L'invocation ressemble à une arme que vous tenez dans une main, et à un remède que vous tenez dans l'autre. L'arme sert à repousser le destin (l'épreuve) avant qu'il ne survienne, et le médicament est destiné à y remédier après qu'il soit survenu.

Ibn al Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit, dans son livre *Al-Djawâb al-Kâfi*, des paroles précieuses, comme d'habitude, à savoir:

«L'invocation est l'un des remèdes les plus efficaces, c'est l'ennemie de toute épreuve, elle la repousse, la traite, l'empêche de survenir, l'élimine ou l'allège si elle frappe ; et elle est l'arme du croyant »⁽³²²⁾

Elle est d'une facilité extrême, vous n'avez besoin ni de portes à ouvrir, ni d'intermédiaires entre vous et Allah, Exalté soit-Il, ni de subornation.

Dites «Ô Allah !» où que vous soyez : à la mosquée, au foyer, à votre travail ou sur votre lit, dites juste : «Ô Allah ! ».

Sachez aussi que dès que vous commencez l'invocation, vous êtes en état d'adoration, et les récompenses vous parviennent, que cette invocation soit exaucée ou non, vous êtes en tout cas en état d'adoration.

(321) Rapporté par Abdullah ibn Ahmad, *Al-Zuhd* ; et Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

(322) Ibn al-Qayyim, *Al-Djawâb al-Kâfi*

C'est pour cela que notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit dans le Hadith dont nous traitons :

«L'invocation, c'est l'adoration par excellence»

Si donc vous adorez Allah par l'invocation, vouez-la-Lui exclusivement, car Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿قُلْ أَمَرَ رَبِّي بِالْقِسْطِ وَأَقِيمُوا وُجُوهَكُمْ عِنْدَ كُلِّ مَسْجِدٍ وَادْعُوهُ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ﴾ [الأعراف: 29]

«Dis : Mon Seigneur a commandé l'équité. Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui. Et invoquez-Le, sincères dans votre culte» (Coran 7/29)

Dans un autre verset, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿هُوَ الْحَيُّ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ فَادْعُوهُ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ ۗ الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾ [غافر: 65]

«C'est Lui le Vivant. Point de divinité à part Lui. Appelez-Le donc, en Lui vouant un culte exclusif. Louange à Allah, Seigneur de l'univers !» (Coran 40/65)

Deuxième conseil : Invoquez Allah en levant les mains en toute humilité :

Si vous invoquez Allah, levez vos mains à l'instar de la personne qui s'adresse à son Seigneur en toute humilité, soumission et résignation.

Levez-les bien haut et manifestez votre indigence, votre besoin du Riche par excellence, pour qu'Il voie votre faiblesse et votre dénuement.

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Certes Allah est pudique et généreux, lorsqu'un homme lève les mains vers Lui, Il refuse de le décevoir en les laissant vides»(323)

(323) Rapporté par Abû Dawûd, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

Ces mains seront remplies, juste levez-les vers le ciel et dites : « Ô Allah ! ». Que vous soyez parmi les gens ou seul, levez vos mains vers le ciel car notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) les levait si haut que l'on voyait la blancheur de ses aisselles.

Troisième conseil : Si vous invoquez Allah, louez-Le :

Allah, Exalté soit-Il, aime les louanges. Il est rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari* :

«Personne n'aime la louange plus qu'Allah»(324)

C'est pour cela qu'Il S'est loué Lui-même. Lisez le Coran, vous trouverez qu'Allah Se loue Lui-même. Allah, Exalté soit-Il, aime les louanges et personne n'aime la louange plus que Lui.

Louez-Le alors en sollicitant ce dont vous avez besoin et dites : « Ô Allah ! Ô *Rahmân* (le Tout Miséricordieux) ! Ô *Rahîm* (le Très Miséricordieux) ! Ô *Latîf* (le Doux) ! Ô *Wadûd* (le Tout Affectueux) »

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) entra une fois dans une mosquée – c'est un Hadith à la fois étonnant et éminent – et il aperçut un homme faire des invocations durant le *Tachahhud* en élevant tellement la voix que le Prophète l'entendit dire :

- « Ô Allah ! Je Te sollicite en attestant que Tu es Allah, que nul n'est digne d'être adoré en dehors de Toi, que Tu es "*Al-Ahad*" (l'Unique), "*Al-Samad*" (le Seul à être imploré pour ce que nous désirons), qui n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus, et n'a pas d'égal».

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

- «Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main, il a sollicité Allah par Son Nom Suprême, par lequel Il répond lorsqu'on

(324) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

L'appelle et exauce l'invocation lorsqu'on Le sollicite »(325)

Introduisez alors vos invocations par les louanges à Allah, Exalté soit-Il.

Quatrième conseil : Invoquez Allah en ayant la certitude qu'Il vous répondra.

Ne dites pas : «Je vais bien voir si Allah me répondra ou non», mais invoquez Allah en ayant la certitude qu'Il vous répondra. Allah, Exalté soit-Il, dit dans un Hadith *Qudsi* :

«Je suis tel que Mon serviteur M'estime»(326)

S'il pense que J'agirai en sa faveur, alors ce sera le cas, et s'il pense que J'agirai en sa défaveur, cela sera aussi le cas.

Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit également :

« Implorez Allah, le Très Haut, en étant assurés de l'exaucement de votre invocation, car, certes, Allah n'accepte pas l'invocation d'un serviteur dont le cœur est insouciant et distrait»(327)

Cinquième conseil : Parachevez vos invocations en faisant l'éloge du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam)

Lorsque vous faites des invocations, n'oubliez pas de les parachever en faisant l'éloge du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) car c'est lui qui nous enseigna, nous guida et nous sauva. En achevant alors vos invocations, faites l'éloge du Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) car votre invocation ne pourra être exaucée jusqu'à ce que vous fassiez son éloge.

Selon Ali, qu'Allah soit satisfait de lui : «Aucune invocation ne pourra être exaucée jusqu'à ce que soit fait l'éloge de Mohammed et de sa

(325) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

(326) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(327) Rapporté par Al-Tirmidhî

famille »⁽³²⁸⁾

• **Remarques !**

En ce qui concerne l'invocation, je sollicite votre attention sur deux points qui revêtent une grande importance :

Premier point : prenez garde à ne pas faire des invocations contre vos enfants :

Qu'un père prenne garde de ne pas faire des imprécations contre l'un de ses fils, et que nous prenions tous garde de ne pas faire des imprécations contre nous-mêmes ou nos biens, car le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith rapporté par Abû Dawûd d'après Djâbir, qu'Allah soit satisfait de lui :

«N'invoquez pas Allah contre vous-mêmes, ni contre vos enfants, ni contre vos domestiques, ni contre vos biens de crainte que votre invocation ne coïncide avec une heure où Allah exauce toute demande, et Il exaucera alors la vôtre»(329)

Il se peut que vous fassiez, en un moment de colère, une imprécation contre votre fils et qu'il finisse par mourir ; ou contre certains de vos biens, et qu'ils soient détruits, ou contre vous-même, et que vous ne tardiez pas à périr.

Faites plutôt des invocations pour vous-mêmes aussi bien que pour vos enfants, car le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Trois invocations sont exaucées sans aucun doute : l'invocation de l'opprimé, l'invocation du voyageur et l'invocation du père pour son enfant»(330)

Second point : Méfiez-vous de l'invocation de l'opprimé :

Méfions-nous de l'imprécation de celui que nous avons opprimé. Méfions-nous d'opprimer les autres car des mains se lèveront vers le

(328) Rapporté par Al-Tabarâni, *Al-Awsat*, et Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

(329) Rapporté par Abû Dawûd et Moslim

(330) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

ciel en faisant des imprécations contre nous alors que nous sommes dans l'insouciance. Même si cet opprimé est un mécréant, un juif, un chrétien, un hindou ou un bouddhiste, son imprécation sera exaucée, car Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Méfiez-vous de l'imprécation lancée par quelqu'un que nous avons opprimé, fût-ce un mécréant »(331)

Qu'en est-il alors si cet opprimé est un homme vertueux ? Ou un aimé d'Allah, Exalté soit-Il ?

Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit, tel que rapporté dans le *Sahih Al-Boukhari* :

« Crains l'imprécation de celui que tu as opprimé car, certes, rien ne l'empêche d'être exaucée par Allah»(332)

Chez Al-Tabarâni, l'on trouve un autre Hadith où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«L'imprécation de l'opprimé est portée au-dessus des nuages et les portes du ciel lui sont ouvertes, et le Seigneur dit : "Je vais certes te secourir, fût-ce plus tard »(333)

Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a lui aussi narré un Hadith rapporté par Al-Hakim dans son livre *Al-Mustadrak*, où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Craignez l'imprécation lancée par un opprimé car elle monte au ciel telle une étincelle »(334)

Ainsi, de même que votre invocation est exaucée et préconisée, l'imprécation de l'opprimé l'est aussi et il lui est préconisé de lancer des imprécations contre celui qui l'a opprimé.

Au cours de l'histoire, nombreux furent les pouvoirs qui chutèrent à

(331) Rapporté par Ahmad

(332) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(333) Rapporté par Al-Tabarâni et Ahmad

(334) Raporé par Al-Hâkim, *Al-Mustadrak*

cause d'une invocation lancée par quelqu'un qu'ils avaient opprimé !

Nombreux furent les riches qui furent réduits à la pauvreté à cause d'une invocation lancée par quelqu'un qu'ils avaient opprimé !

Nombreux furent les gens sains qui tombèrent malades à cause d'une invocation lancée par quelqu'un qu'ils avaient opprimé !

Prenez-y garde !

Comme l'a dit le poète :

• **Poème :**

N'opprimez pas si vous détenez un certain pouvoir car l'oppression n'aura comme issue que le regret. Car au moment où vous sombrez dans le sommeil, l'opprimé demeure éveillé, lançant des imprécations contre vous alors qu'Allah ne connaît pas la somnolence ni le sommeil.⁽³³⁵⁾

(335) Rapporté par Ibn Al-Djawzî, *Al-Tabsira*, et Al-Dhahabî, *Al-Kabâ'ir*

29. «Viendra un temps où celui qui s'accrochera patiemment à sa religion sera comme celui qui tient une braise »

Nous poursuivons notre discours dans cette série bénie avec notre avant-dernier Hadith de la série des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam). Dans ce Hadith qui fut rapporté dans les *Sunane Al-Tirmidhî*, d'après Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Viendra un temps où celui qui s'accrochera patiemment à sa religion sera comme celui qui tient une braise »(336)

Changement des temps et multiplication des épreuves

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous informe que les temps vont changer, et que des épreuves vont affecter la religion. C'est pourquoi il appela ces jours : «Les jours de l'endurance».

Cela fut évoqué dans ce Hadith du *Sahih Ibn Hibbân* :

«Viendront après vous des jours (pénibles) ; vivre à cette époque nécessitera (pour les musulmans) une endurance équivalente à celle qu'il faut pour tenir du charbon ardent. Quiconque, à ce moment-là, s'engagera sur la bonne voie aura la récompense de cinquante hommes ayant accompli la même œuvre»(337)

Les traits caractéristiques de ces jours et de cette époque dont notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous parle résident dans deux aspects : l'abondance des épreuves et la multiplication des concessions et des rechutes.

(336) Rapporté par Al-Tirmidhî, *Sunane Al-Tirmidhî*

(337) Rapporté par Ibn Hibbân, Abû Dawûd, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

Lorsque les épreuves abondent, elles ont l'effet le plus grave sur la religion de la personne car elles l'en détournent. Il ne s'agit pas seulement de guerres, de chaos ou de meurtres. Oui, ce sont les formes les plus graves d'épreuves, mais la pauvreté est aussi une épreuve, la richesse de même, ce bas monde lorsqu'il s'offre à certains parmi nous est également une épreuve, et lorsqu'il tourne le dos à d'autres, cela est encore une épreuve, la bonne santé peut être une épreuve, et la maladie aussi.

Toutefois, ce que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) indique dans ce Hadith en particulier est le *Hardj* – c'est-à-dire la multiplication des séditions et des meurtres – qui surviendra, c'est pourquoi il a dit :

«Il y aura des séditions ; celui qui restera alors assis (éloigné d'elles sans y participer) vaudra mieux que celui qui se lèvera (suivra les événements) ; celui qui se lèvera vaudra mieux que celui qui marchera (y participera pleinement), celui qui marchera vaudra mieux que celui qui courra (incitera les autres à y participer) »(338)

Moins vous prendrez part à ces séditions, mieux cela vaudra pour vous.

Les manières de participer à ces séditions n'ont pas les mêmes conséquences. Celui qui incitera les autres à y participer n'est pas comme celui qui y participera pleinement, ce dernier n'est pas comme celui qui suivra les événements et ce dernier n'est pas comme celui qui s'en tiendra à distance.

À cette époque, surviendront également des bouleversements et des concessions. L'on verra certains modèles à suivre renoncer à nombre de valeurs et de principes auxquels ils exhortaient les gens auparavant, et cela est une des plus dangereuses épreuves qu'un homme peut subir. Notre Seigneur, Exalté soit-Il, nous rappelle quelques-unes de ces formes d'épreuves (sens du verset) :

(338) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

﴿وَأْتَلُّ عَلَيْهِمْ نَبَأَ الَّذِي آتَيْنَاهُ آيَاتِنَا فَانْسَلَخَ مِنْهَا فَاتَّبَعَهُ الشَّيْطَانُ فَكَانَ مِنَ
الْغَاوِينَ ﴿١٧٦﴾ وَلَوْ شِئْنَا لَرَفَعْنَاهُ بِهَا وَلَكِنَّهُ أَخْلَدَ إِلَى الْأَرْضِ وَاتَّبَعَ هَوَاهُ﴾
[الأعراف: 175-176]

**«Et raconte-leur l’histoire de celui à qui Nous avons donné
Nos signes et qui s’en écartera»**

(Il avait donc devant lui des signes évidents)

**«Le Diable, donc, l’entraîna dans sa suite et il devint ainsi du
nombre des égarés. Et si Nous avions voulu, Nous l’aurions
élevé par ces mêmes enseignements, mais il s’inclina vers la
terre et suivit sa propre passion» (Coran 7/175-176)**

C’est là que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a dit :

**«Celui qui (à cette époque), s’accrochera patiemment à sa
religion sera comme celui qui tient une braise »**

Les moyens qui aident à patienter pendant les épreuves :

Vous vous demandez peut-être : «Quels sont les moyens qui
favorisent l’endurance pendant les jours de séditions ? »

En réponse à cette question, je vous indique les moyens suivants :

1. S’orienter vers Allah :

Lorsque les épreuves se multiplient, recourez à Allah, rapprochez-
vous de Lui autant que vous pouvez, consacrez votre vie entièrement
à Allah, le Seul, l’Unique, Exalté soit-Il, comme le dit, le Vrai, le Très
Haut, à la fin de la Sourate d’*Al-An’âm* (sens du verset) :

﴿قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٦٢﴾ لَا شَرِيكَ لَهُ، وَبِذَلِكَ
أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٣﴾ قُلْ أَعْبُدُوا اللَّهَ أَيْبَى رَبًّا وَهُوَ رَبُّ كُلِّ شَيْءٍ﴾ [الأنعام: 162-164]

**«Dis : “En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et
ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l’Univers. A Lui seul**

associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre". Dis : "Chercherais-je un autre Seigneur qu'Allah, alors qu'Il est le Seigneur de toute chose ?"» (Coran 6/162-164)

Orientez-vous vers Allah, Exalté soit-Il, avec tout votre être, nul en dehors de Lui ne saurait raffermir vos pas sur le Droit chemin, nul en dehors de Lui ne saurait vous protéger, Exalté soit-Il.

Il adresse, Exalté soit-Il, à Son Prophète, et à la nation musulmane après lui, ces paroles (sens du verset) :

﴿وَلَوْلَا أَنْ تَبْنَتَكَ لَقَدْ كِدْتَ تَرْكَنُ إِلَيْهِمْ شَيْئًا قَلِيلًا﴾ ﴿٧٤﴾ إِذَا لَأَذْنَتَكَ ضَعْفَ الْحَيَوةِ وَضَعْفَ الْمَمَاتِ ثُمَّ لَا تَجِدُكَ عَلَيْنَا نَصِيرًا ﴿٧٥﴾ [الإسراء: 74-75]

«Et si Nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais bien failli t'incliner quelque peu vers eux. Alors, Nous t'aurions certes fait goûter le double [supplice] de la vie et le double [supplice] de la mort ; et ensuite tu n'aurais pas trouvé de secoureur contre Nous» (Coran 17/74-75)

Sachez, mon frère béni, que si vous ne recourez pas à Allah en temps de prospérité, il vous sera extrêmement difficile de recourir à Lui dans la détresse.

Faites attention mon frère ! Si vous ne connaissez pas la voie conduisant à Allah en cas de prospérité, il vous sera difficile de la connaître en cas de détresse, et vous allez donc vous égarer, et peut-être, sous l'effet des vagues houleuses des épreuves, vos pas vous conduiront vers d'autres voies qui ne mènent pas à Allah.

2. S'orienter vers le Livre d'Allah :

En s'adonnant à sa récitation, à sa mémorisation, à la méditation de ses sens et à son application, car c'est l'un des meilleurs moyens qui favorisent l'endurance en temps d'épreuves.

Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ وَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ الْقُرْآنُ جُمْلَةً وَاحِدَةً ﴾ [الفرقان: 32]

«Et ceux qui ne croient pas disent : “Pourquoi n’a-t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une seule fois ?” »

Allah, Exalté soit-Il, répond (sens du verset) :

﴿ كَذَلِكَ لِنُثَبِّتَ بِهِ فُؤَادَكَ وَرَتَّلْنَاهُ تَرْتِيلًا ﴾ [الفرقان: 32]

«Nous l’avons révélé ainsi pour raffermir ton cœur. Et Nous l’avons récité soigneusement » (Coran 25/32)

Il sera difficile à celui qui ne s’intéresse au Coran qu’une seule fois pendant le mois de Ramadan et l’abandonne le reste de l’année, de faire preuve d’endurance les jours d’épreuves. Mais celui qui en récite chaque jour une partie, trouve en lui l’un des meilleurs moyens qui favorisent la patience.

C’est pour cela que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit dans son Hadith narré par Abû Churayh al-Khuzâ’î, qu’Allah soit satisfait de lui :

«Certes, ce Coran est une corde solide dont un bout est dans la main d’Allah et l’autre dans votre main. Accrochez-vous-y fermement, car, après cela, vous ne serez jamais égarés ni voués à la perte»(339)

3- S’adonner à l’adoration d’Allah :

C’est que l’adoration d’Allah est l’un des moyens les plus efficaces qui favorisent l’endurance. En effet, l’adoration pendant les jours d’épreuves est particulièrement importante ; c’est pour cela que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) la loua ainsi que celui qui s’y adonne au milieu des épreuves et dit :

«Une adoration en période de troubles et de désordres est comme une émigration vers moi»(340)

(339) Rapporté par Ibn Abî Chayba, Ibn Hibbân et Al-Tabarâni, *Al-Mu’djam al-Kabîr*

(340) Rapporté par Moslim

La récompense accordée pour cette adoration équivaut à celle de l'émigration vers le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

Nous n'avons pas vécu cette époque pour être parmi les émigrants (Muhâdjirînes), mais si vous êtes exposés à une épreuve, adonnez-vous à l'adoration d'Allah car l'adoration en période de troubles est pareille à l'émigration avec le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam).

C'est justement ce qu'Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, confirme par Sa parole (sens du verset) :

﴿لَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا مَا يُوعَظُونَ بِهِ﴾ [النساء: 66]

«S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, (...)»

C'est-à-dire la prière, la Zakât, la récitation du Coran, la piété et la bienfaisance,

﴿لَكَانَ خَيْرًا لَهُمْ وَأَشَدَّ تَثْبِيْتًا﴾ [النساء: 66]

«cela aurait été certainement meilleur pour eux, et (leur foi) aurait été plus affermie» (Coran 4/66)

4- Lever les mains vers le ciel et dire : «Ô Allah !»

Nous avons déjà évoqué quelques aspects de ce sujet. En effet, il n'y a nul protecteur ni sauveur en dehors d'Allah, et si le serviteur d'Allah ne recourt pas à Son Seigneur dans les épreuves, à quel autre moment y recourra-t-il ?

C'est pour cela que le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

« Souviens-toi d'Allah dans la prospérité et Il se souviendra de toi dans la difficulté»(341)

Et c'est pourquoi il disait (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), tel que rapporté dans les *Sunane Al-Tirmidhî* :

«Ô Toi qui orientes les cœurs, raffermis mon cœur dans Ta religion»(342)

(341) Rapporté par Ahmad

(342) Rapporté par Ahmad, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

Lorsque les Coalisés affluèrent de tout côté et assiégèrent Médine, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) se mit à creuser le fossé avec ses nobles Compagnons et récita ces quelques vers alors que ses Compagnons écoutaient :

• **Poème :**

Par Allah ! Sans Toi, nous n'aurions jamais connu la bonne voie, nous n'aurions fait ni aumône, ni prière. Fais descendre sur nous la sérénité et raffermis nos pas lors du combat contre nos ennemis car ils nous ont opprimés.

Accrochez-vous à la corde d'Allah, Exalté soit-Il !

Dans le *Musannaf Ibn Abî Chaybah*, Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : «Surviendra une épreuve dont rien ne saurait vous sauver sauf une invocation pareille à celle du naufragé»⁽³⁴³⁾

Dans la Sourate d'*Al-An'âm*, Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿لَقَدْ أَرْسَلْنَا إِلَىٰ أُمَمٍ مِّن قَبْلِكَ فَآخَذْنَاهُمْ بِالْبَأْسَاءِ وَالضَّرَّاءِ﴾ [الأنعام: 42]

«Nous avons, certes, envoyé (des messagers) aux communautés avant toi. Ensuite Nous les avons saisies par l'adversité et la détresse»

(Une épreuve)

﴿لَعَلَّهُمْ يَضْرَعُونَ﴾ [الأنعام: 42]

«- peut-être imploreront-ils (la miséricorde) ! »

(Allah, Exalté soit-Il, veut entendre les invocations de la nation musulmane)

﴿فَلَوْلَا إِذْ جَاءَهُمْ بَأْسُنَا تَضَرَّعُوا وَلَكِن﴾ [الأنعام: 43]

«Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vînt, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde)? Mais (...)

(343) Rapporté par Ibn Abû Chaybah, *Musannaf Ibn Abî Chaybah*

(mais ils ne L'ont pas invoqué)

﴿ قَسَتْ قُلُوبُهُمْ وَزَيَّنَ لَهُمُ الشَّيْطَانُ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾ فَلَمَّا نَسُوا مَا ذُكِّرُوا بِهِ فَتَحْنَا عَلَيْهِمَ أَبْوَابَ كُلِّ شَيْءٍ حَتَّى إِذَا فَرِحُوا بِمَا أُوتُوا أَخَذْنَاهُمْ بَغْتَةً فَإِذَا هُمْ مُبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾ فَقَطَّعَ دَائِرَ الْقَوْمِ الَّذِينَ ظَلَمُوا وَالْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴾

«leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient. Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrimés les portes donnant sur toute chose (l'abondance) ; et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés. Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes. Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers ! »

S'orienter alors vers Allah, s'adonner à la récitation du Coran, à l'invocation et aux bonnes œuvres est un des moyens les plus efficaces qui favorisent l'endurance en période d'épreuves.

5- Se lier aux gens connus pour leur vertu, leur endurance et leur connaissance d'Allah, Exalté soit-Il :

Un des moyens qui favorisent l'endurance en période d'épreuves est de s'intégrer à ces milieux vertueux, lesquels exercent une influence sur votre patience et augmentent votre endurance. Ne pensez jamais que nous pouvons nous dispenser des autres. Le Prophète lui-même a reçu ce conseil de la part de Son Seigneur. Lui, le Messager, celui qui est soutenu par Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), voilà que son Seigneur le guide vers ce moyen. Par principe, c'est la nation musulmane qui doit se rassembler autour du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) et rechercher la force auprès de lui. Cependant, ce conseil a pour but d'éduquer la nation.

Allah, Exalté soit-Il, qui dit à Son Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) (sens du verset) :

﴿وَأَصْبِرْ نَفْسَكَ مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ﴾ [الكهف: 28]

«Fais preuve de patience [en restant] avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir »

﴿وَأَصْبِرْ نَفْسَكَ﴾

«Fais preuve de patience [en restant] (...).»

(c'est-à-dire prends patience et demeure attaché à cette catégorie de gens vertueux)

﴿مَعَ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدَاةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ، وَلَا تَعْدُ عَيْنَاكَ عَنْهُمْ تُرِيدُ زِينَةَ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَلَا تُطِعْ مَنْ أَغْفَلْنَا قَلْبَهُ، عَن ذِكْرِنَا وَاتَّبَعَ هَوَاهُ وَكَانَ

أَمْرُهُ فُرْطًا﴾ [الكهف: 28]

«avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, désirant Sa Face. Et que tes yeux ne se détachent point d'eux, en cherchant (le faux) brillant de la vie sur terre. Et n'obéis pas à celui dont Nous avons rendu le cœur inattentif à Notre Rappel, qui poursuit sa passion et dont le comportement est outrancier » (Coran 18/28)

C'est vers ces moyens que nous guide le Seigneur, Exalté soit-Il, dans Son Noble Livre, ainsi que notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), et ce, afin que la communauté y recoure en cas d'aisance aussi bien que dans ses moments de détresse les plus difficiles.

Qu'Allah nous protège tous contre les épreuves.

30. «Deux choses ne seront jamais réunies dans le cœur d'un serviteur d'Allah : la foi et l'envie»

Pendant plus de sept mois, s'est poursuivi notre discours au sujet des *Djawâmi' al-Kalim* du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), et nous achevons cette série bénie par le trentième Hadith, qui est rapporté dans les *Sunane Al-Nassâ'i*, où le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Deux choses ne seront jamais réunies dans le cœur d'un serviteur d'Allah : la foi et l'envie»(344)

Si l'envie pénètre dans le cœur d'un croyant, elle aura un impact considérable sur sa foi, et peut-être sera-t-elle la raison essentielle qui chassera cette foi de son cœur.

L'envie est le mal incurable :

Allah, le Vrai, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿ أَمْ يَحْسُدُونَ النَّاسَ عَلَىٰ مَا آتَاهُمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ ۗ فَقَدْ آتَيْنَا آلَ إِبْرَاهِيمَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَآتَيْنَاهُمْ مُلْكًا عَظِيمًا ﴿٥٤﴾ ﴾ [النساء: 54]

«Envient-ils aux gens ce qu'Allah leur a donné de par Sa grâce? Or, Nous avons donné à la famille d'Abraham le Livre et la Sagesse ; et Nous leur avons donné un immense royaume » (Coran 4/54)

Allah, Exalté soit-Il, dit de même (sens du verset) :

﴿ وَدَّ كَثِيرٌ مِّنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَوْ يَرُدُّونَكُمْ مِن بَعْدِ إِيمَانِكُمْ كُفَّارًا حَسَدًا مِّنْ عِنْدِ أَنفُسِهِمْ مِّن بَعْدِ مَا بَيَّنَّ لَهُمُ الْحَقُّ ﴾ [البقرة: 109]

(344) Rapporté par Al-Nassâ'i

«Nombre de gens du Livre aimeraient par jalousie de leur part, pouvoir vous rendre mécréants après que vous ayez cru. Et après que la vérité s’est manifestée à eux !» (Coran 2/109)

Allah, Exalté soit-Il, dit aussi (sens du verset) :

﴿وَمِنْ شَرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ﴾ [الفلق: 5]

«et contre le mal de l’envieux quand il envie» (Coran 113/5)

Si nous méditons sur la Sunna du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), nous trouverons ce conseil. Dans le *Sahih Al-Boukhari*, selon Abû Hurayra, qu’Allah soit satisfait de lui, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Défiez-vous de la suspicion, car c’est la plus mensongère des paroles. Ne cherchez pas à dévoiler les secrets des autres, ne les espionnez pas, ne les enviez pas, ne concevez pas de l’inimitié à l’encontre de vos coreligionnaires, ne vous détestez pas, et soyez, ô serviteurs d’Allah, comme des frères»(345)

Il a qualifié cela de «maladie », une maladie chronique, car lorsque l’homme est éprouvé par l’envie, il est alors atteint d’une des maladies les plus graves dont le Messager d’Allah (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) a dit :

«Vous êtes touchés par la maladie des nations qui vous ont précédés, l’envie et la haine. C’est celle qui rase. Je ne dis pas qu’elle rase les cheveux, mais qu’elle rase (détruit) la religion»(346)

L’envie, cette maladie atroce, viendra affecter en premier lieu votre foi. Il a dit :

«C’est celle qui rase. Je ne dis pas qu’elle rase les cheveux, mais qu’elle rase (détruit) la religion (la foi)»

C’est-à-dire qu’elle supprime la foi radicalement.

(345) Rapporté par Al-Boukhari et Moslim

(346) Rapporté par Ahmad et Al-Tirmidhî

C'est pour cela que le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit :

«Deux choses ne seront jamais réunies dans le cœur d'un serviteur d'Allah : la foi et l'envie»

Si les communautés sont exemptes de l'envie, elles vivront en paix. Le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith rapporté par Al-Tabarânî dans son *Al-Mu'djam al-Kabîr*:

«Les gens connaîtront le bien tant qu'ils n'envieront pas les autres »(347)

Parmi les définitions de l'envie, notons celle d'Al-Râghib, qu'Allah lui fasse miséricorde : «L'envie, c'est le fait de souhaiter la disparition d'une grâce chez celui qui la mérite, et cela peut être accompagné du fait d'œuvrer à l'éliminer»⁽³⁴⁸⁾

L'envieux vit avec ce désir de voir tel ou tel bienfait disparaître chez quelqu'un et si cette envie est forte, il œuvrera peut-être même à l'éliminer, comme le dit (Al-Râghib).

L'envie est le premier péché commis sur terre, lorsque le penchant pour le mal se manifesta chez l'un des fils d'Adam, Alaihi Assalam : Qâbîl, poussé par l'envie, alla jusqu'à tuer son frère Hâbîl. L'envie peut donc devenir tellement forte chez quelqu'un qu'il en arrive à commettre un meurtre.

Quatre moyens de se prémunir de l'envie :

Etant donné que nous vivons dans des sociétés et que les gens se mêlent les uns aux autres, les Arabes ont dit : «Nul corps n'est dépourvu d'envie». Si donc vous voulez vous préserver contre le mauvais œil de l'envieux et son mal – car les gens s'admirent les uns les autres et ils cherchent à obtenir ce qui est chez autrui –, mettez en œuvre les quatre moyens suivants :

(347) Rapporté par Al-Tabarânî, *Al-Mu'djam al-Kabîr*

(348) Al-Râghib Al-Asfahânî, *Al-Mufradât*

Premier moyen : cacher certains bienfaits de l'œil de l'envieux

Notre Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) nous a indiqué ce moyen dans son Hadith narré par Mu'âdh ibn Djabal, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Tabarânî dans son *Al-Mu'djam al-Kabîr*, à savoir :

«Favorisez la réussite de vos projets en ne les dévoilant à personne, car, certes, chaque personne qui jouit d'un bienfait aura un envieux »(349)

Si vous parvenez à dissimuler au regard de l'envieux certaines grâces qui peuvent être cachées, faites-le. Sinon, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَأَمَّا بِنِعْمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثْ﴾ [الضحى: 11]

«Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le» (Coran 93/11)

Mais si vous pouvez dissimuler au regard de l'envieux certains bienfaits susceptibles d'être cachés, faites-le.

A ce niveau, je voudrais solliciter l'attention de mes frères sur cette calamité subie par nombre de personnes, celle de ne plus avoir de vie privée. C'est ainsi qu'un homme va raconter aux gens tout ce qui arrive chez lui et tout ce qui se passe même entre lui et son épouse dans le lit conjugal. Il pourra même leur montrer ce qu'il mange et boit avant de se mettre à table pour prendre part à un festin. Il en prend une photo et la diffuse, et peut-être est-ce l'un de ses fils ou son épouse qui prendra la photo, laquelle tombe sous les yeux d'un nécessaireux, ou d'un affamé, qui voit à son tour ces festins à votre disposition, et il commence alors à nourrir ce sentiment d'envie à votre rencontre. Le cas échéant, vous aurez enfreint cette règle divine :

(349) Al-Tabarânî, *Al-Mu'djam al-Kabîr* ; Abû Na'im, *Al-Hilya*; et Al-Bayhaqî, *Al-Chu'ab*

«Favorisez la réussite de vos projets en ne les dévoilant à personne, car, certes, chaque personne qui jouit d'un bienfait aura un envieux »

C'est pour cela que les Arabes ont dit : «Si tu désires être à l'abri de l'envieux, dissimule tes affaires à son regard».

Tel est le premier moyen.

Le deuxième moyen : protégez-vous avec l'évocation d'Allah

Recourez à la protection la plus invulnérable : l'évocation d'Allah. Notre Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith narré par 'Uthmân, qu'Allah soit satisfait de lui, et rapporté par Al-Boukhari dans son ouvrage *Al-Adab al-Mufrad* :

«Celui qui dit le matin, trois fois :

“Bismillah-il-ladhî lâ Yadurru ma'a-s-mihi Chay'un fil-Ardhi wa lâ fi-Samâ', wa Huwa-s-Samî' ul-'Alîm”

(Au nom d'Allah, nul ne peut nuire en présence de Son nom sur terre et dans le ciel et Il est l'Audient, l'Omniscient)

ne sera pas surpris par une épreuve jusqu'au soir, et celui qui le dit trois fois le soir, ne sera pas surpris par une épreuve jusqu'au matin»(350)

Une invocation qui ne vous prendra pas plus d'une demi-minute :

«Bismillah-il-ladhî lâ Yadurru ma'a-s-mihi Chay'un fil-Ardhi wa lâ fi-Samâ', wa Huwa-s-Samî' ul-'Alîm»

Il suffit de la répéter trois fois seulement pour être armé de la protection d'Allah, Exalté soit-Il.

Selon Abdullah ibn Khubayb, qu'Allah soit satisfait de lui : «Nous sortîmes, lors d'une nuit pluvieuse et obscure, pour demander au Prophète (Salla Allah Alaihi Wa Sallam) de prier pour nous. Lorsque

(350) Rapporté par Al-Boukhari, *Al-Adab Al-Mufrad*, Ahmad, Abû Dawûd, Al-Tirmidhî et Ibn Mâdjah

je le rejoignis, il me dit : “Dis”, mais je ne dis rien. Il répéta : “Dis”, mais je ne dis rien. Il insista : “Dis”, je dis alors :

- “Ô Messager d’Allah ! Que devrais-je dire ?”.

Il répondit :

- “Récite :

[1: الإخلاص: ﴿قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ﴾]

‘Il est Allah, Unique’ (Coran 112/1)

puis les Mu’awwidhatayne (les deux Sourates Al-Falaq et Al-Nâs) le soir et le matin, tu seras protégé contre tout mal»(351)

C’est un conseil donné par celui qui ne prononce rien sous l’effet de la passion, (Salla Allahou Alaihi wa Sallam).

Donc, dissimulez au regard de l’envieux les grâces dont vous êtes comblés et recourez à la meilleure protection : le *Dhikr*.

Troisième moyen : Ne vous préoccupez pas de l’envieux

Ne vous préoccupez pas des envieux pour ne pas tomber dans l’illusion. En effet, certains craignent de jouir des bienfaits divins à cause d’une illusion qui les obsède, celle que les gens qui les entourent les envient. En effet, vivre dans l’illusion d’être envié est plus dangereux que d’être victime d’un envieux. Ignorez donc l’envieux car un poète a dit :

• Poème :

Endurez la rancœur de l’envieux car votre endurance le tue tout comme le feu qui, ne trouvant rien à ronger, finit par se ronger lui-même.⁽³⁵²⁾

Ne vous préoccupez donc pas de cela. L’envieux, lui, vit dans l’angoisse et le regret. A ce sujet, Al-Asma’î, qu’Allah lui fasse

(351) Rapporté par Ahmad, Abû Dawûd, Al-Tirmidhî et Al-Nasâ’î

(352) Ibn Al-Mu’taz, *Diwân Ibn al-Mu’taz*

miséricorde, a dit : « J'ai entendu un bédouin dire :

“Je n'ai jamais vu un oppresseur ressembler autant à un opprimé que l'envieux. Il vit dans une tristesse permanente, son esprit est toujours agité, et son regret est interminable»⁽³⁵³⁾

Il vous suffit que l'envieux vive dans l'angoisse lorsque vous êtes heureux, et dans la tristesse et le regret lorsque vous êtes joyeux, ne vous préoccupez pas alors de lui.

Quatrième moyen : Soyez bienveillant envers l'envieux

Notre Seigneur, le Généreux, Exalté soit-Il, nous a indiqué ce moyen : c'est la bienfaisance à l'égard de l'envieux. Traitez-le avec gentillesse, cela diminue le préjudice qu'il cause et éteint la flamme du mal dans son âme. A ce sujet, Allah, Exalté soit-Il, dit (sens du verset) :

﴿وَلَا تَسْتَوِ الْحَسَنَةُ وَلَا السَّيِّئَةُ ادْفَعْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ فَإِذَا الَّذِي بَيْنَكَ وَبَيْنَهُ عَدَاوَةٌ كَأَنَّهُ وَلِيٌّ حَمِيمٌ ﴿٣٤﴾ وَمَا يُلْقِنَهَا إِلَّا الَّذِينَ صَبَرُوا وَمَا يُلْقِنَهَا إِلَّا ذُو حِظٍّ عَظِيمٍ ﴿٣٥﴾﴾ [فصلت: 34-35]

«La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur ; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. Mais (ce privilège) n'est donné qu'à ceux qui endurent et il n'est donné qu'au possesseur d'une grâce infinie» (Coran 41/34-35)

Je sollicite Allah, Exalté soit-Il, de nous protéger tous contre l'envieux lorsqu'il envie.

Des conseils pour vous contre les mauvais penchants de l'âme

Si, par tout ce qui précède, nous avons appris comment nous prémunir

(353) Abû al-Tayyib al-Wachchâ', *Al-Mûchî* ; Al-Sûrî, *Al-Fawâ'id al-Muntaqâh* ; Ibn al-Djawzî, *Zâd al-Masîr*

contre le mauvais œil de l'envieux, je m'adresse maintenant à celui qui ressent un penchant pour le mal et qui se voit succomber parfois à l'envie. Si vous estimez que vous avez peut-être envié quelqu'un ou que vous avez eu une tendance à l'envie – car, en fait, l'envie existe dans nos âmes, et ce n'est pas cela qu'Allah nous reproche, mais seulement le fait d'envier effectivement – si alors vous ressentez ces penchants, voilà des conseils que je vous donne afin de les dissiper :

Premier conseil : Ne vous préoccupez pas des grâces dont Allah comble les autres

Ne pensez pas aux grâces dont Allah a comblé les autres, ne vous préoccupez pas de cela, de ce qu'untel possède, des bienfaits dont Allah l'a gratifié. Préoccupez-vous des grâces dont Allah vous a comblé, tel est le conseil du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) lorsqu'il a dit :

«Regardez ceux qui sont plus démunis que vous et ne regardez pas ceux qui sont plus favorisés que vous, ceci afin que vous ne minimisiez pas la valeur des bienfaits qu'Allah vous a octroyés»(354)

Si vous pensez aux grâces dont disposent les autres, vous allez vous fatiguer car cela est sans fin. Préoccupez-vous plutôt de ce dont vous disposez, préoccupez-vous des nombreuses grâces dont vous êtes comblé, vous allez savourer le repos, la tranquillité et la sérénité.

Second conseil : Invoquez la bénédiction si vous voyez ce qui vous plaît

Si vous voyez chez un autre une chose qui vous plaît, invoquez la bénédiction en sa faveur et dites : «*Mâ Châ' Allah ! Tabârak Allah !* » (Telle est la Volonté d'Allah ! Gloire à Allah !)

(354) Rapporté par Moslim

Dans les *Sunane ibn Mâdjah*, le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) a dit dans un Hadith narré par Abû Umâmah, qu'Allah soit satisfait de lui :

«Pourquoi l'un d'entre vous veut-il tuer son frère ?(...) »

(car l'envieux pourrait tuer avec la main, le mauvais œil, ou la langue)

«Pourquoi l'un d'entre vous veut-il tuer son frère ? S'il voit chez son frère quelque chose qui lui plaît, qu'il invoque la bénédiction d'Allah en sa faveur »(355)

Dites-lui alors : «Qu'Allah te comble de Sa bénédiction dans cette chose, telle est la volonté d'Allah », qu'il vous entende ou non, que vous le disiez secrètement ou publiquement, invoquez la bénédiction d'Allah en faveur de votre ami, car cela élimine en vous les penchants pour le mal et leur danger.

En revenant à notre Hadith de départ, où le Prophète (Salla Allahou Alaihi wa Sallam) dit :

«Deux choses ne seront jamais réunies dans le cœur d'un serviteur d'Allah : la foi et l'envie»

nous réalisons donc parfaitement le danger que représente l'envie.

(355) Rapporté par Ibn Mâdjah, *Sunane Ibn Mâdjah*

Table des matières

Préambule	5
1. «Le lignage d'une personne ne lui est d'aucune utilité s'il la retarde dans l'accomplissement des bonnes œuvres »	8
2. «L'aumône ne diminue en rien les biens de celui qui la fait»	16
3. « La religion, c'est le bon conseil et la loyauté ».	24
4. «Sois tolérant, on sera tolérant avec toi»	33
5. «Retiens ta langue»	42
6. « Celui qui ne fait pas preuve de douceur est privé de tous les bienfaits »	50
7. «Apprenez de votre lignage comment maintenir vos liens de parenté»	59
8. «Ce qui me plaît, c'est le bon présage»	67
9. «N'entrera pas au Paradis une chair nourrie à partir de gains illicites»	79

10. «N'a pas la foi celui qui ne sauvegarde pas le dépôt» 87
11. «On ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde» 93
12. «Répétez fréquemment : ‘Lâ Hawla wa lâ Quwwata Illâ billah’ (Il n’y a de force ni de puissance qu’en Allah) car certes cette parole constitue un des trésors du Paradis » 103
13. «Il est deux bienfaits dont beaucoup de gens ne savent pas tirer profit : la santé et le temps libre» 112
14. «La vertu de la communauté musulmane commence par la certitude» 121
15. «Certes la subsistance attend le serviteur d’Allah comme la mort l’attend» 131
16. «Certes, Allah n’agrée que l’œuvre vouée exclusivement à Lui et visant Son agrément » 141
17. «Celui qui se tait sera sauvé» 153
18. «Cette religion est ferme ; pratiquez-la donc avec modération» 163
19. «Rappelez-vous constamment le destructeur des plaisirs (la mort)» 175

20. «La tombe est la première étape de l’Au-delà»	184
21. «Aucun serviteur d’Allah ne sera croyant tant qu’il ne croira pas au destin, qu’il soit favorable ou défavorable »	193
22. «Que celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement Dernier traite son voisin avec égards »	203
23. «La première chose à être enlevée de cette communauté sera le recueillement (dans la prière) »	213
24. «Celui qui fait ses ablutions chez lui comme il se doit puis se rend à la mosquée est un visiteur d’Allah. Et le devoir de l’hôte est d’honorer son visiteur»	222
25. «La meilleure aumône est de réconcilier les gens»	229
26. « Certes, ce bas monde est comparable à un fruit tendre et délicieux»	238
27. «Certes, le mensonge mène à la débauche»	247
28. «L’invocation, c’est l’adoration par excellence»	257
29. «Viendra un temps où celui qui s’accrochera patiemment à sa religion sera comme celui qui tient une braise »	267
30. «Deux choses ne seront jamais réunies dans le cœur d’un serviteur d’Allah : la foi et l’envie»	276
Table des matières	285

